Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/travaildansleuro00bois

LE TRAVAIL

DANS

L'EUROPE CHRÉTIENNE AU MOYEN AGE

(Ve-XVe SIÈCLE)

J. PETER MAYER
LIBRARY

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

HISTOIRE UNIVERSELLE DU TRAVAIL

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE GEORGES RENARD
Professeur au Collège de France.

12 volumes in-8, de 400 pages chacun, illustrés.

Ouvrages publiés :

Le travail dans le monde romain, par PAUL LOUIS. Avec 41 gravures. 1 vol. in-8°.

L'évolution industrielle et agricole depuis cent cinquante ans, par G. RENARD et A. DULAC. Avec 34 gravures. 1 vol. in-8°.

L'évolution du commerce, du crédit et des transports depuis cent cinquante ans, par B. NOGARO, professeur adjoint d'économie politique à l'Université de Caen, et W. OUALID, professeur à la Faculté de droit de Strasbourg. Avec 28 gravures. 1 vol. in-8°.

Le travail en Amérique avant et après Colomb, par L. CAPITAN, professeur au Collège de France, et HENRI LORIN, député. Avec 27 gravures et 6 planches en couleurs hors texte. 1 vol. in-8°.

Le travail dans la Grèce ancienne. *Histoire économique de la Grèce depuis la période homérique jusqu'à la conquête romaine*, par G. GLOTZ, professeur à la Sorbonne. Avec 49 gravures. 1 vol. in-8°.

Le travail dans l'Europe moderne (XV°-XVIII° siècles), par G. RENARD, professeur au Collège de France, et G. WEULERSSE, professeur au lycée Carnot. Avec 29 gravures. 1 vol. in-8°.

Le travail dans l'Europe chrétienne au moyen âge (V-XV° siècles), par P. BOISSONNADE, professeur à l'Université de Poitiers. Avec 15 gravures. 1 vol. in-8°.

Sous presse ou en préparation :

Le travail dans la préhistoire, par A. VAN GENNEP.

Le travail dans l'Orient ancien, par A. MORET, conservateur du Musée Guimet.

Le travail dans les pays musulmans, par N...

Le travail en Extrême-Orient, par HENRI CORDIER, de l'Institut.

La condition des travailleurs depuis cent cinquante ans, par F. SIMIAND, professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers.

HISTOIRE UNIVERSELLE DU TRAVAIL
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE GEORGES RENARD
Professeur au Collège de France.

LE TRAVAIL

DANS

L'EUROPE CHRÉTIENNE AU MOYEN AGE

(Ve-XVe SIÈCLE)

PAR

P. BOISSONNADE
Professeur à l'Université de Poitiers,
Correspondant de l'Institut.

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, VIe
1921
Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
SANTA BARBARA

AVANT-PROPOS

On a tenté dans cet essai, fondé sur de longues années de recherches, ainsi que sur la connaissance directe d'un grand nombre de documents, de monographies, d'ouvrages particuliers et généraux, écrits en langue française et en langues étrangères variées, de constituer la première synthèse complète, ordonnée et précise de l'évolution du travail dans l'Europe chrétienne médiévale. On s'est efforcé, non pas seulement d'y exposer les variations de la condition juridique des personnes et des terres, sujet auquel la plupart des historiens se sont en général bornés, mais surtout de replacer les classes laborieuses au milieu des cadres historiques où elles ont vécu, de dégager l'action réciproque des institutions politiques et sociales, celle des échanges, de la production industrielle et agricole, de la colonisation du sol, de la répartition de la fortune foncière et mobilière, sur les transformations économiques qui ont amené l'avènement de nouvelles formes du travail et assuré aux masses dans la société une place qu'elles n'avaient jamais occupée jusque-là. Le moyen

âge apparaîtra donc dans cette étude sous son vrai jour, non plus comme un abîme vide et ténébreux entre deux époques pleines de vie et de lumière, l'antiquité et les temps modernes, mais comme l'une des périodes les plus brillantes et les plus fécondes du passé historique, pendant laquelle le travail a franchi l'une des étapes les plus décisives vers le bien-être, la justice et la liberté.

LE TRAVAIL

DANS

L'EUROPE CHRÉTIENNE AU MOYEN AGE

LIVRE PREMIER

Le Travail dans l'Europe Chrétienne pendant le Haut Moyen Age.

Les Invasions ; l'Œuvre de Destruction et les Essais de Reconstruction. Ve-Xe siècle.

CHAPITRE PREMIER

L'EUROPE ROMAINE ET L'EUROPE BARBARE AUX PREMIERS SIÈCLES DU HAUT MOYEN AGE ; L'ORGANISATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DES PEUPLES DES INVASIONS.

Au Ve siècle commence une longue période de mille ans, le Moyen Age, pendant laquelle se sont accomplies quelques-unes des plus grandes transformations sociales et économiques de l'histoire du travail. Elle commence par une catastrophe, l'effondrement de l'Empire romain, due aux invasions et à l'établissement des peuples Barbares. Rien ne laissait prévoir cet événement capital qui faillit ruiner la civilisation tout entière. Heureusement pour le monde nouveau qui allait surgir de ces ruines, le bel ordre établi par Rome ne devait pas périr tout entier. C'est sur les solides fondements qui en restèrent que devaient se bâtir les nouveaux États du haut moyen âge.

L'Empire romain à la fin du IVe siècle. — Formé d'un ensemble de pays qui s'étendaient sur 3 millions de kilomètres carrés, l'Empire romain occupait encore au commencement de cette période une partie de l'Europe, environ un quart (2.400.000 kilomètres carrés), composée des régions les plus fertiles, à savoir : la Grèce, la Macédoine, la Thrace, les pays Balkaniques et Danubiens qui formaient les préfectures d'Orient et d'Illyrie, et en Occident, l'Italie avec ses îles, l'Espagne, les Gaules, la Grande-Bretagne, qui constituaient deux autres préfectures. Le tout était divisé en 9 diocèses, 71 provinces et plus de 200 territoires (*cités*). L'Empire avait comme extrêmes limites, au nord le cours du Danube et du Rhin, et dans les Iles Britanniques, la ligne du Forth et de la Clyde. Au delà, sur les trois quarts du continent européen, régnait encore la barbarie. Cet empire, que le christianisme venait d'appeler à une vie morale supérieure, avait réalisé dans le domaine de la civilisation quelques-uns des plus grands progrès que l'humanité ait jamais accomplis. Il avait, pour la première fois, institué un gouvernement qui avait plié les volontés individuelles sous le règne de la loi, et fait triompher sur l'anarchie de la cité antique, le principe de l'unité politique et de l'autorité. Il avait créé la première grande association politique, formée de plusieurs millions d'hommes libres, « frères et cousins du peuple romain », devenus dès le IIe siècle tous égaux en droits, soumis aux mêmes lois, admis à l'exercice des mêmes libertés civiles, protégés par une justice équitable contre toute autre supériorité que celle de l'État. Il s'était même élevé, sous l'influence des généreuses idées du stoïcisme et du christianisme, jusqu'à la conception de la fraternité humaine et d'une humanité composée de tous les peuples civilisés. Il avait fait régner partout l'ordre et la paix; il avait assuré la sécurité des populations. Il avait provoqué ainsi dans l'ordre social et économique de merveilleux progrès, dont les effets n'avaient

disparu que dans une faible mesure à l'époque du Bas Empire.

Partout, la vie sociale s'était épanouie et s'épanouissait encore au IVe siècle, surtout dans le cadre urbain. Des centaines de villes vivaient d'une vie facile et douce avec leur parure de palais, de places publiques, de cirques, de théâtres, de temples, de thermes, de bourses de commerce ou basiliques, avec leurs balnéaires et leurs aqueducs. Elles s'étaient munies depuis le IIIe siècle d'enceintes fortifiées, garnies de tours. Rien n'égalait la magnificence des capitales, Byzance, Rome, Milan, Thessalonique, Trèves, Arles, où se déployaient toutes les splendeurs du luxe et de la civilisation. Les campagnes étaient parsemées de bourgs (*vici*) de petits propriétaires libres, et d'habitations élégantes (*prætoria*) moitié maisons de plaisance, moitié châteaux forts, où demeuraient à la belle saison les grands propriétaires, au milieu de leurs vastes domaines (*villæ*). Plus de trente millions d'hommes, malgré la crise de dépopulation qui sévissait depuis cent cinquante ans, peuplaient en Europe l'Empire, objet d'envie pour les Barbares qui l'entouraient. Bien que la structure de la société romaine fut demeurée aristocratique, les hautes classes ne formaient pas des castes fermées ; tout citoyen pouvait s'élever par le mérite, la fortune, l'exercice des fonctions publiques jusqu'aux premiers rangs. L'existence d'une bourgeoisie encore nombreuse de petits propriétaires fonciers, de marchands et d'artisans, qu'on nommait les *honorés* (*mediocres*, *honorati*), servait à maintenir une sorte d'équilibre social, auquel s'efforçait de veiller le pouvoir central, en regard de la noblesse des grands propriétaires (*possessores*, *potentes*) et des hauts fonctionnaires. Dans les villes et dans les campagnes, se maintenait le travail libre des artisans, des fermiers perpétuels, des journaliers, à côté du travail à demi servile auquel se livraient les ouvriers des manufactures de l'État et les colons des grands domaines. L'artisanat indépendant et ses corporations

(*collegia*) étaient reconnus et respectés; ils figuraient dans la hiérarchie officielle, de même que la classe commerciale des marchands (*mercatores*) organisée sur le même modèle. Bien que l'Empire souffrît de l'existence d'un prolétariat urbain oisif et misérable, de l'extension du paupérisme, de la dureté du régime imposé aux pauvres et aux classes inférieures, deux progrès d'une portée capitale avaient été accomplis. Sous l'influence des idées stoïciennes et chrétiennes, plus encore sous l'empire des nécessités économiques, l'esclavage, cette forme dégradante et peu productive du travail avait disparu presque entièrement, au profit de l'artisanat libre dans les villes et du colonat dans les campagnes. Une foule d'hommes étaient parvenus, sinon à la liberté complète, du moins à une demi-liberté. Le colonat était devenu le régime normal des populations rurales, préparant l'avènement du vilainage médiéval. Grossi au IVe siècle d'une foule d'éléments nouveaux venus des villes, il assurait aux cultivateurs les droits des citoyens romains, la liberté personnelle, l'usufruit des terres, la stabilité, la sécurité de l'existence.

Malgré la crise économique qui avait été provoquée par les invasions du IIIe siècle et les excès du fiscalisme impérial, l'Europe romaine n'en était pas moins, au début du Ve siècle, la partie du monde où la prospérité matérielle se maintenait au plus haut degré. Si quelques contrées, telles que la Grèce et l'Italie péninsulaire, avaient été très éprouvées par la dépopulation, les guerres ou les transformations économiques, bien d'autres régions présentaient le spectacle de la fertilité, de l'aisance ou du bien-être, notamment la Macédoine, la Thrace, la Dalmatie, l'Italie du Nord, l'Espagne, les Gaules, la Grande-Bretagne. Dans des provinces entières, comme l'Aquitaine, les pauvres sont presque inconnus, observe Ammien Marcellin. En quatre siècles, Rome a su faire, de la partie de l'Europe soumise à ses lois, un foyer d'activité productive. Elle en a transformé l'aspect : la forêt y a été éclaircie

ou défrichée, le marais desséché, la lande mise en valeur. La charrue et la bêche y ont triomphé de la nature inculte. L'élevage, la production des céréales, des plantes industrielles, des arbres fruitiers, de la vigne, de l'olivier, se sont développés d'une façon prodigieuse, en même temps que s'étendait le champ de la colonisation romaine. La production industrielle a dépassé tous les résultats antérieurement obtenus dans tous les domaines, aussi bien dans ceux de l'industrie minérale et métallurgique, que dans ceux des industries des tissus, des cuirs, de la terre, du verre. Le travail avait commencé à se diversifier. La petite industrie urbaine s'était constituée et avait prospéré au-dessus de l'industrie domestique, à côté de l'industrie capitaliste qui s'ébauchait. Enfin le mouvement des échanges que favorisaient l'apparition d'institutions commerciales perfectionnées, le développement des instruments de crédit et des moyens de communication par voie fluviale, la construction d'un magnifique réseau de 146.000 kilomètres de routes, l'aménagement de grands ports, ne s'était guère ralenti, même à la veille des invasions. « Le monde devient chaque jour plus cultivé et plus riche, écrivait un ennemi de la société romaine ; partout le commerce, partout des villes ».

Il ne devait manquer à l'Empire romain pour résister au nouvel assaut des Barbares qu'un gouvernement moins figé dans les formes rigides d'une bureaucratie lente, que des classes dirigeantes plus conscientes de leurs devoirs et de leur mission sociale, que des institutions militaires moins altérées par l'emploi de troupes mercenaires, qu'un esprit public moins inerte, moins vicié par l'indifférence politique et par l'abaissement des caractères. D'autres sociétés ont connu des misères analogues et ont échappé à la mort par des réformes profondes. L'Empire ne sut, ne voulut ou ne put les faire, et il céda la place aux Barbares, mais la civilisation dont il avait le dépôt laissa assez de germes pour permettre à l'Europe d'échapper à l'influence durable de la barbarie.

Le monde barbare. Les races ouralo-altaïques. — Parmi les divers éléments dont se composait le monde barbare, les plus irréductibles appartenaient aux races ouralo-altaïques. Une variété de ces races, celle de Finnois du Nord et de l'Est, formée de tribus, les unes nomades, les autres sédentaires qui habitaient la zone de forêts et de marécages comprise entre l'Océan arctique et la haute Volga, couvrant la moitié de la Russie actuelle, ne joua aucun rôle dans les invasions. L'autre variété était formée de peuples de l'Asie Orientale et Centrale, Huns, Avares, Bulgares, Khazars, Petchenègues, Magyars, Mongols, Avares, qui ne furent pour la plupart que des ravageurs. Ne connaissant que la vie nomade, n'ayant pour richesse que leurs troupeaux, féroces et cruels, ils tiraient de la guerre et des rapines leurs principaux moyens d'existence. Groupés en *hordes* ou fédérations de *tribus*, qui pouvaient mettre sur pied jusqu'à 2.000 guerriers chacune, et qui étaient composées elles-mêmes de centaines de familles patriarcales, ils reconnaissaient l'autorité d'une aristocratie de chefs ou de rois (*khans*, *khagans* ou *juges*), qui dirigeaient leurs migrations. La rage de la destruction animait ces races de proie, dont les membres considéraient comme une honte le fait de n'avoir jamais tué d'ennemi, ou se faisaient gloire de boire dans le crâne des vaincus et de suspendre des peaux humaines, en guise de trophées, au poitrail de leurs chevaux. Ils furent, suivant le mot attribué à Attila, « les fléaux de Dieu » ; ils ne semèrent que les ruines, et il ne resta de leurs invasions que le souvenir d'une œuvre de mort sauvage et stupide.

Les races slaves ; leur organisation économique et sociale ; leur rôle dans la transformation de l'Europe. — Bien plus profonde et moins négative devait être l'influence des races slaves.

Celles-ci, d'origine indo-européenne, avaient vécu jusque-là obscurément dans la grande plaine de l'est de

l'Europe, à l'état de tribus sédentaires pour la plupart, lorsque les grandes invasions hunniques les rejetèrent dans les bastions boisés des Carpathes. De là, entre le Ve et le VIIe siècle, elles se répandirent dans les territoires laissés vides par les migrations des Germains et des Finnois, c'est-à-dire dans la Russie actuelle, dont elles occupèrent environ la cinquième partie, de la Dvina au Dniepr et aux grands lacs, dans les plaines de la Vistule, l'actuelle Pologne, et même le long de la Baltique méridionale et des Sudètes, dans l'Allemagne du Nord, qui, de Germanie devint une Slavie, ainsi que dans la Bohême et la Moravie. Au Sud, elles allèrent peupler les pays danubiens, la Slovaquie, la Slovénie (Carinthie et Carniole), la Croatie, jusque sur les bords de l'Adriatique, et passant même au delà de la Save, elles essaimèrent des tribus, celles des Serbes, dans la Mésie et en Macédoine. Elles refoulèrent entre leurs territoires et les bords de la Baltique septentrionale d'autres tribus, également d'origine indo-européenne, celles des Borusses, des Lives et des Lithuaniens, dont le rôle resta toujours effacé.

Ces diverses races ne s'étaient pas élevées jusqu'à la conception de l'État. Elles se groupaient en *communautés de familles* (*zadrugas*, *dvorichés*, *vervs*) formées chacune de 30 à 40 membres, au-dessus desquelles apparaissaient parfois, notamment chez les Yougo-Slaves, des groupements plus étendus, les *brastvos*, analogues aux *gentes* de Rome ou aux *phratries* de la Grèce. Plus rapprochés de l'état patriarcal que les Germains, les Slaves vivaient dans chaque famille sous l'autorité d'un chef ou *ancien*. La propriété appartenait à la communauté familiale entière. Elle était indivisible et inaliénable. Le travail s'y faisait en commun. Le testament était inconnu, de même que la propriété individuelle. Tout était en communauté, même les meubles et les acquêts, fruits du travail de l'individu. « En quelque lieu que soit conduite la vache, disait le vieux proverbe slave, c'est toujours à la maison qu'elle vêle. » Dans chaque famille, tous les

membres avaient un droit égal à la jouissance du labeur de chacun. Chacune nourrissait ses infirmes, ses vieillards, et les ménages qui se formaient en se détachant du tronc commun. Point de communauté de village, comme chez les Germains, mais seulement des fédérations de zadrugas, les *tribus* (*volosts*, *rods*, *jupas*), sortes de clans peu étendus, qui pullulaient et qui portaient chacun un nom ou un surnom. Les tribus avaient à leur tête des chefs religieux, civils et militaires (*joupans*, *starostes*, *startchinas*, *knèzes*), assistés de conseils d'anciens et d'assemblées d'hommes libres. Elles avaient des propriétés, forêts et pâturages, dont leurs membres jouissaient en commun, et des terres cultivables qui étaient partagées périodiquement entre les associés du groupe tribal. La grande masse de la population était formée d'hommes libres (les *kmètes*), jaloux de leur indépendance, tous égaux en droits. Ils ne reconnaissaient au-dessus d'eux qu'une noblesse sans privilèges, celle des chefs élus. Ils faisaient travailler pour eux les *colons* romains qu'ils trouvaient fixés au sol, et des esclaves qu'ils se procuraient par la guerre, la piraterie et les échanges.

Bien que parvenus déjà à la vie sédentaire, ils n'avaient point de villes, mais seulement des lieux de refuge (*gorods*) de forme circulaire, pourvus d'enceintes de bois ou de terre, de fossés et de haies, avec une seule entrée, autour desquels s'éparpillaient en éventail fermes et jardins. D'ordinaire ils vivaient disséminés en exploitations séparées (*derevnias*). Parfois, ils se réunissaient en grands hameaux ou villages de forme oblongue, dont les habitations distinctes les unes des autres s'alignaient le long des routes ou des sentiers. L'économie naturelle et domestique leur était seule connue. Chaque famille, chaque tribu s'efforçait de se suffire. Une grande partie du sol, surtout dans les plaines du Nord, de l'Est et du Sud, formait le domaine des marécages et des eaux, d'où Slaves et Lettons retiraient en abondance le poisson. Une immense

forêt, en grande partie vierge, formée de hêtres, de bouleaux, d'érables, de sapins, couvrait les quatre cinquièmes des vastes régions qu'ils habitaient. Dans leurs clairières, ces peuplades chassaient les animaux sauvages, cerfs, daims, aurochs, ours et capturaient les animaux à fourrures. Elles recueillaient le miel des abeilles sauvages. Elles faisaient paître dans les espaces vides, dans les pacages des monts et les herbages des bords des rivières de grands troupeaux de porcs, de bêtes à laine, de bêtes à corne et de chevaux. Les Slaves étaient réputés comme éleveurs ; ils avaient pour la culture elle-même plus d'aptitudes que les Germains qui leur empruntèrent la charrue à soc. Bien qu'ils ne connussent que les procédés de la culture extensive, ils produisaient déjà les céréales dans les riches terres de ces régions et retiraient d'ordinaire de leurs semences un rendement de trois pour un. Ils connaissaient les plantes industrielles, le lin et le chanvre. Mais leur industrie était toute rudimentaire, sauf pour le travail du fer et des tissus ; et partout elle ne dépassait pas le cercle de la famille et de la tribu.

Leurs échanges faits à dos d'hommes ou de bêtes de somme, sur des pistes primitives, ou encore au moyen de barques qui suivaient le cours des fleuves, n'avaient guère d'activité qu'au voisinage de l'Empire byzantin. Ils ne connaissaient pas la monnaie : les peaux de loutres et d'hermines en tenaient souvent lieu. Ils troquaient produits contre produits. Cependant, ils admettaient des étrangers (*gosts*) à séjourner dans des enclos particuliers (*gostinny dvor*) pour y trafiquer, et, dès le VIIe siècle ils eurent quelques grands marchés, tels que ceux de Julin ou Vineta dans l'île de Wollin en Poméranie, de Novgorod, de Smolensk, de Leczyka et de Kiev. Mais ils ne distinguaient guère le commerce du brigandage. Chez eux, les termes de marchand et de voleur étaient synonymes, et l'entrepôt commercial se confondait avec le repaire du brigand (*tovary*). Dans la Baltique, c'était la piraterie qui l'alimentait,

chez les Russes les razzias ou les tributs (*dans*) prélevés par force sur les populations et que les chefs se réservaient pour en tirer profit. Ces Slaves n'avaient pu se dégager des mœurs grossières des peuples primitifs. Ils demeuraient, soit dans des grottes, soit dans des cabanes et des huttes de boue; ils se contentaient d'une nourriture grossière. Insouciants et dissipateurs, ils étaient la proie des famines. Brutaux et querelleurs, sans pitié pour les faibles, ils étaient si peu ces êtres pacifiques, que la légende a dépeints, que l'état de guerre était perpétuel chez eux, entretenu par les rivalités de famille ou de tribu, par le goût et le besoin du pillage. Le chroniqueur russe Nestor et les historiens byzantins attestent que ces pasteurs, ces bûcherons et ces laboureurs excellaient dans la guerre de ruses et d'embuscades, de coureurs de bois et de pirates, traversaient à la nage de grands fleuves, maniaient à merveille l'arc et lançaient des flèches empoisonnées. C'est seulement sous l'influence de l'Europe chrétienne qu'ils devaient s'élever à la vie civilisée.

Les Germains et leur état social et économique au Ve siècle. — Leurs voisins et frères de race, les Germains, n'étaient pas plus avancés qu'eux en civilisation. Mêlés d'éléments divers, brachycéphales, bruns et petits, et dolichocéphales, grands et blonds, n'ayant pas la pureté de type qu'on leur attribue souvent, ils s'étaient établis depuis un millier d'années sur les bords brumeux des mers septentrionales européennes. L'un de leurs rameaux, celui des Goths, avait subjugué les populations antérieures de l'âge du bronze, ainsi que les Finnois, en Scandinavie méridionale, puis était descendu par le chemin des Varègues, le Dniepr, jusque dans les grandes plaines d'Europe Orientale, où se fixèrent les Visigoths et les Ostrogoths. Ils laissaient derrière eux, sur les bords de la Baltique, les Scandinaves, les Angles et les Jutes, enfin les Vandales. Au second rameau, celui des Teutons, appartenaient une foule de

peuples établis depuis la mer du Nord jusqu'au Rhin et au Danube supérieur, Saxons, Frisons, Longobards, Burgondes, Boiovares, Thuringiens, Francs et Alamans. Sur et espace étendu, à peine comptait-on au IIe siècle 2 à 3 millions de ces Barbares, et probablement 4 millions à la fin du IVe. Les plus nombreux, les Ostrogoths, ne groupaient guère plus de 300.000 âmes, les Visigoths 200.000 environ, de même que les Alamans, les Vandales 80.000, les Francs et les Burgondes moins encore, ainsi que les Lombards. Les guerres incessantes, les famines, les difficultés de la vie matérielle, l'exposition des enfants, l'infanticide, le taux élevé de la mortalité empêchaient la croissance d'une race que la nature avait faite prolifique. En général les Germains, étrangers à l'idée de nation ou d'État, ne formaient que des groupements temporaires ou confédérations guerrières. Les seuls éléments stables qu'ils connaissaient étaient les tribus (*Völker*, *civitates*), comptant 10 à 20.000 membres, composées elles-mêmes d'un agrégat de communautés de villages (*gemeinde*), de familles et de classes (*genealogiæ*, *propinquitates*), celles-ci peut-être d'origine militaire, réparties en quelques milliers de cantons (*pagi*, *gauen*). En dehors de l'autorité illusoire des rois, il n'y avait guère de pouvoir effectif que celui des chefs militaires, « des seigneurs de la guerre » élus, (*Kriegsherren*, *Herzogen*) et des chefs de bandes, autour desquels vivait volontairement un cortège de clients (*comitatus*), attachés à leur fortune. Point de noblesse héréditaire, mais une masse d'hommes libres qui se réunissaient en assemblées pour délibérer sur les affaires communes et pour choisir les rois, les chefs de guerre et les chefs de villages (*principes*).

Dans cette démocratie tumultueuse, où se développait une aristocratie militaire, la cellule la plus vivante était la famille patriarcale fondée sur les liens du sang (*hausgenossenschaft*, *fara*, *consorteria*). Tous les membres en étaient solidaires. Ils vivaient dans l'indivision ; ils possédaient en commun un patrimoine inaliénable. Formées

de 50 à 500 personnes, ces familles reconnaissaient l'autorité absolue (*mundium*) du père. Celui-ci avait tout pouvoir sur les femmes, les enfants et les parents du côté paternel ou maternel. Dans ce milieu, l'inégalité avait résulté de la division du travail social. Point de classe sacerdotale, mais une noblesse qui ne se distingue des hommes libres que par le prestige de la richesse ou des aptitudes guerrières. La chasse, la participation aux affaires de la communauté villageoise ou de la tribu, surtout la guerre, voilà les occupations communes des nobles et des hommes libres. Pour tous, le travail est œuvre subalterne, abandonnée, de même que les soins domestiques, soit à des femmes serves (*ancillæ*), soit à un petit nombre d'esclaves (*mancipia*), dont le prix équivaut à celui d'un cheval ou de plusieurs bœufs, soit encore, pour les terres cultivées, à des serfs, les *lites* ou *aldions*, en nombre aussi restreint que celui des cultures elles-mêmes.

Bien que parvenus à la vie sédentaire, les Germains étaient restés en grande partie fidèles aux formes primitives de l'organisation patriarcale. Parmi eux, domine la propriété collective de tribu, de canton et de village, désignée sous les noms de *marche* ou d'*allmend*. Elle comprend non seulement des landes, des marais, des pâturages, des forêts, mais encore des prairies et des terres arables. De la première, la propriété de tribu, un érudit allemand a reconnu des traces dans 190 cantons (*pagi*) de l'ancienne Germanie. Mais c'était la propriété des communautés de village qui présentait le plus d'importance. Les terres appartenaient à la collectivité des hommes libres (*vicini*, *pagenses*). Ils en avaient la copropriété ; ils y possédaient les mêmes droits d'usage ou d'occupation temporaire. Ils avaient seuls le droit d'en disposer, après délibération du groupement. Ils y exerçaient collectivement les droits d'administration et de police. Dans la forêt, la lande, le marais, le pâturage, chacun pouvait couper du bois, chasser les bêtes sauvages, recueillir le

miel des abeilles, faire paître son bétail sous la garde du berger communal. Chacun pouvait faire saillir ses vaches ou ses juments par le taureau ou l'étalon commun, user de l'abreuvoir, des puits, du sentier de la communauté. Les prairies encloses au printemps et divisées en autant de lots qu'il y avait de familles, étaient livrées à la vaine pâture après la fenaison, au profit du bétail de tous les membres de la *marche*.

Les meilleures terres réservées à la culture étaient réparties en bandes longitudinales (*gewanne*) d'égale valeur, groupées en trois soles (blés d'hiver, blés de printemps, jachères). On les allotissait annuellement ou périodiquement entre les familles. Un savant qui a fait de cette question une étude approfondie, pense que chaque communauté de village comprenait 10 à 40 exploitations familiales qui recevaient chacune en moyenne par voie de tirage au sort 15 hectares, de sorte que la superficie totale des terres cultivées de chaque communauté villageoise s'élevait à 500 hectares et que chaque lot comprenait des parcelles des trois soles. Au-dessus de la communauté de village s'étaient parfois créées des fédérations ou *centaines* (*Markgenossenschaften*) qui, sur un territoire de 100 à 400 kilomètres carrés, groupaient 16 à 120 familles pour la jouissance en commun des terres communes non alloties.

La propriété familiale se composait du droit de jouissance que chaque famille possédait sur les terres communes, et des lots de terres labourables assignés, sur lesquels chaque membre avait un droit égal. L'ensemble formait le patrimoine (*hufe*, *manse*) qui pouvait comprendre 15 à 50 hectares, dont la meilleure part était cultivée, dont le reste demeurait en jachère. C'était la terre salique (*terra aviatica*) des Francs, l'*ethel* des Anglo-Saxons. Non seulement la terre, mais encore les meubles, c'est-à-dire le bétail et l'outillage aratoire appartenaient à cette coopérative de famille, dont tous les membres demeuraient dans l'indivision et consommaient en commun les produits obtenus. On n'y

connaissait ni partages, ni dots, mais seulement des parts réparties entre les enfants mâles et les ménages. Les seules formes connues de propriétés privées ou individuelles se restreignaient à la possession d'armes, de têtes de bétail, d'objets d'alimentation, de mobilier, ou d'une maison de bois avec son petit enclos.

Le régime économique qui correspondait à ce système social n'était autre que celui de l'économie naturelle. Les Germains ne savaient guère que recueillir les produits qu'ils obtenaient sans travail ou qu'exploiter le sol suivant les méthodes les plus rudimentaires de la culture extensive. Sous un ciel âpre, aux prises avec un climat humide et froid, ils vivaient en grande partie dans l'état de simplicité des peuples pêcheurs, chasseurs et pasteurs. Sur le littoral de leurs mers inhospitalières, au milieu des tourbières et des marais, sur les plages stériles de boue, inondées par les fleuves débordants ou bouleversés par les flots furieux, sous les averses continues, dans le brouillard impénétrable, les tribus des Jutes, des Angles, des Frisons et des Saxons tiraient leurs moyens d'existence de la capture du poisson ou de la chasse à l'homme, et bravant l'embrun dans leurs vêtements de peaux de phoque, lançaient leurs barques de cuir ou leurs longues embarcations de sapin sur les étendues marines. Ailleurs, à l'intérieur s'étendaient des landes couvertes de bruyères ou la sylve immense qui déroulait son épais manteau de chênes, de sapins et de hêtres sur les quatre cinquièmes du sol. Semblable aux forêts vierges de l'Amérique du Nord, elle était traversée par des fleuves lents qui charriaient les troncs, peuplée d'animaux sauvages, parcourue par les chasseurs et les chercheurs d'abeilles. Les bergers y menaient paître dans les clairières ou sous le couvert des bois leurs troupeaux de porcs. L'élevage pratiqué dans les pacages, les prairies ou sur la lisière forestière était la principale ressource des Germains, qui possédaient surtout des troupeaux de chevaux, de bêtes à cornes, de moutons et de chèvres. Leur

paresse et leur ignorance ne savaient tirer de la culture du sol que de pauvres récoltes de céréales, de seigle, d'avoine, d'orge, de fèves, de lentilles et de lin au moyen de l'écobuage, du travail à la houe et à la charrue de bois. La terre vite épuisée, où l'on ne pratiquait que l'assolement triennal avec la jachère, sans amendements, ne donnait que des rendements incertains. La coutume des partages périodiques y empêchait toute amélioration. Sauf au voisinage de l'Empire, les Germains n'avaient ni jardins, ni vergers, ni vignobles. Leur industrie rudimentaire ne s'exerçait que dans le milieu familial ou local; elle se bornait à fournir aux besoins élémentaires de la vie. Elle était le plus souvent abandonnée aux femmes et aux serfs qui broyaient les céréales, au moulin à bras, qui brassaient la bière, qui filaient et tissaient à chaque foyer la laine et le lin. Chez quelques peuples seulement existaient des artisans libres, tels que les charpentiers burgondes. Un petit nombre seulement de produits, draps de Frise, toiles et voiles de Thuringe et de Saxe, étaient fabriqués en assez grande quantité pour servir aux échanges extérieurs. On exploitait aussi en Germanie d'une manière toute primitive des salines et des mines de fer, mais les métaux ouvrés communs étaient si rares qu'on usait encore parfois d'instruments et d'armes de pierre. On ne connaissait qu'une poterie grossière. C'est seulement dans le travail du bronze et de l'orfèvrerie que commençait à se manifester quelque effort artistique de la part des ouvriers Germains.

Ces barbares pratiquaient des échanges avec les nations voisines, surtout avec les marchands romains, auxquels ils achetaient sur les bords du Rhin et du Danube, du vin, des étoffes, des armes, en retour des produits de la chasse et de l'élevage. Mais ils ignoraient presque le crédit et la monnaie. Ils pratiquaient dans toute sa simplicité le système du troc ou des échanges en nature. Le commerce était entouré de périls. Le marchand étranger traité en

ennemi ou en suspect n'avait aucune garantie pour sa vie ou pour ses biens, dans un pays où la piraterie et la razzia continuelle passaient pour des moyens légitimes de suppléer à l'insuffisance de la production.

Les Germains étaient demeurés des bêtes de proie. Tapis dans leurs forêts et leurs marécages, ils y vivaient en groupes familiaux, barricadés dans leurs villages (*dorfer*), leurs hameaux (*weiller*), leurs fermes (*einode*, *hufen*), dans leurs huttes ou cabanes (*hall*, *sala*), encloses de fossés, de haies et de palissades, gardées par des chiens féroces, dissimulées dans l'épaisseur des bois, derrière des rideaux d'arbres, juchées sur des tertres ou dans des îles. Ils avaient en horreur les villes et ne possédaient qu'une centaine de lieux de refuge (*oppida*) fortifiés, pour s'y mettre à l'abri dans les cas les plus graves. Ils portaient des braies et des tuniques de laine ou de toile, des saies de peaux de bêtes, allaient pieds nus, se paraient de grossiers ornements, et certains, comme les Hérules, se tatouaient le visage. Leur nourriture formée de lait, de fromage, de lard et de grosses viandes, arrosée à l'occasion de cervoise, était subordonnée aux incertitudes de la chasse, de l'élevage et des récoltes. Les famines décimaient ces populations ou les jetaient au dehors sur les chemins de la guerre. Orgueilleux et fiers, capables à l'occasion de discipline et de dévouement, braves et pleins de mépris pour le danger, les Germains menaient une existence misérable, incertaine et périlleuse, qui avait développé en eux les instincts de convoitise, de grossièreté, de brutalité, le mépris des faibles et des vaincus, la griserie du sang, la volupté de la souffrance infligée (*schädigkeit*). Des haines inexpiables les divisaient entre eux. Superstitieux et ignorants, paresseux et ivrognes, querelleurs et violents, ces grands fauves, talonnés par la misère et par la faim, sentaient s'exaspérer, sous l'aiguillon de la nécessité, leurs convoitises séculaires allumées au spectacle de la civilisation d'un Empire, où la vie leur apparaissait

pleine de charme, facile et douce, en regard de l'existence précaire que menait leur race depuis des milliers d'années. C'est au moment même où les appétits des Barbares devenaient irrésistibles que le monde romain s'assoupissait dans une sorte de torpeur indifférente et de molle quiétude, d'où allait le sortir brusquement la formidable secousse des invasions.

CHAPITRE II

Les invasions et les établissements des barbares dans l'Europe chrétienne ; la ruine du régime social et économique romain (Ve-VIIe siècle).

L'infiltration des Barbares dans l'Empire romain et le caractère des invasions. — Jusque-là, pendant près de six siècles, à l'aide de son admirable réseau de forteresses et de camps retranchés, auprès desquels les 400.000 légionnaires de ses armées permanentes montaient la garde, l'Empire romain avait pu résister à la poussée continue de la barbarie menaçante. Il avait fini par se croire invincible et immortel. Au IIIe siècle, il avait résisté à la plus grave des tentatives qui avaient été faites contre lui, depuis celle des invasions gauloises, teutoniques et cimbriques. Au bout de cinquante ans de lutte, Aurélien, Claude et Dioclétien étaient parvenus à restaurer la forte armature de l'Empire. Mais déjà une politique qui se croyait habile, et qui était imprévoyante, avait laissé se produire dans l'édifice romain de lentes infiltrations, funestes pour sa solidité. Beaucoup d'éléments barbares avaient été introduits dans les provinces. On avait fait entrer des Barbares de toute origine dans les légions à titre d'auxiliaires (*læti*, *fœderati*), isolément ou en corps. On en avait distribué un grand nombre d'autres, faits prisonniers, dans les grands domaines qu'ils cultivaient à titre de colons : « Les Barbares, disait Probus, travaillent pour nous ; pour nous ils sèment et combattent. » Périlleux expédient, qui entretint l'illusion de la force et

de la sécurité dans un État affaibli, en y augmentent l'indifférence patriotique, en y relâchant la discipline sociale, en y amoindrissant le sentiment de la vigilance et de l'énergie.

Les milliers de Barbares établis dans l'Empire ne devaient être que de médiocres défenseurs d'une civilisation qu'ils ne haïssaient pas, mais à laquelle ils ne tenaient que par des liens superficiels. Ce ne fut pas d'ailleurs, non plus, la haine du Barbare contre le civilisé qui détermina au Ve siècle les nouvelles tentatives d'invasions couronnées de succès. Les envahisseurs ne cherchèrent alors, une fois de plus, dans l'Empire, qu'un asile, et ils n'y demandèrent qu'une place, à l'origine, assez humble. Dans l'histoire de leurs établissements, les irruptions violentes ne furent que des exceptions déterminées par la nécessité ou par des conflits avec d'autres peuples. En général, les futurs héritiers de l'Empire se présentèrent en mendiants armés, qui s'estimèrent trop heureux de recevoir des terres et des colons, en échange des services qu'ils rendaient comme soldats de Rome. Mais le désordre que provoquèrent les invasions, les unes pacifiques, les autres violentes, prolongé pendant deux siècles, finit par ruiner, sinon l'Orient qui résista, du moins l'Occident qui n'eut pas la même force de résistance.

Les invasions et les établissements des Barbares — Les grandes migrations des peuples commencèrent en effet dès la fin du IVe siècle et se poursuivirent jusqu'à la fin du VIe, se prolongeant même parfois au delà. Ce fut d'abord la ruée des Huns Occidentaux qui, chassés des bords du lac d'Aral, se jetèrent sur l'Empire gothique des bords de la mer Noire, le détruisirent, et, entraînant avec eux les débris de peuples germaniques et slaves, obligèrent les Goths à se réfugier en Dacie et en Mésie, sur le territoire de l'Empire d'Orient, où ils furent accueillis à titre de *fédérés*. Bientôt, ces derniers alliés incommodes

cherchaient à s'étendre vers l'Italie, d'où Théodose avait dû les rejeter par la victoire d'Aquilée (394). Puis l'Empire, affaibli et démembré sous les faibles successeurs du grand empereur, subit successivement le choc de deux grandes invasions, celle des 200.000 Suèves, Vandales et Burgondes que Stilicon arrête à Fésules (406), et celle des Visigoths qu'il brise à Pollentia.

Les Gaules et l'Espagne, laissées sans défense, sont submergées sous le flot d'autres Germains. Un moment l'Occident respire après la mort d'Alaric qui a saccagé Rome et l'Italie (410). Constantius et Aétius, reprenant la politique traditionnelle, permettent aux Visigoths de s'établir en Aquitaine et en Narbonnaise, puis en Espagne (315-346), aux Burgondes de se fixer en Palatinat, puis en Savoie, aux Francs Ripuaires de border la rive gauche du Rhin (400-436), à côté de leurs frères, les Francs Saliens, déjà établis en terre romaine sur les bords de l'Yssel. L'Orient paraît alors plus menacé que l'Occident, au moment où se fonde le grand empire hunnique qui s'étend de la Caspienne au Danube et aux Alpes, et auquel les Empereurs doivent payer tribut (434-435). Mais la fortune des Huns vient se briser en Gaule à la bataille de la Seine ou de la Marne (351), grâce à l'union des Romains et des fédérés Germains, groupés sous le commandement d'Aétius. La mort d'Attila (454), délivre l'Orient du danger hunnique, sans le préserver de nouvèlles invasions, celles des Ostrogoths, des Alains, des Longobards, des Slaves, des Bulgares, des Avars (V-VIIe siècle), qui ravagent tour à tour les pays Danubiens, l'Illyrie, la Mésie, la Grèce et même la Thrace. Mais, grâce à sa forte organisation militaire, il résiste au temps de Justinien et d'Héraclius, accueille comme *fédérés* une partie des envahisseurs et refoule les autres sur le moyen Danube. L'Empire d'Occident, au contraire, devient la proie des Barbares. A l'Ouest les pirates Angles, Jutes et Saxons subjuguent les Celtes romanisés ou Bretons et fondent en Grande-

Bretagne leurs sept royaumes (l'*heptarchie*). A l'Est de la Gaule, les Burgondes créent en Helvétie et dans les vallées de la Saône et du Rhône l'État éphémère de Burgondie (434-531). Au Sud, les Visigoths occupent tout le pays jusqu'à la Loire, ainsi que la Provence, et s'emparent de toute l'Espagne (462-480). Au Nord, les Francs s'étendent sur toute la Belgique, puis, avec l'aide de l'Église orthodoxe, fondent le premier grand Empire barbare occidental (486-521). L'Italie, qui reste en dehors de leur influence, subit enfin, après les irruptions de 406 et de 410, quatre nouvelles invasions : celles des Vandales de Genséric. (430-455), des Huns d'Attila (452), des Hérules d'Odoacre (457-476), des Ostrogoths de Théodoric (475-488), avant de devenir, après une courte restauration du pouvoir impérial byzantin, la proie des Lombards (568-590).

A cette dernière date l'Empire d'Occident avait cessé d'exister depuis plus d'un siècle (476). Par une dérisoire convention, l'Empereur byzantin avait proclamé la restauration de l'unité romaine, avec l'assentiment des Barbares, héritiers de la puissance de Rome en Europe occidentale.

Les effets de l'établissement et de la colonisation des Barbares; leur œuvre de destruction et de régression sociale et économique. — Presque toutes les bandes d'envahisseurs ou de fédérés n'avaient d'abord en effet songé qu'à vivre dans l'Empire sous la tutelle et à l'abri du nom respecté de Rome. Presque tous s'étaient proclamés ses alliés (*fédérés*), ses soldats et ses défenseurs. Afin d'obtenir l'obéissance des populations romaines, ils s'étaient présentés à elles avec la défroque des hauts fonctionnaires romains, des *maîtres de la milice*, des *consuls* et des *patrices* qu'ils avaient mise par-dessus leur costume de chefs militaires barbares. Ces *rois* et ces *princes* avaient gouverné avec les cadres de l'ancienne bureaucratie, avec l'appui de l'ancienne aristocratie et de l'Église romaines. Mais après plus d'un

siècle, ils avaient reconnu l'inutilité d'une fiction qui les gênait. Forts du servilisme des populations romaines et sûrs de conserver le pouvoir, tant qu'ils garderaient le monopole de cette puissance militaire que les Romains avaient abandonnée aux Barbares, ils ne tardèrent pas à se révéler sous leur véritable aspect. Le monde civilisé fit alors la coûteuse expérience du changement de régime auquel il n'avait su se soustraire, et l'établissement des Barbares fit sentir ses effets destructeurs.

Le premier de ces résultats fut l'effondrement de l'idée de l'État. Les monarchies barbares, étranges amalgames du despotisme romain et du principat germanique, se débattirent pendant trois cents ans aux prises avec les chefs de leurs bandes devenus ceux d'aristocraties turbulentes, laissèrent rompre la solide armature de l'administration romaine et se montrèrent impuissantes à empêcher l'effroyable anarchie, où la société de l'Occident faillit se dissoudre. Si le monde y gagna la disparition de l'absolutisme et du fiscalisme romains, il y perdit pour de longs siècles, le bienfait de l'ordre et de la paix intérieure.

Heureusement pour l'avenir de la civilisation, la supériorité numérique et sociale des populations romaines était si grande, que, dans la majeure part de l'Empire, la colonisation barbare recouvrit seulement d'une mince couche les profondes alluvions laissées par la domination de Rome. Les anciens peuples latins, celtes, ibères, thraces, illyriens, helléniques dont la culture s'était unifiée au temps de l'Empire, assimilèrent, absorbèrent ou modifièrent rapidement les populations slaves, germaniques, voire même asiatiques qui s'étaient établies parmi elles. Si elles perdirent à leur contact bien des caractères des sociétés civilisées, du moins elles conservèrent, surtout sous la forme religieuse, le dépôt des institutions romaines. Parmi les Barbares, les uns, Hérules, Ruges, Ostrogoths, Suèves, Vandales, disparurent d'ailleurs sans laisser de traces. D'autres, les Ger-

mains, les Bulgares, les Slaves, qui pénétrèrent en Orient, furent presque aussitôt hellénisés. Ceux d'Occident, comme les Lombards et les Visigoths restèrent à l'état d'aristocraties conquérantes ; la colonisation germanique ne laissa que de faibles traces, limitées au nord de l'Espagne, aux duchés de Bénévent et de Spolète, à la Toscane et au nord de l'Italie. Toute la Gaule, située au sud de la Loire, ne garda presque aucune empreinte de la domination germanique un moment subie. Quelques éléments saxons et burgondes persistèrent, les uns dans le Cotentin et le Maine, les autres à l'Est dans les deux Bourgognes et la Suisse occidentale. Au nord et au nord-est seulement de l'ancienne Gaule et dans les pays romains du Danube, la colonisation germanique marqua plus profondément son empreinte. Encore celle-ci fut-elle très inégale. Si dans les Pays-Bas, les Francs Chamaves, Ripuaires, Saliens, les Saxons et les Frisons colonisèrent la Néerlande et les Flandres, le Boulonnais et l'Artois, les Wallons, descendants des Romains, tinrent bon dans les vallées de la Sambre et de la Meuse. De même, les Celto-Romains en Alsace et en Palatinat conservèrent le vieux fond latin et gaulois, malgré l'invasion des Alamans, et les Bretons, en Angleterre, malgré le flot anglo-saxon. C'est uniquement dans les pays de la rive droite du Rhin, dans ceux du Main, du Danube et des Alpes centrales, que la colonisation germanique, représentée surtout par les Alamans et les Bavarois, réduisit à l'état de faibles îlots les anciennes populations romaines, s'installa en maîtresse et fit momentanément triompher la barbarie teutonne.

Si les invasions modifièrent peu le fond ethnique de l'ancien Empire romain, en Occident comme en Orient, elles n'en eurent pas moins des résultats désastreux pour la société et le travail. L'humanité a connu rarement d'aussi grandes misères que celles de cette période. Les masses n'ont fait que perdre à ce changement de maîtres.

Les classes supérieures et moyennes de l'ancienne société romaine ont été balayées par la tourmente ou spoliées par les Barbares. Les membres survivants de ces catégories sociales ont dû fusionner avec les conquérants. La propriété a changé de mains, ici partiellement, là en totalité. Dans les régions danubiennes et rhénanes, non contents d'avoir occupé les terres du fisc et les domaines abandonnés, les Germains se sont emparés de toutes les terres privées. Il en a été de même en Grande-Bretagne, où les Anglo-Saxons spolièrent en masse les Bretons. Ailleurs dans la Gaule Belgique, du Rhin à la mer du Nord, les Francs, *hôtes* anciens de l'Empire, s'approprient les domaines du fisc, dont ils n'étaient que les usufruitiers, et s'installent sur les terres désertes, sans procéder à un partage forcé inutile avec les Gallo-Romains. Dans toute cette vaste zone de l'ancien Empire, le domaine romain (*villa*) fait place au domaine familial (*heim*, *hem*) ou au domaine villageois (*tun*, *weiller*, *dorf*) germanique. Ailleurs, les Burgondes, les Visigoths, les Hérules, les Ostrogoths, soit en Gaule et en Aquitaine, soit en Espagne et en Italie, ont invoqué, en l'altérant, en leur faveur, les droits que l'État romain reconnaissait à ses défenseurs militaires. Ils ont requis comme hôtes (*hospites*), en vertu de la coutume officielle de l'hospitalité (*hospitalitas*), non seulement le logement et l'habitation, mais encore le partage des propriétés et de leurs fruits. Les Visigoths et les Burgondes revendiquèrent et occupèrent par les voies légales les *deux tiers* des grands domaines de l'État impérial ou de l'aristocratie, laissant aux grands propriétaires romains le dernier tiers en toute propriété (*tertia romanorum*). Ils se firent céder également les deux tiers des jardins, des vignobles, du bétail, des esclaves, des colons, des maisons. Anciens et nouveaux propriétaires, ceux-ci à titre d'hôtes (*hospites*, *consortes*), cohabitèrent sur les mêmes domaines et en partagèrent les revenus, suivant la proportion légale. Ils jouirent en commun des forêts et des pâtu-

rages. Comme les Germains n'étaient pas très nombreux, cette mesure de spoliation s'accomplit sans difficulté, ne laissa que peu de traces et n'atteignit qu'une minorité de propriétaires. Plus modérée encore en Italie, la spoliation n'avait porté que sur le *tiers* des terres ou des revenus fonciers des Romains, mais les Hérules avaient rendu odieuse par leur brutalité une décision que les Ostrogoths de Théodoric, plus habiles, surent rendre acceptable. Ces derniers s'étaient bornés à percevoir à titre d'hôtes, par l'entremise du Trésor, soit en argent, soit en nature, le *tiers* des revenus, des domaines publics et des grandes propriétés privées qui leur avaient été allouées. Mais tout changea avec les Lombards, conquérants brutaux, qui non contents de s'installer avec leurs familles (*fara*) sur les terres des grands propriétaires romains, massacrés en masse, et des corps ecclésiastiques spoliés, obligèrent de plus les populations latines survivantes à payer aux nouveaux hôtes germaniques le *tiers* du produit des terres dont elles conservèrent l'usufruit. Ainsi s'accomplit une vaste translation de propriété en Occident. Elle favorisa la croissance d'une aristocratie foncière formée d'éléments germaniques prédominants, mêlés aux éléments romains assimilés, au détriment de la classe des petits propriétaires libres, dont le nombre et l'influence ne devaient pas tarder à diminuer. La grande propriété aristocratique, qui tendait à absorber le sol, dès la fin de l'Empire, dut aux invasions un surcroît de vitalité et d'expansion. En même temps les formes primitives de possession du sol, propriété collective de village et de famille reparaissaient, dans l'Occident civilisé, où le génie romain avait fait prévaloir la propriété individuelle.

Loin d'apporter avec eux dans l'Empire les principes de liberté et d'égalité démocratiques, les Germains ne firent qu'y propager l'oppression du pauvre par le riche, du faible par le fort, des masses par une oligarchie de chefs de bandes, maîtres des hommes et de la terre.

Rome avait courbé toutes les classes et toutes les races fusionnées en elle, sous le niveau égalitaire de ses lois. Les coutumes germaniques établirent de profondes inégalités entre les divers peuples des États Barbares. En Gaule, on distingua jusqu'à sept lois différentes suivant l'origine des habitants, Romains, Francs Saliens, Francs Ripuaires, Francs Chamaves, Burgondes, Visigoths, Alamans. De hautes barrières séparèrent les diverses catégories sociales auxquelles s'appliquèrent des législations pénales différentes, d'une indulgence criante pour les hautes classes, d'une dureté barbare pour les classes inférieures, auxquelles furent réservées les mutilations et les supplices. L'aristocratie, s'isolant dans sa condition, s'efforça d'empêcher toute ascension sociale, en interdisant les mariages, sous peine de déchéance, entre ses membres et ceux des autres classes. Les Barbares n'osèrent porter ouvertement atteinte à la condition des hommes libres d'origine germanique, établis à côté des chefs sur les territoires de l'Empire. Ils laissèrent subsister, dans la Gaule méridionale, en Espagne, en Italie, dans les régions profondément romanisées, une partie des petits propriétaires libres, d'origine romaine. Mais partout, au moyen d'un sourd travail, que favorisaient l'abdication de toute autorité et le règne de la force, les aristocraties nouvelles s'efforcèrent de dépouiller les hommes libres de la propriété des terres et de la liberté personnelle. Dans toutes les régions, où la colonisation germanique prédomina, disparut, soit décimée, soit asservie, l'ancienne classe des *possesseurs* romains. En Grande-Bretagne, les Anglo-Saxons réduisirent les Bretons qu'ils épargnèrent à la condition de *colons* ou d'*esclaves* ruraux. Dans toute la Gaule Belgique, dans les régions rhénanes et danubiennes, les anciennes populations libres gallo-romaines qui purent échapper au massacre ou qui n'émigrèrent pas, durent accepter de cultiver à titre de demi-serfs (*tributarii*) les domaines (*manses*) et les fermes (*hufen*) des Germains

vainqueurs et vinrent grossir les rangs des anciens *colons*. Les Barbares résolurent ainsi le problème de la main-d'œuvre agricole et purent vivre, en maîtres oisifs, du travail des anciens propriétaires et cultivateurs romains. Un sort semblable atteignit une partie plus restreinte des anciennes classes libres de la Gaule celtique, de l'Espagne et de l'Italie ; il se généralisa à mesure que s'affermissait la domination des Barbares. C'est ainsi que dans la péninsule italienne, les Lombards réduisirent toute la population libre, même les prêtres, à la condition des colons romains ou germaniques (*coloni*, *tributarii*, *manentes*, *aldiones*).

Le colonat lui-même qui, sous l'action des lois de l'Empire chrétien, avait marqué l'une des étapes du progrès social, prend, à l'époque barbare, l'aspect d'une institution régressive, où loin de s'atténuer, la dépendance de l'homme s'aggrave. Tandis que le droit romain avait assuré au colon la liberté personnelle (*ingenuitas*) et la stabilité sur le sol qu'il cultivait, on vit les coutumes et les lois barbares assimiler le colon au serf (*originarius*), c'est-à-dire au non libre et à l'esclave urbain ou domestique, qu'on pouvait séparer de sa famille et transplanter d'un domaine à un autre. D'autre part les serfs (*originarii*) cessèrent d'être distingués des esclaves et leur condition devint aussi précaire que celle de ces derniers. Tandis qu'à la fin de l'Empire romain, l'esclavage était sur le point de s'éteindre, pendant les trois siècles qui suivirent les premières invasions barbares, il se reconstitua et s'étendit avec une extrême rapidité. Les guerres incessantes, les razzias, véritables chasses à l'homme analogues à celles de l'Afrique centrale actuelle, jetèrent à vil prix sur les marchés des millions d'individus. La législation pénale des Barbares multiplia le nombre de ces malheureux, en décrétant pour d'infimes délits la perte de la liberté, et d'autre part, la misère fit de l'esclavage une sorte de refuge pour une foule de désespérés. La plus grande partie des

populations romaines épargnées par les vainqueurs en Grande-Bretagne, dans les régions danubiennes et rhénanes, voire même en Gaule, en Belgique et en Italie (à l'époque lombarde), fut ainsi réduite en servitude. La domesticité de l'aristocratie (*pueri*, *ancillæ*) fut recrutée de cette façon. La culture des champs ou la garde des troupeaux fut en partie imposée à des bandes d'esclaves (*servi rustici*, *mancipia*). Les lois parquèrent ces hommes, de nouveau assimilés au bétail et au fonds d'exploitations, dans leur affreuse condition, rendirent les affranchissements plus rares et plus malaisés, interdirent les mariages entre les personnes libres et les individus asservis. Elles rétablirent en faveur des maîtres le droit de vie et de mort. Elles livrèrent les esclaves presque sans défense à l'atrocité et aux fureurs bestiales des propriétaires. L'énumération des sévices dont les hommes de condition servile furent victimes, ablations des oreilles, du nez, des yeux, de la langue, des mains, des parties génitales, et celle des tortures variées auxquelles ils étaient soumis, remplit des colonnes entières des codes barbares et provoque le frisson. On était loin du grand courant d'humanité qui, depuis le IIe siècle jusqu'au IVe, avait marqué sa trace dans la législation romaine relative à l'esclavage.

Toutes les garanties, dont la civilisation antique finissante avait entouré la vie et les biens de l'individu, disparurent dans l'anarchie séculaire déchaînée par les Barbares. Chez ceux-là même qui se sont par un long séjour dans l'Empire à demi romanisés, Visigoths, Ostrogoths, Francs, des réveils soudains de la férocité ancestrale transforment ces *hôtes* en meurtriers déchaînés. Alaric et les siens en Béotie, en Attique, en Thessalie, en Macédoine, ont tué les habitants, emmené les femmes et le bétail. « Il n'y a plus pour nous, avoue l'évêque de Marseille, Salvien, l'apologiste des Barbares, *ni paix ni sécurité.* » Et un autre contemporain, Prosper d'Aquitaine, s'écrie vers 416 : « Il y a dix ans que nous tombons sous

le fer des Vandales et des Goths ; le peuple a péri ; on a égorgé jusqu'aux enfants et aux jeunes filles. » Les Austrasiens en Auvergne et en Aquitaine au VIe siècle eurent à leur actif de semblables méfaits. Plus féroces furent ceux des Germains que la civilisation romaine n'avait pas touchés. Angles, Jutes, Saxons sont des bêtes fauves auxquelles il faut du sang à tout prix. Avant de mettre à la voile, ces pirates égorgent d'ordinaire le *dixième* de leurs prisonniers. En Grande-Bretagne, ils commettent de telles atrocités, que l'aristocratie celto-romaine s'enfuit en Armorique pour échapper à la mort, et qu'une partie des Bretons est égorgée. La cruauté des Alamans a laissé dans l'Europe Occidentale des souvenirs presque aussi profonds que celle des Huns. Les bandes de la grande invasion de 406 en Italie et en Gaule ont semé partout l'épouvante par leurs atroces exploits. A Trèves, elles transformèrent la ville en charnier, où les cadavres nus d'hommes et de femmes étaient mangés par les chiens et les oiseaux de proie. En Aquitaine et en Espagne, fidèles et clercs ont été fustigés, mis à la chaîne, brûlés vifs. Partout, au sac des villes et des bourgs, les femmes subissent les suprêmes outrages. Après la prise de Rome, les Visigoths d'Alaric, étendus sous les ombrages, se font servir le Falerne dans des coupes d'or par leurs harems de fils et de filles de sénateurs. A chaque expédition, se remplissent les gynécées des conquérants. Dans toute la seconde moitié du Ve siècle, assure un contemporain « la forêt des glaives a fauché l'aristocratie italienne comme les blés ». Plus tard, au VIe siècle, la férocité des Lombards dépassait toutes les bornes. « Le meurtre ne leur coûte rien », écrit l'annaliste Paul Diacre. « Comme une épée sortie du fourreau, dit le pape Grégoire Ier, cette horde sauvage sévit et les hommes tombèrent, ainsi que les épis sous les faux. » En Orient, même spectacle ; les femmes et les enfants sont enlevés, les hommes massacrés par les envahisseurs, Touraniens, Germains et Slaves en Macédoine, en Thessalie, en Grèce,

en Illyrie, en Epire, dans les provinces danubiennes. Les Ostrogoths coupent les bras aux laboureurs de Pannonie. Les Avares empalent les colons de l'Illyrie. Les Slaves crucifient la tête en bas, criblent de flèches paysans et artisans prisonniers. Dans toute la péninsule, des monceaux d'ossements blanchis marquent la place des villages, dans lesquels les habitants ont été massacrés ou bien sont morts de faim.

Les Barbares éprouvent à détruire le même plaisir qu'à tuer, et à piller la même joie qu'à violenter. Tout est enlevé sur le passage de ces bandes qui ne laissent après elles que la lueur des incendies et le spectacle des ruines. De 406 à 416, au témoignage de saint Jérome, tout ce qui s'étend, des Alpes aux Pyrénées, de l'Océan au Rhin, a été détruit par les Barbares. « Toute la Gaule, écrit un évêque d'Auch, a brûlé sur un même bûcher. » Dans son poème, Prosper d'Aquitaine s'exprime en ces termes : « Les temples de Dieu ont été livrés aux flammes, les monastères saccagés. Si l'Océan eut répandu toutes ses eaux sur les champs de la Gaule, il eût fait moins de ruines ». Il montre les Visigoths eux-mêmes occupés à piller les villes romaines, à enlever l'argenterie, les meubles, les troupeaux, à partager les bijoux et à boire le vin. Ils enlèvent les vases sacrés des églises, et, pour couronner leurs exploits, ils mettent le feu aux maisons. Quand ils sont passés en Auvergne (471-475), au temps de Sidoine Apollinaire, ils y ont eu pour cortège, dit le poète, « la flamme, le fer et la faim ». Saint Jérome, en Italie, parcourant les provinces après les invasions du premier tiers du ve siècle, a peine à trouver une « maison intacte » et un champ en culture. Quand des demi-civilisés se livrent à de pareils excès, on peut imaginer quels sont ceux des purs Barbares, les Vandales, les Huns, les Alamans, les Anglo-Saxons, les Lombards. Les Alamans dans les pays romains du Rhin et du Danube entassent sur leurs chariots, meubles, vêtements et jusqu'aux pierres des *villas*, livrant aux

flammes ce qu'ils ne peuvent enlever. Les Huns font table rase et ne laissent après eux que le désert. Les Vandales saccagent tout avec une telle perfection que leur nom a symbolisé la fureur même de détruire et les Anglo-Saxons mériteraient un renom semblable. Les Hérules ont réduit à la misère l'Italie du Nord par leurs rapines, et Paul Diacre qualifie les Lombards du nom de « nation de voleurs», aussi adonnés au vol que prompts au meurtre. Aux époques mêmes où les Barbares ont stabilisé leurs établissements, les guerres des rois et des peuples, des tribus et des familles, perpétuent ces mœurs destructives de toute vie sociale et économique régulière et productive. Dans les expéditions, telles que celle des Austrasiens en Auvergne et en Aquitaine au VIe siècle, ce qui reste de la prospérité de ces pays disparaît sous les mains brutales des Barbares, qui incendient les moissons, coupent les arbres fruitiers, arrachent les vignes, pillent les greniers et les celliers, poussent devant eux des troupeaux de captifs et d'animaux domestiques, semant autour d'eux la désolation et la mort. Parfois l'excès du désespoir arme les paysans contre eux. Les Bagaudes d'Espagne au Ve siècle ont ainsi lutté contre les Suèves et les Visigoths. Mais en général, la résistance est nulle parce que les masses la savent inutile.

Dans une société semblable, livrée sans miséricorde à tous les abus de la force brutale et de la barbarie déchaînée, la vie économique se ralentit et plus d'une fois semble près de s'éteindre. La main-d'œuvre agricole se raréfie, sous l'influence des grandes tueries d'hommes, des razzias d'esclaves, de la famine et des maladies épidémiques devenues presque permanentes. La production est découragée par l'insécurité croissante. Partout en Occident comme en Orient, s'étendent de vastes solitudes, d'immenses espaces, vides d'habitants et de cultures. Dans tous les documents, il est fait mention de ces terres désertes, *hermes* ou *vacants* et *gâtines* (*eremi*, *vastinæ*, *solitudines*,

loca invia). De l'Espagne du ve siècle, d'après l'annaliste Idace, il « ne reste plus que le nom ». En maintes régions de la Gaule, c'est le désert. On ne reconnaît plus, en Narbonnaise, la place des vignes et des oliviers, à côté des bâtiments ruraux en ruines. L'Armorique est redevenue, de même qu'une partie de l'Helvétie, une espèce de solitude, et la Gaule du Nord, d'après la loi Salique, abonde en terres abandonnées. Le chroniqueur Goth Jordanès décrit la désolation des régions danubiennes, où « l'on ne voit pas un agriculteur », Procope, celle des campagnes de la péninsule balkanique « qui ressemblent, dit-il, aux déserts de Scythie ». Le Kent, le pays de Londres, aujourd'hui l'une des fourmilières les plus animées de l'univers, n'est, après l'invasion anglo-saxonne, qu'une étroite bande côtière à la lisière d'immenses forêts et de landes incultes, et, le sud de l'Écosse, les Lowlands, qu'un vaste marécage où surgissent quelques cabanes au milieu de joncs et de plantes aquatiques. La forêt a repris son empire et elle couvre une grande partie de la Gaule, de la Grande-Bretagne, de la Rhénanie, des régions danubiennes, de l'Espagne du Nord et de l'Italie centrale. La Flandre qui devait être plus tard « une ville continue » ne fut alors qu'une sylve marécageuse. Partout, les marécages s'étendirent dans les parties basses des Pays-Bas, de l'Angleterre orientale, de la Gaule océanique et méditerranéenne, des vallées du Pô, de l'Arno et du Tibre, ainsi que dans la plupart des vallées fluviales. L'élevage déclinait. Les Barbares ne savaient ni soigner ni ménager le bétail que décimaient des épizooties continuelles. La terre mal cultivée, d'après des méthodes primitives, sous la direction des nouveaux maîtres ignorants de la savante agronomie romaine, ne donna plus que des récoltes incertaines. Le système germanique de la culture en commun et des partages périodiques, introduit dans une partie de l'ancien territoire de l'Empire, aggrava le mal. Les cultures riches, celles des vergers, de la vigne, des plantes industrielles,

furent en partie abandonnées dans les pays où les Romains les avaient introduites. Cependant, les misérables populations qui survécurent, se réfugièrent aux champs, dans les grands domaines, qui se garnissaient de fossés et de palissades ou de levées de terre et de pierres, ou à proximité des anciens bourgs romains (*vici*), qui pouvaient servir de refuges aux petits propriétaires. L'économie naturelle reprit sa prépondérance et la vie se concentra ou se localisa dans les campagnes, séjours préférés des Barbares.

L'économie industrielle est, en effet, frappée à mort. comme les villes qui avaient été les foyers de la civilisation gréco-romaine. Les Barbares montrent un acharnement particulier pour détruire les centres urbains, où s'étaient développées et survivaient les variétés les plus florissantes de l'industrie, ainsi que les corporations d'artisans. Partout, ils en dispersent les populations; ils y détruisent tout ce qui rappelle la vie civilisée, temples, églises, basiliques, théâtres, cirques. Les édifices flambent comme les monuments. Ainsi disparurent dans tout l'Occident, comme en Orient, tant de villes encore florissantes, dont beaucoup ne devaient plus renaître. Les Huns en détruisirent à eux seuls 70 dans les diocèses d'Orient et d'Illyrie. Les Slaves ont ruiné et vidé les villes Illyriennes, Daces et Dardaniennes. Dans les pays Danubiens, ont disparu Margus en Mésie, Ratiaria en Dacie, Siscia, Sirmium en Savie, Aquincum (Bude) en Valérie, Carnuntum et Vindobona (Vienne) en Pannonie, Emona, Virunum (Laibach), Juvavum (Salzbourg), Laureacum (Lorch) en Norique, Curia (Coire), Augusta Vindelicoroum (Augsbourg), Regina Castra (Ratisbonne). Dans les provinces rhénanes Aurelia Aquensis (Aix-la-Chapelle), Xanten, Cologne, Utrecht, Mayence, Worms, Strasbourg, Trèves, Augusta Rauracorum (Augst), Spire furent détruites au cours du ve siècle. Tongres, Tournai, Reims, Metz dans la Gaule Belgique éprouvèrent une destruction partielle. En Grande-

Bretagne, les petites villes dont les Romains avaient suscité la création et qui avaient prospéré, Londinium (Londres), Eboracum (York), Camelodunum (Colchester), Dorovernum (Cantorbery), Venta Icenorum (Norwich), Aqua Solis (Bath), sont transformées en monceaux de ruines. En Gaule Celtique, la ville helvétique d'Aventicum (Avenches) est détruite de fond en comble, de même que Lillebonne, la métropole de l'estuaire de la Seine. Les Austrasiens ont incendié Thiers et Brioude, les Alains Valence, les Visigoths Bordeaux. En Espagne, les Suèves ont détruit Mérida, les Vandales Hispalis (Séville) et Carthagène ; les Visigoths, Astorga, Palencia et Braga. Tarragone a été à demi détruite. En Italie les Vandales ont traité de telle sorte les villes de Sicile, Palerme, Syracuse, Catane, Termini, qu'à la fin du VIe siècle elle sn'étaient pas encore relevées. Au nord et au centre de la péninsule les invasions successives des Visigoths, des Huns, des Hérules, des Ostrogoths, des Austrasiens, des Lombards ont amené la ruine sans rémission ou partielle d'Aquilée, de Concordia, d'Oderzo, d'Este, de Trévise, de Vicence, de Padoue, de Milan, de Mantoue, de Crémone, de Populonia, de Fermo, d'Osimo, de Spolète, et de nombre de villes de la Cisalpine, de la Ligurie, de la Toscane, des Marches, de la Campanie. La population a fui en panique dans les îles, dans les forêts, dans les monts. « Peut se dire riche alors qui a du pain », écrit un contemporain. Les débris de l'ancienne population qui reviennent vivre dans ces ruines y ont la compagnie « des bêtes sauvages ». Rome même, trois fois saccagée au Ve siècle, cinq fois prise d'assaut au VIe, n'est que l'ombre de la superbe ville impériale, et n'a plus au temps de Grégoire le Grand (600) que 50.000 âmes, à peine le *vingtième* de son ancienne population. Dans les enceintes croulantes de ces villes fant ômes, dans leurs rues à demi désertes végètent quelques misérables artisans, débris des florissants métiers d'autrefois. Des champs cultivés et des jardins occupent la

majeure part de ces espaces vides de maisons et d'habitants. L'activité industrielle a disparu, les traditions mêmes de l'industrie ancienne se perdent. Une chute profonde ramène l'Occident aux conditions de l'économie élémentaire des peuples primitifs.

Au milieu de ce désarroi universel, les échanges se réduisent surtout au trafic des denrées et des produits fabriqués de première nécessité, qui circulent dans un cercle étroit. Le grand commerce intérieur et extérieur, qui avait pris sous l'Empire un si brillant essor, n'est plus possible. Tout fait défaut pour alimenter et faciliter les transactions. La terre est devenue le seul capital et les produits naturels servent de moyens d'échange. Le commerce de troc, comme aux époques primitives et comme chez les Germains, reparaît dans l'ancien Empire romain, où la monnaie s'est raréfiée et où le crédit a disparu. Les belles routes romaines, qui ne sont plus entretenues, se dégradent ; les ponts s'écroulent, la poste impériale a cessé, les relais n'existent plus. Toute circulation rapide est devenue impossible. L'insécurité règne partout. Les brigands détroussent voyageurs et marchands, au coin des bois, au passage des marais et des fleuves. Des bandes armées sillonnent en tous sens le pays. Les voyages deviennent des expéditions pleines de péril, qu'on n'entreprend plus qu'en caravanes, avec des escortes armées. Les ports déclinent, les mers sont infestées de pirates, le commerce maritime est devenu aussi peu sûr que le commerce terrestre. Les grandes compagnies de transport, (*nautes, utriculaires*), se sont dissoutes pour la plupart. Les armateurs sont ruinés. « Tel, dit un écrivain du ve siècle, qui armait six grands vaisseaux est heureux d'avoir à lui une petite barque. »

La décadence matérielle après les invasions ; l'ère de la misère, de la faim, des épidémies et de la dépopulation. — La misère est partout, dans les villes et dans les cam-

pagnes. Des bandes de mendiants demandent l'aumône aux portes des églises et des maisons (*castra*) des domaines aristocratiques ou des résidences (*palatia*) royales. Parmi ces misérables se recrutent les associations de malfaiteurs qui pullulent. A Rome, en 410, il a fallu suffire aux besoins de 14.000 nouveaux assistés : « Miséreux, miséreux nous sommes », s'écrient Salien au Ve siècle et Grégoire le Grand au VIe siècle. Un long cri d'angoisse retentit dans les actes des conciles, dans la correspondance des hommes d'État de ce temps ; le « monde semble près de sa fin », comme l'écrit Grégoire Ier. La mort fauche en effet à coups redoublés les populations survivantes. Ceux que le fer et la flamme épargnent meurent de privations et de faim ou sont enlevés par les fléaux naturels déchaînés. La famine accompagne les invasions en Norique, en Gaule, en Espagne, en Italie. Même aux temps d'accalmie, l'Occident et l'Orient vivent dans l'appréhension de la disette. « Tout plutôt que la faim » (*cuncta fame leviora mihi*), répètent les hommes de ce temps. Périodiquement, après les sécheresses, les inondations, les ravages des bandes guerrières, elle reparaît en effet, si atroce parfois, qu'on voit se renouveler des scènes de cannibalisme sporadique. Au VIe siècle en particulier, elle est pour ainsi dire à demeure, et, en une fois (536), dans une province de l'Italie centrale, 50.000 paysans meurent d'inanition. En 556, l'Orient lui-même, en plein règne de Justinien, connaît les horreurs de la faim. Les épidémies, dyssenterie, typhus, peste asiatique complètent cette œuvre de mort. Elles avaient sévi au Ve siècle, elles sévirent plus encore dans la seconde moitié du VIe et au VIIe, notamment en Grande-Bretagne et en Italie. En Irlande et en Galles, ainsi que dans les royaumes anglo-saxons, un tiers ou la moitié de la population succomba. En Auvergne (571), un dimanche, 300 personnes tombaient mortes dans une seule église. A Rome, Grégoire Ier a vu 80 personnes en une heure agoniser dans une rue. De 552 à 570, l'Empire d'Orient est

décimé par la peste bubonique qui y reparait et s'étend en Sicile et en Calabre en 746 et 747. La peste noire du XIVe seule fera autant de ravages. La misère physiologique multiplie les maladies nerveuses, la lèpre, le *mal des ardents*. L'épuisement diminue la fécondité des familles et la natalité. Des vides effroyables ont été faits dans la population de l'Occident et de l'Orient, à tel point que cette période est l'une de celles où le peuplement descendit au niveau le plus bas qui ait été atteint pendant les deux millénaires de l'ère chrétienne. Les régions danubiennes, rhénanes, bretonnes, gauloises, qui avaient un moment compté au IIe siècle plus de 30 millions d'hommes, en perdirent probablement la moitié ou les deux tiers. La Pannonie, la Norique, la Rhétie, l'Helvétie, la Gaule, la Belgique, la Grande-Bretagne, l'Espagne, l'Italie du Nord et du centre furent particulièrement atteintes et la péninsule balkanique peut-être plus encore. Les contemporains son unanimes à décrire la désolation du monde occidental et oriental, l'impression de solitude, de désert qui s'en dégage, et plus d'un se croit arrivé à la fin des temps qu'avaient prédit les Livres Saints.

Le désastre matériel et moral avait été en effet immense et paraissait irréparable. Les conditions de la vie des peuples civilisés, surtout en Occident, s'étaient rabaissées jusqu'à celles des peuples barbares. Ni le travail, ni l'intelligence n'étaient honorées. La force régnait en maîtresse et la bande guerrière exploitait la société occidentale sans pitié. En haut, une minorité de chefs et de guerriers vit de guerre et de pillage, pressure dans ses domaines la misérable population des colons et des esclaves, entasse le fruit de ses rapines, peuple ses gynécées de servantes, ses écuries de chevaux, ses chenils de meutes, partage ses loisirs entre la chasse et les banquets, les combats de chiens, les exercices violents. Grands et hommes libres, fuyant les villes ruinées, vivent dans leurs *villæ*, leurs demeures familiales (*sala*, *jara*) ou leurs hameaux, sur la

lisière des grandes forêts communes, en conquérants paresseux, grossiers et brutaux. Les classes laborieuses, qui travaillent pour eux, sont exposées à tous les hasards d'une société déréglée et anarchique, où la violence est la seule règle. La paresse, la stupidité, la grossièreté, l'ignorance et la crédulité, la cruauté des Barbares ont remplacé l'activité réglée, la politesse, la culture, l'humanité relative des Romains. Nul respect pour les faibles, pour le paysan, pour la femme, pour l'enfant. Nulle discipline, nul frein moral parmi ces envahisseurs, qui se sont bornés à ajouter les vices des civilisés à leur dépravation de Barbares. Loin de régénérer le monde, ils ont failli faire sombrer pour jamais la civilisation. Ils ont détruit en Occident des sociétés ordonnées, pour les remplacer par des sociétés anarchiques. Loin d'apporter avec eux la liberté, ils rétablirent l'esclavage. Loin de rapprocher les classes, ils ont dressé entre elles de nouvelles barrières. Loin d'adoucir la condition des classes inférieures, ils l'ont rendue plus dure. Loin d'aider au développement économique, ils ont ruiné toute activité, en semant partout le pillage, le désordre et la ruine. Ils n'ont rien créé, mais ils ont beaucoup détruit. Ils ont enrayé pour plusieurs siècles tout progrès. Les établissements des Barbares ont déterminé dans l'organisation de la société et du travail une des régressions les plus profondes que le monde ait connues. Leur seul résultat utile fut de rendre aux élites le sens de l'énergie et le goût de l'action, de susciter par contrecoup des essais de retour aux traditions du gouvernement romain, et d'arracher l'Église à son rêve mystique pour l'obliger à sauver du naufrage les débris de la civilisation. En Orient, l'édifice romain avait résisté à la tempête, il put servir de cadre à la restauration de la société et du travail. En Occident, l'esprit et les institutions de Rome, adaptées aux conditions d'un milieu nouveau, allaient inspirer les essais de restauration économique et sociale de la fin du haut moyen âge.

CHAPITRE III

L'EMPIRE ROMAIN D'ORIENT ET LA RESTAURATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE L'EUROPE DU Ve AU Xe SIÈCLE. LA COLONISATION ET LA PRODUCTION AGRICOLE. LA RÉPARTITION DE LA PROPRIÉTÉ ET LES CLASSES RURALES EN EUROPE ORIENTALE.

La supériorité de l'organisation de l'Empire byzantin. — L'asile privilégié de la civilisation pendant les six premiers siècles de cette période, celui où l'organisation du travail retrouva le plus de stabilité et de puissance, fut l'Empire d'Orient. Mieux protégé par sa situation géographique et surtout par l'armature presque intacte qu'il hérita de l'État romain et qu'il perfectionna, il brava pendant mille ans les efforts de la barbarie. Avec une vitalité merveilleuse, il sut réparer ses défaites ; amputé de ses dépendances africaines, syriennes, danubiennes, occidentales, il se replia sur lui-même pour trouver dans la concentration de ses forces un nouvel élément de solidité. Pendant six cents ans, avec des intervalles de décadence suivis d'éclatants retours de prospérité, dont le plus remarquable dura plus de trois siècles (VIIIe-XIe), il se défend contre la nuit et la ruine. Sa civilisation élégante et raffinée lui permet de servir d'initiateur aux populations barbares de l'Orient et d'éducateur à celles de l'Occident, d'échapper à l'anarchie continue où se débat ce dernier. Il réussit le premier à reconstituer une véritable nationalité hellénique, fondée sinon sur l'unité de race

et de langue, du moins sur la communauté des institutions politiques et religieuses, animée d'un ardent patriotisme, soucieuse de la gloire et de la grandeur de l'État. A l'abri d'un gouvernement puissant et éclairé, servi par une administration ordonnée, sous la protection d'une forte armature militaire et religieuse, il a facilité la restauration et le développement de l'activité économique sous toutes ses formes.

La colonisation agricole dans l'Empire byzantin. — « Deux choses, disait un empereur byzantin du Xe siècle, sont nécessaires à la conservation de l'État, l'agriculture et l'art militaire ». C'est pourquoi, la repopulation des campagnes et la colonisation agricole furent au premier rang des préoccupations des Byzantins, qui voyaient, comme les Romains, dans la terre, la source essentielle de la richesse et de la puissance. Ce fut le grand honneur de l'Empire d'Orient d'avoir réussi à résoudre ce problème, bien avant que l'Occident n'y fut arrivé. Il y parvint, grâce aux méthodes colonisatrices qu'il avait reçues de Rome, pour une large part, et qu'il sut appliquer avec une méthodique persévérance. On établit dans les *thèmes* (provinces) de nombreuses colonies militaires, où des soldats surveillèrent l'exploitation des domaines qu'on leur attribua, à charge du service militaire. On colonisa aussi l'Empire au moyen des populations chrétiennes dissidentes, manichéennes, jacobites, pauliciennes, qu'on transporta d'Arménie et d'Asie Mineure jusqu'en Thrace et en Grèce. Au VIIe siècle, on fixa 12.000 aventuriers syriens du Liban, les Mirdites, en Thrace, en Péloponèse et en Epire. Au besoin, on affranchissait des esclaves, comme le fit un empereur pour coloniser les terres désertes de l'Italie méridionale. Des milliers de colons d'origine barbare furent installés pendant cinq siècles dans toutes les parties européennes de l'Empire. C'étaient des Germains, tels que les Goths en Thrace et en Illyrie, les Gépides, les

Hérules, les Lombards, en Pannonie entre Drave et Save. Ailleurs, ce furent des Sémites, des Arabes, des Egyptiens, ou encore des Perses, des Arméniens, des Circassiens de race aryenne. Au besoin, on baptise des captifs d'origine Touranienne, dont on fait des laboureurs. On établit ainsi des Avares en Messénie auprès de Navarin, des Bulgares en Acarnanie, aux environs d'Actium ; 14.000 Turcs sont répartis en Macédoine orientale et d'autres dans la région du lac d'Ochrida. Mais ce sont les Slaves qui fournissent à cette colonisation agricole le contingent le plus nombreux. Justinien II a établi en une seule fois 70.000 prisonniers de cette race dans le bassin du Strymon et les pays macédoniens de l'Est.

Une partie de la Thrace a été colonisée par ces Barbares qui fournirent à Byzance un grand empereur, Basile Ier le Macédonien. Ils sont venus pendant cinq cents ans en tribus si nombreuses qu'ils ont assimilé les Arméniens, les Perses, les Turcs, les Grecs d'Asie, transportés comme eux dans le pays, et que la Macédoine a pris un moment au xe siècle le nom de Sklavénie (Slovénie). Toute la Thessalie méridionale, la région du Pinde, l'Attique, surtout le Péloponèse ont été repeuplés grâce à ces colonies slaves (*sclavinies*), et c'est ainsi qu'au xe siècle, de l'aveu d'un empereur, toute la Morée était slavisée. On en vit même dans l'Italie du Sud. Le chef-d'œuvre de Byzance fut de façonner ces colons, qui n'avaient pas encore de conscience nationale, et de les helléniser en les convertissant à la religion orthodoxe. De cet assemblage de tant de races la nationalité hellénique sortit rajeunie, en même temps que la main-d'œuvre agricole était reconstituée. Au xe siècle bien des indices permettent de croire que l'Europe byzantine était redevenue la partie la plus peuplée du continent.

Le développement de la production agricole. — Ainsi fut facilitée la mise en valeur du sol et le développe-

ment de la production agricole. Les terres désertes diminuèrent d'étendue. Les empereurs prirent d'énergiques mesures pour combattre l'abandon des domaines ruraux. Ils frappèrent d'abord de déchéance les propriétaires qui laissaient les terres sans culture. Puis, au VIe siècle, ils décrétèrent l'*épibole*, en vertu de laquelle les détenteurs des terres cultivées furent rendus responsables du paiement des impôts qui frappaient les terres abandonnées, de manière à obliger les contribuables à les défricher. L'*épibole* persista jusqu'au Xe siècle ; elle fut même rétablie plus tard. Mais c'est plutôt à la colonisation civile et militaire qu'aux mesures de coercition qu'a été due la renaissance de l'activité agricole en Orient. Bientôt, la culture donna, dans un Empire pacifié, de tels bénéfices que l'État, les grands et les petits propriétaires s'appliquèrent avec une égale ardeur à la faire fructifier. Après des périodes de dépression, l'Empire parvint en effet, surtout du VIIIe au XIe siècle, à un degré de prospérité agricole étonnant, spécialement en Thrace, en Macédoine, en Thessalie, en Grèce, en Italie méridionale. L'Orient chrétien fit revivre les traditions de l'agronomie hellénique et romaine. On y écrivait des traités d'agriculture (*géoponiques*) et d'élevage (*hippiatriques*), au cours même du Xe siècle qui fut pour l'Orient l'âge d'or et pour l'Occident l'âge de fer. Bien des procédés culturaux, dont on fait honneur aux Arabes, tels que l'irrigation, les méthodes perfectionnées employées dans l'arboriculture, la viticulture, les cultures industrielles paraissent être d'origine syro-byzantine. C'est Byzance qui donna le premier modèle d'un Code rural (*Nomoi georgikoi*), dû aux empereurs Isauriens, et où sont édictées les règles d'une sage police agraire.

La production agricole ne fut nulle part aussi avancée et aussi bien équilibrée qu'en Orient. Les provinces byzantines, alors bien moins dénudées qu'aujourd'hui, conservaient d'importantes richesses forestières, notamment dans

les Alpes dinariques, les Balkans, le Pinde, la Lucanie et la Calabre. Les princes et les grands seigneurs avaient de beaux parcs. On retirait des forêts des bois de construction. La pêche était florissante dans la mer Noire, l'Archipel, la mer Ionienne, l'Adriatique. Partout, l'élevage des porcs et des bêtes à laine prospérait, spécialement dans les régions des forêts et des plateaux. On élevait abondamment le gros bétail dans les plaines de Thrace, de Mésie, de Macédoine, de Béotie, d'Elide, de Messénie, d'Italie méridionale. Les empereurs et les grands propriétaires tenaient à honneur d'entretenir des haras, d'élever des chevaux de course et d'armée : ceux de Thrace et de Péloponèse étaient célèbres. Le miel de Grèce n'avait rien perdu de son renom. La Thrace, la Macédoine, la Thessalie, la Messénie, l'Apulie, la Sicile, la Campanie étaient toujours les plus riches greniers à blé d'Europe. Nul pays chrétien ne pouvait rivaliser avec l'Empire d'Orient pour les cultures fruitières. Les fruits de l'Archipel, de la Grèce, de l'Italie méridionale, amandes, citrons, oranges, figues, raisins secs faisaient l'objet d'une active exportation. Les vins parfumés et liquoreux de Lesbos, de Samos, de Grèce, de Sicile avaient une renommée universelle. C'était l'Empire d'Orient qui tenait la première place pour la culture des plantes tinctoriales et médicinales, qui avait dans le monde chrétien le monopole de celle de la canne à sucre, du coton, du mûrier et de l'éducation du ver à soie. C'est de la production agricole qu'il retirait la majeure part de cette richesse qui lui valut au moyen âge tant d'admirateurs et d'envieux.

La répartition de la propriété foncière dans l'Empire d'Orient. Les domaines de l'Etat et des communes. La grande propriété de l'Eglise et de l'aristocratie. — Cette renaissance économique fortifia en Orient le principe de la propriété individuelle à la romaine, sur laquelle le possesseur avait un droit absolu, tandis que la pro-

priété commune qui appartenait à l'État et aux collectivités alla diminuant progressivement. Les domaines impériaux ou fiscaux, comme on les nommait, bien qu'ils fussent souvent très considérables par suite des conquêtes, des confiscations, des deshérences, de la dévolution des terres vacantes à l'Etat, s'amoindrissaient en général à cause de la munificence intarissable des empereurs à l'égard de l'Église ou des concessions continuelles de bénéfices, faites au profit des officiers et des soldats. Les biens des municipes (*cités* et *curies*), puis ceux des nombreuses communautés rurales groupées autour des bourgs, chefs-lieux des districts (*métrocomies*), qui succèdent aux cités, bien que placés sous la protection de la loi, échappent avec la plus grande difficulté aux entreprises du fisc, et surtout du clergé ou des grands propriétaires. Toutefois, à force d'énergie et de ténacité, les communes parviennent à conserver une partie de ces pacages, de ces bois, de ces champs et de ces prés communaux, si utiles pour la masse des habitants des campagnes peu fortunés.

Malgré tout, la concentration de la propriété foncière fait de rapides progrès. Les grands domaines s'accroissent au profit de l'Église et de l'aristocratie. Déjà fort riche au IVe siècle, le clergé oriental augmente démesurément sa richesse territoriale, au cours du haut moyen âge, grâce à la piété des fidèles, des princes, de la noblesse, grâce aux usurpations qu'il commet aux dépens des collectivités et des individus sans défense, grâce aussi à l'intelligence de son administration économique. Les patriarcats, les 57 métropoles, les 49 archevêchés, les 54 évêchés, les innombrables couvents, chapelles, oratoires, églises, voire même les simples *laures* ou ermitages, bénéficient de cette formidable extension des possessions ecclésiastiques, qui sont pourvues d'exorbitants privilèges, soustraites à une partie des charges publiques, incessibles et inaliénables. Le clergé a même eu l'habileté de se faire donner le droit de prélever des redevances (*canons*) en nature, ou en argent, sur les

paysans. Il a fait dresser des cadastres minutieux (*bréviaires, polyptiques*). Sa fortune s'enfle sans répit. Si elle est parfois employée à soutenir des œuvres utiles de propagande religieuse, de charité, de progrès scientifique et artistique, elle l'est plus souvent encore à favoriser le luxe ou l'oisiveté d'une caste, qui argue des règlements de son état pour fuir le travail manuel. Elle fortifie de plus le fanatisme et la soif de domination d'un corps qui tend à former un Etat dans l'Etat, en se soustrayant cependant aux obligations fiscales et militaires de la population civile. Les meilleurs empereurs, les Isauriens et les Macédoniens, aperçurent si bien le péril, qu'ils s'opposèrent avec vigueur à l'extension de la grande propriété ecclésiastique, interdirent aux particuliers de transmettre leurs biens aux clercs et aux moines, reprirent à ceux-ci les domaines usurpés, leur défendirent l'acquisition de nouveaux immeubles, essayèrent de soumettre leurs propriétés aux charges communes, en laïcisèrent une partie pour les distribuer sous forme de bénéfices militaires. L'État byzantin maintint intact le principe, d'après lequel l'Église n'était que la dépositaire provisoire de la fortune foncière qu'elle détenait, et le droit de puiser à son gré dans cette réserve pour subvenir aux nécessités publiques. Mais dans la pratique, soucieux de ménager une puissance aussi redoutable, il laissa souvent le champ libre aux entreprises du corps ecclésiastique, si bien que celui-ci accapara la majeure part du territoire. Ainsi se constituèrent ces grands domaines, tels que ceux des 62 couvents de Byzance, de ce monastère Neamoni qui compta 500 moines et qui détint le cinquième de Chio ; de celui de Patmos qui posséda toute l'île de ce nom, outre des terres en Crète ; des trois fameuses communautés monastiques de l'Athos, enrichies par tant de dons ; de la célèbre abbaye du Mont Cassin, dont les possessions s'étendirent en Italie méridionale et dont l'abbé fut l'égal des princes de Bénévent, de Capoue et de Spolète. Les domaines d'Église furent de vastes

exploitations avec tout un personnel d'administrateurs, inspecteurs (*sacellaires*), receveurs, trésoriers (*logothètes*), intendants (*économes*) et diacres; avec des bâtiments centraux munis d'enceintes fortifiées, des hôpitaux, des hôtelleries, des celliers, des ateliers industriels, autour desquels vécut le peuple des colons.

Formation et progrès de la puissance territoriale de la noblesse byzantine. — A côté de la grande propriété ecclésiastique se développe, après la crise du Ve et du VIe siècle, la grande propriété aristocratique. Elle s'étend, à mesure que les hauts fonctionnaires civils et militaires (*exarques* et *stratèges*), confondus bientôt sous le terme général d'*archontes*, profitant de l'autorité dont jouit la noblesse administrative, confondent leurs intérêts et leurs ambitions avec ceux des chefs des grandes familles locales (*phylarques*) et des riches propriétaires fonciers (*plousioi*, *potentes*, *dynatoi*), qui exerçaient dans leurs terres une influence sociale considérable. Les premiers, enrichis par leurs dotations, s'attribuèrent en même temps que la puissance publique, la propriété héréditaire des *bénéfices* qui leur avaient été concédés ; ils accrurent leurs possessions et leurs sujets, en forçant leurs administrés à accepter ou à solliciter leur patronage et à entrer dans leur clientèle. Les autres s'efforcèrent de joindre à l'autorité effective qu'ils détenaient sur les habitants de leurs terres, les prérogatives de la souveraineté. Peu à peu, en Orient comme en Occident, s'organisa une noblesse terrienne, dont la puissance fut fondée sur la possession de grands domaines (*massæ*, *possessiones*), qui sont cadastrés à part dès le règne de Léon VI (IXe siècle). Sans cesse agrandies par des mariages, par des achats, par l'usurpation des terres publiques et communales ou des petites propriétés, ainsi que par la généralisation du *patronage* qui transforme la terre libre en terre dépendante, au détriment des petits propriétaires obérés ou soucieux de trouver des protecteurs, les possessions

territoriales de l'aristocratie égalèrent presque celles de l'Église. Les empereurs qui appréhendaient pour leur pouvoir et pour la société elle-même, la croissance de la grande propriété nobiliaire, montrèrent, notamment à l'époque des dynasties isaurienne et macédonienne, une rare énergie pour en enrayer le développement. Les Isauriens (VIIIe siècle), par les dispositions de leur *Code rural*, interdirent le patronage et annulèrent les usurpations faites aux dépens des petits propriétaires. Les Macédoniens prohibèrent les aliénations de domaines, consenties par la classe pauvre au profit des grands, annulèrent les contrats entachés de fraude ou de violence, abolirent même sur ce point la prescription quarantenaire, qui couvrait les usurpations. Ils renouvelèrent l'interdiction du patronage et annulèrent les acquisitions faites au préjudice de l'État ou des bénéfices militaires (*pronoiai*). Ils défendirent âprement les intérêts du pouvoir central et des classes moyennes, menacés par les révoltes des grands seigneurs.

Parfois, on put croire, au cours de ce duel, que la puissance de la noblesse allait être abattue. Mais l'aristocratie profitait des crises politiques et de la faiblesse de certains règnes pour restaurer son autorité. Si elle ne parvint pas à s'organiser en féodalité indépendante, à la manière de celle d'Occident, si elle n'en connut ni la hiérarchie, ni les institutions caractéristiques le contrat féodal, la suzeraineté, la vassalité, l'hommage, si elle resta légalement dans la dépendance du pouvoir central, du moins, elle avait acquis dans ses domaines, à la fin du haut moyen âge, la quasi-plénitude de la souveraineté. Le grand propriétaire byzantin fut le maître dans ses terres ; il y exerça la juridiction sur les paysans. C'est par son entremise que le gouvernement dut faire exécuter ses ordres, et de mandataire du prince, il tendit continuellement à devenir une sorte de souverain local. Il eut des clients, grâce au patronage, à la recom-

mandation, et même des vassaux, grâce à la généralisation de la pratique des concessions de bénéfices. Il continua ses usurpations, au détriment des petits propriétaires qui refusaient d'entrer dans sa clientèle. Il réussit même à faire déserter le service impérial par des soldats ou des officiers qui formèrent, dès le xe siècle, une catégorie nouvelle, celle des chevaliers (*kaballarioi*), à laquelle la haute noblesse concéda des biens, à charge du service militaire.

Aussi déjà l'aristocratie byzantine, à défaut de la pleine indépendance politique, possède-t-elle la puissance sociale et économique qui lui vient de la possession du sol et du nombre de ses sujets ou vassaux. De grands seigneurs, non seulement en Asie Mineure, le principal centre de la classe aristocratique, mais encore dans les provinces d'Europe, les Phocas, les Skléros, les Botoniate, les Doukas, les Commène, les Paléologue, les Bryennios, les Cantacuzène, détiennent d'immenses propriétés, tantôt dispersées, tantôt d'un seul tenant. Dès le ve siècle, une grande dame, Paula, est maîtresse du territoire de Nicopolis en Epire. Cinq siècles plus tard, un grand seigneur byzantin n'a pas moins de 60 domaines, avec 600 bœufs, 100 attelages, 880 chevaux, 18.000 moutons. Une femme de haut rang, Daniélis, est propriétaire, rien qu'en Péloponèse, de 80 *massæ*. Elle a d'immenses troupeaux, une armée d'esclaves ; d'un coup, elle peut affranchir 3.000 de ces derniers. Quand elle voyage, elle emmène 300 porteurs pour sa litière. Elle accumule argent monnayé, vaisselle, bijoux. Elle semble la vraie reine de la Morée. Des personnages, tels que l'eunuque Basile et Siméon Ampelas, eurent en ce temps la célébrité de nos milliardaires américains. Il y avait dans cette haute noblesse de grands seigneurs fiers, ambitieux, turbulents, des hommes instruits, de bons administrateurs, d'excellents généraux, parfois même d'ardents patriotes, animés de l'esprit religieux et monarchique. Ils formaient vraiment une élite, fort supérieure à l'aristocratie d'Occident pour

la culture, l'intelligence, les aptitudes politiques. Ils vivaient volontiers, en dehors de leur service de cour et de guerre, au millieu de leurs domaines, entourés de leurs vassaux et de leurs soldats, surveillant de haut le travail de leur peuple de laboureurs et de serfs, entourés d'une nombreuse domesticité. Dans leurs résidences, moitié palais, moitié forteresses, décorées avec goût, amples, de bel aspect, munies de vastes appartements et de *gynécées*, réservés aux femmes, ils pratiquaient une large hospitalité. Ils y étalaient le luxe de leurs vêtements ornés de broderies, de leurs trésors d'orfèvrerie, de gemmes, d'émaux, de soieries précieuses, de leur table abondante, de leurs écuries garnies de beaux chevaux et d'équipages. Ils aimaient les plaisirs de l'intelligence autant que ceux de la chasse et des voyages, aussi bien que les émotions de la guerre et que l'orgueil du commandement. Au demeurant, ce fut une classe admirablement douée à laquelle il ne manqua que la franchise du caractère, la tenue morale et l'esprit de droiture.

La petite noblesse vivait aussi dans ses domaines ruraux, de moyenne et de petite étendue, garnis d'un médiocre cheptel. Elle les faisait prospérer elle-même, secondée par quelques serviteurs, grâce à son âpre labeur et à sa sévère économie. Les gentilshommes campagnards, dont le type est ce Cecaumenos qui nous a laissé de si curieux *Mémoires*, n'étaient pas rares en Orient. Ils avaient une nombreuse famille ; ils aimaient la terre avec passion ; ils en tiraient de beaux revenus. « Fais du blé, du vin, du bétail », disait le sage Cecaumenos, et tu seras heureux. » Ils avaient peu de goût pour la vie de cour. Ils trouvaient dans l'existence familiale, dans l'exploitation de leur rustique domaine, dans la pratique des solides vertus, de la piété et de la charité, leurs véritables satisfactions. C'est à l'ensemble de cette classe aristocratique, haute et petite noblesse, qu'appartenait, après celle de l'Église, la principale action sociale.

La moyenne et la petite propriété libre en Orient, la classe des petits propriétaires. — Malgré les progrès de la puissance territoriale de l'Église et de la noblesse, la petite propriété libre se maintint en Orient bien mieux qu'en Occident, au grand avantage de l'équilibre de la société byzantine. A côté de la bourgeoisie urbaine qui possédait dans la banlieue des villes, des propriétés plus ou moins étendues, il y avait en effet dans l'empire une classe moyenne de propriétaires ruraux libres, qui détenaient encore une part importante des terres. En première ligne se plaçaient parmi eux, les soldats (*stratiotes*) que l'État, aux dépens du domaine public, des biens en deshérence ou des domaines conquis, pourvoyait d'espèces de fiefs ou de bénéfices (*pronoiai*), à charge perpétuelle du service militaire pour eux et leurs descendants mâles. En Péloponèse, il existait près de 3.000 de ces fiefs ; au xe siècle, ils étaient au nombre de 58.000. Les petits propriétaires militaires exploitaient eux-mêmes ou faisaient exploiter ces domaines (*stratiotika ktemata*) d'étendue restreinte, qui continuaient à faire partie des terres de l'État (*gé basiliké*), mais ils en avaient l'usufruit. La déchéance n'était encourue que dans le cas où le détenteur cessait de remplir ses obligations militaires, ou dans celui où il avait subi une condamnation infamante, ou bien encore, quand il laissait dépérir son fief. Mais s'il n'était pas permis à ces bénéficiers d'aliéner leurs domaines. Ils pouvaient les transmettre à leurs familles et ils y exerçaient les droits réels de propriété.

Auprès d'eux, se plaçaient d'autres petits propriétaires libres, qui exploitaient seuls, ou avec le concours de colons, ou encore associés avec des métayers auxquels ils abandonnaient le tiers de la récolte, les biens, jardins, champs, vignes, prairies, dont ils avaient la pleine propriété. Ils étaient astreints à payer l'impôt au fisc, la dîme au clergé, parfois quelques redevances aux grands. Ils avaient des droits d'usage sur les bois et pacages communaux. Groupés en communes agri-

coles, ils s'administraient par l'entremise de leurs assemblées et de leurs notables (*primates*), sous le contrôle des agents impériaux. L'État, qui ménageait en eux les plus dociles de ses contribuables et les meilleures de ses recrues militaires, les protégeait contre les usurpations et les violences des fonctionnaires et des grands. Il leur accordait, en cas de trouble de jouissance, l'assistance judiciaire ; il s'efforçait à leur faire restituer les biens usurpés sur eux. Il leur accordait un droit de préférence (*retrait, prélation, protimesis*) pour l'acquisition des biens provenant des membres de leur classe. Il assura même à leurs parents en ligne collatérale (*cognats*) la succession de leurs terres tombées en deshérence. Une longue lutte s'engagea dans laquelle le pouvoir impérial réussit à plusieurs reprises à sauver les deux classes des bénéficiers militaires et des petits propriétaires libres des entreprises incessantes du clergé et de la noblesse. Les empereurs isauriens et macédoniens en particulier parvinrent à restaurer et à libérer partiellement la propriété libre, dont l'existence se maintint pendant quatre siècles de plus qu'en Occident. Ce ne fut qu'à la longue, après des vicissitudes sans nombre, que la ténacité invincible des grands propriétaires laïques et ecclésiastiques vint à bout de la résistance des petits propriétaires indépendants. Au XIe siècle seulement, la plupart des bénéficiers militaires tendent à devenir les vassaux de la haute noblesse foncière. De leur côté, les paysans libres, pliant sous le faix des charges publiques, vivant sous la menace constante de leurs puissants voisins, souvent endettés, dénués de capitaux et de crédit, dépourvus des moyens de faire face aux crises de la production et d'accroître le revenu de leurs terres, tombent dans le paupérisme. Ils forment dès lors cette classe de « pauvres », les *pénétes*, qui doivent se résigner un à un à aliéner l'indépendance de leur propriété et celle de leur personne. De cette nombreuse classe moyenne qui avait été pendant cinq cents ans le nerf de l'État et le meilleur

instrument du travail agricole, il ne susbista plus que des débris.

Les classes agricoles dépendantes. Disparition du salariat, du métayage, du fermage libres et de l'esclavage. Diffusion du colonat et apparition du servage en Orient. — La grande majorité des habitants des campagnes se composa en Orient à la fin du haut moyen âge de colons et de serfs. En effet, en même temps que s'affaiblissait et que succombait finalement la petite propriété indépendante, les diverses formes du travail libre disparaissaient une à une. Les salariés agricoles ou journaliers (*misthotes*), qui louaient encore au Ve et au VIe siècle leurs bras pour la culture des grands et même des petits domaines, moyennant salaire (*misthos*), furent bientôt éliminés dans un milieu, où les propriétaires préférèrent recourir aux services de cultivateurs plus stables qu'ils retenaient sur leurs terres, au moyen de contrats de longue durée, et qu'ils gardaient davantage dans leur dépendance. Pour des motifs semblables, les fermiers et les métayers libres, liés aux propriétaires par des contrats d'entreprise ou d'association temporaire, qui stipulaient d'ordinaire le paiement d'une rente fixe de la moitié ou du tiers du revenu foncier, furent de moins en moins employés à la culture. Ils durent se résigner, comme les journaliers, à émigrer dans les villes ou à grossir les rangs des colons et des serfs.

Il est vrai qu'en même temps, l'esclavage rural tendit à disparaître. Encore recruté parfois par le commerce, avec la tolérance intermittente du pouvoir, il fut discrédité par la campagne que menèrent contre lui, au nom de l'Eglise chrétienne et de la dignité humaine, les évêques, les moines, les empereurs, les grands et les penseurs, héritiers de la tradition humanitaire ou religieuse du IVe siècle. D'ailleurs, le travail esclavagiste ne donnait qu'un rendement inférieur. La législation impériale interdit aux hommes libres de se faire esclaves. Elle permit à ces derniers le mariage

avec des personnes de condition ingénue, de manière à les émanciper par ce seul acte. Elle libéra ceux qui entraient dans le clergé ou dans l'armée. Elle prohiba la mise en vente des esclaves. Elle leur reconnut la propriété de leur

Scènes de la vie rurale d'après une miniature byzantine (DIEHL, *Manuel d'art Byzantin*).

pécule. Elle favorisa et multiplia les affranchissements. L'esclavage se limita au service domestique. Toutefois, bien que la loi eut aboli toute distinction entre les affranchis (*liberti*) et les hommes libres (*ingenui*), peu d'anciens esclaves s'élevèrent jusqu'à la liberté complète, qui ne leur eût d'ailleurs conféré aucun moyen pratique d'indépendance dans l'ordre économique. Ils contribuèrent

au contraire en grand nombre à grossir la foule des colons et des serfs de la glèbe (*adscriptitii*).

De ces divers éléments, petits propriétaires libres déchus, journaliers, métayers, fermiers, esclaves affranchis, tous obligés de rechercher dans un contrat d'étroite dépendance les moyens de vivre en cultivant le sol, se formèrent, en effet, le colonat et le servage. Le colonat déjà constitué pendant les derniers siècles de l'Empire romain se généralisa dans l'Empire byzantin, sans cesse grossi par le flot de nouveaux arrivants : débiteurs insolvables, vagabonds fixés d'office sur les domaines, individus sans ressources, étrangers (*advenæ*) sans avoir venus sur la terre d'autrui, prisonniers de guerre répartis sur les propriétés publiques ou privées. Les colons sont inscrits sur les registres de la capitation, pour que l'État puisse percevoir sur eux l'impôt dont ils sont redevables. Ils figurent sur le cadastre de chaque domaine, au même titre que le matériel d'exploitation. Établis sur le sol, ils en assurent la culture, sans avoir aucun droit à la propriété. Ils paient au propriétaire une large part du rèvenu foncier, à titre de *cens* ou de *tribut*, de prestations en nature ou en argent (*canons*). Mais en retour, ils ont l'usufruit perpétuel, transmissible et héréditaire, de la parcelle qu'ils mettent en valeur. Parmi eux toutefois, s'établissent deux catégories d'exploitants. La plus favorisée, celle dont les membres continuent à porter le nom de colons pendant les premiers siècles du moyen âge, possède la plupart des prérogatives de la liberté civile, telles que celle de contracter mariage sans condition de domicile, la plénitude de la puissance maritale et paternelle, la capacité testamentaire.

La moins favorisée, celle des cultivateurs à demi asservis, appelés les *inscrits*, les *cadastrés* (*adscriptitii*, *enapographoi*), qui se confond bientôt avec les serfs (*servi rustici*, *paroikoi*), est déjà astreinte à des restrictions gênantes ou onéreuses pour le mariage et pour la transmission de la tenure ou du pécule, en même temps que ses obligations ont augmenté en

nombre, qu'elle est fixée au sol, sans être garantie contre des mutations de domicile. Peu à peu, en dépit des interdictions du Code rural (VIIIe siècle), les colons eux-mêmes furent privés du droit d'abandonner le domaine. Ils se rapprochèrent des *inscrits* et les deux catégories du colonat se fondirent au IXe et au Xe siècle en une seule classe, celle des serfs de la glèbe. Le servage apparut alors avec ses deux caractères : l'obligation pour le cultivateur de résider sur la terre et de l'exploiter, l'interdiction pour le propriétaire d'expulser le tenancier ou d'augmenter ses charges. Il y eut encore en Orient à la fin du haut moyen âge, en dehors des serfs, des colons assez voisins des vilains d'Occident par leur condition. C'étaient les *mortites* (*mortitai*), qui avaient conservé diverses prérogatives des hommes libres, qui avaient le droit de quitter leur tenure, qui ne pouvaient en être dépossédés après une jouissance de trente ans, et qui ne payaient au propriétaire que le dixième de la récolte. Mais ils formèrent une minorité infime en regard de la masse immense des serfs ou manants (*paroikoi*), qui comprit presque toute la population des campagnes. Ceux-ci, astreints à des redevances invariables, à des services déterminés, n'ont néanmoins aucune garantie contre l'extension illégitime de leurs charges et contre les mauvais traitements du propriétaire. Ils ont de plus l'obligation de fournir des corvées pour la culture de la réserve seigneuriale, pour les charrois et autres travaux.

En Orient, la transformation du travail agricole s'était accomplie suivant le même rythme, suivant les mêmes nécessités économiques et sociales qu'en Occident. Mais la disparition de la petite propriété libre fut moins rapide et moins complète à l'est de l'Europe. L'établissement du servage y fut compensée par la disparition de l'esclavage. Le servage lui-même y eut pour contre-partie l'admission du droit d'usufruit perpétuel du cultivateur sur le sol et la stabilité de la vie rurale. On a d'ailleurs peu de renseignements sur la condition matérielle et morale des popu-

lations agricoles de l'Empire byzantin. Elle paraît avoir été très variable suivant les époques, très dure aux deux premiers siècles du haut moyen âge, plus douce et sortable aux trois derniers. Elle variait aussi suivant les propriétaires. En général, les tenanciers des terres de l'Église et de l'État jouissaient d'une protection supérieure et étaient l'objet de ménagements peu connus sur les propriétés de la noblesse. Les paysans byzantins vivaient, tantôt groupés en villages (*choria*), tantôt disséminés en fermes et hameaux (*aroi*, *argiridia*), parfois enfin en bourgs fortifiés (*castra*) d'où chaque jour hommes et bêtes se rendaient aux champs. Ils se contentaient d'habitations de pierres grossièrement assemblées, de pisé et de chaume. Leur nourriture était frugale, à base de lait, de fromage, d'œufs, de légumes, de fruits, auxquels ils ajoutaient du poisson et un peu de viande. Ils vécurent d'une vie sans horizon, dans laquelle la religion, les superstitions, le souci du pain quotidien tenaient, avec les préoccupations familiales, la première place, satisfaits de leur sort quand ils n'avaient pas trop à souffrir de la guerre, des fléaux naturels, de la rapacité du fisc et des propriétaires. Dans la société byzantine, c'est leur travail discipliné, mis en œuvre sous la direction d'un État, conscient de son rôle tutélaire, garant de l'ordre et de la paix publique, promoteur de la colonisation et de la production, qui assura à l'Empire d'Orient sa principale suprématie économique.

CHAPITRE IV

L'HÉGÉMONIE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE L'EMPIRE D'ORIENT PENDANT LE HAUT MOYEN AGE

Persistance de l'économie urbaine et de l'activité industrielle en Orient. L'organisation des corporations et métiers urbains. — L'activité industrielle et commerciale contribua aussi à ce résultat, de même qu'à l'enrichissement de l'État. En effet, l'économie urbaine, si profondément atteinte dans les pays occidentaux, resta intacte et se développa même dans l'Empire byzantin.

L'industrie, bien plus avancée en Orient qu'en Occident, eut les villes pour foyers. Il y avait sans doute, sur les terres de la noblesse et de l'Église, des ateliers ruraux où travaillaient des serfs et des serves. Quelques-uns même, tels que ceux du domaine de Danielis à Patras, produisaient des objets de luxe, tissus de pourpre, toiles fines, tapis, et ceux des grands monastères se spécialisaient parfois dans la pratique des arts industriels, mosaïque, enluminure, peinture, sous la direction des moines. De plus, l'industrie familiale était très répandue parmi les populations rurales libres ou non libres ; elle y suffisait aux besoins essentiels de la vie courante. Mais l'industrie urbaine si déchue en Occident s'est conservée et a prospéré en Orient. Elle s'exerce, soit dans les petits ateliers des entrepreneurs et des artisans libres, soit dans les grandes manufactures de l'État, où travaillent des ouvriers astreints à suivre leur profession de père en fils. Les lois

impériales (*novelles*) et le recueil de règlements de police intitulé le *Livre du Préfet* (de Byzance), rédigé au xe siècle, montrent quels étaient le nombre et l'activité des corporations industrielles (*systemata*) des grandes villes de l'Empire, héritières des associations (*collegia*, *artes*, *scholæ*) de l'époque romaine. Elles groupent à la fois des industriels et des commerçants. Les notaires y figurent à côté des banquiers, des changeurs et des joailliers, les marchands épiciers auprès des bouchers, des charcutiers et des boulangers, les aubergistes et les marchands de vin, de marée, de bestiaux tout près des maquignons et des pêcheurs. Les parfumeurs et les fabricants de cierges y voisinent avec les tanneurs et les fabricants de savon. Les plus nombreuses de ces corporations sont celles de l'industrie textile, marchands de soie brute, fileurs de soie, tisseurs, teinturiers de soieries, de lainages, de toiles, marchands d'étoffes syriennes et de tissus de toute sorte. D'autres professions, par exemple celles des serruriers, des menuisiers, des peintres, des marbriers, des mosaïstes sont groupées en métiers non privilégiés. Le régime corporatif s'applique surtout aux industries de luxe ou de première nécessité. De plus, il y a des manufactures impériales, dont le personnel travaille uniquement pour l'armée et pour la fourniture des palais impériaux.

Les corporations privilégiées ou officielles et les métiers libres occupent dans les grandes villes des quartiers spéciaux, par exemple, à Byzance, la rue Centrale et les alentours du Forum. L'atelier et la boutique y sont réunis, comme dans les *souks* et les bazars levantins. Il y règne un mouvement incessant, une activité bruyante. Souvent, l'État a accordé des privilèges aux fabricants, aux artisans et aux marchands. Il exempte du service militaire les matelots, les parcheminiers, les teinturiers en pourpre. La plupart des membres des métiers sont pourvus d'exemptions fiscales partielles. Toutes les corporations possèdent leurs monopoles. Toutes ont leurs assemblées, leurs chefs, leurs digni-

taires, leurs confréries. On n'y est admis au patronat qu'en payant des droits élevés, après avoir fait apprentissage et donné des preuves de capacité professionnelle. Mais en retour des avantages concédés, l'État étend sur les corporations la plus lourde des tutelles. Byzance n'est pas seulement le paradis du monopole et du privilège, elle l'est

Atelier de femmes brodant et tissant, d'après un manuscrit du xe siècle (Diehl, *Manuel d'art byzantin*).

aussi de la réglementation. Placée sous l'autorité du préfet de la ville, qui statue sur l'admission des aspirants, chaque corporation officielle doit se soumettre strictement aux règlements administratifs qui déterminent avec minutie les modes d'approvisionnement, réservent à chaque groupe corporatif l'achat des matières premières, règlent les rapports avec les marchands étrangers, limitent la quantité des acquisitions, fixent les prix, les jours, les lieux de vente, tarifent les bénéfices des patrons. Ces règlements

s'appliquent aussi à la technique, en vue d'assurer la bonne qualité des produits. Les agents de l'État pénètrent dans les ateliers et les magasins, examinent les marchandises et les livres de comptes. A certaines époques, le pouvoir a même essayé de fixer le maximum des salaires, ainsi que le prix des articles de luxe. Cette expérience désastreuse, inaugurée au temps de Justinien, a été renouvelée à plusieurs reprises. L'État, protecteur tâtillon et inquisiteur méfiant, s'est efforcé de tout régler dans l'organisation corporative ; il n'y a laissé aucune place à la liberté économique. Mais les membres des corporations sont des hommes libres, des citoyens, pourvus de monopoles et de privilèges qui les garantissent de la concurrence, leur assurent la stabilité de l'existence et les rehaussent aux yeux de tous. Dociles administrés, ils se plient aux exigences de la fiscalité impériale ou aux tracasseries administratives.

Ce régime, malgré ses défauts, donna à l'industrie urbaine une forte armature, une haute valeur technique, bien qu'il ait été peu accessible au progrès et qu'il soit resté, pour la vitalité et l'énergie, inférieur à celui dont l'émancipation du XIIe siècle devait doter l'Occident. Au surplus, en dehors des corporations officielles, l'Orient bénéficia du développement de nombreux métiers libres, groupés en associations dans une foule de villes, grandes ou petites, et qui comprirent la masse des membres du petit commerce et de la petite industrie. Dans ces groupements, uniquement soumis aux règles générales de la police économique, l'initiative individuelle et la liberté du travail purent s'exercer davantage. Les uns et les autres, corporations et métiers libres, par leur activité et leur habileté, assurèrent à l'Orient le premier rang dans la production industrielle.

La production industrielle et ses variétés dans l'Empire byzantin. — Savante dans sa technique, variée dans ses formes, l'industrie byzantine posséda pendant six siècles dans

le monde une primauté incontestée. Elle travailla pour le marché extérieur aussi bien que pour le marché intérieur ; elle fournit de ses produits l'Occident comme l'Orient. Elle excella surtout dans la fabrication des articles de

Etoffe byzantine (châsse de Charlemagne), d'après Viollet Le Duc.

luxe, où elle déploya une ingéniosité et une élégance rares. Elle occupa alors la place qui appartient actuellement à l'industrie française, sans se heurter à la même concurrence que cette dernière. L'Empire byzantin fut célèbre par le nombre et l'excellence de ses fabriques de tissus précieux, spécialement de ses soieries et de ses toiles fines. Des manufactures impériales sortirent ces étoffes splen-

dides, teintes de pourpre, de violet, de vert ou de jaune, souvent rehaussées (*historiées*) de figures, ornées de broderies, parfois tissées de fil d'or ou d'argent, qui servirent à confectionner les vêtements de cérémonies sacrées ou profanes, et que recherchèrent les princes, les prélats, les classes riches de toute l'Europe. Les soieries unies, merveilleuses étoffes de nuance délicate, de texture soignée et variée, impériales, draps d'or et d'argent, orfrois, samits, cendaux, baudequins, cyclatons, chrysoclaves, d'autres encore, rayées ou mélangées de fil ou de poil de chèvre, alimentèrent les trésors des églises, les intérieurs élégants et aristocratiques. C'est aux ateliers byzantins qu'on demanda les passementeries délicates, les ornements et les galons. Il se fit de ces produits une consommation prodigieuse. L'exportation en fut si active que les centres de fabrication : Byzance, Thessalonique, Patras, Corinthe, Athènes, Thèbes, eurent alors autant de célébrité qu'en ont aujourd'hui Lyon et Paris. On fabriqua aussi, notamment à Patras, de beaux lainages fins, décorés de riches broderies ; dans le Pont, en Macédoine et à Naples, de fines toiles de lin. Les Byzantins excellèrent dans l'art de la tapisserie ; leurs tentures, faites d'étoffes brochées ou damassées, ornées de compositions d'une rare perfection, leurs tapis de pied qui imitaient les peaux de panthère, leurs cuirs travaillés, leurs peaux teintes en pourpre furent sans rivales et partout recherchées.

Passés maîtres dans le travail des mines et des métaux, ils exploitèrent les gisements de fer, de cuivre, de plomb de l'Asie Mineure et de l'Europe orientale. Ils expédièrent dans les pays méditerranéens leurs marbres de Proconnèse, d'Attique, de Thessalie, de Laconie, de l'Archipel, leur sel extrait des marais salants d'Italie méridionale et de Mésie. Ils eurent des fabriques d'armes à Thessalonique, à Nicopolis en Épire, en Eubée, à Athènes, à Thèbes, en Péloponèse, où ils fabriquèrent des arcs, des flèches, des lances, des cuirasses parfois décorées ou travaillées avec art. De leurs ateliers de

Byzance et de Thessalonique sortirent de merveilleux produits, châsses et reliquaires, autels et croix, vases sacrés, encensoirs, dalmatiques, bijoux étincelants de rubis et de perles, vaisselle précieuse et argenterie de toute espèce. Dès le VIe siècle, ils triomphèrent dans l'art de l'émaillerie, et répandirent partout leurs beaux émaux cloisonnés et champlevés. Leurs ciseleurs et leur fondeurs travaillèrent le bronze qu'ils niellèrent d'argent et exécutèrent ces plaques ornées, ces fontaines, ces portes monumentales dont on a d'admirables spécimens à Sainte-Sophie, à Pavie et à Rome. Leurs ivoiriers fabriquèrent de délicieux coffrets sculptés, des diptyques, des couvertures d'évangéliaires d'un goût délicat. Ils poussèrent à un degré de perfection sans égal les arts décoratifs, la verrerie d'apparat colorée, filigranée, émaillée, la mosaïque et la céramique. De leurs ateliers de Byzance, de Salonique, de Ravenne, d'Italie méridionale sont sortis à cet égard de véritables chefs-d'œuvre. Ces maîtres des élégances fournirent enfin le monde de tous les articles de luxe, parfums, papyrus, manuscrits, psautiers, évangiles décorés et enluminés, que leurs officines et leurs ateliers savaient seuls préparer ou orner. C'est grâce à cette supériorité dans le travail industriel, autant que grâce à la richesse de leur production agricole, qu'ils gardèrent si longtemps leur suprématie commerciale.

Organisation et suprématie mondiale du commerce byzantin. — Dans la chrétienté du haut moyen âge, l'Empire byzantin a détenu en effet le monopole du commerce international dont la Méditerranée continuait d'être le centre. Situé au carrefour des grandes routes maritimes et terrestres de l'Asie occidentale et de l'Europe, au point de rencontre des voies traditionnelles du commerce, possédant, ce qui manquait à l'Occident, un système de transports réguliers par terre et par mer, un ensemble de moyens d'échange perfectionné, pratiquant à la fois le trafic de

transit et celui d'exportation, il put donner à la circulation commerciale une ampleur que les États occidentaux furent impuissants à atteindre. Pendant six cents ans, le commerce de Byzance garda un essor incomparable. Des seuls droits de marché et de douane prélevés à Constantinople, le Trésor impérial retirait au XIe siècle un revenu annuel de 7.300.000 sous d'or (un milliard de francs).

Pourtant, la politique commerciale de l'État, inspirée de traditions surannées ou de préoccupations fiscales, gênait singulièrement les échanges. Le gouvernement s'était attribué le monopole de certains commerces, tels que ceux des céréales et de la soie. Il prohibait l'exportation de divers produits, tels que les étoffes de grand luxe, les métaux précieux, de même que celle de nombreuses marchandises étrangères. D'autres articles, par exemple les savons de Marseille, étaient simplement frappés de droits d'entrée. On percevait d'autres droits à la sortie. A l'intérieur, des taxes étaient établies sur les achats et les ventes. Elles avaient toutes un caractère plus fiscal qu'économique, et c'était leur multiplicité aggravée par les tracasseries des agents du fisc qui les rendaient surtout gênantes. Mais la faute la plus grave que commit l'Empire byzantin fut de laisser aux étrangers en quelque sorte le monopole des importations et des exportations, au lieu de stimuler l'effort des nationaux, dont la paresse et la passivité s'accentuèrent. Les empereurs avaient cru inspirer ainsi à ces étrangers, attirés sur les rives du Bosphore par les besoins du commerce, le respect de la grandeur et de la richesse de Byzance. Ils préparèrent de cette façon, sans le vouloir, la voie à l'essor commercial des Barbares d'Occident qu'ils méprisaient et redoutaient à la fois. Ils paralysèrent à la longue le commerce national, en le réduisant au rôle de courtier passif, et firent la fortune des jeunes nations commerçantes qui leur servirent d'intermédiaires. La politique byzantine avait besoin des étrangers et cependant se méfiait d'eux. Aussi les accueillait-

elle en leur accordant des exemptions et privilèges, mais elle s'efforçait, par l'inégalité du traitement qu'elle leur consentait, de les mettre en rivalité les uns avec les autres. Elle multipliait à leur égard, sans lasser leur patience inspirée par l'amour du lucre, les mesures inquisitoriales, les formalités, les marques, les perquisitions, les amendes, les vexations.

D'ailleurs, malgré cette politique économique à courte vue et cette réglementation étroite, qu'appliquaient une nuée de douaniers (*commerciaires*) et de juges (*parathalassites*), l'Empire byzantin posséda à certains égards une organisation commerciale supérieure, propre à développer les échanges. Dès le moyen âge il inaugura le règne de la monnaie internationale, de l'étalon d'or. Ce fut le « bon » *besant* ou sou d'or byzantin, type de la saine monnaie, en général de titre invariable, qui fit la loi sur tous les marchés du monde. Bien qu'une législation restrictive et compliquée gênât le crédit, bien que, sous des influences religieuses, le prêt à intérêt fut assimilé à l'usure, le commerce byzantin, grâce à l'abondance de la richesse mobilière, trouvait de l'argent à un taux modique de 8 à 12 p. 100, abaissé encore au xe siècle, et qui restait inconnu au reste de l'Europe. La loi limitait le taux de l'intérêt, mais il n'existait aucune restriction permanente aux prêts monétaires. Le nombre et l'importance sociale des changeurs et des banquiers (*argentarii*) à Byzance, où ils étaient groupés en une puissante corporation, y sont les indices du développement du commerce de l'argent. Avant les Italiens, les Byzantins usèrent de la lettre du change ou des papiers de crédit qui en sont l'équivalent. Sur les routes de terre, sur les anciennes voies romaines réparées et achevées dans la péninsule balkanique et l'Italie méridionale, la circulation fut active. Ils jetèrent ou rétablirent de nombreux ponts sur les fleuves. Ils multiplièrent les puits, les citernes et les abris sur les chemins des caravanes ; quoique Justinien, mal

inspiré, eût supprimé le service de la poste publique, ils favorisèrent en général les transports. Ils attirèrent les marchands de toutes les nations aux grandes foires de Byzance et de Thessalonique, pourvues d'exemptions et de privilèges. S'ils établirent sur les marchés une police tracassière, ils y assurèrent la sécurité et la régularité des transactions. Si les marchands étrangers furent astreints à résider dans des quartiers spéciaux et soumis à la surveillance administrative, si certains, tels que les Russes, n'eurent la permission de faire qu'un séjour limité, la plupart purent résider dans l'empire d'une manière permanente, former des colonies privilégiées, posséder des *consuls*. Les Bulgares eux-mêmes bénéficièrent de cette faveur. Aux négociants italiens, sujets impériaux, venus d'Amalfi, de Naples, de Gaète, de Venise ou de Gênes, Byzance, plus accueillante encore, accorde la faculté d'établir des comptoirs dans les ports. Les Vénitiens ont dès lors leur quartier près de la Corne d'Or et les Génois à Galata. D'importantes exemptions et des privilèges facilitent leurs opérations.

Une politique intelligente et active cherche à ouvrir, sinon aux commerçants nationaux qui ne s'expatrient pas volontiers, sauf les Syriens, du moins au commerce de Byzance, les marchés extérieurs, au moyen de nombreux traités avec les États étrangers. L'Empire a su aménager et outiller ses ports, y organiser des services de manutention et des corporations de dockers. Il a favorisé le commerce de mer. Il a pratiqué le contrat d'assurances et le prêt à la grosse aventure. Son droit commercial a aidé à l'organisation de compagnies d'armateurs, entre lesquels se répartissaient les profits et les pertes. Le *Code nautique* byzantin, œuvre de Léon III et adaptation des lois anciennes de Rhodes, donne le premier ensemble de règles commerciales qui ait régi le moyen âge chrétien. C'est sous l'inspiration de Byzance que seront rédigées au XIe siècle les coutumes des républiques italiennes de Trani

et d'Amalfi. La marine marchande byzantine, facilement recrutée parmi les populations côtières de l'Archipel, rompues de longue date au trafic maritime, est la maîtresse de la Méditerranée, où son pavillon apparaît partout. Une police vigilante fait la guerre à la piraterie et entretient la sécurité des mers contre les Dalmates, les Varègues et les musulmans.

Un immense mouvement d'échanges, le plus actif du monde civilisé, a pour centre l'empire byzantin. De là, d'abord par l'entremise des colonies de marchands syriens, ancêtres des Levantins, puis par celle des Amalfitains, des Vénitiens, des Génois, des Arméniens, se répandent, en Orient comme en Occident, les produits du sol et des manufactures byzantines, belles soieries, toiles fines, pièces d'orfèvrerie, ivoires sculptés, verreries délicates, coupes d'onyx, vases ciselés et émaillés, mosaïques, fruits, vins fins et autres articles de choix ou de luxe. Par le commerce byzantin qu'alimentent les caravanes venues de toute l'Asie et de l'Afrique, de même que les marchands arabes et turcs établis à Constantinople avec la permission des empereurs, l'Europe reçoit les marchandises précieuses de l'Asie Mineure, de la Chaldée, de l'Assyrie, de la Perse, de l'Inde, de l'Extrême-Orient, de l'Égypte et des pays africains ; épices, parfums, pierres précieuses, métaux rares, bois de santal, musc et camphre, soies grèges et cotons, soieries, lainages fins, mousselines et tapis. De bonne heure, des traités de commerce conclus avec les puissances musulmanes facilitent ces échanges. Des régions barbares de la Caspienne, du Turkestan, de la Volga et du Dniéper, par l'entremise de la république grecque de Kherson ou même par voie directe, au moyen des marchands varègues, bulgares, turcs, khazars, qu'elle attire sur les rives du Bosphore, Constantinople se procure une foule de produits naturels : des blés, du poisson salé, de la cire, des peaux, des fourrures, du sel, du miel, du caviar, des dépouilles d'animaux, de l'ambre et

des esclaves. Depuis le VIIIe siècle, Thessalonique et Byzance voient affluer par les voies fluviales et les grandes routes les trafiquants slaves, bulgares, magyars qui y débitent le lin, le miel, le poisson salé, le bétail, les peaux, les cuirs, les fourrures, le fer et l'acier mi-ouvrés. De l'Italie, de la Germanie, de l'Espagne, de la Gaule, arrivent dans les ports et entrepôts byzantins les métaux bruts ou ouvrés, les laines brutes, les toiles de chanvre ou de lin, les lainages communs, les tapis grossiers. Comme autant d'affluents, ces courants commerciaux convergent vers le vaste empire pour grossir l'immense mouvement d'échanges qui s'y concentre.

Activité et prospérité de la vie urbaine dans l'empire byzantin. — Les ports offrent le spectacle d'une prodigieuse activité. C'est le commerce qui entretient, de concert avec l'industrie, cette vie urbaine, dont l'Orient a conservé le privilège. L'empire byzantin est couvert de grandes cités industrielles et marchandes, dont l'animation frappe d'étonnement les Occidentaux. C'est d'abord Constantinople, la plus belle cité de l'univers, « celle qui, de toutes les autres est souveraine », de l'aveu de Villehardouin ; la ville des merveilles « la plus riche qui soit au monde et qui détient les deux parts (*tiers*) de l'avoir de l'univers », d'après Robert de Clari. Elle est l'entrepôt du commerce mondial. Navires et caravanes se dirigent vers ses rades. Dans les bazars de ses rues centrales, c'est un entassement prodigieux des produits du monde entier ; ses quais et ses docks regorgent de marchandises. Une forêt de vaisseaux se range le long de ses quais. Une foule immense emplit ses quartiers. Dans ce foyer de richesse et de luxe, qu'embellissent tous les dons de la civilisation, vivent un million d'hommes, la plus forte agglomération du moyen âge. On y compte jusqu'à 70.000 Barbares. Mais son aspect de cité cosmopolite et ses bas-fonds de cité levantine n'altèrent pas sa physionomie de ville des élégances et du

luxe, où les affaires vont de pair avec le culte de l'intelligence et de l'art. L'empire possède d'autres cités qui dépassent toutes celles du reste de la chrétienté : Héraclée, Sélymbria, Rodosto sur la côte de Thrace ; Thessalonique, la seconde métropole et le second port byzantin, « une des plus fors et plus riches villes de la chrestienté », au dire de Croisés, et où vécurent jusqu'à 500.000 âmes ; Négrepont, Athènes, Patras, Nauplie et Corinthe en Grèce : Corfou, Durazzo, Avlona, Nicopolis à l'entrée de la mer Ionienne ou de l'Adriatique, sans compter la république de Crimée Kherson, protégée de Byzance, et les cités dalmates placées sous le protectorat byzantin, telles que Raguse et Spalato. A l'intérieur de la péninsule balkanique prospèrent Andrinople et Chrysopolis. La domination byzantine a fait la fortune des cités de l'Italie méridionale, de Bari et de Reggio, de Tarente et de Salerne, de Brindes et de Naples, qui rivalisent en richesse, surtout d'Amalfi, qui, du IXe au XIe siècle, domina dans la Méditerranée occidentale. C'est enfin sous les auspices de Byzance qu'une humble agglomération de pêcheurs, Venise, est devenue en six cents ans la reine de l'Adriatique et du commerce méditerranéen, l'héritière de la splendeur de Ravenne.

Partout dans ces cités, au-dessous d'une aristocratie de sénateurs, hauts dignitaires et grands propriétaires, qui étalent le luxe de leur train de vie élégante et raffinée, vit une bourgeoisie active et intelligente de banquiers, d'industriels et de marchands. Elle forme, avec les patrons des métiers et du petit commerce, ingénieux et âpres au gain, une classe moyenne qui a été l'une des principales forces de la société byzantine, et qui l'a enrichie par son labeur. Cette classe n'a cessé de grandir. Elle a remplacé les *curiales* de l'époque romaine disparus dans la crise du VIe siècle. Au Xe et au XIe siècle, associant ses intérêts avec ceux de la noblesse foncière qui réside volontiers dans les villes, elle participe au pouvoir municipal, délègue

ses notables (*judices*, *boni homines*) pour aider à l'administration urbaine, se fait pourvoir de privilèges économiques et financiers. C'est dans cette classe, qui eut les défauts inhérents à la recherche incessante de la fortune, que se transmirent les fortes vertus sociales, l'amour du travail, l'économie, la simplicité et la régularité de l'existence, la pratique de la charité. La plèbe des artisans (*laos*), groupée en corporations et confréries, forme, avec la classe moyenne (les *mesoi*), l'élément vivant des cités byzantines. C'est à elle qu'est dû le renom de l'industrie orientale. Elle est intelligente et laborieuse. Elle a le sentiment de sa valeur. On a vu à Byzance un ancien ouvrier, Léon l'Isaurien, ceindre le diadème et faire souche d'une dynastie. La vie corporative entretient en elle le goût d'une certaine indépendance et le sens de la solidarité. Les lettrés, qui ont décrit la vie de ce menu peuple des ateliers, le montrent plein d'entrain, de vivacité et de saillies, volontiers ami du plaisir, content de peu, fort attaché à la vie de famille, et, suivant les moments, turbulent et docile, sceptique et railleur, dévot et fanatique, mobile et exubérant, à tout prendre facile à conduire, pourvu que l'autorité sache le manier sans brutalité et lui assurer à bon compte des vivres et des amusements. C'est seulement à Constantinople et à Thessalonique que cette plèbe, au demeurant honnête et travailleuse, parfois même affinée d'intelligence et de sentiments, a pâti du voisinage du prolétariat de fainéants et d'aventuriers qui grouillait dans les bas-fonds de ces grandes cités. C'est à ces éléments troubles, à ces parasites lâches, séditieux, sanguinaires et féroces à l'occasion, qu'incombe la fâcheuse réputation dont le peuple byzantin des villes a si longtemps souffert. En réalité, dans la société orientale, la prospérité de l'industrie et du commerce est autant l'œuvre des artisans libres urbains que celle de la bourgeoisie intelligente des classes moyennes, et que celle de l'État, protecteur du travail. Tous, grands propriétaires et princes promoteurs de la

colonisation, paysans libres et colons acharnés à mettre en valeur la terre, marchands attentifs à développer les échanges, patrons et ouvriers soucieux du bon renom et de l'activité des ateliers, ont aidé à faire de l'empire byzantin l'État le plus riche de l'univers, celui où les recettes publiques atteignirent le chiffre de 600 millions, l'équivalent de 6 milliards actuels, et où le Trésor impérial put accumuler des réserves de 2 à 4 milliards, celui dont le prestige éblouit si longtemps les nations d'Occident.

CHAPITRE V

L'INFLUENCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE LA CIVILISATION BYZANTINE EN ORIENT ET EN OCCIDENT

L'action de Byzance en Italie, dans les pays roumains et slaves du Sud. — L'empire d'Orient, avant de décliner, rendit à la civilisation des services éminents. Il restitua à l'Italie ruinée par les invasions une vie nouvelle. La Romagne, la Pentapole (Ancône et Rimini), l'Istrie, la Vénétie, la Sicile, surtout la Grande Grèce, redeviennent, grâce à elle, des oasis de richesse dans la péninsule ruinée par les Barbares.

Grâce à sa diplomatie et à la supériorité de ses armes, mais surtout grâce à l'activité de ses missionnaires et au prestige de sa culture, Byzance accomplit dans le monde barbare de l'Orient la même œuvre de civilisation que jadis Rome avait réalisée dans le monde occidental. Elle l'initia au travail ordonné et fécond en le civilisant et en l'amenant au christianisme. Elle hellénisa et slavisa les anciens colons romains, les Valaques d'Épire, d'Albanie méridionale, d'Acarnanie, de Thessalie, du Pinde, sans parvenir d'ailleurs à leur faire perdre leurs habitudes de brigandage et à les amener de la vie pastorale à la vie agricole. Si elle laissa les Albanais retourner à leur vie primitive de clan et de sauvagerie, du moins elle parvint à élever jusqu'aux formes de l'existence civilisée les tribus de la grande race slave, dont elle a été l'éducatrice. Un

moment elle a répandu sa civilisation parmi les Slaves de Dacie qui s'étaient mêlés aux colons latins, les futurs Roumains, ainsi que parmi les Slaves de l'Empire Morave, convertis au IXe siècle à la religion grecque par les apôtres byzantins Cyrille et Méthode, de même que parmi les Slovènes de Pannonie et de Norique. Si l'influence de l'Occident se substitua à celle de Byzance parmi les Moraves et les Slovènes, du moins cette dernière persista chez les Roumains slavisés de Transylvanie.

C'est la culture byzantine qui triompha de la barbarie des Serbes établis sur les bords du Danube, de la Save et dans les monts de la Dioclée (Monténégro), de la Dalmatie, de la Bosnie et de la Rascie, sur la lisière des bassins du Vardar et dans la région de la Morava, entre le VIIe et le Xe siècle. C'est Byzance qui les convertit à la religion orthodoxe. C'est sous son influence que les tribus serbes et croates, groupées en confédérations (*plemés*) et en tribus (*volosts*), sous de petits chefs (*jupans*), en arrivent, après être devenues les vassales du Basileus, à s'organiser en États dirigés par un *grand-jupan* pourvu au Xe siècle du titre de *prince*, de *duc*, de *consul* ou de *roi* par l'empereur, à former une cour imitée de celle de Byzance, à posséder une noblesse d'*archontes* ou de comtes et de barons, ainsi qu'un corps ecclésiastique de rite grec, riche et considéré. En même temps, la communauté de famille (*zadruga*) se modifiait, et à la propriété familiale ou tribale primitive se juxtaposait par les allotissements la propriété individuelle de type romain ou byzantin. La masse plus ou moins homogène des immigrants se dissocia au contact des anciens cultivateurs du sol, dont la plupart passèrent du colonat au servage sous ces nouveaux maîtres. La vie sédentaire et le voisinage de l'empire transformèrent partiellement les institutions économiques des Slaves du Sud, dont les uns restèrent dans les monts voués à la vie pastorale et sur la côte à la piraterie, mais dont les autres devinrent des éleveurs, des cultivateurs, des viticulteurs habiles.

Dans un État devenu plus stable et plus pacifique, cette population agricole, qui ne connaissait guère de villes, se développa au point que la Serbie-Croatie du Xe siècle compta 2 millions d'habitants.

Influence de Byzance sur les Bulgares. — D'autres populations durent à Byzance leur accession à la vie civilisée. Ce furent en Mésie, les Bulgares, Touraniens féroces et frustes venus des plaines russo-asiatiques sur les deux rives du Danube au cours du VIIe siècle (659), convertis par Byzance (864-65) et slavisés avec une extrême rapidité, au point qu'ils adoptèrent la langue serbe. Ces hideux ravageurs se transformèrent, comme les Slaves, sous l'action des Byzantins. On les vit renoncer à leur turban et à leurs étendards à queue de cheval, à leurs petits chefs de guerre, pour adopter le costume et les institutions byzantines. Ils fondèrent une monarchie despotique, dont le prince (*khagan*) se proclama *tsar* ou *knèze*, et au début du Xe siècle, fonda dans les Balkans, ainsi qu'au delà du Danube, un empire où il se posa en rival de Basileus, si bien que ce dernier dut se résoudre à le détruire après une lutte acharnée. Il eut à Preslav sur le grand fleuve une capitale où il singea grossièrement le luxe de la cour byzantine. Son aristocratie de *boliades* et de *boïars*, noblesse de fonctionnaires et de grands propriétaires, comme celle de Byzance, s'allia aux familles byzantines et reçut une éducation grecque, de même que son clergé forma une Église indépendante (*autocéphale*) de rite grec, qui obtint une bonne part de la richesse foncière. Les colons romains furent asservis en majorité. Sous ce gouvernement à la grecque, la prospérité agricole fut très grande. Une relation du Xe siècle atteste que cette Bulgarie hellénisée « abondait de tous biens », spécialement de blés, de bétail, de sel, et que la population y avait pullulé (*multitudo magna et populus multus*), bien qu'il n'y eût pas de villes. Les Bulgares, dont Byzance raillait la rusticité, s'enri-

chirent par le commerce avec la Hongrie et l'Empire grec, d'où ils recevaient les vins, les fruits et l'or, les vêtements brodés, les perles et les diadèmes. Dans leurs villages fortifiés (*aouls*), plus d'une fois les Byzantins trouvèrent, comme à Ochrida, des richesses accumulées par ces demi-barbares, frottés de civilisation grecque. Peu s'en fallut que les Magyars eux-mêmes au Xe siècle ne subissent l'attraction de Byzance avec laquelle ils avaient noué des relations de commerce ; ce n'est qu'au XIe siècle que les influences de l'Occident les rattachèrent à la civilisation latine.

L'action de la civilisation byzantine sur la Russie varègue. — Enfin, au delà du Danube, dans la grande plaine sarmatique, les Slaves païens conquis par les Scandinaves, dont ils prirent le nom slavisé (*Varègues*, *Rouss*) se déterminèrent, au cours du Xe siècle, à s'orienter vers Byzance qu'ils n'avaient pu détruire dans leurs expéditions de 907 et de 945. Les Varègues avaient pu fonder les premiers États, ceux de Novgorod, de Smolensk et de Kiew. Ils avaient groupé la population slave sous leurs chefs de guerre (*konungs*) et transformé l'ancienne noblesse patriarcale en une nouvelle aristocratie militaire, celle des *boïards* et des compagnons du chef (la *droujina*). Mais ils s'étaient montrés incapables de civiliser la Russie, où ils avaient créé simplement une vaste entreprise de brigandage qui exploitait les populations indigènes, au moyen de tributs (*dans*) en nature, et les étrangers, au moyen de la piraterie. Byzance les attira par degrés à la vie civilisée. Elle les enrôla comme mercenaires. Elle les séduisit par l'appât de relations de commerce régulières, en leur ouvrant l'accès de ses marchés. Dès le règne de l'empereur Léon VI (IXe siècle) elle leur envoyait ses missionnaires. Elle les convertit enfin, à la fin du Xe siècle (989). Dès lors la Russie s'élève à demi à la vie civilisée, mêlant dans un étrange alliage les institutions germaniques aux institu-

tions byzantines. Le premier État, dans lequel se fondirent les tribus, y apparaît sous Jaroslov le Grand (1015-1054) qui se pare de titres grecs. Son pouvoir garde toutefois un aspect à demi scandinave, et son entourage aristocratique de *gridi*, de *boïars* et de *mouges*, rappelle tantôt la *truste* (les compagnons) des rois germains et tantôt la noblesse byzantine. Une Église s'organise avec la liturgie, les traditions, la richesse territoriale de celle de l'empire grec. Le régime patriarcal s'atténue, de même que diminue la classe des hommes libres et que se développe la dépendance des *mougicks* (hommes de rien), à l'image du *colonat* de Byzance. La société se stabilise ; la propriété commune s'individualise ; la culture progresse et l'État russe s'enrichit par l'activité de son commerce avec Byzance, à laquelle il est uni par des conventions qui abolissent les anciens usages barbares. La civilisation byzantine a pendant deux siècles encore imprégné si bien la Russie chrétienne naissante qu'elle y laissa une empreinte ineffaçable.

L'œuvre de Byzance dans l'histoire du travail pendant le moyen âge. — L'Empire romain d'Orient avait donc accompli pendant le haut moyen âge une tâche de première importance. Il avait reçu sans faiblir l'héritage de Rome et il l'avait accru. Il avait marqué profondément sa trace dans tous les domaines du travail. Il avait réussi à coloniser les pays chrétiens de l'Europe orientale. Il y avait civilisé les Barbares et les avait appelés au labeur fécond de la paix. Il avait donné à l'activité économique, sous toutes ses formes, l'impulsion la plus puissante ; il avait porté au plus haut point le développement de la richesse. Si dans l'ordre social, il n'avait qu'à demi réussi à protéger le travail et la propriété libre contre l'exploitation et les usurpations des classes aristocratiques, du moins il avait supprimé l'esclavage et lutté de toutes ses forces pour le maintien des classes moyennes urbaines et rurales. Il s'était ainsi

placé à l'avant-garde de la civilisation, dont il continuait les grandes traditions, et c'est pour une part à son école que l'Occident allait à son tour se former à sa mission civilisatrice.

CHAPITRE VI

L'ACTION DE L'ÉTAT ET DE L'ÉGLISE SUR L'ŒUVRE DE RÉORGANISATION DU TRAVAIL ET SUR LA RESTAURATION ÉCONOMIQUE DE L'OCCIDENT CHRÉTIEN PENDANT LE HAUT MOYEN AGE.

Pendant les siècles qui suivirent les invasions et l'établissement des Barbares, l'Occident chrétien travailla obscurément et péniblement à sa reconstitution sociale et économique. C'était une œuvre de longue haleine qui se heurta à une foule de difficultés et qui ne réussit qu'imparfaitement, mais qui prépara l'essor de la civilisation occidentale dont le milieu de l'ère médiévale devait être le témoin.

Les essais de reconstitution de l'Etat en Occident et la politique économique et sociale des princes. — Les essais de restauration furent dus aux nouveaux gouvernements pour une part, et pour la plus grande à l'action de l'Église et des diverses classes de la société d'Occident. La notion de l'État presque abolie à l'époque des invasions se fit de nouveau jour dans les pays occidentaux. Les royaumes germaniques, après avoir laissé périr, sans le vouloir, l'organisation de l'Empire romain, se mirent à l'école de la tradition impériale dont l'Église et une fraction de l'aristocratie avaient gardé le dépôt, pour organiser les cadres stables dans lesquels se reconstitua peu à peu la nouvelle société. La tendance invin-

cible des populations du haut moyen âge au morcellement et à la vie locale se trouva ainsi corrigée par un minimum d'autorité et d'unité. Les États d'Occident amalgamèrent tant bien que mal les institutions germaniques avec les principes hiérarchiques et administratifs romains, de manière à rendre aux administrés les principes d'organisation nécessaires à la reconstitution des forces de production. L'effort fut incohérent et discontinu, coupé par des périodes d'anarchie, mais il eut assez d'efficacité pour permettre entre le VIIe siècle et le milieu du IXe à l'Europe occidentale chrétienne de se réorganiser partiellement. Cette œuvre qui tenta et qui a sauvé de l'oubli les plus intelligents des rois barbares, fut ébauchée en Aquitaine par le Visigoth Euric, en Burgondie par Gondebaud au Ve siècle, par Clovis, Brunehaut et Dagobert en Gaule au VIe et au VIIe siècle, surtout par Théodoric le Grand et les Ostrogoths en Italie au début du VIe. Les rois lombards, convertis au catholicisme, notamment Autharis, Rotharis et Luitprand, devaient la reprendre avec plus de succès au VIIe et au VIIIe siècle, et les rois visigoths en Espagne s'y essayèrent après leur conversion à la fin du VIe siècle. Elle a été le principal titre de gloire des Carolingiens et surtout de Charlemagne qui en généralisa les effets en Occident. Enfin, en Grande-Bretagne, elle a valu à quelques-uns des successeurs des premiers rois chrétiens, tels qu'Egbert et surtout Alfred le Grand (IXe siècle) une renommée légitime. Seule de tous les pays chrétiens d'Occident, l'Irlande fut impuissante à s'élever du régime politique du clan et des confédérations de tribus, jusqu'à la conception de l'État, défaut d'organisation qui devait contribuer à l'éclipse de sa brillante civilisation. Partout ailleurs, s'organisaient des monarchies héréditaires, à tendances centralisatrices qui s'efforçaient de restaurer dans la société ces idées de paix et d'ordre, sans lesquelles le travail ne peut s'exercer avec efficacité. Ce besoin d'autorité amenait en l'an 800 la

restauration de l'Empire d'Occident, au profit de Charlemagne et des Carolingiens, les principaux promoteurs de la restauration de l'État. C'était en quelque sorte, la consécration de l'effort accompli depuis deux cents ans par les princes occidentaux en faveur de la stabilité publique.

Les gouvernements de l'Occident, quoique obligés de faire leur part aux influences aristocratiques et aux survivances des institutions germaniques, s'inspirèrent des idées romaines et chrétiennes pour améliorer leur justice, pour unifier ou amender leur législation et réorganiser leur police, pour substituer à l'action familiale ou privée la répression des délits et des crimes par la puissance publique. Partout ils essayèrent de favoriser la paix sociale en encourageant la fusion des divers éléments dont se composaient les populations de l'Occident. Partout, ils favorisèrent la diffusion du christianisme et de la civilisation chrétienne. Partout, ils ont tenté de ressusciter la culture intellectuelle. Les rois barbares, héritiers de Rome et serviteurs de la pensée de l'Église romaine, ont été les promoteurs de la conquête des pays païens, de la colonisation et de la repopulation de l'Occident. Ils ont stimulé de toutes leurs forces le travail dans leurs domaines. Ils ont essayé de sauver la propriété libre. Ils ont protégé les colons et les serfs, et même certains d'entre eux, les Carolingiens et les souverains anglo-saxons, ont tracé une ébauche d'assistance publique. Leur sollicitude s'est étendue dans tous les domaines de la production économique. Ils montrent le souci de rétablir la richesse publique en ramenant les hommes à la terre, en favorisant les travaux d'amélioration agricole ou de conquête du sol stérile. Ils font de leurs domaines des exploitations modèles, analogues aux *villæ* de Charlemagne. Ils se préoccupent d'empêcher l'épuisement inconsidéré des réserves forestières. Ils ont de même encouragé la production industrielle, essayé sur leurs terres, comme le

fait Charlemagne, d'organiser les meilleurs ateliers. Le rétablissement de l'activité des échanges a surtout attiré leur attention, parce qu'ils y voient le moyen le plus sûr d'enrichir leurs États. De là, cette sollicitude que montrent Théodoric, Rotharis, Luitprand, les rois visigoths et anglo-saxons, surtout nos Carolingiens, et en premier lieu Charlemagne, pour rétablir les routes et leur sécurité, pour réorganiser les moyens de transports terrestres et maritimes, pour restaurer marchés, foires et ports, pour protéger à la fois les marchands et les consommateurs, pour rétablir de bonnes monnaies, pour garantir le commerce national contre l'excès de la concurrence étrangère, pour développer à la fois les échanges intérieurs et extérieurs. Il ne manqua vraiment à ces gouvernements d'Occident que l'esprit de suite et la puissance d'exécution pour faire triompher de nouveau la tradition romaine dans le domaine du travail. Ils ne purent qu'ébaucher une œuvre qui sera reprise trois siècles plus tard.

L'Action de l'Eglise sur la renaissance économique de l'époque carolingienne. — Plus profonde, parce qu'elle a été plus méthodique et plus continue, fut l'action de l'Église occidentale. Héritière de la tradition romaine d'autorité, détentrice de la civilisation antique transformée par le christianisme, elle offre à l'Occident le modèle du seul gouvernement ordonné et stable, où l'autorité se combine avec la liberté, la seule unité vraiment vivante, fondée sur la communauté des croyances et des principes de la société chrétienne. Sous la direction continue, méthodique et clairvoyante de la papauté, surtout depuis Grégoire le Grand, avec l'appui de l'État mérovingien et carolingien, avec le concours de la mystique armée des moines et des missionnaires aquitains, irlandais, anglo-saxons et francs, elle a successivement converti les Visigoths et les Burgondes ariens, les Celtes d'Irlande et de Galles, les Francs Saliens,

les Anglo-Saxons et les Germains païens, dans l'espace de quatre cents ans. Elle a ainsi fondé les provinces d'un nouvel Empire latin et chrétien et donné à l'Europe occidentale la forme qu'elle gardera au cours du moyen âge. Non seulement, elle porte jusqu'à l'Elbe et jusqu'aux monts de l'Écosse les frontières de la civilisation restaurée, mais encore elle exerce sur la rénovation sociale et économique de l'Occident une influence décisive. Clercs et moines prennent une place capitale parmi les détenteurs du sol ; ils s'efforcent d'y attirer ou d'y retenir les populations rurales, soit en multipliant les affranchissements en faveur des esclaves, soit en stabilisant la condition des serfs. L'Église travaille en faveur de la paix sociale ; elle introduit le bienfait du droit d'asile, elle restreint le droit de vengeance. Elle seconde les efforts des rois dans la répression de l'anarchie, du banditisme, des guerres de famille. Elle multiplie les œuvres de charité, hôpitaux, léproseries, aumôneries. Elle ennoblit la vie de famille. Elle relève la condition de la femme en prohibant la polygamie païenne, en combattant le désordre moral, en faisant reconnaître les droits légitimes des héritiers féminins dans les successions. Elle s'efforce enfin à policer la société barbare d'Occident, en réorganisant les écoles et l'instruction.

Dans l'ordre économique, le rôle de l'Église est plus efficace encore. Elle n'a cessé depuis l'origine de proclamer l'obligation du travail comme une loi divine. Les instituts monastiques l'inscrivent dans leurs règles, comme un article fondamental, et l'imposent à tous leurs membres. D'ailleurs les nécessités de l'existence et de l'exploitation des grands domaines qui lui ont été attribués forcent l'Église à prendre en mains la direction de la colonisation agricole, à laquelle elle a eu une part essentielle. L'idéal mystique et le réalisme pratique ont amené ses chefs à entreprendre les défrichements, la mise en valeur du sol, à assumer l'initiative des améliorations

culturales. Pour les mêmes raisons d'intérêt général et d'intérêt de classe, évêques et moines secondèrent la renaissance des centres industriels, réorganisèrent la production dans les ateliers monastiques, s'efforcèrent de faciliter et de ranimer les échanges, prirent même une part directe à leur réorganisation. L'exemple de l'Église et celui des chefs d'État stimulant l'ardeur de l'aristocratie laïque et des hommes libres, un mouvement général entraîna l'Occident dans les voies nouvelles et l'orienta vers le rétablissement de l'activité économique détruite par les invasions barbares. Sous la direction et parfois avec la collaboration directe de ces classes que formaient l'élite sociale de l'Occident, les masses populaires furent les humbles instruments de cette œuvre de restauration.

CHAPITRE VII

L'ÉCONOMIE AGRAIRE DE L'OCCIDENT CHRÉTIEN, LE PREMIER EFFORT DE COLONISATION, LA PRODUCTION AGRICOLE ET LA REPOPULATION DU VIIe AU Xe SIÈCLE.

Importance, nature, et méthodes du premier essai de colonisation agricole en Occident (VIIe-IXe siècles). Ses promoteurs, les royautés, l'Eglise. — Cette œuvre porta surtout sur la terre, devenue presque le seul capital dans une société où prévalait l'économie naturelle. Tout le cycle de la production et de la consommation se déroulait autour du sol. La terre fournissait aux hommes de ce temps à peu près tous les éléments de la vie. Elle alimentait les échanges limités à l'existence d'une infinité de petits groupements isolés. De sa mise en valeur dépendirent le progrès économique qui commença à se manifester, et l'évolution sociale qui se dessina. La colonisation agricole a été la grande préoccupation des siècles qui suivirent les invasions et l'établissement des Barbares. Elle est, à vrai dire, si l'on donnait aux événements de l'ordre économique la place qui leur revient, l'un des faits capitaux de l'histoire des quatre cents dernières années du haut moyen âge. Elle a eu pour l'orientation de la société médiévale des conséquences décisives.

Il fallut reprendre à partir du VIIe siècle le cours du travail de civilisation poursuivi par les Romains. Les nouveaux États qui s'inspirèrent de l'esprit de Rome, s'attachèrent à

cette œuvre. Telle fut la politique de Théodoric le Grand en Italie, des rois lombards du VIIe et du VIIIe siècle, des rois de Wessex et d'Alfred le Grand, des Carolingiens et en particulier de Charlemagne. Ils s'efforcent, suivant les termes qu'emploie Orose à propos du roi des Ostrogoths, « de tourner les Barbares vers la charrue » et de les amener « à exécrer le glaive ». Ils rappellent les propriétaires à la tête de leurs domaines, donnant l'exemple de la sollicitude pour l'exploitation rurale. Ils tâchent de fixer les populations au sol. Ils encouragent les défrichements par des exemptions d'impôts et par la concession du droit de propriété ou d'usufruit aux défricheurs. Ils appellent sur les terres désertes des colons. Ils transportent des populations entières pour défricher les pays dévastés ou les terres vierges des contrées barbares. C'est ainsi que la Septimanie (Bas-Languedoc) est colonisée au IXe siècle par les Goths émigrés d'Espagne, la Catalogne au Xe par des colons venus de Gaule. La Germanie entière commence à être défrichée par des immigrants gallo-romains et francs qui s'établissent entre le Rhin et l'Elbe, entre les Alpes et le Danube, tandis que des colons d'origine germanique viennent par milliers coloniser l'Alamanie, la Neustrie occidentale, l'Autriche et la Styrie, et que des colonies slaves, de vraies *sclavinies*, sont crées en Hesse et en Thuringe. La colonisation militaire aide sur les frontières, sur les *marches*, au développement de la colonisation civile ; les soldats prêtent main-forte aux colons défricheurs. L'une et l'autre sont à l'ordre du jour spécialement à l'époque carolingienne. Elles ont notablement contribué à transformer l'aspect de l'Occident.

Plus efficace encore a été l'activité colonisatrice de l'Église, surtout celle de l'Église monastique. Souvent les évêques se font entrepreneurs d'améliorations agricoles. Germain de Paris plante des vignes, Eleuthère de Lisieux vit au milieu de laboureurs. L'église de Reims remet son domaine en valeur au VIIe siècle, au moyen d'un appel

aux colons. Le monachisme occidental, s'éloignant de l'idéal contemplatif des moines d'Orient et renonçant pour la majeure part au séjour des villes, assigne d'abord pour but à l'activité de ses ermites disséminés dans les campagnes, le défrichement du sol. Son impulsion devient décisive, lorsque les deux grands rénovateurs de l'institution monastique, l'Italien Benoît de Nursie (VIe siècle) et l'Irlandais Columban (VIIe siècle), groupent les moines en puissantes associations, les concentrent en de vastes monastères et leur imposent pour règle le travail manuel limité ou illimité, comme une obligation imposée par la divinité même et comme une moyen de dompter la nature humaine. Pour bannir l'oisiveté, « cette ennemie de l'âme », Benoît de Nursie assigne six à sept heures de travail manuel par jour à ses moines, que l'Europe désigne dès lors sous le nom de « travailleurs » par excellence (*monachi laborantes*). Columban exige que ses disciples travaillent jusqu'à l'épuisement, « qu'ils se couchent brisés de fatigue et qu'ils dorment debout ». D'ailleurs l'idéal ascétique est d'accord avec les nécessités économiques. Établis dans les forêts et sur les terres désertes, les moines sont obligés, pour vivre en communauté, de devenir défricheurs. Les Bénédictins portent donc, en vertu de leur règle, une serpe à la ceinture comme insigne de leur habituelle occupation. Columban marche en tout temps avec une escorte de bûcherons. Le moine Théodulf près de Reims ne cesse pendant 22 ans de manier la charrue, qu'après sa mort on garde, en signe de vénération, à l'église de Saint-Thierry. Le célèbre réformateur bénédictin du IXe siècle, Benoît d'Aniane, laboure, bêche, moissonne, en compagnie de ses moines. Les vastes étendues de landes, de déserts et de bois que concèdent les grands et les fidèles sont aussitôt entamés par les pieux défricheurs, que viennent aider des bandes de paysans, assurés de trouver à l'ombre des cloîtres, une vie plus douce et plus sûre. Dans les clairières des bois, sur les îles des marais, aux environs des sources,

les moines élèvent leurs cabanes de branchages, puis leurs édifices de bois ou de pierre, drainent, débroussaillent, coupent les arbres, extirpent les souches, créent des prairies et des champs, parfois même des vignobles et des vergers. Pendant trois cents ans, ils se font les promoteurs persévérants et méthodiques de la première colonisation agricole de l'Occident.

L'œuvre de la colonisation monastique en Occident. — Même en tenant compte des exagérations des récits hagiographiques, il est indéniable que le rôle du monachisme a été de premier ordre. Peu considérable en Espagne, où l'invasion arabe ne lui a pas permis de se développer, la colonisation monastique eut les plus heureux effets dans le reste des États chrétiens occidentaux. En Italie, s'élèvent comme autant de centres de culture, tantôt dans les monts, tantôt dans les plaines désertes et marécageuses, les abbayes du Mont Cassin, de Subiaco, de Farfa, de Saint-Vincent du Vulturne, de Polirone, de Novalese, de Leno, de Pomposa et surtout de Bobbio. L'Hibernie, l'île des saints, organisatrice de ce dernier centre monastique italien, rivalise avec l'Aquitaine gallo-romaine et avec l'Angleterre, pleine de l'ardeur des néophytes, en essaimant dans l'Occident ses laborieuses colonies monastiques. Elle rend ainsi à la civilisation un service inoubliable. L'Irlande, les îles d'Écosse, les côtes de Galles, se peuplent de grands monastères, tels que ceux de Bangor et d'Iona. Les royaumes anglo-saxons doivent aux leurs, à Jarrow, à Streoneshath, à Crowland, à Ramsay, à Evesham, à Glastonbury, l'apparition des premières grandes exploitations de défrichement. En Gaule, dès le VIe siècle, 80 établissements sont créés par les moines dans les vallées de la Saône et du Rhône, 94 des Pyrénées à la Loire, 54 de la Loire aux Vosges. De 228 au début du VIIe siècle, ce chiffre passe à 1.108 dans les quatre cents ans qui suivent jusqu'à la fin du Xe siècle. Partout à ces créations monastiques se

rattachent les souvenirs des défrichements exécutés et des villages créés, dont les noms attestent encore l'origine. C'est par centaines, par milliers que s'organisent les centres agricoles autour de ces grandes abbayes, telles que Montmajour et Aniane, Saint-Guilhem du Désert et Moissac, Solignac et Charroux, Saint-Maixent et Ansion, Saint-Benoît-sur-Loire et Saint-Mesmin, Saint-Wandrille et Jumièges, Saint-Riquier et Corbie, Luxeuil et Remiremont. La Gaule du Nord et la Burgondie, l'Alamanie, la Franconie, la Souabe sont colonisées sous la direction de pieux missionnaires, Amandus, Eligius, Columban, Gall, Emmeran. Les monastères, Saint-Omer, Saint-Bertin, Saint-Bavon, Saint-Pierre de Gand, Elnone, Saint-Trond, Stavelot, Malmédy, Prüm, Echternach, Saint-Hubert, Murbach, Wissembourg, Haguenau, Reichenau, Saint-Gall, Kempten, Ebersberg, Friessen, Saint-Pierre de Salzbourg et bien d'autres ont été les premiers centres de grande colonisation agricole dans ces régions. Dans la vieille Germanie païenne, convertie par Winfried (saint Boniface) et ses disciples, le rôle des moines a été encore plus actif. Là, autour de Fulda, de Fritzlar, d'Hameln, d'Erfürth, de Marbourg de Corvey et des autres monastères s'est vraiment organisé le travail de défrichement du sol germanique. La colonisation monastique, unie à la colonisation officielle, civile et militaire, a porté jusqu'à l'Elbe, au Danube, à la mer du Nord, les limites de la culture.

La participation des grands propriétaires, des hommes libres et des pionniers paysans à la première colonisation. — Elle a d'ailleurs été vigoureusement secondée par l'effort des grands propriétaires qui, surtout à l'époque carolingienne, recherchent dans le défrichement du sol un accroissement de la valeur et du revenu de leurs domaines. Plus féconde encore fut dans cette œuvre la participation obscure, mais tenace de légions de petits propriétaires

libres et de paysans pionniers (*les hôtes*) dont le rôle a été trop longtemps méconnu et a été mis récemment en lumière. Sous la protection des rois, des évêques, des grands propriétaires, souvent même de leur propre initiative, ces humbles travailleurs s'en vont à la recherche des terres désertes et incultes ou des parcelles forestières qu'on abandonne à leur activité. Plus souvent encore, ils profitent du droit reconnu à tout pionnier de s'approprier, en les mettant en valeur (*aprisio*, *bifang*), les terres qui appartiennent aux communes rurales et aux collectivités. Ils tracent avec la hache dans les forêts des clairières (*roden*, *essarts*) ; ils débroussaillent la lande. Ils essaient de fertiliser ces terres conquises en y accumulant les souches, les troncs, les ronces et les épines, en tas énormes, auxquels ils mettent le feu (procédé du *brûlis*). Ils extirpent avec la charrue ou la bêche, les nouveaux rejets ou racines. Ils coupent les marais par des chaussées, ils les égouttent au moyen de canaux d'assèchement. Ils entreprennent, parfois avec le concours de l'État, comme au temps de Charlemagne, d'endiguer les rivières, telles que la Loire. Des conquêtes partielles sont ainsi faites surtout en Italie, en Gaule, en Flandre, sur les eaux sauvages. Œuvre modeste encore, mais dont l'intensité est attestée par la multitude des noms de lieux, qui, en Occident, dès cette époque, ont conservé le souvenir de ces défrichements, de ces desséchements, de ces endiguements, par lesquels, rois, moines, grands et petits propriétaires, pionniers libres, demi-libres ou serfs, ont essayé, pour la première fois au moyen âge, d'arracher la bonne terre nourricière à la sauvagerie inféconde.

Persistance des caractères de l'économie agraire primitive. Les terres incultes, les eaux, les forêts, la culture pastorale. — Les résultats restèrent, il est vrai, inférieurs à l'effort, et la production agricole fut loin de répondre par son développement à l'ardeur de la colonisation. Les inva-

sions du IXe et du Xe siècle contribuèrent pour une part aux médiocres effets de cette tentative. Mais la cause principale de cette inefficacité relative doit être recherchée dans la prédominance du système de l'économie naturelle elle-même, qui stimule alors insuffisamment l'activité, qui s'accommode de formes d'exploitation rudimentaires, et qui, par suite de l'étroitesse des marchés de consommation, n'excite guère à la productivité.

Dans la société occidentale se maintiennent encore puissantes les traditions de l'économie agraire primitive, la cueillette des produits que la terre fournit sans travail, l'exploitation traditionnelle des eaux et des forêts, les procédés immuables de la culture pastorale. Une bonne partie du sol de l'Europe, en Irlande, en Basse-Écosse, dans l'Angleterre orientale, dans les Pays-bas et la Basse-Allemagne, sur les côtes de Picardie, de Bas-Poitou, de Bas-Languedoc, d'Espagne orientale, de Toscane et de Lombardie, est couverte de marais. Sur les plateaux, nombreuses sont les régions de tourbières. Le domaine des landes, des déserts couverts de broussailles, d'ajoncs, de bruyères, *commons*, *velds*, *boschen*, *houten*, *loos*, *hermes*, *gastinnes*, *ronceraies*, *épinaies*, comme on les appelle suivant les pays, est encore immense. Il couvre une bonne part de l'Irlande et du pays de Galles, de la Calédonie, le tiers de l'Angleterre (avec le marais), de vastes étendues des Pays-Bas, de l'Allemagne du Nord et du Sud, une partie de la Suisse, du Plateau central de France, de l'Armorique, de l'Aquitaine du Sud, de l'Italie centrale. Les chartes mentionnent fréquemment ces terres incultes qui forment une partie considérable des grands domaines.

Tous les peuples chrétiens d'Occident tirent de la pêche fluviale et côtière d'importantes ressources. On sait se servir, pour capturer le poisson, d'écluses et de barrages. On crée même à l'époque carolingienne, dans les exploitations monastiques et seigneuriales, des étangs et des viviers. Les rois et les grands seigneurs peuvent vendre le poisson de leurs *villæ*.

Les populations du littoral de la Manche et de la mer du Nord ou de l'Océan pratiquent la pêche du hareng, du saumon, du homard, de la lotte, se hasardent même à pêcher le phoque, le marsouin et la baleine. Celles de la Méditerranée continuent à capturer le thon et les espèces particulières de cette mer. Partout le poisson entre pour une large part dans l'alimentation.

Malgré les défrichements, les forêts recouvrent de leur manteau une grande partie du sol de l'Occident. L'Irlande, le Galles, le Cornwall, la Haute-Écosse aujourd'hui dénudées, possédaient de vastes bois de chênes, de hêtres, de sapins et de pins dont on retrouve des troncs entiers dans les tourbières. Toute la poésie celtique est pleine des enchantements de la vieille forêt primitive. Presque toute l'Armorique est une vaste sylve dont le souvenir a été immortalisé par les séculaires halliers de Broceliande. Un tiers de l'Angleterre était recouvert de grands bois qui s'avançaient dans le Sussex et le Dorset, poussant jusqu'à la basse vallée de la Tamise, à laquelle ils formaient une ceinture. De leurs fourrés sortaient jusqu'au IXe siècle des bandes de loups qui assiégaient les villages. Les plaines de la Néerlande et des Flandres, actuellement si nues, étaient avant le XIe siècle, pour une grande part, des régions forestières, des *houtlands*, qui allaient rejoindre les forêts immenses des Ardennes et de l'Eifel, la célèbre forêt Charbonnière des légendes. Les Vosges, le Haardt, l'Allemagne centrale étaient des pays forestiers, où la colonisation n'avait ouvert que des clairières, et la grande forêt Hercynienne s'avançait toujours, réduite à peine par les *essarts*, jusqu'au delà de la Bohême. En Gaule, tout porte à croire que les *deux tiers* du sol appartenaient encore au temps de Charlemagne, au domaine de la forêt, et, même dans les parties cultivées, la proportion semble avoir varié du tiers à la moitié. De l'Argonne aux Alpes et aux Pyrénées, de l'Océan au Jura, c'étaient, interrompus par les plaines découvertes, consacrées aux cultures, les grands

bois de la Voivre, de la Champagne humide, du Morvan, de la Haute-Picardie, de la Neustrie occidentale, de la Brie et du Gâtinais, du Perche et du Haut-Maine, du Bocage poitevin et du Plateau central, des Cévennes et de la région pyrénéenne et alpine. L'Espagne du Nord et de l'Est avaient recouvré leurs forêts, et le domaine forestier avait repris, dans l'Italie du Nord, du Centre et du Sud, une large part de son empire. Déjà des lois protectrices défendaient la forêt contre l'incendie et contre les dévastations des usagers. Charlemagne avait essayé d'introduire les principes d'une sylviculture rationnelle, en réglementant les coupes et en ordonnant des recépages. La forêt jouait en effet dans l'économie de ce temps un rôle capital. Elle fournissait aux populations les bois de construction et de chauffage, la poix et la résine, les éléments d'une partie de l'éclairage et les fruits de ses arbres sauvages. Sous ses ombrages, de grands troupeaux de porcs venaient à la glandée. La chasse, d'abord permise à tous les hommes libres, et que les grands avaient réussi à se réserver en général, donnait en abondance du gros et du menu gibier. Ours, sangliers, daims, cerfs abondaient ; des animaux aujourd'hui disparus, bisons, aurochs, castors se rencontraient encore sous le couvert des bois. C'est de la venaison que l'on retirait alors une partie de l'alimentation des grands domaines.

L'élevage était une autre grande ressource et la plupart des Celtes, des Anglo-Saxons et des Germains restaient, même après leur adaptation à la vie civilisée, avant tout des pasteurs. L'Anglais du IXe siècle est bien plus un éleveur qu'un marin, puisque, dans un district de la côte du Devonshire on trouve 1.168 porchers en regard de 17 pêcheurs. En Irlande, le bétail avait plus de valeur que la terre, et la richesse dépendait du nombre des vaches que chacun possédait. En Allemagne centrale, il servait encore de moyen d'échange au VIIe siècle. Sauf dans les pays maritimes et alpestres, où les herbages prospéraient,

les prés bien irrigués (*prata*) étaient plutôt rares, et c'étaient les pâturages (*pascua*) qui dominaient, de même que les terrains de parcours. Aussi le gros bétail bovin et chevalin était-il surtout abondant dans les régions favorisées par la nature ou dans la partie réservée (*dominicum*) des grands domaines. On y élevait volontiers des chevaux de guerre, des étalons et des taureaux. Le cheval, plus rare que l'âne, coûtait fort cher, il valait en Gaule le tiers ou la moitié du prix d'un esclave. Le petit bétail, qui exige moins de capitaux et qui convient mieux à une agriculture primitive, abondait. On élevait spécialement le porc pour les nécessités de l'alimentation, le mouton pour la laine, la chèvre pour sa chair et sa peau, la volaille pour la nourriture de la maison seigneuriale, l'abeille pour le miel qui remplaçait alors le sucre et pour la cire que le luminaire de luxe exigeait. Telle grande collectivité, comme Saint-Germain-des-Prés, possède 7.720 porcs ; telle autre, par exemple Bobbio, 5.000. Une *villa* impériale au IXe siècle renferme 200 agneaux, 120 moutons, 150 brebis, 160 porcelets et 5 verrats, 17 ruches, 30 oies, 80 poulets et 22 paons. Une autre a un troupeau de 100 chèvres. En Allemagne, la proportion du gros bétail, par rapport au petit, était de 8 p. 100, s'élevant sur quelques points seulement à 50 p. 100. Quelques progrès avaient été introduits au moyen de l'irrigation en Espagne. Les moines et les intendants royaux avaient développé les prairies, accru le cheptel, introduit même des améliorations dans le choix des animaux de basse-cour, du gros et du menu bétail, mais c'étaient des exceptions. Faute de capitaux, d'engrais, de transports faciles et de débouchés étendus, l'Occident ne possède pas encore les formes progressives de l'exploitation du sol.

Faibles progrès et lacunes des formes progressives de culture en Occident : les céréales, les cultures arboricoles, la vigne, les cultures industrielles. — La marne

est cependant connue comme amendement dès l'époque de Charlemagne, mais le fumier de ferme est peu abondant, comme le gros bétail. On connaît en général l'assolement triennal qui ne réserve plus à la jachère qu'une année sur trois au lieu de deux. C'était un progrès réel, mais bien insuffisant pour que la culture extensive fût sérieusement atteinte. Celle-ci dominait, épuisant rapidement le sol qui ne donnait que de faibles rendements. Le labourage dans les pays celtiques, anglo-saxons et germaniques se faisait souvent en commun, au moyen de forts attelages groupés. Mais l'outillage agricole était en général réduit à la houe, à la herse, à la charrue de bois primitive. Les transports ruraux se faisaient souvent à dos d'homme, d'âne, de cheval, quand on n'avait pas recours au char à deux roues. Dans l'Occident germanique et celtique persistait le système de la culture obligatoire en commun, suivant rotation déterminée. Les méthodes de l'agronomie romaine ne sont guère connues que sur quelques grands domaines et sur les terres monastiques. La culture des céréales gagna cependant du terrain dans les régions celtiques et germaniques. L'Occident cultivait surtout le seigle qui fournissait le pain du pauvre, l'épeautre et le blé, ce dernier moins répandu que les deux autres, l'avoine et l'orge, pour les animaux et la brasserie. De brusques variations de récoltes, jointes à l'insuffisance des ensemencements et aux difficultés de transport, amènent souvent des disettes. D'ailleurs, sauf dans les anciens pays de culture, les champs cultivés, de même que les vergers, les jardins et les vignobles n'occupent, qu'une place très inférieure à celle des pâturages, des forêts et des landes.

On commença cependant dans les quatre derniers siècles du moyen âge, surtout sous l'influence des instituts monastiques et des intendants des grands domaines princiers, à étendre les cultures horticoles, florales, arboricoles et viticoles. Dans les régions celtiques, on cultiva le pom-

mier et le poirier. Dans les pays germaniques du sud furent introduits des jardins et des vergers, et on y obtint comme dans les anciens pays romains, les pois, les fèves, quelques fleurs communes, quelques plantes médicinales, les arbres fruitiers communs. Dans la région méditerranéenne, en Espagne et en Italie, on recueille encore beaucoup de fruits, et l'olivier donne un bon produit qui s'exporte hors des marchés locaux. La vigne propagée par les rois, les grands et les moines reprend une partie de l'empire qu'elle avait perdu. Elle se hasarde jusqu'en Irlande ; on la plante depuis le VIIIe siècle sur les bords de la Moselle, du Rhin et du Danube ; les vins de Spire, de Worms et de Mayence ont une clientèle régionale au IXe siècle. En France, les besoins de la consommation locale poussent aux plantations jusqu'en Neustrie. La Bourgogne est déjà célèbre au VIIe siècle pour ses vins de la Côte d'Or, comme le redeviennent la Saintonge, le Bordelais, la Narbonnaise, l'Espagne et l'Italie. Pour les besoins de chaque domaine, s'est généralisée la culture de certaines plantes industrielles. La plus cultivée dans tout l'Occident est le lin. Les plantes tinctoriales, la garance et plus encore le pastel, sont répandus dans les grands domaines où se trouvent des ateliers. L'Aquitaine et l'Espagne du Nord en fournissent en assez grande abondance, mais la culture est loin d'être spécialisée. Dans l'Occident de cette époque, la production agricole, bien qu'elle ait été stimulée par la colonisation, est donc toujours rapetissée aux dimensions des petites sociétés locales auxquelles elle est presque exclusivement réservée. Mais déjà, avant les invasions normandes, la hausse des produits agricoles indique que cette production progressait lentement. Des témoignages dignes de foi attestent la prospérité agricole de l'Irlande jusqu'au IXe siècle, celle des pays rhénans, de la Gaule, de l'Italie pendant la période carolingienne, de l'Espagne elle-même pendant une partie de la domination des Visigoths.

Renaissance limitée de la production agricole en Occident. La reconstitution partielle des populations. — Une autre preuve de cette renaissance relative et éphémère est la reconstitution partielle des populations de l'Occident chrétien entre le VIIe siècle et le Xe siècle. Peu à peu, les races avaient fusionné; Celtes et Anglo-Saxons, Germains, Gallo-Romains, Visigoths et Ibéro-Latins, Lombards et Italiens s'étaient mêlés ensemble. L'élément germanique avait même été facilement absorbé dans la plus grande partie de l'Occident, notamment en Gaule, en Espagne et en Italie. Des courants d'émigration et des translations de peuples avaient transformé certaines régions, telles que l'Armorique, les pays rhénans et saxons. En dépit des fléaux qui sévissaient encore à des intervalles un peu moins fréquents, malgré les épidémies, les disettes, malgré une natalité peu élevée et une nuptialité médiocre, la population de l'Europe occidentale se reformait peu à peu. En Irlande, elle est assez abondante pour aider par l'émigration au peuplement de la Calédonie et de la Bretagne occidentale française. Si dans l'Angleterre la population n'atteint encore au XIe siècle (abstraction faite des quatre comtés du Nord) que 1.500.000 âmes, dans l'Allemagne le peuplement a si bien prospéré qu'au Xe siècle, entre le Rhin et la Meuse, le nombre des villages a triplé. On a pu évaluer la population de la Gaule au temps de Charlemagne entre 8 et 9 millions d'âmes. Dans l'Italie lombarde du VIIIe siècle, la paix, au dire de Paul Diacre, a fait multiplier « les peuples à la manière des moissons ». Ainsi a été possible cette première colonisation agricole de l'Occident qui est en quelque sorte l'ébauche du grandiose mouvement du XIIe et du XIIIe siècle.

CHAPITRE VIII

L'ÉVOLUTION DU RÉGIME DE LA PROPRIÉTÉ EN OCCIDENT DU VIIe AU Xe SIÈCLE : LA DÉCADENCE DES ANCIENNES FORMES DE POSSESSION DU SOL ; LE PROGRÈS DES GRANDS DOMAINES ; LA CRISE DE LA PETITE PROPRIÉTÉ ET DE LA CLASSE DES HOMMES LIBRES.

Les formes de propriété et les classes possédantes dans l'Occident chrétien du VIIe au Xe siècle. — La colonisation et le progrès relatif de la production agricole tournèrent surtout à l'avantage des hautes classes de la société occidentale. Au contraire, les communautés libres, qui possédaient en commun le sol dans une partie de l'Europe chrétienne, se trouvèrent peu à peu éliminées totalement ou partiellement de cette antique possession.

Le déclin de la propriété collective et de la propriété familiale, le progrès de la propriété individuelle. — Du VIIe au Xe siècle, la propriété collective des tribus et des communautés de village, plus encore que celle des communautés familiales, a reçu de rudes atteintes. La forme primitive du collectivisme agraire, celle de la propriété de tribu, ne se maintient alors que dans les pays celtiques : Irlande, Galles, Calédonie. Le sol de l'Hibernie appartient encore au VIIe siècle à 184 tribus ou clans, dont chacun possède le territoire nécessaire pour nourrir 3.000 à 9.000 vaches et qui se subdivisent en 552 districts (*carrows*) de 211 à 420 hectares chacun, en *quartiers*, au

nombre de quatre par district, et en domaines familiaux. au nombre de quatre par quartier. Le clan, de même qu'en Écosse et en Galles, possède collectivement la terre; il est solidaire dans la paix comme dans la guerre. Il a des roitelets, des chefs, des nobles, des clients, mais nul n'y possède en propre que des meubles et n'y détient une parcelle du domaine tribal qu'à titre d'usufruit. Les landes, les forêts, les pâturages sont réservés à la jouissance commune. Les terres de culture sont réparties périodiquement pour un temps à chaque groupe familial. Il y avait encore des traces de l'ancienne copropriété du bétail lui-même, au profit du clan, bien que le troupeau fût devenu au VIIe siècle objet de propriété privée. Dans chaque district d'Irlande, la population libre vit à l'état de communisme, en des sortes de phalanstères, bâtiments de bois immenses, défendus par des levées de terre, divisés en trois nefs. On y vit et on y mange en commun. On s'y assied sur des planches. Toutes les familles libres du district y couchent sur des lits de roseaux. Mais la propriété tribale, même dans ces régions, où s'étaient perpétuées, grâce à l'isolement, les formes de civilisation primitive, ne tarda pas à être ébranlée par la formation des grands domaines des chefs de tribus (*pencenedl*), des nobles (*wchelwr* ou *machtiern*), aussi bien que par la constitution de la grande propriété de l'Église celtique, ainsi que par l'organisation de la propriété familiale.

Partout ailleurs, dans l'Occident germanique converti au christianisme, le déclin de la propriété collective de tribu fut infiniment plus rapide. En Angleterre, on ne trouve pas de trace, comme l'a démontré Vinogradoff, de propriété appartenant collectivement (*folkland*) aux tribus anglo-saxonnes constituées en États, pas plus que de propriété collective de comté (*shire*) et de district. Tout au plus, y a-t-il quelques vestiges de terres communes dans la petite circonscription de la centaine (*hundred*) et quelques survivances du régime tribal dans les

régions où les Celtes exerçaient de l'influence. Mais partout survivait la vieille institution germanique de la propriété communautaire de village (*township*). Les forêts, les pâturages, les landes, les marais restaient indivis entre les membres de la communauté villageoise, qui y possédaient des droits de propriété et d'usage égaux. Les prairies et les terres de culture étaient divisées en lots, les premières clôturées une partie de l'année, les secondes dépourvues de clôture (*openfields*). Chaque membre libre de la communauté de village avait droit à une longue bande (*furlong*) de 200 mètres carrés ou d'un tiers à un demi-hectare séparée des autres par des bandes de gazon, de manière que toute famille eût une part équivalente dans les terres à céréales et les jachères. Après la moisson et la fenaison, ces terres, de même que les pâturages communs, étaient ouvertes aux troupeaux de chaque groupe familial villageois. Les terres sont soumises aux mêmes méthodes d'exploitation et cultivées en commun par les membres de la commune rurale qui groupent des attelages de 8 à 12 bœufs pour labourer le sol. La propriété collective du village anglo-saxon s'amoindrit rapidement à mesure que s'organisèrent les domaines seigneuriaux (*manors*) et royaux qui s'adjugèrent les forêts et les terres communes, ne laissant guère à la communauté de village que ses vieilles habitudes de culture en coopération et de distributions périodiques des champs cultivés.

La Germanie, s'arrachant plus complètement encore au régime du collectivisme agraire, ne connaît déjà plus la propriété tribale et renonce peu à peu au système de la propriété collective de village (*marche*). Amoindrie d'un côté par les appropriations légales qui résultent des défrichements (*bifangs*, *biloken*, *purprisia*, *comprehensiones*), de l'autre par les aliénations volontaires que consentent les communautés de village (*markgenossenschaften*) et par les usurpations des princes ou des grands propriétaires, la *marche* se désagrège dans tous les territoires germaniques, de l'Elbe au

Rhin et à l'Escaut. Elle ne se maintient plus que dans les nombreux communaux (*allmends*), sur lesquels souvent d'ailleurs la communauté villageoise n'a plus conservé que des droits d'usage. Dans les régions de la Gaule, de l'Espagne et de l'Italie, où la propriété de village (*mârche*) avait réussi à s'implanter, elle ne put survivre. Elle n'y laissa d'autre trace que des communaux, des droits d'usage, tels que celui de vaine pâture, et parfois le système de la coopération de labourage. Les paysans romains continuèrent à ne connaître que la propriété publique ou de l'État qui passa aux rois et que la propriété communale des bourgs d'hommes libres (*vici*), celle-ci qui, de plus en plus, apparaît dénuée d'importance.

Sans subir la même profonde décadence, la propriété familiale, avec ses formes primitives, dut se modifier sous l'action des conceptions individualistes du droit romain et sous l'influence des nécessités économiques qui travaillaient en faveur de la propriété privée individuelle. Mais en même temps, elle regagnait sur la propriété collective de la tribu ou du village une part du terrain qu'elle perdait de l'autre côté, de sorte que sa force fut moins atteinte. D'abord limitée à la possession de meubles, du bétail, du jardin et de la maison, la propriété familiale, qui ne comprenait que l'usufruit temporaire des lots de terre arable (*tate* celtique, *hide* anglo-saxon, *hufe* germanique), d'environ 16 à 40 hectares répartis à intervalles plus ou moins réguliers, finit par s'étendre à ces lots dont elle obtient l'occupation définitive. Elle s'accroît des terres défrichées par la communauté de famille et devenues ainsi propriétés privées. Mais, en même temps, l'ancienne propriété familiale (l'*éthel* anglo-saxon, la *terra aviatica*, *salica*), indivisible, inaliénable, appartenant à l'ensemble des parents (*consanguinei*, *consortes*), réservée aux seuls membres mâles, à l'exclusion des femmes, cultivée en commun et objet de jouissance commune, telle qu'elle existait encore dans les pays celtiques et germaniques au

VIe siècle, subit, sous l'influence des tendances individualistes de la civilisation romaine, une série d'atteintes. Du VIIe au IXe siècle, dans ces régions, le père reçoit le droit d'avantager un héritier, de procéder à des partages, de faire des donations. Le testament se généralise. Les femmes et les filles sont admises à succéder à une partie de l'héritage, même immobilier. Les aliénations du domaine familial sont permises dans certaines limites.

Le progrès de la propriété individuelle. Prédominance de la grande propriété princière, ecclésiastique, aristocratique. — Ainsi se constitue et grandit parmi ces peuples nouveaux la propriété privée individuelle. Provenant des partages ou des successions, elle s'accroît du fruit du travail personnel, de ce qu'on nomme les acquêts (*conquesta*), et spécialement des terres défrichées (*essarts* et *pourpris*) par le labeur des pionniers. Elle se borne à prendre des noms barbares, ceux de *bookland* en Angleterre, d'alleu (*alod*) en Germanie et en Gaule. Au fond, c'est la vieille propriété à la romaine (*possessio*, *sors*), le bien sur lequel l'individu a tout droit, qui triomphe de la conception primitive, longtemps survivante chez les Celtes et les Germains.

Ce mouvement qui tend à transférer la propriété du sol, source presque unique de la richesse, des groupes collectifs, tribu, centaine, village, famille, aux individus, tourne principalement au profit des classes qui détiennent alors la puissance politique et sociale. Ce n'est pas la petite propriété, c'est surtout la grande, qui bénéficie de la disparition de la propriété communautaire. La possession de la terre devient l'apanage de ceux, qui dans la division du travail social se sont emparés des fonctions de gouvernement, de la force matérielle et spirituelle. D'abord les nouveaux chefs d'État, rois et roitelets de toute origine, se sont constitué de vastes domaines. En pays celtique, ils les ont formés au moyen des biens en déshérence, du

tiers du produit du butin, des terres de la tribu. Ailleurs, en pays germanique, par la conquête, par les sentences de justice, par l'appropriation partielle des terres de la communauté de village et de la marche, par la mainmise sur le domaine du fisc romain, ils ont acquis une bonne part du sol. Il en a été à peu près de même sur les territoires de l'ancien empire romain. Souvent, ils ont eu ainsi en leur possession le tiers des terres, et même, dans l'Italie lombarde, à un moment, la *moitié*. Partout, il est vrai, ils ont gaspillé ce trésor, mais il leur en reste encore de magnifiques vestiges au IXe siècle. Dans la péninsule italique, c'est alors la *neuvième* partie du sol qui fait partie du domaine royal. Les princes carolingiens ont à cette époque 100 domaines (*curtes regiae*, *reichsgüter*) en Lombardie, 205 en Piémont, 320 rien qu'en Alamanie, Bavière, Thuringe et Ostmark. Des centaines de milliers d'hectares font partie des possessions royales en Occident. Elles comprennent surtout des forêts, des terres vacantes, mais aussi bon nombre de terres cultivées.

En regard de cette grande propriété princière, s'étend de siècle en siècle la grande propriété ecclésiastique, constituée lentement de pièces et de morceaux, partout disséminés. Elle s'est formée grâce à la munificence des rois, des hautes classes, des humbles même, grâce aussi aux acquisitions et à la colonisation agricole. Des indices probants paraissent démontrer qu'un tiers environ du sol de l'Occident chrétien appartient au IXe siècle à l'Église, bien qu'elle ait eu à souffrir de la sécularisation décidée par les premiers Carolingiens et des usurpations fréquentes des laïques puissants. En Angleterre, on a vu des rois doter d'un coup 40 abbayes et leur attribuer le dixième de leurs domaines. Dans la Germanie chrétienne, abbayes et évêchés sont comblés de dotations. Prum a 2.000 manses, 119 villages, deux grandes forêts ; Fulda, 15.000 charruées de terre ; Tegernsee, 12.000 ; Saint-Gall, 160.000 arpents. A l'abbaye de Lorsch appartiennent 2.000 manses et

2 grandes forêts; à Gandersheim, 11.000 charruées de terres. Hersfeld a 1.702 domaines. Beaucoup de monastères n'ont pas moins de 1.000 à 2.000 charruées de propriétés, et les évêchés d'Augsbourg, de Salzbourg, de Freisingen, sont propriétaires de 1.000 à 1.600 manses. Selon le mot d'un roi mérovingien « toute la richesse est transférée aux églises ». De Charlemagne on a 72 dotations en faveur de celles de Germanie ; Louis le Pieux a fait à ces mêmes églises, 600 donations, et les deux premiers Ottons 1.541. Églises et monastères des anciens pays de l'empire n'ont pas été moins favorisés. Un évêque, celui de Langres, possède tout un comté. L'abbaye Saint-Rémi de Reims détient 693 domaines; Saint-Germain-des-Prés en a 1.727, couvrant 150.000 hectares. Saint-Wandrille près de Rouen avait 1.727 manses dès la fin du VIIe siècle, avec 10.000 sujets; il a 4.824 domaines au IXe siècle. Luxeuil en a compté 15.000. L'abbé de Saint-Martin de Tours règne sur 20.000 laboureurs serfs, En Italie, l'évêché de Bologne a dans sa dépendance 2.000 manses, et le patrimoine du Saint-Siège est une sorte de vaste État, dont les possessions sont disséminées dans une partie de l'Occident.

Par l'usurpation commise aux dépens de la propriété commune, par la violence déployée à l'encontre des petits propriétaires, par la pression exercée sur les chefs d'État, par la colonisation elle-même, s'est développée la puissance territoriale de l'aristocratie laïque. Déjà grandissante sous l'empire romain, elle a dépassé toutes les bornes pendant le haut moyen âge. Elle triomphe dans tout l'Occident, depuis les pays celtiques où les *wchelwer* et les *machtiern* se créent de vastes domaines, avec les terres de la tribu et de la famille, jusqu'aux pays romains, où nobles nouveaux et anciens fusionnés s'enrichissent des dépouilles de la royauté imprévoyante et de la petite propriété défaillante. En Angleterre, les nobles, *earls*, *thanes*, *ealdormen*, ont constitué d'opulents domaines (*manors*), si bien qu'au XIe siècle quelques grandes familles ont réussi

à accaparer les *deux tiers* du sol britannique. En Germanie, un duc de Bavière au VIIIe siècle possède 276 manses dans un district et 100 dans un autre. Dans le même pays, le chef de la grande maison des Welf au Xe siècle en a 4.000. On a calculé qu'au lieu des 900 hectares que comptait en général le grand domaine romain en Gaule, le grand domaine mérovingien en compta jusqu'à 1.800 et 2.600. Or un même personnage possède d'habitude plusieurs de ces domaines. A l'époque carolingienne, les possessions aristocratiques sont assez souvent disséminées dans diverses régions. Nobles de premier ou de second ordre (*possessores*, *nobiles*, *nobiliores*), gallo-romains, visigoths et lombards sont ainsi parvenus à achever à leur avantage l'œuvre de concentration de la propriété foncière commencée à l'époque antérieure.

Formation de la noblesse foncière, le système de la vassalité et du bénéfice. — La possession de la terre assure aux corps, aux familles ou aux individus qui arrivent à la monopoliser une puissance telle qu'elle amène la formation d'une noblesse nouvelle, distincte à la fois de celle de la société germanique et de celle de la société romaine, mais qui se constitue d'éléments empruntés à l'une et à l'autre, combinés avec des institutions plus récentes.

A peu près partout en Occident, des pays celtiques aux pays germaniques et aux pays romains, s'efface la noblesse de race ou de naissance, mais grandit, sous des noms divers, une aristocratie foncière qui fusionne avec l'aristocratie domestique, formée des personnages de condition même humble, attachés au service du roi, et avec celle des hauts fonctionnaires, détenteurs par délégation de l'autorité publique, qui transforment leur fonction révocable en office héréditaire. Ainsi *wchechelvers*, *pencenedls*, *cinnidls*, *machtierns*, *baires* (propriétaires de vaches) irlandais, gallois, armoricains, *thanes*, *earls*, *ealdormen* anglo-saxons, *edelings*, *antrustions*, *nobiles*, *proceres*, *opti-*

mates, *ducs* et *comtes* francs et gallo-romains, *nobiliores*, *gardings*, *judices*, *ducs* et *comtes* visigoths et ibéro-romains, *gasindes*, *gastaldes*, *ducs* et *comtes* lombards et italiens, en viennent à former une même classe, celle des *seigneurs* et des *grands* (*seniores*, *optimates*, *proceres*, *potentes*), qui remplace celle des sénateurs romains et des anciens nobles germains et celtes. Au-dessous d'eux et à leur service, ils groupent leurs agents, leurs familiers, leurs hommes d'armes (*familia*, *maisnie*, *comitatus*, *truste*), que leur patronage anoblit, au point qu'en Allemagne, aux Pays-Bas, en Italie, et même un moment en Gaule, de simples domestiques, les *ministeriales*, souvent de condition servile, se trouvent promus au rang de nobles. Soit de gré, soit de force, tantôt malgré les rois, tantôt avec leur assentiment, l'aristocratie, assumant le rôle de protection que l'État dans une société civilisée revendique seul à l'égard des individus, se subordonne les moyens et les petits propriétaires, en leur donnant son patronage (*patrocinium*), en généralisant parmi eux la *recommandation*, et en les enrôlant dans la vassalité. Toute une hiérarchie de domaines et de personnes libres dépendantes se crée ainsi, sous la tutelle des grands propriétaires, moyennant un mutuel échange de services et moyennant la concession au profit des vassaux de propriétés (*bénéfices*, *précaires*) qui, données à titre révocable ou viager, ne tardent pas à devenir héréditaires. Enfin, dans une partie de l'Occident, une nouvelle étape est accomplie, lorsque l'État, se dépouillant, en vertu des concessions d'*immunités*, des attributions de la puissance publique, administration, police, justice, levée des impôts et des troupes, le grand propriétaire devient, en même temps que le haut fonctionnaire, une sorte de souverain dans sa circonscription. Alors au régime seigneurial qui mettait les hommes, au point de vue économique et social, dans la dépendance de l'aristocratie foncière, se superpose le régime féodal qui, au IXe et surtout au Xe siècle, confère définitivement à la classe

aristocratique la souveraineté politique, au moins en France et dans l'Espagne du Nord, sinon en Allemagne, en Italie et en Angleterre.

Le grand domaine en Occident et son organisation pendant le haut moyen âge. — Maîtresse de la plupart des terres, l'aristocratie foncière est devenue ainsi en quatre cents ans la maîtresse des hommes qui y résident. Le grand domaine est en effet, l'assise solide sur laquelle est fondée sa puissance Conservant son intégrité fondamentale, en dépit des partages qui en détachent des fragments, portant dans son nom même le souvenir de son principal possesseur, romain ou barbare, la *villa*, la *massa*, la *curtis*, le *saltus*, la *sala*, le *fundus*, comme on l'appelle, est un petit royaume, un petit monde que gouverne un maître, le seigneur (*dominus*, *senior*), investi d'une autorité absolue et où il a sous sa main tous les éléments de la vie économique. Une organisation fondée sur la hiérarchie des fonctions et sur la division du travail y assure la satisfaction de tous les besoins des maîtres et des sujets. Au centre, s'élève la résidence seigneuriale (*palatium*, *hall*, *fronhof*, *salhof*, *castellum*) moitié château, moitié ferme, souvent entourée d'une enceinte ou d'une palissade rustique et grossière en pays celtes ou germaniques, déjà plus élégante et plus confortable en pays romain. Tout y est disposé pour le séjour du maître et de son entourage. Bâtiments d'exploitation, écuries, magasins, celliers, granges, ateliers, s'y groupent autour du *palatium*. Tout s'y trouve, même la chapelle (*oratorium*) pour la vie spirituelle, qui n'a pas été plus oubliée que la vie matérielle.

C'est dans le grand domaine monastique, puis dans le grand domaine impérial ou royal que l'organisation économique atteint au plus haut degré de perfection. Dans le premier, où prévaut une sorte d'idéal communiste, où la règle refrène l'individualisme, où tous les moines sont égaux dans la distribution du labeur et de ses produits,

règne une discipline inflexible, qui assigne à chacun sa tâche et sa rémunération, d'après les principes d'une sorte de coopérative de production et de consommation. A l'administration de chacun des services économiques préside, soit un économe (*cellarius*), soit un prévôt ou un *doyen*. Chaque moine a sa fonction, de même que chaque sujet des moines a la sienne, sous les ordres de chefs jardiniers, laboureurs, pêcheurs, forestiers, porchers, bouviers ou bergers. Une stricte économie règle la distribution et la conservation des produits. On garde avec un soin extrême les récoltes, les instruments de labour et les ferrements, jusqu'aux vieux habits et aux vieilles chaussures. Dans les grands domaines royaux, tels que ceux de l'Aquitaine auxquels s'applique le fameux capitulaire de Charlemagne (*de villis*), on retrouve la même organisation avec moins de rigidité. Des agents généraux (*judices*, *majores*) ou intendants y gouvernent un ou plusieurs domaines, ayant sous leurs ordres, à la tête de chaque service, des agents spéciaux et tout le peuple des sujets. La maison lombarde avec son *gastald*, son *massarius*, son *domesticus*, le *hof* germanique avec son *meier* ou son *vogt*, présentent le même spectacle. Partout, en Occident, l'identité des besoins a créé dans le grand domaine des organes semblables.

Les terres de ce grand domaine forment, les unes l'ensemble des parcelles exploitées par les tenanciers auxquels on en confie la culture (*terra indominicata*), les autres la réserve que le propriétaire a gardée pour la faire valoir directement. Celle-ci est appelé le *domaine seigneurial* (*dominicum*, *terra dominicata*). Elle comprend, non seulement le noyau central des propriétés, où est installée la résidence du maître (*villa*, *sala*, *fronhof*, *hall*, *curtis*), mais encore d'autres terres disséminées sur divers points plus éloignés (*cellæ*, *curtes exteriores*, *xenodochiæ*, *plebes*). On la fait valoir au moyen de la main-d'œuvre des serfs, groupés autour du centre domanial, ou bien au moyen de

celle des colons et des serfs pourvus de tenures distinctes. L'abbaye Saint-Germain-des-Prés par exemple, qui s'est réservé 6.471 hectares et qui en a réparti 17.112 entre colons et serfs, a recours pour mettre en valeur les premiers aux trois jours de corvée hebdomadaires de ses tenanciers casés. Le *dominicum* comprend généralement des terres de culture, des prés et des forêts. Celui de Verrières renferme 300 hectares de terres de labour, 95 arpents de vignes, 60 de prés, outre un grand bois, et il en est de même de celui de Vitry-en-Auxerrois. De cette façon, le grand propriétaire s'assure la masse considérable de produits de première nécessité qui lui est indispensable. A Bobbio, la réserve du domaine de l'abbaye donne au IXe siècle aux moines 2.100 muids de blé, 2.800 livres pesant d'huile, 1.600 charretées de foin, quantité de fromage, de sel, de châtaignes, de poisson. Elle nourrit un nombreux bétail, surtout des porcs. Tous les produits d'alimentation, céréales, viandes, huile, lait, vin, toutes les matières premières nécessaires à la vie, laine, lin, bois et la majeure part des produits fabriqués proviennent du *dominicum*, ainsi que des redevances imposées aux tenanciers des terres alloties par le grand propriétaire. Celui-ci, de même que son entourage, se nourrit sur son domaine, s'y habille, s'y entretient de tout, sans avoir généralement à recourir au dehors. Charlemagne lui-même a vécu avec les siens de cette façon.

C'est le grand domaine enfin qui est le centre de la vie sociale des hautes classes. C'est là que vivent les grands, tantôt dans des habitations de bois, comme en Irlande et en Angleterre, grossières et sans art, tantôt, comme dans les pays romains, dans des résidences de pierre, où revivent les traditions du luxe d'autrefois, altérées plus ou moins par la barbarie germanique. Les grands y mènent la vie d'exercices physiques violents, de chasse, de repas plantureux, entremêlés de distractions plus ou moins raffinées, qui est celle des aristocraties aux époques

de demi-civilisation. Une élite seule à l'époque carolingienne s'est élevée à la conception des plaisirs intellectuels. Pour les autres membres des classes aristocratiques la vie sensuelle, purement matérielle, sous ses divers aspects, reste le seul idéal auquel ils puissent se hausser.

Le déclin de la petite propriété et du travail libre en Occident. — Cette aristocratie rurale violente, âpre, ambitieuse, qui, dans le grand domaine disciplina et asservit le travail, poursuivit avec ténacité la destruction de la petite propriété libre. Celle-ci la gênait dans son expansion, et l'indépendance des petits propriétaires portait ombrage à son autoritarisme. Les petits propriétaires libres sont restés longtemps assez nombreux en Occident, pour représenter une puissance sociale avec laquelle rois et grands durent compter. *Cymrys* gallois et *fines* irlandais, *boni viri* armoricains, *ceorls* anglo-saxons, *frilingen* germaniques, *minofledes* burgondes, possesseurs *ingénus* (libres) gallo-romains, *allodiales* visigoths, *ahrimanns* lombards, *primi homines*, *bozadores* italiens, ils se ressemblent tous par bien des traits. D'abord par la médiocre étendue de leurs domaines qui n'est guère que de 120 acres (40 hectares) (le *hide* ou le *hufe*), en Angleterre et en Germanie, et qui descend même souvent au-dessous dans le manse gallo-romain. Mais le petit propriétaire y est maître absolu, comme le grand dans sa *villa* ou sa *curtis*. Il a droit de jouissance sur tous les biens de la communauté de village germanique, ou sur les communaux des bourgs romains. Sa propriété est inviolable, comme sa personne. Elle est sous la protection spéciale de la coutume et de la loi. Il a le droit de porter les armes ; il siège au tribunal avec ses pairs ; il est appelé aux assemblées. Il administre les affaires de son village ou de son bourg, formant avec ses voisins le conseil de la communauté, qu'on trouve même en pays romain (*conventus publicus vicinorum*). Mais il est en butte à la jalousie tracassière du grand propriétaire, parce

que ses terres sont entremêlées avec les siennes et l'empêchent de s'arrondir. Dans un seul canton du pays de Salzbourg au VIIIe siècle, 237 petits domaines se trouvent enchevêtrés dans 21 domaines ecclésiastiques, 17 terres de vassaux et 12 grandes propriétés ducales. Quand tout plie devant le grand seigneur terrien, l'homme libre d'humeur indépendante qui vit fièrement avec sa famille dans son petit village (*villare*), dans sa terre isolée (*villula*), dans son bourg romain (*vicus*), ose lever la tête et regarder en face son puissant voisin. Aussi un duel à mort s'est-il engagé entre le petit propriétaire et le grand, dans tout l'Occident. Décimée par les guerres auxquelles elle est tenue de coopérer, astreinte à des charges publiques absorbantes et onéreuses, mal défendue par le pouvoir royal qui aurait eu intérêt à s'appuyer sur elle et qui ne le comprit que par intermittence, cette classe moyenne se défendit vigoureusement. En décadence au Ve et au VIe siècle en Italie et en Gaule, elle a réussi à se reconstituer au VIIIe, et elle est redevenue alors nombreuse et influente dans l'empire carolingien. L'abdication du pouvoir central pendant la période suivante, la veulerie des successeurs de Charlemagne qui obligea les hommes libres à se recommander aux grands seigneurs par l'édit de Mersen (847), les épreuves des dernières invasions assurèrent au *capitalisme* foncier du temps représenté par les grands propriétaires (*seniores*) une victoire presque complète. Elle ne fut pas obtenue sans résistance. On voit que les hommes libres se groupent en associations ou syndicats de défense mutuelle (*gildes*), organisent sur divers points des révoltes, font appel à l'insurrection contre l'aristocratie foncière et sont mis hors la loi par des princes qui se croyaient les défenseurs de l'ordre social. La petite propriété libre, usurpée par l'aristocratie ou aliénée en sa faveur, fut absorbée enfin dans les grands domaines ou bien transformée, soit en bénéfices, soit en précaires et placée dans la dépendance de la grande propriété. Toutefois des

îlots de propriétaires libres parvinrent à se maintenir partout où la nature physique et la puissance de la tradition arrêtèrent le mouvement de concentration de la terre qui se faisait au profit de la classe aristocratique. En Basse-Saxe, en Frise, dans les Marches germaniques, en Flandre maritime, dans les régions alpestres et pyrénéennes, en Aquitaine et en Gaule méridionale, dans le nord et l'est de l'Angleterre, dans la haute Marche d'Espagne, dans quelques districts de l'Italie se conserva libre et fière la population des petits propriétaires, minorité impuissante au milieu des millions d'hommes qui étaient demeurés ou qui avaient été rejetés dans la sujétion.

CHAPITRE IX

Les classes rurales dépendantes en Occident, leur organisation économique et sociale et leur condition (VIIe-Xe siècle).

La masse des populations de l'Occident chrétien vécut, entre le VIIe et le Xe siècle, du travail de la terre qu'elle ne possédait pas, mais à laquelle elle fut attachée par des liens plus ou moins étroits. Aux degrés les plus élevés de cette classe de cultivateurs non propriétaires, placés dans la dépendance de l'aristocratie, se trouvaient des hommes qui conservaient la liberté personnelle et qui disposaient d'une partie plus ou moins importante du produit de leur travail.

Çà et là, en Gaule notamment, on trouve encore quelques journaliers libres ou salariés agricoles, derniers survivants d'une époque disparue.

Les journaliers, les fermiers, les métagers libres, les hôtes et les tenanciers libres dépendants. — Plus fréquemment, mais non à l'état de catégorie nombreuse, on rencontre des fermiers ou des métayers à terme plus ou moins long, liés aux propriétaires par des contrats volontaires, ou encore des pionniers défricheurs (les *hôtes*), qui jouissent d'une condition supérieure à celle de la masse des habitants des campagnes. Tels sont, dans les pays celtiques, les petits éleveurs, fermiers laitiers, comme les appelle Seebohm, qui concluent avec de

riches propriétaires des baux à cheptel, ou encore les tenanciers (*en saerath*) qui contractent des baux à ferme de terres pour une durée de sept ans, ou les métayers tenanciers (en *daerath*), moins indépendants, qui louent leurs services comme colons partiaires.

Tels sont aussi ces cultivateurs dépendants de l'Allemagne du xe siècle, sortes d'ancêtres des vilains de l'époque postérieure (les *hörigen*) qui constituent dès lors, dans ce pays, la moitié des populations rurales et qui, recrutés à la fois parmi les défricheurs et les anciens colons, ont acquis, sinon la propriété de la terre, du moins la jouissance d'une partie du sol de leurs maîtres, moyennant des redevances fixes et modérées, des corvées limitées, avec des garanties inscrites dans les contrats ou consacrées par la tradition et la coutume. En Gaule, si le fermage libre tend à disparaître dans la région septentrionale, au point que dans les domaines de Saint-Germain-des-Prés, à peine trouve-t-on 8 ménages de cultivateurs libres (*ingenui*), en regard de 2.851 ménages de colons ou de demi-serfs (*lides*), ailleurs en Touraine, Anjou, Maine, Provence, il persiste encore un certain temps, jusqu'au moment où la grande propriété trouvera plus avantageux de recourir exclusivement à la main-d'œuvre colonique ou serve. Pour coloniser, il a fallu dans tout l'Occident chrétien, encourager par des avantages particuliers les entrepreneurs de défrichement, ceux qu'on nomme les *hôtes*. Il y en a même dans les grands domaines, où la colonisation était déjà fort avancée. A Saint-Germain-des-Prés, on en rencontre 71, à Neuville-Saint-Vaast 37, en regard de 28 colons. La tenure de l'hôte est sans doute souvent révocable à volonté, sujette aux mêmes redevances que celle du colon, mais l'*hospes* bénéficie en général d'avantages particuliers. Il n'est pas rare aussi au IXe et au Xe siècle de trouver en Gaule, des paysans émancipés (*liberi*, *ingenui*, *rustici*) qui exploitent des terres en vertu de baux stipulant un cens ou redevance minime variant, du

tiers au 12e seulement des fruits. Il y a encore des tenanciers sur terres d'église, dont le contrat (*précaire*) stipule une sorte de fermage perpétuel avantageux pour eux. En Angleterre existe également au Xe siècle une catégorie de cultivateurs dépendants placés sous la juridiction (*soc*) d'un grand propriétaire, mais qui ne sont astreints qu'à des charges limitées et qui conservent la liberté personnelle et le droit de quitter le domaine seigneurial. On les nomme les *socmanni liberi*, les alleutiers et les vilains (*allodiarii*, *villani*). C'est ce dernier terme qui prévaudra pour désigner cette classe en Occident à l'époque féodale. En Italie, où des entrepreneurs libres de culture (*conductores*) se rencontraient encore sur une partie du territoire au commencement du VIIe siècle, a prévalu ensuite une forme voisine du *vilainage* gallo-romain, anglo-saxon et germanique. Dès l'époque lombarde a grandi la classe des *massari liberi* ou *livellarii* (cultivateurs et tenanciers libres), liés tantôt par une location à longue durée (*fitto* ou *emphytéose*), tantôt par des baux d'une durée limitée à 5 ans dans ce qu'on appelle le *précaire*, 29 ans dans le bail appelé *livello*. Ils ont le droit, comme les *ahrimanns*, d'assister aux assemblées ; ils peuvent émigrer, quand leur contrat est expiré, et ils paient une redevance annuelle fixe (*canon*), en nature ou en argent, équivalente en général au tiers du revenu, outre deux à trois semaines de corvées par an, sans compter de menus cadeaux. Bobbio possède jusqu'à 300 de ces manants (*manentes liberi*) dont certains, anciens serfs ou affranchis, sont astreints à rester sur le domaine. A mesure que se fit sentir le besoin de coloniser, la classe de ces manants ou *vilains* alla s'accroissant dans l'ensemble de l'Occident.

La classe des colons en Occident. — Au-dessous d'elle se maintient longtemps la masse des *colons*, destinée dans ses éléments les plus favorisés à s'élever jusqu'au *vilainage* et dont les éléments les moins heu-

reux devaient tomber dans le servage. Cette classe existe en pays celtique, où le colon s'appelle le *taeog*, aussi bien qu'en pays anglo-saxon et germanique, où il se nomme le *cottier*, le *bordier*, le *tributaire*, le *lide*, l'*aldion*, tandis qu'il conserve son nom de *colon* en pays romain. Tantôt, comme le *bordier* ou le *cottier*, il ne détient qu'une masure (*cottage*) avec quelques parcelles de terre ; tantôt, comme la plupart des tenanciers de même situation, il cultive des terres plus étendues. En principe, il possède la liberté personnelle ; il est libre (*ingenuus*), et les tenures qu'il exploite sont qualifiées *manses ingenuiles*. Au IXe siècle, les *lides*, tributaires ou colons, forment encore un contingent considérable de la population des campagnes. En Germanie, dans les domaines de l'évêché d'Augsbourg, on compte 1.041 manses ingénuiles, en regard de 466 manses serviles, et dans un domaine de l'abbaye de Lorsch 20 manses ingénuiles sur un total de 38. A Saint-Germain-des-Prés se trouvent 2.000 ménages de colons, tandis qu'il n'y en a que 851 de serfs.

La condition de cette classe sociale s'est aggravée. Sa liberté est purement théorique, puisque le colon est dépourvu de tout droit politique. En général, sauf chez les Celtes, si le colon a théoriquement le droit de porter les armes, d'ester en justice, même de plaider contre son maître, ces prérogatives sont nulles en fait, puisqu'il dépend directement du propriétaire, pourvu à son égard des privilèges de la puissance publique et auquel il donne les noms de *maître* ou de *souverain* (*dominus*). Il est astreint à l'égard de ce maître à de lourdes charges : la *capitation* ou *chevage* payé par tête de colon, l'*agrier*, le *champart* ou *terrage*, redevance en nature ou en argent qui varie du tiers au dixième ou au douzième du revenu du sol. Il acquitte des droits d'usage, pour jouir des terres, des bois, des pâturages du domaine seigneurial. Il est tenu à des *corvées* pour cultiver la réserve du propriétaire. A Bobbio, par exemple, les colons (*mas-*

sarii) doivent ensemble à l'abbaye 5.000 journées de travail par an. Le colon a sans doute quelques avantages. Il peut fonder une famille, contracter un mariage légal, disposer de son pécule. Il vit indépendant sur son lot séparé (*colonia*, *manse*) et n'est pas astreint à subir la surveillance d'un intendant. Sa famille hérite de plein droit de sa tenure (*sors*, *hereditas*). Sa redevance est invariable ; elle est surtout payable en nature, mode de paiement préféré du paysan. Elle paraît avoir été parfois modérée. On a montré qu'à Saint-Germain-des-Prés, au IXe siècle, elle ne dépassait pas 17 francs par hectare. Quant aux corvées, elles sont fixes, et parfois réduites à 12 ou 14 jours par an. Mais si le colon n'est pas toujours un opprimé, il est un sujet astreint à une perpétuelle obéissance, sans recours contre la tyrannie possible du maître. En fait, il est devenu taillable et corvéable à merci, et le plus souvent, sa condition s'est rapprochée de celle de l'esclave rural au point de se confondre avec elle. Au IXe siècle et au Xe siècle, de la fusion de ces deux classes va naître celle des serfs.

La disparition et la transformation de l'esclavage. — En effet, l'esclavage, qui avait repris pendant les deux siècles des invasions une vitalité nouvelle, tend à se transformer et à disparaître pendant les quatre cents dernières années du haut moyen âge. De même que la pénurie de main-d'œuvre et les besoins de la colonisation agricole ont obligé les propriétaires à fixer le colon au sol, de même, il a fallu retenir l'esclave sur la terre et encourager son travail en relevant sa condition. D'ailleurs, le christianisme, qui proclame la dignité et l'égalité de la créature humaine, sape les fondements de l'institution esclavagiste. Assurément la guerre, la misère, la justice criminelle, le droit civil continuent, autant que la naissance, à alimenter l'esclavage qui a d'ailleurs ses marchés et ses recruteurs. Le bétail humain abonde encore. Le prix de

l'esclave s'est même avili au point de tomber en 725 pour des enfants et des femmes entre 12 et 15 sous d'or. En Irlande, une femme esclave adulte vaut trois vaches laitières. Toutes les catégories sociales qui ont accès à la propriété du sol : rois, grands, évêques, clercs, moines, hommes libres possèdent des esclaves. C'est même un avantage que d'être esclave du fisc (*fiscalinus*) ou d'un domaine d'Église (*servus ecclesiasticus*), parce qu'à cette qualité s'attachent une certaine considération et quelques avantages. La condition de l'esclave est d'abord restée fort dure, puisqu'il n'a pas de personnalité civile, qu'il ne possède pas de famille légale, qu'il n'est le maître ni de sa femme, ni de ses enfants, ni de son pécule, qu'il est assimilé à l'animal, et qu'à une époque barbare, il est l'objet de traitements qui font frémir l'humanité. Mais peu à peu, sous l'influence des nécessités économiques qui font qu'on attache plus de prix à sa vie et à son travail, sous l'action des maximes de charité évangélique que professent les élites religieuses, l'esclavage s'adoucit. La vente des esclaves est réglementée ou prohibée; leur vie est garantie par la loi religieuse ou civile, leur personnalité spirituelle est reconnue, puisqu'on les admets au sacerdoce, et leur valeur morale est rehaussée puisqu'ils sont proclamés fils du même Dieu que leur maître, appelés comme lui aux récompenses ou aux châtiments de la vie future. Le mariage de l'esclave est reconnu, de même que certains de ses droits familiaux. Il acquiert un commencement de statut civil. Il accède à la propriété mobilière, puisqu'on lui reconnaît la faculté de de posséder un pécule. On lui assure le repos dominical ; on enseigne aux maîtres les devoirs de charité envers lui.

Le plus grand nombre des esclaves sont devenus à cette époque des cultivateurs (*servi rustici*, *mancipia*, *ancillae*, *operarii*, *massarii*), ou des ouvriers agricoles. Les uns, groupés en équipes, travaillent la réserve du propriétaire. ou soignent son bétail. Ce sont les esclaves *non casés*. Le plus grand nombre au IXe siècle et au Xe siècle, appelés

servi casati, *curtisani*, *mansionarii*, *hobarii*) sont répartis dans les tenures du grand domaine, résident sur le lot de terre et dans la cabane qui leur ont été assignés par le maître, désireux de les intéresser à la culture et de se débarrasser du soin de les nourrir. Aux uns comme aux autres, mais surtout aux seconds, l'affranchissement apporta un premier bienfait, celui de la liberté personnelle. L'Église chrétienne s'honora en aidant de toutes ses forces à la libération des esclaves et en faisant de leur émancipation l'œuvre pie par excellence. Papes, évêques et moines essaient de mettre un terme à l'esclavage et leur exemple inspire les rois et les grands. D'ailleurs, dans la grande œuvre de colonisation qui se poursuit, le capital lui-même n'a pas tardé à reconnaître quel puissant stimulant est pour le travail l'octroi de la liberté. C'est pourquoi dans tout l'Occident se multiplient les affranchissements sous toutes les formes, par acte authentique, devant le roi, dans l'église, par testament ou par simple lettre. Rien ne distingue les affranchis les uns des autres que les noms romains (*libertus*, *romanus*) ou germaniques (*lides*). Cette émancipation ne produisit pas une nouvelle classe de propriétaires ou d'hommes libres, puisque les affranchis restaient sous le patronage du maître, fixés au sol et astreints à divers services, mais elle eut pour effet de faire accéder à une demi-liberté des millions d'hommes avec leurs familles, et surtout de hâter la formation d'une catégorie sociale nouvelle, celle des serfs de la glèbe, dans laquelle se confondirent les colons déchus, les affranchis et les esclaves ruraux.

La formation et l'extension du servage de la glèbe. — Un nom ancien, celui des serfs (*servi* ou esclaves), désigna en effet alors une nouvelle et immense classe qui s'éleva au-dessus de l'esclavage. Le plus grand nombre des cultivateurs et des éleveurs fut rangé dans cette catégorie si bien que, dans tout l'Occident chrétien, serf (*servus*) et

paysan (*rusticus*) deviennent en général synonymes. Les tenures ou manses *coloniques*, *lidiles*, *serviles*, d'abord distinguées les unes des autres, finirent par s'unifier, parce qu'elles furent soumises aux mêmes charges, redevances, services, corvées, et que leurs tenanciers furent astreints aux mêmes obligations, sous la même autorité (*mundium*, *patronage*), celle du propriétaire (*dominus*), seigneur et maître. En dehors de toute loi, par la seule force de la coutume, par le seul stimulant de l'intérêt qui poussait les détenteurs du sol à allotir leurs domaines en parcelles, pour mieux les mettre en valeur au moyen de la petite culture, le servage devint la condition prédominante des habitants des campagnes. Chaque serf reçut une tenure appelée de divers noms suivant les pays, ici, *hoba*, *hufe*, *hide*, là, *manse*, *mas*, *meix*, d'une étendue variable, atteignant en Gaule et en Germanie 10 à 30 hectares, étendue nécessaire pour nourrir une famille. Le grand domaine arriva à se morceler progressivement en tenures rustiques. L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en comptait au IXe siècle 1.646, le grand domaine de Marengo en Italie 1.300, ceux de Bobbio en renferment de 30 à 3.000 : suivant les régions, et le nombre des cultivateurs d'une *curtis* italienne put varier de 20 à 6.500. Chaque famille rurale se composait en moyenne de 4 à 5 personnes. Le manse lui-même diminue d'étendue à mesure que progresse la petite culture.

Le cultivateur y réside avec les siens dans sa maisonnette ou cabane (*casa*), au milieu des terres de labour, des vignes, des prés qu'il exploite, à portée des bois et des pâturages, dont l'usage lui est concédé. Une association est ainsi formée entre le capital et le travail, entre le propriétaire et l'exploitant, où chacun trouve son avantage. Le propriétaire assure au cultivateur la jouissance d'une terre qui permet à celui-ci de subsister et de faire subsister les siens. Il concède aux hommes de son domaine des droits d'usage dans ses bois

et ses pâtures. Il moud leurs grains à son moulin, leurs pommes, leurs olives, leurs raisins à son pressoir : il répare ou fabrique leurs outils à sa forge et brasse leur orge à sa brasserie. Il met ainsi à leur disposition des établissements coûteux, que les paysans n'auraient pu créer. Il est tenu de les nourrir en cas de disette. Il leur fournit les secours spirituels, en organisant la chapelle et le service de la paroisse rurale. Il les sauvegarde contre les excès d'autrui, en leur assurant la protection de sa force et de sa justice. Le serf de son côté n'est point maître de sa tenure, mais il en est l'usufruitier perpétuel, il ne peut en être expulsé et sa famille en hérite, alors même que le père aurait encouru la peine de mort. Il trouve sur cette terre, qui parfois prend même le nom du domaine libre (*sors*, *hereditas*, *alodium*), la stabilité et la sécurité de l'existence, puisque l'individu déraciné n'est alors qu'un *outlaw*, vagabond sans feu ni lieu, proie toute désignée pour l'esclavage ou la faim. Si le maître a intérêt à garder la famille serve pour exploiter la parcelle domaniale qui resterait stérile sans celle-ci, la famille serve n'a pas moins d'avantages à rester sur ce sol, où elle est née, où elle a grandi, qu'elle a fécondé par son travail, d'où elle tire les éléments de son existence. Là, elle a fondé un foyer, béni par la religion, inviolable et sacré comme celui de l'homme libre, puisqu'il est établi sur l'indissolubilité du mariage chrétien. Le serf devant Dieu est l'égal de son maître. Émancipé, il peut devenir même son supérieur, puisqu'il est apte à être prêtre et moine. Le fils d'un chevrier au temps de Louis le Pieux s'est assis sur le siège épiscopal de Reims, le premier de la Gaule. La femme du paysan serf est devenue une mère de famille chrétienne, protégée au temps de sa maternité et dispensée presque entièrement des corvées, qu'on l'autorise à remplacer par quelque ouvrage familial ou par quelque redevance en argent. Le serf peut vivre entre sa femme et ses enfants qui travaillent à ses côtés et qui lui appartiennent, avant d'appartenir au

maître. Moyennant une stricte obéissance, une subordination complète, l'acquittement exact de ses charges, il put vivre sur sa tenure dans une sécurité relative. Désormais relevé dans sa condition morale et matérielle, possesseur d'un foyer et usufruitier d'une terre dont il percevait une partie des fruits, il apprit pour la première fois la vertu et l'utilité du travail. Le servage réalisa sur la servitude un grand progrès économique et social. Mais il n'était encore qu'un état transitoire, précaire et imparfait, qui livrait les classes rurales à l'exploitation souvent arbitraire des maîtres du sol.

Des liens étroits enserraient encore en effet les masses serviles, au grand avantage des propriétaires fonciers. Le serf, dépourvu de toute personnalité civile, n'était toujours qu'un objet de propriété, qu'un *homme de poeste* (*homo in potestate*), ainsi qu'on l'appelait. Il n'avait pas de statut légal ; la loi ne le connaissait pas. Assimilé au cheptel domanial, il pouvait être vendu, échangé, transmis avec la terre et le bétail. Les membres de sa famille, semblables au croît des animaux, n'étaient nullement garantis contre la dispersion. Pour se marier, il lui fallait l'assentiment du maître. Il ne pouvait posséder qu'un pécule formé de biens mobiliers, de quelques têtes de bétail, de gains personnels (*conquêts*). Encore n'avait-il la faculté de le transmettre à ses enfants, que sous réserve de l'autorisation de son seigneur. Celui-ci le représentait seul en justice; il exerçait sur le serf une autorité illimitée ; point de recours contre les violences du pouvoir seigneurial. En fait, l'intérêt du propriétaire était la seule règle qui limitât ses exigences à l'égard du paysan. C'était celui-ci qui faisait vivre le maître. A Prum, par exemple, l'abbaye subsistait à l'aide des 6.000 boisseaux de grains, des 4.000 muids de vin, des 20.000 œufs, des redevances en lin (600 livres par an), en volailles (600 poules) que fournissaient les tenanciers. C'est le labeur de ces derniers qui, seul, permettait de mettre en valeur les terres de la

réserve. A Prum, ils allaient jusqu'à fournir 70.000 journées de travail et 4.090 de charrois. On a observé sans doute qu'en certains domaines monastiques, le serf exploitant ne payait guère plus de 10 à 23 francs de rente par hectare. Mais il semble que ces conditions n'aient été qu'exceptionnellement obtenues par les paysans. En fait, le seigneur était libre d'accroître à son gré, redevances, corvées, droits d'usage, de gîte, prestations, *suffrages* (menues obligations), capitations et taxes de succession. L'arbitraire du gouvernement des propriétaires, encore aggravé par celui de leurs agents, faisait trop souvent dégénérer le servage en un état voisin de l'ancienne servitude.

La vie des classes rurales dans la dernière période du haut moyen âge. — La vie des classes rurales pendant cette période du moyen âge reste encore pleine d'incertitudes. Rude et grossière elle s'éloigne bien peu des conditions d'existence des époques barbares. En pays celtique, le paysan gîte dans des huttes de branchages ou dans de véritables terriers, rarement en hameaux (*trefs*). Les cultivateurs anglo-saxons préfèrent se grouper en villages (*tuns*, *towns*) où chacun a sa maison de bois (*ham*), isolés de leurs voisins par des bornes sacrées, par des chênes séculaires, ornés de figures de bêtes, ou par des perches plantées au milieu des marais. Là, le paysan vit en demi-barbare dans sa chaumière fangeuse, garnie d'un mobilier sommaire, au sol de terre battue, à peine séparé de ses animaux. Dans les pays germaniques du continent, tantôt les paysans sont groupés en villages (*dorfen*) plus ou moins considérables, alignés le long des chemins, ayant autour d'eux les terres de la commune rurale, tantôt ils sont disséminés en hameaux (*weiller*, *villaria*) sur le grand domaine. En un certain nombre de régions, Frise, Pays-Bas, pays des Saliens, des Alamans et des Bajuvares, ils préfèrent la ferme isolée (*hof*, *heim*, *huis*), munie de solides portes, d'une clôture

de fortes planches, gardée la nuit par des chiens, assise à l'ombre des grands arbres, auprès de quelque source. La maison est tantôt de bois, tantôt de moellons, de forme carrée, garnie d'un mobilier rudimentaire, de sièges et de bancs de bois. Les étables y avoisinent, avec les greniers, la pièce commune unique où vit la famille, auprès du foyer. Un trou pratiqué dans le toit donne la lumière et laisse échapper la fumée.

En Gaule même, les bourgs (*vici*) et les agglomérations formées au centre du grand domaine (*villa*) font place, depuis le VIIIe et le IXe siècle, à une multitude de villages et de hameaux, alors qu'on n'en connaît guère que 50 à 65 deux cents ans auparavant. Ils prennent le nom d'un saint, en souvenir de leur origine monastique, ou celui de leur propriétaire, auxquels ils ajoutent des désinences caractéristiques (*court*, *ville*, *inge*, *ingen*, *villier*, *villard*). Dans une bonne partie du territoire gallo-romain, prévaut encore le système des fermes séparées, notamment dans les régions montueuses et dans les vieux pays celtiques. Partout, le paysan habite dans des chaumières (*pisilia*, *tuguria*) de branchages, de torchis, parfois de pierre, garnies de quelques meubles grossiers. En Italie, où sévit la *malaria* et où l'étendue des côtes favorise la piraterie, les anciens bourgs (*vici*) ont été abandonnés, mais il existe nombre de petits villages (*loci*), créés en terres défrichées et beaucoup de nouveaux bourgs. Ils se groupent souvent autour de forteresses (*roches*, *castra*, *castella*), munies de tours de guet, et fuient l'isolement.

Partout les classes rurales tirent leurs vêtements du lin ou de la laine qu'elles recueillent, des peaux de bêtes qu'elles élèvent ou qu'elles tuent. Des manteaux, des tuniques, des braies de toile ou de lainages grossiers, la dépouille des animaux suffisent à leur habillement. Les paysans portent en général les cheveux courts ou la tête rasée ; certaines lois les y obligent; la longue chevelure est la marque de l'homme libre. Ils se coiffent d'un bonnet de

laine ou de peau ; ils vont souvent pieds nus ou ne connaissent que de grossières chaussures. Leur nourriture est simple et frugale. De la bouillie d'avoine chez les Celtes, du pain d'orge ou mélangé de seigle, d'orge et d'avoine ou de fèves chez les Anglo-Saxons, du pain de seigle, rarement de froment dans les anciens pays romains, en forment la base avec le lait, le fromage, le beurre; celui-ci a été introduit en Germanie par les populations romaines. Ils ne connaissent guère que la viande de porc; ils usent peu de celle de bœuf ou de mouton. Le poisson frais et salé et surtout les légumes apparaissent souvent sur leur table. Une sorte de bière (la *cervoise*) et une variété de cidre fait avec les fruits de pommiers sauvages, leur sert de boisson dans les pays celtiques et germaniques et même gallo-romains. Dans les pays romains ils boivent de l'eau ou une espèce de petit vin obtenu avec le résidu de la vendange. Ainsi vivent des générations d'hommes, sans souci de l'hygiène, exposés à toutes les variétés des maladies de peau qu'engendre le manque de soins et aux diverses épidémies, fièvres, varioles, typhus, pestes, dyssenteries. Le problème de l'existence quotidienne les talonne incessamment ; le moindre déficit des récoltes dans ce petit monde fermé a pour résultat la famine et aggrave les conditions de la vie matérielle.

Les mœurs des classes inférieures sont plus brutales encore que celles des hautes classes. Les rixes, les meurtres, les vengeances de famille, les attentats contre les personnes et contre les propriétés, les violences contre les femmes et les enfants apparaissent aussi fréquentes chez les uns que chez les autres. Le paysan de ces temps est généralement avide, dissolu, vindicatif, fourbe et dissimulé ; il se ressent encore de l'esclavage et le servage lui-même n'est pas une école de moralité. La vie religieuse qui s'est répandue, grâce à la multiplication des paroisses rurales, pourrait seule l'élever au-dessus de ses instincts, si elle n'était, dans les masses populaires, aussi bien que dans l'aristocratie,

réduite trop souvent à des superstitions, à des pratiques extérieures, encombrée d'une foule de survivances du paganisme. L'ignorance des classes rurales est profonde, bien que des moines et des évêques aient essayé de propager l'instruction parmi elles, et qu'on ait vu des serfs admis dans les écoles monastiques ou épiscopales. Les meilleurs éléments d'avenir pour la vie morale des campagnes se trouvaient dans le sentiment profond de la solidarité de la famille rurale, ce groupement uni et discipliné, cette école de dévouement et de travail, ainsi que dans l'existence d'associations coopératives de familles, de villages ou de domaines (*consorteria*, *vicinia*, *condoma*). Ces associations dans tout l'Occident se prêtent un mutuel secours pour le labeur des champs, pour les défrichements, pour la défense des paysans ou des intérêts ruraux. C'est dans ces petites sociétés unies que les classes inférieures des campagnes devaient faire l'apprentissage de la responsabilité, de l'effort laborieux, de la vie énergique et intense qui les prépara à la liberté.

Le malaise rural en Occident aux derniers siècles du moyen âge. — Dans les derniers siècles du haut moyen âge, l'horizon leur semblait encore si bien fermé de ce côté, qu'un profond malaise agitait, en dépit des progrès réalisés, le monde rural de l'Occident. Cette vie collée au sol, cette existence sans issues ouvertes sur une condition plus indépendante, cette sujétion perpétuelle souvent dégénérée en tyrannie provoquaient, parmi les éléments inquiets et violents de ces populations, un sourd mécontentement. De là provenaient la résistance passive, la mauvaise volonté (*pravus excessus*) qu'opposent parfois les serfs à leurs maîtres. De là, cette épidémie de désertions qui entraîne une partie des serfs. Les chartes mentionnent assez fréquemment les terres abandonnées par leurs cultivateurs (*servi absarii*), qui s'en vont sur les chemins, groupés en bandes de mendiants et de vagabonds, bien que des lois fort dures

prescrivent de ramener les fugitifs enchaînés et leur infligent des châtiments sévères. De là aussi ces vengeances sournoises, revanches du faible contre l'oppresseur, ces empoisonnements, ces meurtres individuels, que les lois cherchent en vain à prévenir. De là enfin, ces associations secrètes, *confréries, gildes, stellungen,* prohibées par l'autorité, où s'organisent des mouvements séditieux, et ces jacqueries rurales qui éclatent de tous côtés en Italie, en Gaule, en Frise, en Flandre, en Saxe, à intervalles irréguliers, du VIIIe au IXe siècle. Alors, des bandes de serfs et de serves, celles-ci plus cruelles que les hommes, assaillent les domaines seigneuriaux, pillent, incendient, torturent, massacrent sans discernement et sans pitié, jusqu'au moment où une répression atroce ramène pour quelque temps l'obéissance. Une fermentation sourde, traversée d'accès subits de fureur et suivie de longues prostrations, travaille ce monde rural pour lequel le servage n'est qu'une étape provisoire vers la liberté et vers le mieux être, ces aspirations éternelles, si lentes à se réaliser, des masses populaires.

CHAPITRE XI

La production industrielle et les échanges en Occident dans les derniers siècles du haut moyen-age, la renaissance partielle de l'économie urbaine.

Caractère de l'industrie de cette époque. L'industrie domestique et l'industrie domaniale. — Dans cette société occidentale où domine l'économie naturelle et où la production agricole est le fondement de l'existence, la production industrielle et les échanges hors du domaine n'ont plus qu'une place très réduite et très limitée.

L'industrie se borne à fournir aux besoins immédiats. N'ayant guère plus pour objet l'approvisionnement des marchés extérieurs et éloignés, elle s'exerce surtout dans le grand domaine. Elle n'est plus qu'une annexe de la culture. C'est d'abord dans chaque famille que chacun des membres de la communauté familiale, suivant le sexe, l'âge, l'aptitude, cherche à produire les objets fabriqués nécessaires aux besoins élémentaires de la vie. Le paysan construit sa demeure, fabrique son mobilier, répare ses instruments aratoires; sa femme et ses filles font le pain, filent la laine ou le lin, tissent les vêtements. Il ne demande presque rien aux ateliers domaniaux. La matière première est transformée dans le même cercle domestique qui l'a produite, et où chacun participe comme consommateur au fruit du travail du producteur. Point n'est besoin, dans ce régime, de spécialisation, d'outillage compliqué, ni de capital.

Au-dessus de cette forme de production industrielle, existe celle du grand domaine où le travail a pu être divisé et spécialisé, mais où il n'a pour objet que l'approvisionnement d'un groupe plus étendu que la famille, sans chercher à alimenter les marchés du dehors. Les besoins économiques du domaine sont si simples que l'activité de l'industrie domaniale est assez réduite. D'ailleurs, les ouvriers sont des esclaves ou des serfs qui n'ont d'autre stimulant de leur effort que la crainte du châtiment, et qu'aucun intérêt personnel n'incite à produire. Ils reçoivent d'autres serfs la matière première, provenant du domaine, de sorte que dans ce système, il n'y a ni entrepreneurs, ni capital d'entreprise à rémunérer, ni salaires, ni préoccupations de prix de revient ou de prix de vente. Tantôt l'ouvrier travaille isolé et dans ce cas il est tenu de fournir des redevances (*cens*) serviles au maître, sous forme d'objets fabriqués. Tantôt il est groupé avec d'autres ouvriers dans les ateliers seigneuriaux. Le degré d'habileté que requiert son métier est le criterium qui détermine sa valeur personnelle aux yeux du maître et de la loi. C'est pourquoi l'orfèvre, le forgeron, le menuisier, le tisseur ou la brodeuse sont placés au premier rang de la hiérarchie ouvrière servile.

L'organisation des ateliers monastiques. — Tout grand domaine a un personnel d'ouvriers qui sont énumérés dans le fameux capitulaire de *villis* de Charlemagne et dans les chartes ou règlements des monastères.

Ces artisans sont groupés en ateliers masculins (*cameræ*) ou féminins (*gynecia, sereonæ*), distribués en équipes, soumis à l'autorité hiérarchique et disciplinaire de contre-maîtres, les *ministériaux* (*ministeriales*), ou de chefs (*magistri*) de condition servile comme eux. Ils peuvent être au nombre de plusieurs centaines dans une *villa* impériale, où sont concentrés tous les services industriels, meunerie, boulangerie, boucherie, brasserie, poissonnerie, oisellerie,

charpenterie, travail du bois, du fer, des tissus, des filets, corderie, sellerie, cordonnerie, blanchisserie, savonnerie et jusqu'aux ateliers d'orfèvres et de peintres d'enseignes. Les femmes s'occupent spécialement du filage, du tissage du lin et de la laine qu'elles teignent en bleu garance ou vermillon, ainsi que de la confection, de l'ornementation des étoffes et des vêtements. Tout domaine, même moindre, a généralement ses fourniers, ses boulangers, ses bouchers, ses brasseurs, ses tisserands, ses fouleurs et ses teinturiers, quelques orfèvres, et surtout ses forgerons, ouvriers indispensables dans ce milieu rural, ainsi que ses cordonniers (*sartores*) et ses ouvrières de l'aiguille. C'est dans les domaines monastiques que cette organisation atteint au plus haut degré de régularité. Ils ont aussi, sous les ordres des moines, chefs de services, les diverses catégories d'ouvriers de première nécessité. Les domaines épiscopaux sont pourvus du même personnel.

Mais ceux des monastères ont de plus su organiser de véritables écoles d'arts et métiers pour les spécialités difficiles ; on y forme des artistes (*artifices*), distincts des ouvriers. On sait quelle fut à cet égard la réputation de l'abbaye limousine de Solignac, d'où sortit l'orfèvre Eligius. De plus, certaines abbayes deviennent des centres industriels, où le travail se spécialise davantage. C'est ainsi qu'au lieu d'avoir seulement, comme Corbie, 4 principaux ateliers avec un personnel de 28 ouvriers, la plupart appartenant aux métiers indispensables, Saint-Riquier au IXe siècle a déjà formé tout un véritable bourg industriel, où sont groupés, en rues distinctes suivant leurs professions, les armuriers, les relieurs de manuscrits, les selliers, les boulangers, les cordonniers, les bouchers et les foulons, astreints à des redevances en rapport avec leur métier. La même organisation avancée se retrouve à Sithiu (Saint-Omer) qui dépend de l'abbaye de Saint-Bertin. Pour encourager les ouvriers serfs, on fixe leurs redevances, comme celles de leurs frères de la glèbe : on les

affranchit parfois du droit de succession (*mainmorte*) pour leur pécule. Déjà, à ce degré de l'organisation industrielle domaniale, les ateliers peuvent produire assez pour vendre le faible excédant de leur production.

La disparition et les survivances de l'artisanat urbain. — En présence de la concurrence de l'industrie familiale et de l'industrie domaniale, la fabrique urbaine, devant laquelle se sont fermés d'ailleurs les débouchés, a langui et a disparu, ne survivant que sur quelques points et dans quelques régions, où se maintiennent les vestiges de la civilisation romaine. Elle renaît timidement pendant la période carolingienne, sans parvenir à prendre un large essor. Les anciennes manufactures impériales ont disparu. La classe manufacturière qui existait avant les invasions n'existe plus en général. Les *collegia opificum* ou corporations romaines ont été dissoutes presque partout. Les artisans ont été réduits à la condition servile, quand ils sont demeurés dans l'enceinte urbaine, et ils paient des redevances à l'évêque ou au seigneur. Cependant le travail et l'artisanat libres se sont maintenus, à l'état sporadique, en quelques lieux, soit en Gaule, soit en Espagne, soit surtout en Italie. A Naples, au commencement du VIIe siècle, il y a encore des corps de métiers (*arti*), tels que celui des savonniers ; à Ravenne, au VIIIe siècle, on signale celui des pêcheurs. Les artisans de Comacchio sont libres d'aller d'une ville à l'autre pour y travailler, y peuvent acquérir et vendre des terres. Dans les deux cents dernières années du haut moyen âge apparaissent aussi des artisans, habitant des bourgs (*vici*) industriels, comme à Saint-Riquier ou à Corbie, créés sur le domaine, ou bien des villes (*castra*) placées en dehors des domaines. Ces ouvriers seigneuriaux, les uns entièrement libres, les autres à demi libres, souvent ambulants, appelés à exercer leur métier où on les demande, ne sont astreints qu'à certaines redevances en argent ou en nature. Tels sont ceux qu'on rencontre à Soissons, à

Saint-Omer, à Corbie, à Saint-Riquier, à Comacchio, à Nonantola, à Brescia. Ils exercent les professions les plus diverses. Ce sont des monnayeurs, des tailleurs, des cordonniers, des chaudronniers, des orfèvres, des forgerons, des maçons, des tisserands, des armuriers. Il arrive parfois qu'ils forment, avec ou sans autorisation, des sociétés de secours mutuels ou des confréries de caractère religieux (*confratriæ*, *gildes*, *geldoniæ*), semblables aux associations coopératives (*conserteriæ*) des cultivateurs et que l'autorité prohibe, quand elles prennent la forme de syndicats, organisés sous la foi du serment.

La production industrielle, ses variétés, sa faible importance pendant le haut moyen âge en Occident. — Sous ces diverses formes : familiale, domaniale, libre ou demi-libre, la production industrielle reste peu active et peu variée. Elle ne sert guère qu'à la satisfaction des besoins restreints de sociétés agricoles ou pastorales, et ne produit guère que des objets de première nécessité. Ce n'est qu'à l'époque carolingienne, sous l'influence de la renaissance de la tradition romaine due aux monastères, et de l'exemple des civilisations byzantine et arabe, que l'industrie de l'Occident se réveille un moment de sa torpeur.

Les procédés déjà perfectionnés de la technique gréco-romaine se sont en général perdus. Dans une partie de l'Occident, par exemple en Angleterre, on ne connaît plus guère que le moulin à bras. Ailleurs, chez les Visigoths d'Espagne, on a su conserver l'emploi de la force hydraulique pour la mouture. La seule forme d'industrie minérale qui se maintint assez active, parce qu'elle était de première nécessité, fut celle du sel. On recueillait cette substance, par évaporation depuis la mer du Nord jusqu'à la Méditerranée, spécialement à Batz et à Guérande, en Bas-Poitou et en Narbonnaise, dans les marais du Bas-Pô, ou par le traitement des eaux des sources salées de la Ger-

manie centrale, du pays de Salzbourg, de la Lorraine et de la Burgondie, et des gisements de Cardona en Catalogne. Mais on abandonna la plupart des gîtes métalliques, fer, plomb, étain de l'Occident, parce qu'on avait oublié la pratique savante de l'art des mines de l'époque romaine. C'est seulement pendant la période carolingienne et othonienne qu'on recommence à exploiter faiblement ceux de l'Europe centrale. On utilisait quelques sources thermales, notamment celles de la Sardaigne et du pays mosan; celles d'Aix-la-Chapelle eurent la faveur de Charlemagne. On savait mal travailler les minerais et les métaux communs dans de petites fonderies primitives. Aucun progrès n'apparaît jusqu'au XIIe siècle dans la technique du fer. Ce dernier métal si utile est tellement rare que dans un domaine de Charlemagne ne se trouvaient que deux cognées, deux bêches, deux vrilles, une hache, une plane. Le quintal de fer valait alors 50 fois plus qu'il n'a valu à la fin du XIXe siècle, et le forgeron était le technicien le plus considéré. A côté de lui, l'armurier passait pour un ouvrier de premier ordre; les Burgondes avaient acquis une certaine réputation à cet égard. Une cuirasse valait le prix de 6 bœufs ou de 12 vaches, un ceinturon celui de 3, un casque celui de 6, une épée celui de 7 ; un mors coûtait plus cher qu'un cheval.

On ne fabriquait guère dans les ateliers domaniaux ou monastiques et dans chaque famille que les tissus, lainages et toiles plus ou moins grossières, qui servaient à l'habillement. Dans les gynécées et les monastères de femmes, on brode les vêtements. Mais c'est de l'Orient byzantin que viennent tous les tissus fins ou de luxe. Tout au plus à l'époque carolingienne, chez les paysans libres de la Frise, qui utilisent la laine de leurs moutons, une industrie spécialisée est-elle née, celle des draps qui, pendant trois siècles, alimenteront le commerce de l'Occident. A Mayence, des artisans ont introduit cette industrie vers le IXe siècle. Il y a encore quelques ateliers urbains qui

produisent les toiles, notamment à Metz, à Trèves et à Reims.

Ce sont principalement les industries de luxe qui émergent au-dessus des autres variétés de l'activité industrielle. Leurs ouvriers travaillent pour une clientèle restreinte, mais qui monopolise la richesse, celle des princes, des grands seigneurs, des prélats et des monastères. C'est pour elle que s'organisent, surtout dans les abbayes, parfois dans les villes, des ateliers d'architectes ou maçons, de sculpteurs, de mosaïstes, de peintres, de verriers, d'orfèvres, d'émailleurs qui construisent ou qui décorent les églises, les palais et les *villæ* seigneuriales. Le luxe, d'abord grossier et à demi barbare, à l'époque mérovingienne, s'affine sous l'influence byzantine à l'époque carolingienne, surtout en Gaule et en Italie. Les architectes édifient des monuments, inspirés de ceux de Byzance, d'où se dégagera l'art roman. Des artistes italiens et gallo-romains vont en Allemagne et en Angleterre apporter la tradition des constructions en pierre, qu'on appelle pour ce motif dans ces pays « l'œuvre italienne » (*opus italicum*). Des sculpteurs renouvellent l'art ornemental dégénéré, décorent les baptistères et les sarcophages. Pour orner les palais, les monastères et les églises, se multiplient les mosaïstes et les peintres de fresques. Des verriers italiens et gallo-romains propagent leur art de cloître en cloître. Dans les villes subsistent quelques ateliers de céramistes. Le plus prospère des arts industriels de l'Occident est celui de l'orfèvrerie et de l'émaillerie qui fournit les églises de châsses et de reliquaires, les particuliers de vaisselle d'or et d'argent ou de bijoux. Cet art fleurit à la fois en Irlande, en Angleterre, en Gaule, en Espagne, en Italie. Il s'exerce dans les ateliers urbains et domaniaux, mais surtout dans les ateliers de monastères, notamment dans ceux de Solignac en Limousin et de Saint-Denis près de Paris, ce dernier fondé par le célèbre Eligius (saint Éloi). On y travaille non seulement les

matières précieuses, mais encore le verre et le grenat, qu'on enchâsse dans l'or (*verroterie cloisonnée*), ou l'émail dont on orne les creux des métaux. Des graveurs sur pierres fines, des bronziers, des ivoiriers, des monétaires en petit nombre essaient aussi d'imiter en Occident les procédés de l'art byzantin. Enfin une foule d'artistes groupés, dans les cloîtres irlandais, anglais, français, allemands, italiens, spécialement à Jona, à Armagh, à Jarrow, à Lindisfarne, à Saint-Martin de Tours, à Reims, à Saint-Denis, à Fulda, à Saint-Gall, à Bobbio, copient les manuscrits et les décorent de miniatures, ou les ornent de lettres d'or sur fond de pourpre, pour les collections princières, épiscopales et monastiques. Mais toutes ces manifestations des arts ne suffisent point à déterminer l'essor d'une véritable industrie, travaillant pour les grands marchés de consommation et capable d'approvisionner un trafic étendu.

Le commerce en Occident. Sa renaissance à l'époque carolingienne. — Les échanges, gravement atteints par les invasions barbares, ont repris une certaine activité entre le VIIe et le IXe siècle, mais cette activité est restreinte. Le négoce, comme aux époques de civilisation peu avancée, où l'on comprend mal l'utilité des rapports commerciaux confiés aux intermédiaires, est peu considéré. Le marchand passe souvent, à l'époque carolingienne, pour un parasite et pour un fraudeur. La plupart des produits se consomment sur place ; dans beaucoup de cas l'intervention du commerçant n'est pas nécessaire. Le trafic se réduit fréquemment au troc de produits naturels, dont les lois déterminent parfois la valeur réciproque, comme s'il s'agissait d'une monnaie. On n'y distingue pas le marchand (*kaufmann*) du cultivateur, l'échange se faisant directement entre producteurs. On a observé, par exemple, que les lois anglo-saxonnes ne font pour ainsi dire pas mention du commerçant. Dans cet état de civilisation, l'intervention du commerce n'est nécessaire que pour les

échanges auxquels l'économie familiale et domaniale ne peut pourvoir, c'est-à-dire pour les rares produits naturels et fabriqués, qui sont des objets de luxe trop chers pour la masse des consommateurs pauvres de l'Occident. C'est seulement à l'époque lombarde et carolingienne que cette situation se trouva modifiée par l'ouverture de relations plus faciles avec les Empires byzantin et arabe, et accessoirement par l'activité que déployèrent les ateliers des grands domaines, qui purent fournir au commerce le léger excédent de leur fabrication. Les souverains et les corps ecclésiastiques assurèrent au trafic une certaine protection. Ils essayèrent d'améliorer la circulation et de la régulariser, en poursuivant les accapareurs, les spéculateurs, les usuriers, en édictant des lois restrictives de certaines exportations, telles que celle des céréales, en fixant le prix de certains produits. Mais leur intervention incohérente et parfois maladroite n'eut qu'une faible action et quelquefois qu'une influence nuisible sur la renaissance commerciale éphémère de cette période.

Caractère du commerce à l'époque carolingienne. — Pourtant, une classe commerciale s'organisa timidement. Le commerce ambulant, le colportage se développa à côté du commerce local ou régional sédentaire. Les germes du commerce international apparurent avec le trafic des articles de luxe, qui s'établit entre l'Occident d'un côté, Byzance et les Arabes de l'autre, et dans lequel l'énormité des gains compensa l'étendue des risques. On trouve en effet à l'époque carolingienne, non seulement des détaillants et des colporteurs, mais encore des marchands en gros (*negotiatores*), tels que ces trafiquants de produits du Levant (*negotiatores transmarini*), dont parle la loi des Visigoths, ou que ces merciers vendeurs d'articles de luxe coûteux (*mercemanni cariorum rerum mercatores*) dont il est question dans d'autres textes. Ils ont déjà à Paris leur lieu de réunion (*domus*), ailleurs leur rue,

comme à Saint-Riquier ou à Verdun, outre leurs boutiques (*stationes*) et leurs bancs aux marchés. Ils sont groupés en associations de défense mutuelle (*gildes*) contre la violence, et d'assurance réciproque contre les risques de mer, de spoliation et d'incendie. Ils partent en caravanes avec leurs bateaux ou leurs charrois et leurs cargaisons, s'arrêtent aux foires, ont leurs entrepôts (*emporia*) dans les principaux ports ou villes d'étape. Ils emmènent avec eux leurs agents ou leurs esclaves, voire même des voyageurs et des passagers. Les clercs, auxquels le commerce est interdit, les commanditent volontiers. Les princes, notamment au delà du Rhin, leur fournissent des escortes armées. D'ailleurs, les marchands portent la lance et l'épée. Il n'est pas rare qu'ils aient obtenu des privilèges d'ordre fiscal ou juridique, qui autorisent leur séjour, leurs opérations, garantissent leur sécurité, fixent leurs redevances, spécialement chez les Visigoths et les Francs. Un grand nombre de ces négociants sont des Orientaux, Byzantins ou Syriens, qui forment de véritables colonies en Italie, en Espagne, en Gaule, notamment à Ravenne, à Marseille, à Narbonne, à Bordeaux, à Tours et à Paris. D'autres sont des Juifs qui vont jusqu'au fond des pays celtiques vendre des épices et acheter des esclaves ; ils affluent surtout dans les cités espagnoles, languedociennes, provençales ; on en trouve même à Paris, à Clermont et à Orléans. A leur tour, les Occidentaux s'initient au grand commerce. Dès le VIIe siècle, on voit des marchands lombards aux foires de Saint-Denis, et au IXe les Vénitiens obtiennent de Charles le Gros le privilège de 883. De leur côté, les négociants gallo-romains se hasardent à faire le commerce avec l'Irlande, la Germanie et les pays slaves, tandis que les Frisons se rendent maîtres du trafic de la Rhénanie et des Pays-Bas.

Par l'intervention du grand commerce, le crédit commence à s'organiser. Malgré les interdictions ecclésiastiques, les Juifs et même des clercs pratiquent le prêt

à intérêt, en vertu d'une tolérance intermittente. En Espagne, le prêt à la grosse aventure est connu. Le numéraire, d'abord fort rare, souvent réduit au stock des anciennes monnaies romaines, s'accroît légèrement, lorsque les rois, dans tout l'Occident, réorganisent les ateliers et entreprennent la frappe des espèces, du sou d'or et d'argent, puis, à partir de l'époque carolingienne, du sou d'argent seulement, qui devient l'unité monétaire. La valeur intrinsèque de ce dernier équivalait à 4 fr. 30 ; sa valeur relative à 28 fr. 30 ou à 43 fr. 50. Mais comme les métaux précieux manquaient, le numéraire en circulation demeura insuffisant, et on fut encore souvent contraint de recourir au système du troc des marchandises. Malgré l'adoption des poids et des mesures romaines par les Barbares, le désordre est tel dans les États d'Occident, que le *muid* carolingien en arriva à représenter deux fois la capacité de l'antique *modius*, et que le poids de la livre varia entre 327 et 400 grammes, de sorte que la fraude avait beau jeu.

Les moyens de transport rapides des Romains n'existaient plus. Les messageries impériales, un moment restaurées par Théodoric en Italie, ont disparu en Gaule dès le VIe siècle. Les Carolingiens ont tenté de remettre en état, au moyen des prestations, les routes romaines dégradées et d'en assurer l'entretien. Ils ont, de même que les rois Visigoths, réglementé la largeur des chemins et les ont mis, ainsi que les fleuves navigables, sous la protection du droit public. Mais ces prescriptions n'ont pas été longtemps observées, et les voies de toute sorte ont été laissées à l'abandon. Les transports, lents et malaisés, se font à dos d'homme ou au moyen de bêtes de somme, ou encore de lourds chariots attelés de bœufs et de chevaux. Comme aux époques primitives, on préfère souvent la voie fluviale à celle de terre. Moines et marchands l'utilisent volontiers, et de véritables flotilles, qui ont leurs lieux d'étape (*portus*), circulent sur les grands fleuves de Gaule et de Germanie

méridionale. Mais aucune circulation intense n'est possible en raison de la dégradation des chemins, de l'insuffisance de l'entretien des rivières, de la multiplicité des droits de péage et de la menace persistante du brigandage.

Les courants du commerce en Occident à l'époque carolingienne. — Cependant, dans quelques régions de l'Occident, le commerce s'est ranimé faiblement. Par les vallées du Rhône, du Rhin, du Danube, du Main, de l'Escaut et de la Meuse, arrivent les marchandises de l'Orient et du Midi. Par cette même voie et par les passages des Alpes, les produits bruts de l'Europe centrale et septentrionale, ambre, peaux, fourrures, esclaves, parviennent dans la Haute-Italie. Les marchands se rencontrent aux foires qui coïncident souvent avec les pèlerinages. Celle de Troyes existe dès le Ve siècle ; celle de Saint-Denis ou du Lendis est créée au VIIe (629) et attire un concours énorme de trafiquants pendant quatre semaines par an. Aux Pays-Bas, apparaissent celles de Thourout et de Messines. Au voisinage des abbayes et des villes importantes s'organisent des marchés hebdomadaires. Sur mer, le commerce se ranime ; pour se procurer les bénéfices qu'il donne, les marchands risquent les dangers continuels de la piraterie. Il se réveille jusque dans l'Océan Atlantique et la Manche, et s'étend vers la mer du Nord. En retour du sel, des vins, des huiles, des toiles et des draps qu'ils reçoivent de Gaule par l'entremise des négociants Gallo-Romains, les Celtes d'Irlande et de Galles se hasardent à porter sur le continent, dans leurs barques de cuir, leurs peaux et leurs chairs salées. Mais ce trafic est minime, de même que celui des Anglo-Saxons qui, devenus terriens obstinés, tournent alors le dos à la mer et laissent aux Frisons et aux Gallo-Romains le monopole des transports commerciaux entre leur île et l'Occident, où ils écoulent les peaux et les métaux bruts, le plomb, l'étain, le cuivre. Les Frisons, au contraire, préludant à la fortune future de la

Néerlande, inventent le large navire ponté (*hogge*) propre aux mers septentrionales, font de leurs ports de Dursteede et de Sluis (Lécluse) des places de commerce actives, et trafiquent depuis la Baltique jusqu'à l'estuaire de la Seine. Dans la Manche et l'Atlantique, les ports de la Gaule, Boulogne, dont le phare est restauré par Charlemagne. Quentovic à l'embouchure de la Canche, en Ponthieu, surtout Rouen, Bordeaux et Nantes, entretiennent des relations, dont l'activité grandit, avec les Pays-Bas, l'archipel Britannique et l'Espagne.

Mais c'est la Méditerranée qui reste le vrai centre du grand commerce. Elle est la vraie médiatrice entre l'Occident à demi barbare et l'Orient, foyer de la civilisation, la voie naturelle de ce trafic de luxe qui domine alors tous les autres. Par elle, les ports de l'Espagne orientale et de la Gaule méridionale, notamment Narbonne, Marseille, Arles, ainsi que ceux de l'Italie lombarde, reçoivent les tissus de soie et de coton, les cuirs ouvrés de l'Empire byzantin et des khalifats arabes, les draps et les tapis d'Antioche et de Laodicée, le lin et le papyrus d'Egypte, les vins de Syrie et de Chypre, les parfums de l'Arabie, les épices, les perles, les pierres précieuses de l'Extrême-Orient et de l'Inde, l'ivoire de l'Afrique, en échange des produits naturels des pays occidentaux. Les relations reprises avec le Levant ne cesseront plus, et c'est grâce à leur persistance que se produira le grand mouvement de renaissance de la richesse mobilière deux siècles plus tard.

La première naissance de la vie urbaine en Occident. — Le premier effet de ce réveil de l'activité industrielle et commerciale fut la renaissance partielle de la vie urbaine. Dans les anciens pays romains, un grand nombre de cités (*oppida*, *civitates*) ressuscitent au milieu des ruines. La plupart sont les ombres pâles du passé ; quelques-unes cependant doivent à leur situation géographique, aux

points de croisements des voies naturelles, le retour d'une partie de leur ancienne prospérité. Ailleurs, en beaucoup de lieux de l'Occident, d'autres villes sont nées à l'ombre du pouvoir épiscopal, si bien que les noms de *cité* et d'*évêché* deviennent synonymes. Dans les enceintes fortifiées (*castra*) qui se multiplient et qui servent aussi à désigner les groupements urbains, une foule de petits centres de population se sont également formés. Par analogie, nombre de chefs-lieux de domaines seigneuriaux (*villæ*) pourvus d'enceintes fortifiées, ont reçu des agglomérations de sujets et se sont ainsi placés au rang des centres nouveaux de vie urbaine, qui leur emprunteront leur futur nom de *villes*. Mais ce sont surtout l'industrie et le commerce qui suscitèrent, spécialement dans la plaine occidentale européenne ou sur les bords des grandes routes et des grands fleuves, la naissance de bourgs industriels, d'entrepôts, de marchés, de lieux d'étape (*portus*) qui ont attiré les populations et donné naissance aux plus importants groupements urbains. Le nom de ces derniers n'est pas encore fixé ; on les désigne sous les noms divers d'*urbes*, de *curtes*, d'*oppida*, de *castra*, de *burgs*, de *burchs*, suivant les pays, tellement leur caractère est encore peu défini.

Inégalité de la renaissance de la vie urbaine en Occident. — La renaissance de la vie urbaine réflète d'une manière exacte, dans l'inégalité de son développement, les différences profondes qui séparent les pays d'Occident au point de vue de la reconstitution de l'industrie et du commerce. Les régions celtiques, où domine le régime pastoral et l'économie primitive, n'ont pas de villes ; le trafic y a, en effet, un rôle si effacé que le droit de marché n'apparaît pas dans le pays de Galles avant la conquête anglo-normande. L'Angleterre anglo-saxonne n'a que des villages fortifiés (*burchs*) nombreux et fort peu de places de commerce (*portus*). La plus peuplée des villes anglaises, Londres ou Winchester, n'a pas plus de 8.000 âmes. Le

nombre total de leurs résidents arrive à peine à 166.000, dont 11.000 à 25.000 hommes libres (*burgenses*) en 1060, sur une population totale de 1.500.000 habitants. De même dans la Germanie centrale et septentrionale, les nombreux châteaux forts (*burgs*) et les villes royales (*urbes regiæ*) créées au IXe et au Xe siècle, ne sont que des enceintes fortifiées qu'habitent des paysans soldats (*milites agrarii*). Les agglomérations nées autour des sièges épiscospaux et des monastères, telles que Brême, Hambourg, Magdebourg n'ont encore qu'une faible importance. La vie urbaine se développa principalement dans cette région de passage de l'Escaut, de la Meuse, de la Moselle et du Rhin, où elle avait déjà autrefois pris racine à l'époque romaine et où grandirent, au IXe et au Xe siècle, Gand, Cambrai, Liège, Maestricht, Aix-la-Chapelle, Trèves, Metz, la capitale de l'Austrasie, Cologne, Mayence, Worms, Spire, Bâle, et la « populeuse » Strasbourg. Cette zone fut la partie la plus active et la plus riche de l'empire carolingien. La renaissance urbaine y fut liée, comme dans les pays du Main et du Danube, à celle du commerce.

Sur les fleuves où aboutissaient les routes des Alpes, de l'Orient et de l'Europe centrale, grandirent Wurzbourg, Augsbourg, Passau et Ratisbonne, « rendez-vous des marchands et des fabricants », si l'on en croit un écrivain qui les a visitées en 887. En Gaule, c'est également sur les principales voies commerciales que se réorganisent les villes, telles que Toul, Verdun, Arras, Soissons, Paris, Reims, Lyon, Vienne, Orléans, Tours, Poitiers et Toulouse, de même qu'en Espagne visigothique fleurissent Saragosse, Carthagène, Valence, Cadix, Séville, surtout Tolède, dont la splendeur frappa les conquérants arabes. Mais c'est principalement en Italie, en ce foyer vivace de l'antique vie urbaine, que les villes ressuscitèrent avec le plus de rapidité, auprès des forteresses, des centres où se tenaient des foires (*mercata*) et des marchés hebdomadaires (*fora*), dans les faubougrs (*suburbia*) des monastères, et sur l'emplacement des cités

romaines. Milan fut la reine de ces cités restaurées, parmi lesquelles on compta aussi Vérone, Padoue, Modène, Bologne, Pise, et à côté desquelles surgirent de nouveaux centres, tels que Ferrare et Pavie.

Les populations urbaines, aspect et caractère des centres urbains. — Mais la vie urbaine resta malgré tout languissante, même en Italie, parce que la véritable activité politique, sociale et économique se concentrait dans les grands domaines ruraux. C'est pourquoi, une minime partie des populations se groupa dans les villes, qui n'ont guère au xe siècle que 1.000 à 1.500 âmes en moyenne chacune, et dont les plus peuplées en France et en Allemagne arrivent à peine à 7 ou 8.000 habitants. La ville, jadis étroitement unie à la campagne dans la même circonscription (*civitas*) s'est isolée. Elle végète, prend l'aspect d'un grand village qui, s'il s'agit d'une ancienne ville romaine, ressemble à un nain glissé dans l'armure d'un géant. Elle a pris un caractère rural et dans ses espaces vides elle a des jardins, des vignobles, des champs cultivés. Ce qui la distingue uniquement, c'est qu'elle possède une enceinte fortifiée, garnie de portes et de tours (Milan a 310 de ces dernières), et qu'à l'intérieur on y rencontre des palais-forteresses ou d'anciens édifices romains, convertis en châteaux forts, ainsi que de nombreuses églises, à côté des ruines des monuments anciens qui jonchent le sol. Les rues tortueuses, caillouteuses, boueuses ou poussiéreuses sont bordées de maisons de bois ou de torchis, couvertes de paille, sombres et enfumées, sans cheminées et sans vitres. Dans les faubourgs (*suburbia*) vit une misérable population d'artisans et de petits marchands. L'existence y est monotone et triste.

Elles n'ont aucune unité politique ou juridique. Des pouvoirs souvent rivaux, ceux des hauts fonctionnaires, *comtes*, *ducs*, *juges*, maîtres de la forteresse (*castrum*), ceux des évêques maîtres de la *cité*, centre

de la vie religieuse, et même ceux des seigneurs châtelains et autres féodaux qui y possèdent des palais fortifiés ou des tours, s'y disputent l'autorité administrative et judiciaire, ainsi que la police économique. Les organisations autonomes romaines, *curies* et conseils (*concilia*), ont disparu. Dans quelques centres seulement, sous le contrôle des agents du pouvoir, se sont organisées des assemblées de notables, propriétaires fonciers ou hommes libres (*vicini*, *ahrimanns*) qui participent à l'administration urbaine. Mais la plus grande partie des habitants des villes, artisans, marchands, jardiniers, cultivateurs ne se distinguent point par leur condition des habitants des campagnes. Ils sont comme eux réduits au vilainage et au servage, soumis aux mêmes obligations. L'économie agricole anémie jusqu'à l'étouffer l'économie urbaine ou la réduit à végéter sous sa loi.

Conclusion du Livre Premier. — Au moment où s'ébauchait la renaissance de la vie économique en Occident, une nouvelle crise arrêta brusquement cette évolution et faillit ruiner la civilisation nouvelle qui s'élaborait péniblement. De nouvelles invasions couvrirent l'Occident de ruines au IXe et au Xe siècle. Les pirates scandinaves ou Northmans renouvelèrent pendant près d'un siècle (830-911) les sinistres exploits des Germains, massacrèrent ou réduisirent en esclavage les populations, incendièrent les villes, pillèrent ou ruinèrent la Germanie chrétienne, les Pays-Bas, la France Occidentale, l'Écosse, l'Irlande, l'Angleterre. A l'Est, les Magyars, frères de race des Huns et des Avares, semèrent la désolation dans les pays danubiens, dans l'Europe centrale, l'Italie du Nord, la France orientale. Au Sud, les Sarrasins, pirates de race berbère ou arabe, promenèrent leurs ravages dans les îles italiennes, sur les côtes de la péninsule, en Provence et en Dauphiné. Mais cette fois, la résistance s'organisa ; une nouvelle classe militaire, la

féodalité, endigua les dernières invasions. Au Xe siècle, les Scandinaves se convertirent au christianisme et fondèrent des établissements stables en Frise, au nord de l'Écosse et de l'Angleterre, aux Pays-Bas et en Neustrie (911), où ils devinrent les champions de la civilisation chrétienne. Les Magyars, arrêtés dans leurs courses par les Ottonides (935-955), fondèrent en Hongrie un royaume chrétien. Les Sarrasins furent refoulés dans les îles. Vers 950, le nouveau péril était conjuré. Presque partout, sauf dans l'Irlande et l'Écosse qui retournèrent à la barbarie, la civilisation nouvelle, née en Occident, fut sauvée et l'ère féodale commença.

Il avait fallu un immense effort de six siècles pour élaborer la nouvelle société. La chute de l'empire romain semblait avoir eu pour résultat un désastre irréparable, qui avait ramené l'humanité aux pires époques de son histoire, ruiné la production sous toutes ses formes, restauré l'esclavage, substitué l'anarchie à l'ordre, la misère à la richesse, livré le monde à la force brutale de la barbarie. Mais, par bonheur, l'Empire byzantin avait pu enrayer en Orient ce travail de régression et de destruction. Il avait montré, que sans les invasions, une évolution normale eût été possible, et que des institutions romaines aurait pu sortir un ordre de choses nouveau, issu de la culture antique elle-même. Le premier, il avait su canaliser et arrêter le mouvement des invasions et il maintint intact pendant huit siècles l'État puissant où se conserva la brillante civilisation, dont il avait reçu et accru le dépôt. Il avait comblé par la colonisation les vides créés par les irruptions des Barbares dans la population de l'empire. Il avait remis en culture les terres ; il avait restauré la production agricole. Il avait, sinon réussi à empêcher la croissance de l'aristocratie et de la grande propriété, du moins sauvegardé les prérogatives du pouvoir central et protégé la petite propriété. Il avait su en partie maintenir la classe moyenne des petits propriétaires fonciers et dans les villes

l'artisanat libre, ainsi que les grandes associations marchandes ou industrielles. S'il n'avait pas empêché la formation du servage, il avait travaillé à la disparition de l'esclavage. Il avait donné à l'industrie et au commerce un essor prodigieux et fait de l'Europe chrétienne d'Orient le centre incomparable de la richesse et de la civilisation dans le monde.

L'œuvre de l'Occident chrétien avait été moins brillante, plus malaisée et plus lente. Là, l'État n'avait pu être qu'imparfaitement et momentanément rétabli dans sa puissance par quelques hommes de génie, dont l'action resta limitée. L'Église, corporation aux desseins plus vastes et plus continus, avait eu plus de succès. Les papes et les moines avaient repris l'œuvre de Rome et travaillé à la diffusion de la civilisation chrétienne, héritière pour une large part de la civilisation romaine. C'est grâce à eux et aux éléments les plus intelligents des classes aristocratiques et populaires que l'Occident put se dégager des ruines accumulées par la barbarie asiatique, slave et germanique. Une première tentative de colonisation avait permis de reconquérir une partie du sol revenu à l'état sauvage et de ranimer la production agricole. Aux formes primitives de possession, propriété de la tribu, de la communauté de village, de la communauté indivise de famille, s'étaient, dans une proportion toujours plus grande, substituées des formes plus propres à stimuler l'activité économique, telles que la propriété privée, dévolue soit à l'individu, soit à la famille. Mais dans l'Occident chrétien, ce progrès avait été en partie annihilé par l'extension des grands domaines. L'aristocratie avait accaparé le sol, au détriment des petits propriétaires libres. L'absence d'un pouvoir central fort avait permis aux collectivités puissantes, telles que l'Église, et à la classe militaire de s'emparer de l'autorité, en même temps que de la propriété, et de généraliser ces systèmes du patronage, de la recommandation et du bénéfice, d'où le régime féodal est sorti.

Des millions d'hommes s'étaient ainsi trouvés assujettis à la domination de quelques milliers. Pour les anciens propriétaires libres, pour les colons, cette transformation avait été une déchéance. Pour la plupart des autres habitants de l'Occident, il est vrai, elle avait constitué une amélioration. L'esclavage s'était presque éteint et les multitudes, qui n'avaient d'autres moyens d'existence que la culture de la terre, avaient trouvé dans le servage un asile infiniment plus tolérable que l'antique servitude, tandis que les grands propriétaires s'assuraient ainsi les moyens de mettre en valeur le capital foncier, dont ils avaient le quasi-monopole. Une première étape avait été franchie sous l'influence de mobiles d'ordre presque entièrement économique. Les masses rurales avaient échappé à la condition dégradante des esclaves; elles avaient acquis ces deux biens inestimables, la personnalité humaine et la stabilité du foyer. Mais la dure existence qu'elles menaient encore ne laissait point présager l'ère de libération qu'elles devaient connaître deux siècles plus tard.

Malgré la prédominance du régime de l'économie agricole qui caractérisait le haut moyen âge occidental, l'économie mobilière avait fait une timide réapparition. Des marchés régionaux s'étaient organisés ; le commerce international lui-même avait été ébauché. La production industrielle se ranimait dans les domaines princiers et monastiques ou dans les centres urbains ressuscités. Il ne manquait plus à l'Europe chrétienne d'Occident que des cadres assez puissants pour la préserver d'une nouvelle chute dans la barbarie et qu'un levier nouveau, celui de la liberté, pour stimuler les forces latentes d'un monde régénéré. Jusque-là, c'était l'empire romain d'Orient qui avait été à l'avant-garde de l'histoire du travail; son rôle allait passer à l'Occident où s'était organisée une société pleine d'une sève nouvelle. L'un avait surtout conservé la civilisation antique, l'autre allait inaugurer une ère originale, supérieure en grandeur à toutes celles qui l'avaient précédée.

LIVRE II

La Restauration, l'Émancipation, l'Œuvre et l'Apogée du Travail dans l'Europe chrétienne du milieu du xe au milieu du xive siècle.

CHAPITRE PREMIER

LE RÉGIME FÉODAL EN OCCIDENT, LES CLASSES GOUVERNANTES ET LA PROPRIÉTÉ DU SOL.

Les fondements politiques, sociaux et économiques du régime féodal en Europe. — Le haut moyen âge léguait à l'Occident un régime politique, économique et social, qui se constitua définitivement au xe siècle et qui atteignit aux trois siècles suivants l'apogée de sa puissance. Ce régime, la féodalité, servit pendant quatre cents ans de cadre à l'activité du travail.

Un évêque publiciste Adalbéron de Laon, en a indiqué nettement le principe. C'est celui de la division des fonctions sociales : « La maison de Dieu que l'on croit une est triple, dit-il ; les uns y prient et y combattent, les autres y travaillent. » Pour permettre aux premiers, clercs et soldats, d'accomplir leur œuvre supérieure, il faut qu'ils aient le monopole du seul capital existant, celui de la terre, qui seul assure leur domination, fondée sur leur mission naturelle, et qui leur garantit l'indépendance économique. Les autres classes doivent s'estimer heureuses de recevoir, en échange de la protection spirituelle et matérielle qui leur est octroyée, la jouissance d'une partie des

produits de ce capital. Leur travail n'est que la rémunération légitime de cette concession et de ce patronage.

Au moment de la dissolution de l'empire carolingien et des désordres des dernières invasions, cette division du travail social présentait en effet quelque apparence de raison. C'était l'Église qui avait sauvegardé et qui sauva encore la civilisation. Ce sont les hommes de guerre, les soldats (*milites*), comme le moyen âge appela les féodaux, qui, associés les uns aux autres par les devoirs de vassalité, dont le principal était le service militaire, préservèrent l'Occident chrétien d'une dissolution complète. Ils avaient introduit dans le désordre et la désorganisation quelques éléments d'ordre et d'organisation. Le contrat féodal fut alors la forme nécessaire et utile du contrat social. Partout, dans l'Europe occidentale chrétienne, le régime féodal, né d'institutions de solidarité et de protection, le vasselage, la recommandation, le patronage et le seniorat, avait suppléé à la carence ou à la faiblesse de l'État dont il avait assumé la tâche gouvernementale, soit en vertu du mandat (*immunité*) qui lui avait été conféré par l'autorité souveraine, soit par l'usurpation.

La classe militaire et la classe ecclésiastique avaient en même temps fondé leur puissance sociale et politique sur une solide base économique. Elles avaient réussi à mettre en leur pouvoir le sol de l'Occident. La double maxime du droit féodal français exprima logiquement cette conception. « Nul seigneur sans terre » disait en premier lieu cet adage, et le corollaire, *nulle terre sans seigneur*, s'en dégageait naturellement. Terres, charges, argent deviennent au même titre des biens réservés aux classes dominantes. Fonctions ou offices (*honores*) et domaines concédés à titre révocable et viager (*bénéfices*) puis à titre héréditaire se confondirent pour former une seule catégorie de propriétés, le fief, qui fut l'assise solide de la fortune de ces classes. Le régime féodal, avec les différences qui lui vinrent des traditions antérieures et de l'organisation particulière de

chaque pays, s'imposa à tout l'Occident. Sa forme la plus nette, la féodalité française, conquit l'Angleterre, l'Espagne du Nord, les deux Siciles et le Levant, tandis que la forme la moins évoluée, la féodalité allemande, s'adaptait aux institutions des Pays-Bas et de l'Italie du Nord.

Le régime féodal et les modes de possession du sol. — Sous ces divers aspects, le régime féodal était incompatible avec les anciens modes de possession, propriété collective du village, aussi bien que propriété individuelle libre, qui gênaient son expansion et échappaient à son monopole.

La diminution de la propriété collective. — Partout les terres communes qui, jadis, appartenaient à la collectivité de la tribu ou du village, les *marches* d'Angleterre et d'Allemagne, les *allmends* des pays germaniques, les *communia* ou communaux des pays latins, se transformèrent le plus souvent en possessions privées ou en possessions seigneuriales. En vertu du droit d'appropriation qui résulte du défrichement, la surface des terres communes est sans cesse diminuée au profit des seigneuries ecclésiastiques et laïques ou de leurs sujets roturiers qui entreprennent la mise en culture et qui acquittent au seigneur, à titre de cens, une partie du produit des terres appropriées. Dans la plupart des cas, les seigneurs se sont emparés de la propriété éminente des terres communes, sauf à en concéder l'usage, moyennant redevance, à la communauté roturière ou serve. Tout au plus, un petit nombre de communautés rurales des pays germaniques ont-elles réussi, notamment en Néerlande, en Suisse et dans d'autres régions de l'Allemagne, à sauvegarder, en plein triomphe de régime féodal, certaines *marches*, dernières survivances de la propriété collective du village, et à les maintenir jusqu'au XVe siècle.

Déclin de la petite propriété libre dans l'Europe féodale. — La propriété libre, moyenne ou petite, fut tout aussi

atteinte par la propagation du régime féodal. Dans la plus grande partie de la France, dans l'Allemagne rhénane, la majeure part des Pays-Bas, de l'Angleterre, de l'Italie et de l'Espagne, les propriétés libres, qu'on nommait le plus souvent du nom d'*alleux*, ont dû se transformer en fiefs, parce que le seigneur voyait d'un mauvais œil ces terres exemptes de services ou de redevances, sur lesquelles il ne pouvait exercer aucun droit de justice et de police. Elles formaient autant de souverainetés inviolables et indépendantes au milieu des terres seigneuriales. Par l'intimidation, par la menace, par la persuasion ou par la force, les puissances féodales s'efforcèrent à les faire disparaître et à les transformer en fiefs. Elles n'y réussirent que partiellement en Allemagne, en Espagne et en Italie, mais elles y parvinrent d'une manière plus efficace en Angleterre, aux Pays-Bas et en France. En Allemagne, la propriété libre s'amoindrit dans les pays rhénans, mais elle survécut dans une large mesure en Suisse, en Tyrol, en haute Bavière, en Souabe, en Thuringe, en Saxe, en Frise, en Holstein, grâce à la puissance des communautés de village et à la moindre force de l'organisation féodale dans ces régions du Xe au XIIe siècle. Là continuent à subsister des paysans dont la propriété ne relève que du prince (*schäffenbären*, *biergelden*), dont certains (les *lehnbauern*) peuvent même acquérir des fiefs, dont d'autres sont de véritables souverains fonciers dans leurs terres appelées fiefs du soleil (*sonnenlehen*). Ces petits propriétaires libres des campagnes (*freie bauern*), soumis uniquement à la juridiction royale (*immédiateté*), ont leurs tribunaux formés de leurs pairs, sous la présidence d'un délégué royal (l'*amtmann*), et ils sont, comme les nobles, en droit de porter les armes. Dans l'Espagne du Nord, à l'abri de leurs vallées sauvages, les communautés pyrénéennes, groupements de forestiers et de pasteurs, se sont maintenues en possession de leurs bois et de leurs pâturages, concluent entre elles des conventions (*lies* et *passeries*)

se fédèrent, s'associent, agissent en souveraines. Dans les provinces basques d'Alava, de Guipuzcoa, de Vizcaye, et même en Castille, des territoires entiers (les *behetrias*), sont peuplés d'hommes libres, propriétaires de leurs biens, qui se sont décidés à se donner des protecteurs, mais qui ont le droit de choisir leur seigneur dans la même famille ou dans toutes celles sur lesquelles il leur convient de faire porter leur choix, et qui en changent quand il leur plaît. Même dans le reste de l'Espagne du Nord, se rencontrent des groupes de libres propriétaires (*homines proprii*). Mais en général ils ont dû se résigner à accepter le patronage (*patrocinio*) seigneurial, à consentir à la prestation d'hommage et à l'acquittement de certains services, tout en se réservant la faculté de changer de patron. La plupart de ces propriétaires, comme en France, sont entrés dans la catégorie des vassaux. En Italie les propriétaires libres ont parfois aussi survécu, notamment en Lombardie et en Toscane, où on les nomme *ahrimanns*, et dans les Deux-Siciles, où les Normands les appelaient *alleutiers*, à la mode de France. La république de Saint-Marin est probablement un de ces anciens alleux. Toutefois, dans ces divers pays et même en Allemagne, la propriété féodale l'emporta en importance sur la petite ou la moyenne propriété libre. Souvent même celle-ci pour survivre dut se féodaliser à demi, en acceptant le patronage.

Dans l'autre partie de l'Occident où la féodalité s'organisa plus fortement et où la lutte était plus malaisée pour les petits propriétaires, le conflit tourna généralement à leur désavantage. En France, l'*alleu* se maintient à l'état sporadique en Normandie, où le légendaire royaume d'Yvetot en est une survivance et où la *tenure en bourgage* paraît avoir été une ferme de propriété libre, ainsi que celle des *vavasseurs*. Il en est de même en Nivernais, en Bretagne, en Auvergne, surtout en Aquitaine, en Guienne, Gascogne, Béarn, Bigorre, Dauphiné et Languedoc, où les alleutiers forment parfois des syndicats de défense. Aux Pays-Bas, la Zé-

lande, la Hollande, la Frise et la Flandre maritime, la Campine et le Brabant septentrional durent à l'énergie de leur population de défricheurs et de marins, à leur isolement dans les marécages et les landes, de conserver la liberté de leurs propriétés. Mais partout ailleurs la terre féodale l'emporta, comme il arriva en Angleterre après la conquête normande, qui acheva sur ce point l'œuvre de la période anglo-saxonne. En 1086, le livre terrier normand (*Domesday book*) ne compte plus que 44.531 propriétaires libres sur un total de 1.500.000 habitants dans le royaume anglo-normand. *Un quart* seulement d'entre eux est astreint au service militaire, charge habituelle de la terre libre. Le reste est tenu à de légers services et même à quelques corvées pour les tenures (*holdings*) qu'elle conserve, quoiqu'elle soit rattachée à la classe noble par l'obligation de l'investiture et du serment de fidélité. A mesure qu'on se rapproche du XIIIe siècle, la liberté absolue de la petite propriété tend en général en Occident à disparaître, et l'alleu se rapproche, soit de la terre noble, soit de la terre roturière, dont il supporte certaines obligations.

La grande propriété dans l'Europe féodale. La grande propriété ecclésiastique. — La mainmise de la classe militaire et écclésiastique sur la propriété foncière et sur la majeure part des revenus du travail caractérise donc le régime féodal.

L'Église, en première ligne, s'est taillée une large part dans l'attribution du capital foncier et de la richesse qu'il représente. Par l'usurpation des domaines royaux et des droits souverains, plus encore par les donations dues à la piété des fidèles, par les acquisitions et les défrichements, elle a acquis dans l'Europe d'Occident la majeure part des terres et elle sait en obtenir le revenu le plus élevé. Evêques et abbés prennent place dans la hiérarchie féodale, en acceptent ou en subissent la plupart des obligations et exercent sur leurt sujets les droits de souveraineté. Patiem-

ment, ils réparent les pertes que les violences des laïques et les sécularisations intermittentes décrétées par les princes pratiquent dans leur patrimoine. Une partie des terres d'Église n'est sans doute pas assimilée aux fiefs; celles qui sont concédées suivant la formule « *pour le service de Dieu* » ou en « *franche aumône* » sont en principe libres de redevances et services et ne relèvent que de la divinité, mais, en fait, elles sont rattachées bientôt à la hiérarchie féodale, puisque les seigneurs y exercent les droits de justice et de patronage. Beaucoup de domaines ecclésiastiques sont d'ailleurs de vrais fiefs, distincts des terres en franche aumône. Leur étendue est considérable. En Angleterre, certains évêques ont des fiefs qui peuvent fournir jusqu'à 60 chevaliers à l'armée; une bonne part du sol anglais et irlandais appartient ainsi à l'Église anglo-normande. En Allemagne, les possessions ecclésiastiques couvrent la *moitié* du sol. « Ce sont les évêques qui y ont tout, » dit un roi de France au XIIe siècle. La Rhénanie, en particulier, n'est « qu'une rue des prêtres », suivant le dicton célèbre. Aux Pays-Bas les vingt trois abbayes bénédictines et les évêchés comptent au premier rang des grands propriétaires fonciers. En France, certaines abbayes ont plus de 100.000 hectares de terres, et des évêques, comme celui de Langres, détiennent tout un comté. En Espagne, où les donations affluent et où les rois réservent le tiers (*tercias reales*) des terres conquises à l'Église, les abbayes et les évêchés s'approprient de vastes territoires; celui de l'archevêque de Santiago n'a pas moins de 24 *milles* de circuit. En Lombardie, l'Église détient un *tiers* du sol; l'évêque d'Asti a 100.000 arpents de terre, celui de Florence 200 châteaux, l'abbé de Farfa 132 et l'évêque de Bologne 2.000 *manses* (domaines). Dans l'ensemble de l'Occident, la proportion du sol qui est passée aux mains de l'Église semble devoir être fixée entre le *tiers* et la *moitié* de la totalité.

Les domaines des princes souverains. — Les princes souverains eux-mêmes ont été forcés d'entrer dans les cadres de la féodalité et les domaines qu'ils gardent, sur lesquels s'appuie en grande partie leur puisances sociale, ont pris le caractère féodal. Beaucoup moins habiles que les clercs, ils ont souvent perdu, par les aliénations et les concessions, une partie de cette richesse foncière qui a subi d'incessantes variations. Ici, dans l'Angleterre anglo-normande, leur pouvoir a été assez fort, pour qu'ils aient pu se constituer une vaste réserve territoriale, formée, vers 1085, de 1.422 grands domaines, auxquels ils ont ajouté, au XIIe siècle, la majeure part du sol de l'Irlande, outre les forêts, les terres vaines, les biens en déshérence, les biens confisqués sur leurs vassaux rebelles. C'est ainsi qu'en 1188, ils détiennent le revenu annuel le plus élevé que des souverains d'Occident aient pu obtenir, 750.000 livres sterling, tandis que le domaine des rois de France à la même époque, quoique géré avec économie, ne donne guère qu'une recette de 6 millions de livres tournois. Ailleurs, dans les Deux-Siciles, les rois normands ont su, un moment, se constituer un ensemble de ressources territoriales qui les fait figurer au second rang parmi les princes d'Occident les plus riches. Il a été facile aux souverains espagnols de s'en créer de semblables, sous le nom de *realengos*, par la conquête. Mais, comme les biens des féodaux, ceux des princes se sont le plus souvent amoindris par le jeu incessant des concessions de fiefs ou par l'incurie de l'administration de leurs détenteurs. Ce fut en particulier le cas des domaines royaux (*königshufen*, *reichsgüter*), d'abord si nombreux, dont disposèrent les dynasties germaniques et qu'elles dilapidèrent avec tant d'imprévoyance.

Les domaines seigneuriaux et les terres nobles. — Les biens de la noblesse occupent le reste du sol de l'Occident. Ils forment l'ensemble des fiefs et le fief consiste

avant tout dans la terre, bien qu'on ait aussi donné en fief des charges ou offices et des pensions ou des rentes perpétuelles. La terre noble est, en principe, une propriété conditionnelle et révocable, sur laquelle le concédant conserve un droit supérieur (le *dominium*), mais elle n'a pas tardé à devenir en fait une propriété transmissible, aliénable même, sous certaines réserves destinées à garantir l'exécution des obligations pécuniaires et militaires auxquelles le vassal est astreint. Ce dernier en devient le concessionnaire, par la cérémonie symbolique de l'*investiture*, moyennant le paiement d'un cens. Après le XIe siècle un procès verbal (*aveu*) de la concession est dressé, et un inventaire (*dénombrement*) des biens concédés est exécuté. En France et dans les pays où prévaut le régime féodal français, à savoir l'Angleterre, les Deux-Siciles, la Marche d'Espagne, toute terre est présumée soumise au système du fief. Ailleurs, en Italie par exemple, un titre est nécessaire pour que cette qualité soit reconnue à la terre. De même l'hérédité du fief s'est établie dans le nord et le centre de la péninsule italienne plus tard qu'en France, en vertu de la constitution impériale de Pavie (1036). Dans le royaume de Castille, une partie seulement des propriétés féodales (*honores*, *tierras de señorio*) ressemble au fief français ; beaucoup d'autres terres (*tenencias*, *encomiendas*, *mandaciones*) ne sont concédées qu'à titre viager, temporaire et révocable par les rois, pendant la période de la reconquête. En Allemagne, où le régime carolingien a laissé de profondes survivances, la transmission du fief (*lehn*) reste soumise à de nombreuses restrictions ; il demeure inaliénable, impartageable et on n'admet à succéder que la ligne masculine directe. Il ne se confond avec la terre noble que s'il est concédé à un soldat ou à un fonctionnaire, et l'adage français (*nulle terre sans seigneur*) reste inconnu du droit germanique comme du droit italien. On connaît enfin en Allemagne un mode de tenure ou de bénéfice inférieur au fief, l'*eigen* ou *dienstgut*

(le bien de service), qui comporte des charges auxquelles le fief n'est pas soumis et qui sont analogues par certains côtés à celle de la tenure serve de France.

Le morcellement des grands domaines seigneuriaux en fiefs. — Une multitude de copartageants participent à la propriété nobiliaire. Le régime féodal est fondé sur une hiérarchie plus ou moins compliquée de suzerains et de vassaux, unis entre eux par les liens de l'hommage et de la fidélité (*foi*), par la prestation d'un serment et par les obligations définies dans leur contrat. Il faut au seigneur des soldats et il ne les obtient qu'en leur concédant une part de ses domaines. Il ne peut exiger d'eux le service militaire (l'*ost*), l'assistance à son tribunal et à sa cour, les *aides* dont il peut avoir besoin dans les circonstances importantes de sa vie, le logement et la nourriture (*gîte* et *procuration*), pour lui-même et pour sa suite, en cas de voyage, qu'en distribuant au vassal une part de propriété suffisante pour permettre à celui-ci de s'entretenir, de s'équiper et de faire vivre sa famille. La grande propriété est, pour le noble, la force économique par excellence, mais elle se démembre de plus en plus, puisque le suzerain est obligé de se constituer des ressources militaires et qu'il ne peut le faire qu'en concédant des fiefs. Chaque fois qu'il acquiert un vassal, il perd une parcelle de ses terres. Les légères redevances en argent qu'il tire de ce dernier en cas de transmission, de vente, ou dans d'autres circonstances, sont loin de compenser, en effet, la perte de revenu foncier qu'il subit en constituant un nouveau fief.

Le nombre des propriétaires nobles va donc sans cesse grandissant, par l'effet de la propagation du régime féodal. En France, au-dessous d'une quarantaine de grands fiefs (duchés et comtés), existe ainsi une masse énorme de domaines seigneuriaux, détenus par des châtelains, des vicomtes, des avoués et des chevaliers. Au commencement du XIIe siècle, un duc d'Aquitaine emmène 12.000 de ces

derniers à la croisade. Seuls, les plus pauvres des nobles, les écuyers, sont dépourvus de terre. Au Pays-Bas, un grand feudataire, le duc de Brabant, ne compte pas moins de 3.000 vassaux ; les grands seigneurs (*potentes*) ont au-dessous d'eux une classe militaire (*ordo militaris*) très nombreuse de barons, de vicomtes, de châtelains et de chevaliers, sans compter la multitude de ces hobereaux (les *ministeriales*), gentilshommes qui vivent en campagnards, auprès de leur rustique forteresse de pierre. En Allemagne, au-dessous des huit ducs et de la noblesse de premier ordre des comtes, des landgraves, des margraves, des burgraves, des avoués (*landvogten*), s'épanouit celle des libres chevaliers (*freie ritter*). En 1180, à la diète de Mayence, Frédéric Barberousse peut rassembler jusqu'à 40.000 de ces derniers, en même temps que 75 princes. D'ordinaire, au XIIe siècle, l'armée impériale allemande renferme 30.000 chevaliers, et en y comptant les écuyers et varlets, 100.000 nobles. La noblesse germanique contenait de plus dans ses rangs une nombreuse classe, ignorée du régime français, celle des *ministériaux*, ces nobles à demi serfs, qui sont aliénés et transmis avec la terre, qui paient des droits de main-morte (*mortuarium*), mais que leur service et leur fonction relèvent au point, qu'il leur est permis d'acquérir des propriétés libres et même des serfs. On ne connaît que pour deux pays, l'Angleterre et les Deux-Siciles, l'effectif précis des propriétaires nobles. Dans le premier, il n'y a guère au-dessous du roi que 1.400 barons de premier rang (*tenentes in capite*), dont neuf possèdent chacun entre 100 et 793 manses. Puis, viennent les chevaliers (*milites*), dont le nombre s'abaisse de 7.871 en 1088 à environ 5.000 à la fin du XIIe siècle. Au dernier degré sont les sergents qui servent comme gens de pied à l'armée. Sous la dynastie normande dans l'Italie méridionale, une liste officielle, le *Catalogue des barons*, révèle l'existence de 4.233 nobles, surtout vassaux de second ordre (*milites, barones, minores*). Dans l'Italie

du centre et du Nord, les grandes maisons féodales, telles que celles de Vérone, de Montferrat, d'Este, se superposent à une foule de vassaux et de vavasseurs (*valvassores*), au-dessous desquels on retrouve des nobles serviteurs ou fonctionnaires du type carolingien, les *masnadiers* (*masnadores*) qui possèdent un moment en Toscane jusqu'au tiers du sol. Quant aux royaumes ibériques, les conditions mêmes de leur développement, liées à la conquête incessante sur les musulmans, y ont multiplié les propriétaires nobles, depuis ceux du premier rang, qu'on nomme les riches hommes (*ricos hombres*, *magnates*, *optimates*), presque aussi puissants en Aragon que les rois, jusqu'à ceux de second ordre, qu'on appelle tantôt les *infanzones*, les vavasseurs (*valvassores*, *vasallos*), les chevaliers (*caballeros*), tantôt enfin, comme en Italie, les masnadiers (*masnaderos*). Ce sont donc quelques centaines de milliers d'hommes, soldats ou fonctionnaires, qui ont pris possession des terres de l'Occident ou qui en ont reçu en fief des parties plus ou moins étendues.

Les grands domaines à l'époque féodale. Tendance au morcellement. — La propriété noble se présente parfois sous l'aspect du grand domaine, mais le plus souvent, quand il s'agit des fiefs de la noblesse de second ordre, de beaucoup la plus nombreuse, elle prend la forme de moyenne ou de petite propriété. Les biens royaux et les biens d'Église rentrent au contraire presque tous dans la catégorie des grandes propriétés, bien qu'ils soient rarement concentrés et qu'on les rencontre le plus souvent disséminés. La fortune territoriale des nobles de premier ordre peut comprendre un nombre considérable de manses ou domaines. C'est ainsi qu'en Angleterre, un grand baron possède 793 manses, répartis entre 20 comtés. En Italie, certains grands seigneurs ont eu jusqu'à 11.000 manses. On en connaît un qui possédait au XIe siècle 90.000 hectares. D'autres avaient 500 à 600 manses ; le Saint-Siège lui-même déte-

nait dans une région un groupement de domaines formant un ensemble de 78.541 hectares. Mais si une minorité est pourvue de vastes propriétés, la majorité se contente de domaines moins considérables, qui toutefois, en raison du moindre revenu du sol, ont une étendue proportionnellement plus élevée que celle de la moyenne et de la petite propriété de nos jours. En Dauphiné, par exemple, la composition d'un fief varie entre 3 et 12 manses. En Angleterre il existe des fiefs formés de 3 à 4 domaines (*manors*) ou du territoire de 3 à 4 villages. Tandis que les grands domaines se morcellent par les concessions de fiefs ou les aliénations de tout genre, les moyens et les petits fiefs se subdivisent par les mutations et les partages. La moyenne et la petite propriété noble tend à se dissoudre en une poussière de petits domaines, dont certains en Poitou et en Saintonge, n'ont qu'un cinquième de manse. Dans les Deux-Siciles, on trouve même des quarts, des cinquièmes et des septièmes de fiefs de chevaliers. Aux Pays-Bas, il n'est pas rare de voir des hobereaux pousser eux-mêmes la charrue et vivre de la vie du paysan, dont ils ne se distinguent que par leurs mœurs turbulentes et féroces.

L'organisation du grand domaine à l'époque féodale. — Un certain nombre de domaines conservent néanmoins encore les caractères des grandes propriétés de la période précédente. On ne saurait mieux les comparer qu'aux *plantations* formées dans les pays neufs et aux colonies, au XVIIIe et au XIXe siècle, ou aux vastes possessions de l'aristocratie russe avant l'abolition du servage. Ceux qui détiennent les grands domaines du milieu du moyen-âge, princes, évêques, monastères, nobles de premier rang, les répartissent en groupes qui portent, suivant les pays, divers noms. Ce sont, en Allemagne le *frönhof*, en Angleterre, le *manor*, en Alsace, la *colonge*, en France, le *prædium* ou la *terra fiscalis*, souvenir du *fisc* carolingien, qui était la réunion de plusieurs manses, en Italie, la *curtis*

qui correspond au fisc français ou la *massa*. L'ancienne *villa* ne subsiste plus guère que comme cadre territorial (*finage*), plus ou moins étendu. Chaque groupe a un centre économique qui est l'une des résidences du seigneur, le château. Celui-ci n'est souvent qu'une simple motte de pierres brutes avec enceinte gazonnée, à l'aspect de ferme fortifiée. Ce centre se présente dans les grands domaines seigneuriaux, comme un ensemble imposant de constructions groupées autour du donjon (*dominium*), où séjournent le seigneur et sa famille, ainsi que son escorte militaire et civile. D'abord en bois, puis en pierre, de plus en plus fortifié avec art, le château, qui a remplacé la villa comme résidence du maître, est à la fois une forteresse et le cœur de la vie économique de la seigneurie. On y trouve les approvisionnements et les réserves de vivres concentrées dans des celliers et des greniers, ainsi que du bétail dans les étables. On y rencontre parfois des jardins ou des vergers, autour de l'enceinte ou à l'intérieur, et des établissements, tels que des pressoirs et des fours, annexes de la ferme. Tel est aussi l'aspect des grandes abbayes, également fortifiées et munies de tours, mais où les greniers, les granges, les étables ont souvent de vastes proportions. C'est là que se maintient l'ancien système d'administration économique, avec ses services (*ministeria*), spécialisés sous le contrôle du seigneur ou de l'abbé. Les grands feudataires laïques en confient la direction à de hauts fonctionnaires : le maréchal, le connétable, le chambrier, le bouteiller. Ils ont même parfois, comme aux Pays-Bas, un personnel bureaucratique (les *notaires*) pour transmettre leurs ordres. Généralement, pour chaque grande exploitation, ce sont des agents de condition modeste, qu'on nomme les *intendants*, les *maires*, les *écoutêtes*, les *baillis*, les *gastaldes*, les *prévôts* et les *juges*, qui assument la surveillance du travail, assistés à l'occasion d'un personnel spécialisé de forestiers, de veneurs (pour la chasse), de maîtres porchers et de maîtres palefreniers et autres chefs de services

ruraux. Ils veillent à l'exploitation du domaine ; ils en centralisent les produits ; ils y assument la police économique.

Les divisions du grand domaine féodal. La réserve et les tenures. — La propriété seigneuriale, en dehors des fiefs des vassaux qui en sont détachés, comprend deux parties inégales, le domaine réservé et les tenures roturières ou serviles. Le premier est formé de l'ensemble des terres dont le seigneur garde l'exploitation directe. Dans quelques pays d'Occident, il est généralement du *tiers* des terres de culture. Certaines de ces réserves s'étendent sur 130 à 140 hectares et exigent l'emploi d'attelages de 8 bœufs. Le seigneur les exploite au moyen des corvées, c'est-à-dire de la main-d'œuvre généralement gratuite que sont tenus de lui fournir ses tenanciers, roturiers et serfs. Ce domaine réservé peut comprendre aussi des vignes, des prés, des étangs, des forêts particulières. Mais d'ordinaire les terres incultes, les pâturages, les landes, les bois, sur lesquels le plus souvent le seigneur possède la propriété éminente, restent dans l'indivision, et l'usage en est concédé, dans certaines limites, à ses sujets.

Le seigneur médiéval est un mauvais administrateur, inapte au faire valoir direct, en même temps qu'un consommateur dépensier et sans prévoyance. Aussi a-t-il une tendance toute naturelle, pour augmenter ses revenus et pour mettre en valeur un sol, qui risque de rester improductif, à multiplier les tenures dont il retire des rentes en argent et des produits en nature, bien plus abondants que ceux qu'il pourrait obtenir de sa réserve. Le grand domaine se démembre donc de plus en plus en petites exploitations concédées à des tenanciers. On les nomme, en France et dans l'Espagne du Nord, les *manses*, les *bordes*, les *condamines* les *cabanes*, les *quintanes*, les *meix*, les *colonges*, les *casaux ;* en Allemagne, les *hufen*, les *colonicae ;* en Italie, les *massae*, les *massarizie*, les *casalini* ou les *corticelli ;* en Angleterre,

les *holdings*. Au lieu des 4 à 8 manses que le vassal reçoit, le tenancier n'en obtient qu'une d'ordinaire, mais les services et les redevances que ce dernier fournit sont d'un rendement économique plus important. C'est pourquoi en général, notamment en Angleterre et en Italie, les *deux tiers* du domaine seigneurial sont exploités sous forme de tenures roturières et serviles.

Ainsi chaque grand domaine, qui forme un organisme clos et isolé, arrive à suffire aux besoins du propriétaire féodal. Celui-ci mène la vie du soldat et du chef d'État. « La gendarmerie héréditaire » qui est sa fonction sociale et qui lui permet de vivre pour une large part en parasite, n'est restée possible que grâce à l'accaparement de la terre et à la distribution de cette terre en fiefs et en tenures. Des premiers il tire la force militaire, des seconds la puissance économique. Le régime féodal repose surtout en dernière analyse sur une organisation qui, en échange d'une protection souvent illusoire, met les classes laborieuses à la merci des classes oisives et attribue la terre, non à ceux qui l'exploitent, mais à ceux qui ont su l'accaparer.

CHAPITRE II

L'ORGANISATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES CAMPAGNES EN OCCIDENT PENDANT LA PREMIÈRE PÉRIODE FÉODALE.

A côté en effet de la minorité qui possède le sol, des millions d'hommes sont dépourvus du droit de propriété. C'est la masse immense des populations rurales de l'Occident qui se trouve dans cette condition. Un fossé presque infranchissable les sépare de la classe possédante. Les paysans sont tous plus ou moins dépendants (*hörigen*) comme on dit en Allemagne, tous considérés seulement comme instruments d'exploitation du domaine (*villa*) d'où leur nom de *vilains*, tous regardés comme dépourvus de valeur sociale et estimés seulement pour la valeur économique qu'ils représentent.

Les diverses catégories de paysans. Les vilains francs en Occident. — Ils ne sont pas cependant tous rangés dans la même catégorie. Il y a parmi eux des paysans libres et demi-libres, distincts des paysans serfs et des derniers esclaves. D'un côté se trouvent, suivant les termes usités en France, les *vilains francs*, de l'autre les *vilains serfs*. On retrouve cette distinction avec des nuances diverses dans tout l'Occident, sauf en Angleterre, où, depuis la conquête nomande, le vilainage s'unifie sous la forme du servage. Mais en Allemagne le vilainage franc est représenté par des exploitants libres appelés *freien landsassen*, *freie hintersassen*, par des paysans demi-libres, descendants pro-

bables des affranchis ou lites de l'ère précédente (*halb freien, meier*). En Alsace, on retrouve ces censitaires sous le nom de colons (*landsiedeln*). Ils ont quelque analogie avec les *laeten* des Pays-Bas, avec les vilains censitaires (*villanos, pecheros, juniores*) d'Espagne, avec les manants et les censitaires italiens (*coloni sedentes, manentes, fictaiuoli*). Ils forment en France la grande classe des paysans « laboureurs » ou roturiers (*ruptuarü*), qui est confondue communément avec celle des serfs sous le nom de vilains (*villani rustici, pagesii, nativi*) ou de sujets (*homines de potestate*), *hommes de poeste*, mais qui s'en distingue par le qualificatif de *franc* (libre). Les caractères distinctifs de la condition du vilain franc sont, d'une part, la liberté personnelle (*franchise*) qui lui est reconnue, de l'autre la nature contractuelle de sa tenure. En principe, il a, comme le noble, la qualité d'homme libre, mais sa liberté subit dans la pratique de singulières atténuations. Si certains vilains, comme les *juniores* de Castille, ont le droit de changer de domicile, la plupart ne peuvent abandonner leur tenure, sans l'autorisation du propriétaire. Ils n'ont aucun des droits politiques qui rehaussent la classe noble. Ce n'est qu'à titre exceptionnel que certains d'entre eux ont pu être appelés à posséder des fiefs ou ont été admis à la chevalerie. L'opinion des classes supérieures n'admet aucun point de contact entre le tenancier, même franc, et le propriétaire noble ; elle confond libres et serfs dans le même mépris. Pratiquement, le vilain franc est presque aussi muré que le serf dans la catégorie sociale où le sort l'a placé.

Les terres des vilains francs. — Mais la terre du vilain franc est cependant située à un degré plus élevé que celle du vilain serf. Le premier jouit du bénéfice d'un contrat d'association que ne connaît pas le second. La tenure en vilainage, distincte nettement du fief, ne l'est pas moins de la tenure servile. Comme le fief,

la tenure roturière ou en vilainage suppose le maintien de la propriété éminente, eu faveur du seigneur, mais aussi la concession de la propriété utile au vilain franc. Certaines terres sont même concédées en toute propriété, par exemple en Allemagne, mais sans la charge du service militaire. En général, les tenures des vilains francs sont exploitées en vertu de baux réels ou fictifs de noms variables, tels que les baux à cens, les précaires, les mainfermes, les champarts, les complants, dont les conditions sont très diverses. Les uns concèdent la terre à titre temporaire ou viager, les autres à titre héréditaire. Il en est qui confèrent au vilain la propriété presque plénière, comme la locatairie perpétuelle de Provence et le bail à rente foncière. D'autres, comme le complant, stipulent qu'après une période d'exploitation déterminée pour faire des plantations, telles que des vignes ou des vergers, une partie de la terre retourne au propriétaire, tandis que l'autre devient, moyennant le paiement d'une rente foncière perpétuelle, la propriété du paysan. Il est des baux (baux à cens seigneuriaux), et c'est le plus grand nombre, qui attribuent l'usufruit perpétuel au vilain, sans lui donner la propriété, tels que la locatairie perpétuelle du Languedoc, la métairie perpétuelle de la Marche Limousine, l'albergement du Bugey, de la Savoie, du Dauphiné, la mainferme du Nord de la France et de la Belgique, le bordelage du Nivernais et d'Auvergne, le fiefferme de Normandie. Il y a enfin des baux, qui associant plus intimement propriétaire et exploitant, assurent au premier, au lieu d'un cens ou rente fixe, une part variable (*champart*) dans le produit annuel de l'exploitation du vilain. Quand le seigneur accueille sur son domaine des défricheurs, il traite avec eux et le bail prend le nom d'*hostise ;* il stipule, comme le champart, sur la terre ou la maison concédée, le paiement au concédant d'un revenu (*cens*) variable. Dans l'ensemble, les tenures en vilainage forment deux vastes catégories. Les unes, *précaires*, *emphytéoses*,

fieffermes, *censives*, *complants*, garantissent au propriétaire une rente fixe et la propriété éminente (*directe*). Les autres, tenures ou *champarts* et *hostises*, lui procurent un revenu proportionnel assez voisin de celui de notre système de métayage.

Les paysans libres qui cultivent ces terres n'en doivent pas l'hommage et n'acquittent pas le droit de garde, mais ils sont astreints à en payer une partie du revenu, sous forme de rente fixe ou variable, appelée généralement dans le premier cas *cens* (*zins* en allemand, *pecho* en espagnol, *fitto* en italien), et *champart* dans le second. Ils ne sont pas *propriétaires* dans le sens strict du terme, mais ils sont usufruitiers perpétuels pour la plupart ; ils ont, suivant la terminologie médiévale, la *propriété utile*, à défaut de la pleine propriété ou *directe*. En certains pays, en Alsace par exemple, le paysan bénéficie des améliorations (*jus palæ* ou droit de bêche) ; elles lui appartiennent. En France, le *complanteur* partage le sol planté avec le propriétaire. Le vilain, à l'origine, ne détenait sa terre qu'à titre viager et inaliénable. Les contrats et les coutumes n'ont pas tardé à faire de cette tenure roturière un bien patrimonial, comme le fief. Le vilain en est le vrai propriétaire, en dépit des servitudes dont la terre est grevée. La plupart des vilains francs d'Occident peuvent transmettre leur tenure à leurs enfants, comme un véritable héritage, moyennant le paiement d'un droit de succession qu'on appelle en France *double cens*, *relief*, *rachat*, *mortaille*, en Espagne *luctuosa*, aux Pays-Bas, et en Allemagne *mortuarium*, *besthaupt* ou *vinicopium*. Ce droit se paie à l'entrée en possession des héritiers. La terre du vilain franc est susceptible d'aliénation, moyennant le versement de taxes de mutation (*lods* et *ventes*). Le vilain a le droit de la diviser à l'infini et de l'exploiter comme il l'entend, sauf si son exploitation est sujette à champart. Dans le plus grand nombre des cas, il bénéficie de l'immutabilité de ses redevances qui ne peuvent être perçues qu'à des

époques déterminées, qui consistent surtout en produits du sol, qui sont souvent *quérables*, c'est-à-dire doivent être enlevées par le propriétaire, par les propres moyens de celui-ci. Les charges accessoires en argent sont peu élevées. Une fois les rentes en numéraire (*cens*, *oublies*) et en nature (*champarts*, *agriers*, *terrages*) acquittées, le vilain est le légitime possesseur du reste des revenus.

Il y a même parmi les vilains de véritables privilégiés. Ce sont les censitaires des monastères et des églises qu'on nomme en Allemagne et aux Pays-Bas *laeten*, *cerocensuales*, *homines ecclesiastici*, *hommes de sainteur*, en Espagne *abadengos ;* ou encore les censitaires des princes, les *realengos* espagnols par exemple. Ils excitent l'envie des masses rurales. Ils paient en effet des cens plus modérés, parmi lesquels figurent des redevances en cire pour le luminaire religieux, d'où le nom de *cerocensuales ;* ils acquittent des prestations en nombre déterminé ; ils ne sont astreints, en cas de mariage, qu'à de menues taxes ; ils sont soustraits aux exactions des seigneurs laïques et ils sont mieux protégés contre la guerre et la disette. Mais la plupart des vilains francs, en dépit de leur qualité d'hommes libres et des stipulations du contrat et de la coutume, n'ont, ni le droit de porter les armes pour se défendre, ni en général la possibilité de changer de domicile et de maître. Ils sont exclus de la société politique et n'ont par conséquent aucune garantie réelle contre l'oppression. Le seigneur n'a point « pleine jouissance » sur eux, comme le reconnaît le célèbre jurisconsulte Pierre de Fontaines au XIIIe siècle. Mais la seule garantie que le vilain possède contre les abus de la force seigneuriale se trouve dans la conscience du maître. Il n'y a entre lui et le vilain d'autre juge que Dieu. Exiger du paysan libre des redevances arbitraires n'est qu'une faute morale, un « larcin » commis au « péril de l'âme » du seigneur. Mais que vaut un pareil frein contre les suggestions de l'égoïsme et de la cupidité? Point de recours contre l'arbitraire. De là vient, qu'en dépit de la coutume,

le vilain franc est assujetti souvent à des corvées, à des prestations, à des monopoles, à des redevances, à tout cet ensemble d'extorsions qu'on appelait à cette époque des *exactions*, des *maltôtes*, de *mauvaises coutumes*, à cette multitude d'abus que le temps finissait souvent par consacrer et qui aggravaient d'autant plus les charges primitives du tenancier libre.

Les vilains serfs sous le régime féodal. La généralisation du servage. — La liberté du vilain n'est guère qu'une demi-servitude, mais sa condition est néanmoins beaucoup plus relevée que celle du serf. C'est le servage qui est, au Xe, au XIe et même au XIIe siècle, l'institution sociale dominante pour la masse des travailleurs. Dans la classe des serfs se sont en effet confondues les anciennes catégories des hôtes, des affranchis, des colons, des colliberts. des esclaves personnels ou casés. Ces hommes de corps, ces serfs et serves, (*servi* et *ancillæ*) ces taillables, ces mainmortables, ces *questaux* de nos provinces, qu'on appelle aussi les *hommes liges de corps*, les *hommes de capitation* (*de capite*), les natifs (*nativi*), constituent l'ensemble du capital humain d'exploitation (*familia*) des domaines seigneuriaux de la France. Dans l'Angleterre anglo-normande, les 109.000 vilains qu'a recensés le *Domesday Book*, et qui sont des laboureurs en possession d'une paire de bœufs, ainsi que de 30 à 15 acres de terre, se sont confondus avec les 90.000 *cottiers* et *bordiers* qui n'ont point d'attelage, mais seulement une cabane (*cottage*) avec un jardin et 5 acres de terre, de même qu'avec les 25.000 ouvriers agricoles (*bondsmen*) dont la condition était celle des esclaves, pour former une seule catégorie analogue à celle des serfs normands et français. Ces vilains anglo-normands réduits au servage forment du XIe au XIIIe siècle plus des trois quarts de la population anglaise. L'Allemagne a possédé un grand nombre de paysans de même condition qu'on y nomme les hommes de corps (*leibeigenen, eigen-*

leute), les non libres (*unfreie*), les serviteurs (*knechte*, *servi*, *homines proprii*), parce qu'ils sont la propriété d'autrui. Aux Pays-Bas on les désigne sous le nom de *tributaires* et d'*hagastalds*, tandis qu'en Espagne ils sont connus sous des noms variés, appelés *solariegos* en Castille et en Navarre, *collazos* dans ce dernier pays, *villanos de parada* en Aragon, *pageses de remensa* (paysans fixés au sol) en Catalogne. Les neuf dixièmes des populations rurales de l'Italie sont formés aussi de cette catégorie de cultivateurs, qu'on y désigne sous les termes de sujets (*vassali homines*, *homines*), ou encore sous les vieilles appellations d'*aldions*, de *colons* ou de censitaires (*censiles*).

Partout, quel que soit le nom sous lequel on les désigne, les serfs se recrutent de la même manière, soit en vertu de la naissance, soit en raison de mariages mixtes entre libres et serfs, soit par le seul fait du séjour en terre servile, soit à la suite d'une guerre féodale et par la captivité qui en résulte, soit par l'effet d'une condamnation judiciaire. Il arrive même qu'on donne des serfs, ou qu'on offre ses enfants (appelés *donnés*) comme serfs aux églises et couvents. Bien mieux, on s'offre à l'occasion soi-même en servage, la corde au cou et un denier sur la tête, et il y a toute une variété de serfs qui se nomment de ce chef les *oblats*. La force, la misère, la piété ont multiplié le nombre des serfs. Les multitudes n'ont pu souvent, avant le XIIe siècle, obtenir un foyer, une parcelle du sol et le pain quotidien, qu'en acceptant ou qu'en sollicitant le servage, quand la naissance ne les y avait pas soumises.

Les diverses catégories de serfs en Occident. — Il y a d'ailleurs des degrés dans cette condition et une véritable hiérarchie des serfs. Tout à fait au bas de l'échelle sont les serfs domestiques (*vernaculi*) ou artisans (*operarii*), appelés en Angleterre les *vilains en gros*, qui sont peu distincts des anciens esclaves, qui n'ont point de foyer particulier, qui vivent dans la maison du maître, où ils

ont été élevés et où ils sont astreints aux plus humbles fonctions de la domesticité. Le séjour permanent dans l'entourage du seigneur leur vaut d'être en butte aux injures et aux mauvais traitements. Cruellement traités, fustigés pour la moindre faute, ils forment une sorte de prolétariat du servage, exploité et aigri, qui, comme celui de l'antique esclavage, n'aspire qu'à se dérober par la fuite à la geôle odieuse où il est tenu. Mais en haut, il y a en revanche des serfs privilégiés. Tels sont les *colliberts* de nos provinces de l'Ouest et de l'Ile-de-France ou de Nivernais, dont la famille ne peut être dispersée et qui furent probablement dispensés des droits de formariage et de mainmoite. Les plus heureux sont les serfs *royaux* et *ecclésiastiques* qui, demeurant sur les domaines des souverains et de l'Église séculière ou monastique, jouissent en fait de la capacité juridique. Ils sont moins sujets à être donnés, vendus ou changés, et ils possèdent une sécurité matérielle, avec des garanties de bien-être, qui manquent aux serfs ordinaires.

Dureté de la condition des paysans serfs sous le régime féodal. — En regard des déshérités d'en bas, des privilégiés d'en haut, se trouve la multitude des serfs ordinaires. Ils sont astreints à des obligations semblables et parqués dans une condition commune. Le seul trait qui continue à les distinguer des esclaves, c'est qu'ils ont une personnalité reconnue légalement par la coutume ou le droit. Aussi peuvent-ils avoir, surtout s'ils sont établis sur une tenure, et c'est le cas du plus grand nombre, un foyer, une famille et même un patrimoine mobilier. Mais ils n'ont à aucun degré la libre disposition de leur personne. Ils font partie du domaine à peu près au même titre que le cheptel. Ils sont considérés comme des éléments essentiels du capital d'exploitation, comme des valeurs économiques. La perte d'une famille de serfs porte au seigneur autant ou plus de préjudice que celle d'une partie de ses bestiaux. Aussi

est-il interdit à ce bétail humain d'abandonner la terre qu'il exploite, sous peine d'être poursuivi ; en vertu du droit de *suite* ou de *parée*, partout où il se réfugierait, il risquerait d'être repris et ramené à sa résidence originelle. Le serf est légué, vendu, échangé avec la terre sur laquelle il vit. Il ne peut comparaître ni témoigner en justice, spécialement dans les procès qui intéressent les hommes libres. Il est exclu du clergé. En Angleterre, on ne l'admet ni dans le jury, ni dans les assises. Un petit nombre seulement d'entre les serfs peut obtenir la permission de quitter le domaine, mais en continuant à acquitter les redevances et prestations personnelles, ou en abandonnant, au gré du seigneur, la tenure servile, ainsi qu'une partie des autres biens qu'ils ont pu amasser. Une restriction non moins sensible de la liberté du serf est l'interdiction de contracter mariage en dehors du domaine, de peur que les enfants soient ainsi dérobés à la propriété seigneuriale. Le serf, sous peine d'amende et de confiscation, ne peut contracter d'union de ce genre sans autorisation et sans indemnité (droit de *formariage*). Des conventions règlent en ce cas le partage de la future famille serve entre les seigneurs intéressés. Le serf enfin n'a pas le droit de propriété. La tenure servile diffère essentiellement de la tenure roturière, concédée au vilain franc. Celle-ci dérive d'un contrat irrévocable, celle-là au contraire provient d'une concession purement gracieuse toujours révocable. Les conditions et charges de l'une sont fixes et invariables. Celles de l'autre peuvent être modifiées au gré du maître et aggravées s'il lui plaît. La tenure du vilain franc est devenue héréditaire et aliénable, comme une vraie propriété. La tenure servile n'est jamais considérée comme la propriété, même utile, du serf. Elle n'est, en principe, ni susceptible d'hérédité, ni d'aliénation. Le serf ne peut en disposer, ni par échange, ni par vente, ni par testament. Tout au plus, l'intérêt de la culture a-t-il amené le maître à permettre au serf de transmettre le lot que celui-ci exploite, de manière à sti-

muler l'activité du travail chez l'exploitant. Mais le serf ne peut faire la transmission qu'en faveur de son héritier direct, et, en ce cas, ce dernier rachète la servitude (*mainmorte*) dont la terre est grevée, par le paiement d'une taxe. Cette taxe est la marque indélébile de la condition du serf ; elle lui a valu d'être désignée sous le nom de *mainmortable*.

Enfin, l'exploitant de condition servile est astreint à des charges spéciales, dont le vilain franc se trouve légalement exempté. Le serf acquitte la capitation ou chevage (*capitalis census*), taxe personnelle et annuelle assez faible (4 deniers en France), mais qui est comme le signe visible de sa subordination toute spéciale, ainsi que l'était naguère en Russie l'*obrok*. Il paie la *taille personnelle*, autre indice de sujétion, et la quotité de cette redevance, appelée aussi *queste*, *tolte*, *exaction*, *prêt forcé*, dépend de la volonté du seigneur, qui dispose ainsi, suivant son caprice, de toute la fortune mobilière du serf, c'est-à-dire de la seule propriété à laquelle ce dernier puisse parvenir. Le paiement, à l'origine, en est constaté d'une façon primitive par une entaille sur un bâton fendu en deux parties, dont percepteur et contribuable conservent chacun un échantillon. Enfin le serf doit son travail au maître toutes les fois, pour toutes les circonstances, et à toutes les époques, où celui-ci le juge à propos. En vertu de ces corvées (*corporis angariæ*, *operæ*), les unes ordinaires, les autres extraordinaires (*perangariae*), il est tenu d'exploiter la réserve du seigneur, de charroyer ses produits, de participer à tous les travaux des champs que fait valoir le maître, ainsi qu'aux constructions que celui-ci peut élever. Il est réquisitionné pour l'entretien du château, pour la conduite des criminels, pour les relais, pour la mise en état des routes et des ponts, pour la défense des forteresses (*guet* et *garde*). La personne, le travail, les produits du travail du serf, tout appartient donc en principe au seigneur. Telles sont les charges particulières au paysan asservi.

Mais il en est bien d'autres qu'il supporte dans une proportion plus forte que les vilains qui y sont également assujettis. Ce sont les redevances en argent et surtout en nature qu'on nomme les champarts, les complants, les *coutumes*, et qui consistent en céréales, vin, bétail, volailles, cire, les cadeaux à certaines époques de l'an (*salutes*), les droits d'usage pour la jouissance des terres indivises de la seigneurie. Comme le vilain, le serf est soumis aux monopoles seigneuriaux ou banalités de four, de moulin, de pressoir. Souvent il a dû reconnaître au maître le droit exclusif de chasse, de garenne et de colombier, de même que le privilège de la vente avant tout autre de la vendange et du vin (*banvin*). Au seigneur, véritable chef d'État souverain, le vilain et le serf sont redevables du service militaire personnel, ou bien tenus de payer des taxes de remplacement. Ils doivent contribuer par des taxes extraordinaires (*aides*) à la chevalerie ou au mariage des enfants du maître, à sa rançon, aux frais de ses expéditions de croisade. Au même titre, ils lui fournissent le logement (*gîte*), les vivres ou d'autres objets (*droits* de *prise*), l'entretien et la nourriture (*procuration*) pour lui et pour sa suite. Ils lui paient encore d'autres impôts pour circuler sur les routes, pour accéder aux marchés, aux halles, aux foires, aux ports. La police et la justice du seigneur servent de prétextes aux amendes et aux confiscations. Étrangères aux saines méthodes de l'administration économique, les classes possédantes, à l'exception du clergé et des princes, n'ont pas compris que le meilleur moyen d'accroître leur revenu foncier était de ménager le paysan qui le procure. Pour elles, et encore plus pour leurs durs et leurs rapaces agents, intendants, maires, prévôts, bailes, *ammans*, souvent pourvus d'offices héréditaires, les masses rurales, « exploitables à merci », ne sont que des troupeaux humains, dont on peut tirer parti jusqu'à complet épuisement, avec l'unique souci d'un intérêt momentané.

Etat arriéré de l'économie agricole féodale. — Rien n'a été tenté pour améliorer l'économie de la production paysanne. Les classes féodales, ignorantes de l'agronomie, dédaigneuses du travail du laboureur, ne savent ni encourager ni aider son effort, pour obtenir de la terre un meilleur rendement. Livré à lui-même, sans guide, sans conseil, sans appui, démuni de capitaux, pourvu d'un bétail insuffisant et d'un outillage imparfait, réduit souvent à l'emploi de la pelle et de la bêche ou de la charrue de bois, le vilain continue à exploiter sa tenure, d'après les procédés épuisants de la culture extensive. Il ne sait pas alterner les cultures, il ignore les plantes reconstituantes, il ménage ses fumures. Il abuse de la jachère et de l'écobuage, La colonisation agricole n'a réalisé dans les deux premiers siècles de cette période féodale que de médiocres progrès. La majeure partie du sol de l'Occident reste à l'état de lande, de marécage ou de forêt. Les céréales, la vigne, les cultures industrielles n'occupent que des surfaces restreintes. Le menu bétail domine toujours dans les étables et le pâturage continue à l'emporter sur la prairie. Confiné dans l'étroite seigneurie, où son travail ne trouve pas de stimulants assez vigoureux pour l'exciter à produire, le vilain ne fournit que l'approvisionnement strict nécessaire pour son maître et indispensable pour la subsistance de sa propre famille.

Sa tenure est généralement assez étendue. Variant avec la fertilité du sol, elle atteint en Alsace une moyenne de 10 hectares, en Allemagne de 7 à 60 (20 à 174 journaux), en Angleterre de 5 à 10 (15 à 30 acres) et exceptionnellement de 17 (50 acres), proportion qui se retrouve en France et ailleurs. Il faut ajouter que le paysan participe aux droits d'usage dans les landes, pâtis, bois de la communauté villageoise et du seigneur. Mais en certains pays, tels que l'Angleterre, l'Allemagne, la France de l'Est, la dissémination des terres de culture en minces bandes exploitées suivant les procédés de la culture en commun,

et ailleurs le morcellement extrême du manse, provenant de l'introduction de l'égalité des partages, rendent le travail malaisé et s'opposent aux améliorations culturales. Rien n'encourage d'ailleurs le vilain à donner au capital foncier plus de valeur, puisqu'il n'en est pas le maître et qu'il ne peut ni le transmettre facilement, ni surtout le vendre, ni l'aliéner à son gré, ni recueillir le fruit de son effort. Rien ne l'excite à en tirer un rendement intensif, puisqu'il n'aurait pas de facilités pour écouler le produit supplémentaire qu'il en retirerait. Loin d'être l'associé de l'exploitant, le propriétaire dans le régime féodal n'est, en regard du paysan, qu'un parasite dur et fantasque, pour lequel toute amélioration du sol n'est que prétexte à quelque exaction nouvelle. Il décourage les initiatives et tarit à leur source les énergies, en enlevant au vilain une part exorbitante du fruit du labeur de ce dernier, de sorte que le travail se trouve à demi frappé de stérilité. L'erreur initiale des féodaux fut en effet d'exploiter le paysan au lieu de l'aider à exploiter la terre.

L'économie agraire à l'époque féodale en Occident et les avantages de la condition du vilain. — Aussi peu intelligente qu'ait été l'économie agraire à 'époque de la première féodalité d'Occident, elle a cependant assuré aux paysans quelques-unes des conditions élémentaires de l'existence. Dans une société où la vie humaine était liée d'une manière presque exclusive à la jouissance de la terre, l'occupation de parcelles du sol, monopolisé par les classes féodales, a seule permis à des millions d'hommes de maintenir leur vie. Fixé sur cette terre qui lui permet de vivre, le vilain n'est plus l'épave flottante, l'être déraciné, l'objet mobilier ballotté de domaine en domaine qu'était l'esclave. Il a son foyer, sa cabane, sa famille. Il ignore les angoisses du chômage, de la recherche du travail et l'inquiétude du salariat. La terre abonde et tout cultivateur est assuré d'en obtenir

une part, à titre de concession franche ou servile. S'il n'a pas accès à la propriété du capital foncier, le vilain, du moins, grâce à son travail, est certain de participer au revenu de ce capital. D'autre part, l'intérêt du maître se rencontre avec celui du paysan pour assurer à ce dernier, sinon la propriété, du moins la jouissance indéfinie de la terre. Si le propriétaire conserve jalousement la propriété éminente du sol et la majeure part des revenus qu'elle assure, le vilain qui, seul par son travail, procure la perpétuité de ce revenu, se trouve investi, en vertu d'un contrat formel ou tacite, d'un usufruit perpétuel, inférieur de peu par sa valeur à la propriété complète. Il peut transmettre sa tenure à ses héritiers, malgré bien des obstacles ; il parvient même à obtenir la permission de la vendre ou de l'échanger. Cette espèce de possession est un acheminement vers la formation de la propriété paysanne qui apparaîtra un peu plus tard. En attendant, le vilain usufruitier possède sur sa tenure une certaine indépendance ; il peut conduire à sa guise son exploitation. On ne lui demande que d'accomplir exactement ses obligations. Enfin, dans le système d'économie naturelle qui prévaut encore, l'exploitant profite directement du produit de son travail, puisqu'il consomme ou qu'il garde lui-même toute la part nette qui reste, une fois que ses redevances et ses charges ont été acquittées.

Si les vilains n'ont point de statut légal défini, ils vivent du moins sous la protection du contrat ou de la coutume qui a fixé ou qui tend à fixer leurs devoirs et à leur reconnaître des droits. Cette stabilité ne s'est pas établie sans effort et elle est sujette à bien des restrictions. Mais à mesure que les besoins de la colonisation agricole deviennent plus urgents, cette concession s'impose à tous les seigneurs soucieux de leur intérêt, lié à la mise en valeur du sol. Ainsi les vilains obtiennent de plus en plus une fixité de charges qui finira par améliorer sensiblement leur sort, mais à laquelle ils ne sont encore parvenus

qu'en petit nombre au XIe siècle. Si l'accession directe au capital foncier leur est encore interdite, ils peuvent déjà, par leur économie et leur ingéniosité, arriver à la possession du capital mobilier, de l'argent, du bétail, des produits du sol mis en réserve. Dès lors, il existe, même parmi les serfs, certaines catégories de travailleurs parvenus à l'aisance. En dépit des usages ou des préjugés, le vilain n'est pas absolument enfermé dans sa condition. Quelquefois par sa bravoure, il pénètre dans les rangs de la noblesse. Plus souvent encore, son intelligence lui vaut d'entrer dans le clergé. Le vilain franc peut améliorer sa situation en changeant de maître, et le vilain serf lui-même, malgré les règles de l'exploitation seigneuriale, est retenu difficilement sur la terre contre son gré. Le besoin de main-d'œuvre est tel qu'on cherche, dès cette époque, à attirer par des avantages spéciaux et de meilleurs traitements, les individus les plus laborieux et les plus énergiques. L'affranchissement permet à nombre de vilains de s'élever un peu plus haut dans la hiérarchie sociale des classes inférieures. Les plus souples membres de ces classes se glissent même dans les cadres administratifs de la seigneurie.

Si le vilain est sans défense contre l'arbitraire de son maître, il est du moins, le plus souvent, à l'abri des entreprises des tyranneaux voisins. Le gouvernement seigneurial lui assure, de ce côté, une protection relative. Nulle analogie encore avec la sécurité continue qu'obtient le travail dans les sociétés modernes. Mais dans la société féodale, un minimum de sécurité a été tout de même obtenu. Le régime féodal est né en effet d'une nécessité sociale, du contrat de *sauvement*, de la protection accordée par le soldat en échange des services utiles du roturier. Le seigneur a assumé la charge de la défense militaire de ses tenanciers, de la police et de l'administration. S'il s'en acquitte souvent en protecteur capricieux et brutal, du moins il essaie de la remplir, sous l'impulsion de l'intérêt égoïste, en homme soucieux de ne pas diminuer le nombre

et la valeur de son capital humain. Il n'a point admis, il est vrai, ses sujets à partager avec lui l'exercice des droits politiques, et il les maintient rigoureusement à cet égard dans la dépendance. Mais des coutumes se sont établies, expression « de la sagesse », de l'expérience, de la tradition, suivant le terme germanique (*weisthümer*), et le respect qui les entoure garantit aux paysans un minimum de privilèges que le seigneur n'ose violer. C'est ainsi qu'en Angleterre le vilain peut en appeler au tribunal du roi, s'il est l'objet des violences de son maître ; qu'en Allemagne, il est autorisé à interrompre ses corvées pour aller soigner sa femme en couches ; qu'en beaucoup de régions, il doit être nourri et parfois légèrement indemnisé quand il travaille sur la réserve du propriétaire ; que dans tout l'Occident, il est autorisé à se grouper avec ses pareils en associations de culture et de police commune ; qu'il est appelé à décider dans les assemblées de village des règlements de pâturage et d'usage des eaux ou des bois ; qu'il est enfin apte à figurer dans le tribunal (*cour*) domanial qui juge ses pairs. Le régime seigneurial n'était pas une géhenne, où le vilain doive abdiquer toute espérance, et aussi dur qu'il fût pour le paysan, il lui laissait quelques issues vers un meilleur avenir.

Précarité de la condition des vilains sous la première féodalité. — Toutefois, pendant les deux premiers siècles où il prévalut, ce régime fut extrêmement dur. Bien qu'il y ait eu des seigneurs bons et charitables, comme le comte Gérard d'Aurillac, dont l'Église a fait un saint, ou intelligents administrateurs, comme les ducs de Normandie, les comtes de Flandre et d'Anjou, la plupart des féodaux furent des maîtres exigeants et capricieux, incapables de se soustraire à l'empire de leurs violentes passions. Leur despotisme ne respectait guère la coutume ou le contrat. Ils aimaient à dire qu'ils ne relevaient que de Dieu dans leurs rapports avec leurs sujets. C'était, pour ces derniers, une

Les classes populaires d'après l'Evangéliaire d'Echternach (Henne am Rhyn).

fragile protection que celle de la conscience féodale. Celle-ci n'avait même pas toujours pour guide l'égoïsme éclairé.

Le féodal ne se rendait pas compte des avantages d'un régime plus libéral que celui qui était d'ordinaire en usage dans le domaine. Il gênait de toutes façons l'activité de ses sujets. Il ne savait pas modérer ses redevances. Il accablait l'exploitant de taxes variées, nuisibles à une bonne exploitation. Le paysan ne pouvait disposer ni de son temps, ni des produits de sa tenure, ni jouir des terres communes sans se heurter à des restrictions abusives. Il était assujetti à d'onéreux monopoles, en échange de services dont il n'avait pas été appelé à débattre la rémunération. A chaque pas, il se heurtait à des règlements (*bans*) seigneuriaux qui gênaient son initiative. Il voyait ses champs dévastés par les lapins et les pigeons élevés dans les garennes et les colombiers du seigneur ou par les bêtes sauvages dont celui-ci se réservait généralement la chasse. A chaque instant, il pouvait être forcé de livrer ses véhicules, son bétail, ses provisions, en vertu du *droit de prise*, et de se ruiner pour héberger et nourrir, en vertu du *droit de gite* et *de procuration*, le seigneur et ses agents. Il n'avait ni la liberté d'achat ni celle de vente. La tutelle perpétuelle du seigneur paralysait son travail.

La vie des vilains pendant la première époque féodale. — C'est pour ces motifs que l'existence matérielle et morale des paysans a été si incertaine et souvent si misérable avant le XIIe siècle. Il y a eu certainement des régions où elle a été tolérable, telles que la Rhénanie, l'Aquitaine, la Flandre, une partie de la France du Nord, les pays du Midi méditerranéen, mais en général, c'est plutôt sous de sombres couleurs qu'elle se présente pendant les cent cinquante premières années de l'ère féodale en Occident. Isolés dans leurs fermes, plus souvent encore groupés dans ces milliers de villages qui se sont formés sur le territoire de l'ancienne *villa* démembrée, assez souvent, dans le Midi, concentrés en bourgs ou petites villes fortifiées, les vilains vivent au jour le jour dans des conditions

matérielles voisines de la gêne ou de la misère. La masse des cultivateurs est formée de pauvres gens que le poids des charges accable et qui n'ont pas les moyens d'améliorer leur vie quotidienne. Leur habitation n'est qu'une cabane (*tugurium*, *pisilium*), au toit de chaume, au sol de terre battue, munie d'un mobilier sommaire. Elle n'a pas changé d'aspect depuis des siècles. Leur vêtement de laine ou de toile est grossier. Leur nourriture est frugale. Le vilain, dit un prélat moraliste au commencement du XIIe siècle, ne boit jamais du fruit de sa vigne et ne tâte jamais d'un bon morceau, trop heureux s'il lui reste son pain noir et une part de son beurre ou de son fromage.

S'il a grasse oie ou la géline,
Un gastel de blanche farine,
A son seigneur tot le destine.

Il ne peut garder pour lui et les siens que le strict nécessaire. De par la loi sociale de son temps, il est tenu, dit l'évêque Adalbéron, avant toutes choses, de fournir aux classes possédantes « l'or, la nourriture, le vêtement ». Et un autre pieux publiciste, Etienne de Fougères, convient que le rôle du vilain est de « terres arer » (labourer), nourrir *aumailles* (*bétail*) pour le profit de ses maîtres,

Car chevalier et clerc, sans faille,
Vivent de ce qui travaille.

Mauvais système de culture, exactions, brigandages et guerres féodales, fléaux du ciel, épizooties, inondations, sécheresses, récoltes déficitaires, tout semble alors conjuré pour empirer la situation du peuple des travailleurs d'Occident. Comme on ne sait point aménager des réserves et comme chacun vit dans sa seigneurie, la famine sévit à l'état endémique. Cette sinistre ouvrière de mort promène continuellement ses ravages. De 970 à 1100, en France, on ne compte pas moins de *soixante* années où elle

a sévi. En Angleterre, on conserve le souvenir terrifiant des disettes de 1086 et de 1125. Toute l'Europe occidentale a connu à tour de rôle cet épouvantable fléau qui décimait la population de régions entières et qui amenait le réveil des pratiques de la bestialité primitive. Les privations et l'absence d'hygiène multipliaient aussi les épidémies de peste et de lèpre. Tel était pourtant l'effet de la vie du foyer et des facilités d'établissement des familles sur le sol, que les vides se comblaient, et qu'en dépit de la misère, le peuplement progressait, au point de rompre l'équilibre entre la production des subsistances et la consommation. Mais cette fécondité créait une gêne nouvelle dans ces pays, où la colonisation n'ouvrait pas encore aux populations misérables une issue vers une meilleure existence matérielle.

Pire encore peut-être était la condition morale des classes rurales. Une passivité morne était l'état d'esprit de la plupart. Le vilain livré à lui-même ne trouvait de consolation dans son isolement qu'au sein de la famille, de l'association villageoise (*consorteria*), que dans la participation aux cérémonies et aux croyances de la vie chrétienne, mises à sa portée dans les milliers de paroisses qui s'étaient créées en Occident. Mais le vieux fond ancestral, que ne refoulait pas l'éducation, s'était maintenu en lui, comme chez ses maîtres, avec son cortège d'ignorances, de superstitions, de brutalité, de cruauté, de grossièreté et de violence. La bassesse, l'abjection, la fourberie de la foule des vilains et des serfs étaient le triste héritage de siècles d'oppression, auxquels le régime féodal ajoutait la sienne. Nul n'essayait de relever ces classes inférieures, de leur inculquer le sentiment de la dignité humaine. La société aristocratique, qui méprise le vilain, n'a pas su l'améliorer, en le traitant en homme. En dépit des maximes évangéliques sur l'égalité des chrétiens devant Dieu, qui se retrouvent parfois dans les sermons des prédicateurs et les écrits des théologiens, les classes possédantes consipèrent le vilainage et le servage comme des institutions

de droit divin et placent le serf à un degré encore inférieur à celui de la bête de somme. Un serf vaut au XIe siècle en France 38 sous et un cheval en vaut 100. L'Église elle-même ne sait que conseiller au maître la charité et au vilain l'obéissance et le respect sans limites. Mais la classe seigneuriale ne possédait point l'esprit de mansuétude et de justice qui pouvait provoquer l'attachement du paysan. Elle n'avait pour le vilain, dont le travail la faisait vivre, que dureté et dédain. « Fouler, *gaber* (railler), huer » le paysan, voilà son plaisir, avoue un prélat de ce temps. Dénuée d'esprit d'équité et de pitié, cette classe régnait par la terreur et par la violence.

L'esprit de révolte parmi les paysans à l'époque féodale primitive. — Les classes possédantes, maladroites organisatrices du travail, avaient semé la haine. Elles suscitèrent l'esprit de révolte, qui mina sourdement ou ouvertement la forte organisation sociale et économique, sur laquelle reposait le régime féodal. Comme à l'époque carolingienne, et pour les mêmes motifs, encore aggravés, les populations rurales du Xe et du XIe siècle ne subissaient pas toujours avec résignation la dure condition qui leur était imposée. Elles cherchaient à se soustraire, par la fuite ou par l'émigration, à l'existence intolérable qu'on leur faisait trop souvent. La rigueur des règlements relatifs au droit de suite en est la preuve manifeste. Tantôt, les vilains s'en vont, comme entrepreneurs de défrichements (*hospites*), mettre leurs bras au service de propriétaires plus cléments ou plus avisés. Tantôt, dissimulant leur état civil, ils se glissent en quelque seigneurie, où au bout d'un an et un jour, ils seront définitivement fixés. Parfois ils se mêlent aux troupes de pieux pèlerins qui s'en vont aux sanctuaires consacrés, et sous ce prétexte, ils cherchent meilleure fortune au dehors. Souvent ils vont grossir les bandes de vagabonds qui sillonnent les routes, de gens sans aveu ni lieu, de ces *outlaws* qui cherchent, sous l'abri des forêts

et dans les gorges des monts, des asiles pour leur indépendance et leurs rapines. D'autres fois, ils ruminent dans l'ombre quelque revanche sournoise, et souvent des attentats isolés, assassinats, guet-apens, empoisonnements, vengent des années de mauvais traitements et de cruautés. C'est un lien commun de la littérature destinée aux hautes classes que le conseil de méfiance à l'égard du serf. On le juge capable de tout. L'excès de la misère le pousse même parfois à la révolte ouverte. Des explosions soudaines se produisent, analogues aux guerres serviles de l'antiquité. Ces jacqueries tumultueuses de désespérés sont, semble-t-il, surtout provoquées par les abus de la mainmorte, les restrictions aux droits d'usage et l'arbitraire des redevances imposées aux vilains. Les chroniqueurs de ce temps ont rarement jugé à propos de les signaler dans leurs annales. Ils n'ont guère noté que les plus graves, celles de la Saxe, de la Frise, de la Hollande, celle de 1095 aux Pays-Bas, et en France, celle de 1008 en Bretagne et du début du XIe siècle en Normandie. Cette dernière a été immortalisée cent ans après dans le poème de Wace, qui, par une fiction toute littéraire, a mis dans la bouche des paysans rebelles les énergiques accents et les revendications égalitaires d'une sorte de Marseillaise rustique. En réalité, ces jacqueries accompagnées d'incendies et de massacres, déchaînées au hasard, sans programme et sans lien, finissaient toujours de la même manière, par une répression atroce et impitoyable, qu'exerçaient les hautes classes revenues de leur surprise. Ainsi finit notamment, sous la direction d'un grand seigneur, sinistre figure de bourreau, Raoul de Fougères, la jacquerie normande. Mais la force resta impuissante pour enrayer cette fermentation sociale. Celle-ci persistait au commencement du XIIe siècle, au témoignage des plus perspicaces des observateurs contemporains. Elle était le signe avant-coureur de la grande révolution sociale et économique qui allait, en deux cents ans, transformer le régime du travail.

CHAPITRE III

L'ÉTAT PRINCIER ET MONARCHIQUE ET L'ÉGLISE ; LEUR ACTION SUR LA TRANSFORMATION DU RÉGIME DU TRAVAIL.

La condition première, pour stimuler l'activité et le progrès du travail était la formation d'une autorité tutélaire, capable d'assurer aux masses la protection et l'ordre nécessaires.

La mauvaise organisation du gouvernement féodal et son influence sur la condition des masses laborieuses. — Le gouvernement féodal se montra impuissant pendant plus de deux siècles à réaliser cette condition. Construction de circonstance, née de dangers imminents, il laissait trop de prise aux excès de la force et aux appétits de milliers de petits souverains locaux sans foi ni loi. La féodalité avait assurément apporté dans la société médiévale certains principes de progrès. En France surtout, d'où elle rayonna ensuite sur l'Occident, la civilisation féodale fit prévaloir sur l'antique conception gréco-romaine de l'État omnipotent, maître absolu des individus, la notion nouvelle d'une association politique fondée sur la liberté et sur les obligations réciproques des hommes, volontairement liés par les conditions des contrats. Elle favorisa la renaissance du sentiment de la dignité humaine et des énergies individuelles, du dévouement et de la discipline volontaires, de la fidélité et de la loyauté entre suzerains et vassaux. Sous l'influence de l'Église, l'insti-

tution militaire de la chevalerie transformée devint pour une élite un instrument de moralisation, qui tendit à mettre la force au service du droit, à garantir la paix publique et à protéger les foules laborieuses contre la violence et l'anarchie. Dans la haute société naquirent les vertus chevaleresques de l'humanité et de la courtoisie, résultats de l'adoucissement des mœurs. Mais cette transformation de la société féodale n'eut que des effets restreints. Elle agit fort peu sur la condition des classes sujettes. En fait, la liberté resta, pendant les deux premiers siècles de l'ère féodale, limitée aux nobles. Les termes de libre (*liber*) et de baron ou de soldat (*miles*) demeurèrent longtemps synonymes. Le sentiment de l'égalité qui régnait dans la société féodale, dont tous les membres, jusqu'au plus humble, se regardaient comme des pairs, ne dépassa point les limites de la classe aristocratique. Les classes inférieures, la masse immense des travailleurs demeurèrent méprisées, et l'institution chevaleresque elle-même modifia fort peu les rapports des seigneurs et des vilains.

En fait, le gouvernement féodal ne parvint jamais à remplir d'une manière efficace les fonctions tutélaires d'un pouvoir régulier, protecteur permanent et éclairé du travail. Né de la terreur des invasions, du besoin de protection contre l'anarchie, il ne fut pour les sujets qu'une dictature militaire prolongée, avec tous les inconvénients d'un despotisme établi sur la force brutale. Une hiérarchie mal fixée, au lieu de l'ordre, n'y engendra que la confusion, et la liberté du contrat féodal y perpétua l'indiscipline. Plusieurs centaines de milliers de petits souverains locaux turbulents et brutaux, servis par des agents avides peu scrupuleux et ignorants, firent peser sur les classes sujettes une tyrannie tracassière, qui ressemblait souvent à une sorte de brigandage régulier. Un système fiscal grossier et incohérent érigeait l'arbitraire et l'extorsion en système. « Les seigneurs, avoue un clerc

de cette époque, s'étudient à tondre et à dévorer leurs sujets. » La justice elle-même devenait entre leurs mains, non une institution garante de la paix sociale et de l'équité, mais un instrument d'extorsion, dont l'objet essentiel était d'*exploiter* le justiciable, c'est-à-dire de l'accabler d'amendes et de confiscations. Le pis était qu'il n'y avait aucun recours pour les vilains contre les abus du gouvernement, et que ces abus s'aggravaient par suite de l'absence de toute police organisée et de la multiplicité de guerres féodales.

Le recours aux armes, en l'absence d'un véritable système régulier de gouvernement, était la seule ressource qui restait aux féodaux pour faire respecter leur pouvoir ou leurs droits. Aussi la guerre était-elle en permanence ; elle ne s'éteignait sur un point que pour se rallumer sur un autre. Elle était l'accompagnement ordinaire des printemps et des étés. Elle déchaînait sur des milliers de petits États les horreurs de la dévastation, de l'incendie et du meurtre. Les chaumières flambaient, les moissons étaient incendiées, le bétail égorgé ou enlevé, les vignes et les arbres fruitiers sciés ou arrachés, les moulins détruits, les églises elles-mêmes profanées. Quand les paysans ne parvenaient pas à trouver un asile au fond des bois, ils étaient saisis, rançonnés, torturés, mutilés, pendus. Parfois, on leur coupait les mains et les pieds, on les jetait dans les brasiers ; on crevait les yeux aux captifs. On violait les femmes, on leur coupait les seins. A la suite de ces exploits, des cantons entiers devenaient des déserts. Il n'était pas rare qu'à la suite de guerres féodales prolongées, la famine ne vînt achever cette œuvre de destruction et de mort. C'est cet état chronique d'insécurité, joint au brigandage, qui fut pendant deux cents ans la cause essentielle de la stagnation des cultures et de la pauvreté des masses populaires. Le soldat féodal tournait aisément en effet au malandrin et la guerre dégénérait en entreprise de pillage. « L'honneur, dit encore un

troubadour au commencement du XIIe siècle, est (pour un gentilhomme) de voler et de piller. »

L'action des nouveaux gouvernements féodaux et des monarchies centralisatrices sur le travail, du XIe au XIVe siècle. — Ainsi, tant que le régime féodal fut tout-puissant, l'ordre, ce besoin élémentaire d'une société, manqua pour stimuler le progrès du travail. Étrangers à la notion d'une véritable administration économique, les féodaux enlevaient au travail toute possibilité d'amélioration ou d'émancipation durable. C'est seulement lorsque de grands États féodaux centralisés se constituèrent, à côté des monarchies renaissantes, que le moyen âge s'orienta vers un avenir meilleur. Dès le XIe siècle, en Normandie, en Aquitaine, en Anjou et en Flandre, puis dans le comté de Barcelone, les marches de Brandebourg et d'Autriche, surgissent du monde féodal lui-même des gouvernements, qui reprennent, de concert avec les monarchies de France, d'Allemagne, d'Angleterre, de Navarre, de Castille, d'Aragon et des Deux-Siciles. la tradition de l'État suprême justicier, défenseur de l'ordre et des intérêts publics. De grands politiques et de grands administrateurs, tels que Guillaume le Conquérant, Henri II Plantegenet, Philippe Auguste, Saint-Louis, Henri II et Henri III d'Allemagne, Frédéric Barberousse, Frédéric II de Souabe, Roger II de Sicile, Alfonse VII et Jaime Ier d'Espagne, rétablissent les cadres d'une administration civile et militaire forte, s'efforcent de réduire la puissance abusive de la féodalité et de faire prévaloir l'intérêt des groupes nationaux sur celui des individus ou des groupements locaux. Partout ils cherchent d'abord à rétablir l'ordre, en décrétant ce que l'on appelle, ici la paix du duc, comme en Normandie, là, comme en Flandre et en Catalogne, la paix du comte, ou comme en France, en Allemagne, en Castille ou dans les Deux-Siciles, la paix du roi. Ils font des efforts répétés pour limiter, puis pour interdire les guerres féodales ou

guerres privées et pour prohiber le port d'armes, de manière à transformer la société anarchique et belliqueuse de leur temps en une société ordonnée et pacifique. Ils jettent ainsi les premiers fondements de l'économie nationale qui, à travers bien des obstacles, commence à inaugurer un régime d'une portée bien supérieure à celui de l'économie féodale, dont l'horizon était restreint aux préoccupations locales.

L'État princier ou monarchique a, dès lors, une politique économique plus ou moins nette, dont l'objet est de protéger et de favoriser le travail, sous ses diverses formes, et d'encourager la production, ainsi que les échanges. Les grands feudataires et les rois comptent parmi les plus ardents promoteurs de la colonisation agricole. Ils protègent souvent les masses rurales contre les abus du gouvernement seigneurial. Ils favorisent même, soit dans leurs domaines, soit surtout en dehors de leurs terres, l'adoucissement ou la suppression du servage. Partout, on les voit édicter une législation protectrice de l'agriculture, interdire la saisie du bétail et des instruments aratoires, encourager les défrichements, sauf à essayer d'en limiter les abus, en empêchant la dévastation des forêts. Il en est, comme les comtes de Flandre, les ducs de Normandie et les rois des Deux-Siciles qui créent des fermes modèles et des haras, qui introduisent de nouvelles cultures, ou qui légifèrent, comme les rois de Castille, pour développer l'élevage et prévenir les épizooties. Ils ont été les protecteurs éclairés des manifestations de la renaissance industrielle, de l'activité urbaine, des corporations d'artisans, les promoteurs de l'exploitation des richesses minérales. Quelques fois même, par exemple dans les Deux-Siciles, précurseurs du système économique des monarchies modernes, ils ont créé de véritables manufactures d'État. Pratiquant une politique plus large que celle des gouvernements féodaux, ils ont provoqué de toutes leurs forces l'essor de la circulation et

des échanges, en accordant aux marchands, outre la sécurité, une foule d'exemptions et de privilèges, en assurant au dehors la protection des intérêts du commerce, en instituant au dedans, des marchés et des foires dotées de franchises, en favorisant la floraison de puissantes associations commerçantes, en améliorant les moyens de communication par terre et par mer, en restreignant la multiplicité des poids et des mesures, qu'ils tentent même parfois d'unifier, par exemple en Angleterre et en France. Ils s'efforcent en même temps de développer le crédit, tout en essayant d'en réprimer les abus. Ils octroient des facilités d'établissement aux banquiers étrangers, ils réglementent le taux de l'intérêt et les opérations de change. Ils restreignent la circulation des monnaies féodales et ils tendent à établir l'unité monétaire, en faisant prévaloir les monnaies royales et même en se réservant parfois le monopole de la frappe. Pour la première fois depuis des siècles, en Angleterre, dans les Deux-Siciles, en Flandre, en Hainaut, en France (au temps de saint Louis) reparaissent l'immutabilité et la loyauté des espèces monétaires. Mais trop souvent encore, engagés dans les pratiques des gouvernements féodaux, ils détruisent par une fiscalité abusive, par une réglementation gênante, par des lois douanières incohérentes, les effets de leur politique économique plus éclairée. L'économie nationale qu'ils représentent cherche péniblement sa voie dans le chaos féodal, dont elle ne parvient qu'imparfaitement à se dégager.

L'action de l'Eglise d'Occident sur le travail du XIe au XIVe siècle. — Au premier plan apparaît à cette époque l'action de l'Église, bien supérieure par sa continuité, sa puissance et son ampleur, à celle des gouvernements séculiers. Étendant ses regards sur toute la chrétienté d'Occident, elle y a inauguré la première économie internationale et cherché à doter le travail d'un ensemble de règles tutélaires destinées à en accroître l'efficacité. La papauté et les ordres

monastiques français sont à la tête de ce mouvement de rénovation. Sous l'inspiration de l'idéalisme religieux professé par nos moines, les grands papes du moyen âge, de Grégoire VII à Innocent III, ont dégagé en partie l'Église des liens féodaux qui risquaient de l'étouffer et lui ont donné hardiment la direction du progrès. Ils ont, de concert avec nos Cluniciens et nos Cisterciens, restauré la notion de l'autorité, la conception de la solidarité des intérêts de la chrétienté occidentale, et essayé de rétablir dans l'Europe féodale l'ordre et la paix publique. L'Église aide les gouvernements monarchiques à se reconstituer ; elle exerce sur eux le rôle de tutrice, qui ne leur était pas alors inutile. Ses docteurs font revivre la tradition chrétienne et romaine de l'État, protecteur de la collectivité laborieuse et défenseur des intérêts collectifs. Elle propage dans tout l'Occident le fonds commun de la civilisation chrétienne. Elle proclame la nécessité et la dignité du travail. Elle est le seul groupement qui s'ouvre aux classes populaires, et où le fils du vilain ou de l'artisan peut s'élever jusqu'à la mitre, voire même à la tiare, comme l'ancien gardeur de porcs Nicolas Breackspeare (Adrien IV). Forte de sa puissance spirituelle et temporelle, recrutée dans les élites grâce au principe électif, dotée d'un gouvernement centralisateur que servent les milices monastiques toujours accrues, elle a eu vraiment, dans cette période du moyen âge, l'honneur de promouvoir le développement social et économique, la civilisation matérielle, comme la civilisation intellectuelle et morale.

Ses papes et ses conciles, ses moines et ses clercs, essaient de régler la féodalité, d'en adoucir les mœurs, d'en élever l'idéal par l'institution chevaleresque. Ils tentent de réformer les abus du gouvernement seigneurial et d'empêcher l'exploitation des sujets. En 1179, le concile de Latran ose condamner les tailles arbitraires. Au XIIIe siècle, on a vu les Franciscains encourager le mouvement d'opposition au paiement des cens seigneuriaux, seconder l'émancipation des

paysans et des bourgeois. Victimes de la brutalité féodale, clercs et moines se sont souvent unis aux classes populaires pour combattre les féodaux. L'idéal de l'Église est celui d'une société réglée, où le travail doit s'exercer dans la sécurité. Elle s'en institue la gardienne. Aussi, dès le XIe siècle, entreprend-elle cet apostolat, en partie infructueux, mais dont elle peut s'enorgueillir malgré tout, par lequel elle s'efforce de limiter, de réglementer et même de supprimer la guerre. L'Église de France, promotrice de tant d'idées généreuses, propage dans tout l'Occident, avec l'appui des papes et des princes, la paix et la trêve de Dieu. En vertu de ces deux institutions, les expéditions féodales sont entièrement interdites pendant une partie de l'année, l'Avent, le Carême, les fêtes religieuses, et prohibées toutes les semaines, du mercredi au lundi matin. Les non-belligérants, clercs, marchands, paysans, ainsi que leurs biens, sont placés sous la sauvegarde religieuse, de manière à les soustraire aux brutalités et aux dévastations de la soldatesque. Les associations armées (*paixades*, *confréries de paix* ou du *capuchon*) se fondent sous la foi du serment pour maintenir ces règlements salutaires. Les censures ecclésiastiques, l'interdiction des sacrements et l'excommunication frappent les perturbateurs de l'ordre et du travail. Il manqua à l'Église de pouvoir mettre une force efficace au service de ses généreuses conceptions, mais elle eut du moins le mérite de montrer la voie à l'État monarchique, qui réalisa plus tard la grande œuvre sociale dont les clercs avaient eu la première idée.

En même temps, elle donnait aux masses populaires la forte armature idéaliste et morale de ses croyances. Elle multipliait pour les foules, comme pour les élites, ses écoles et ses universités ; elle y répandait l'instruction dont elle avait le monopole. Elle fondait le haut enseignement. Dans les chaires où professèrent ses docteurs, naissait l'économie politique et étaient agités les problèmes qui intéressent l'organisation du travail, origine et limites de

la propriété, jouissance individuelle ou jouissance communiste, salaire et juste prix, rôle du commerce et de l'argent. Toutes ces hautes questions y étaient étudiées avec une extrême hardiesse. L'audace de la pensée spéculative sur ce point n'a guère connu de bornes parmi les théologiens et les canonistes, mais la raison pratique y tempérait les audaces de la raison théorique. Les ordres mendiants s'en aperçurent, à la fin du XIIIe siècle, quand ils s'avisèrent d'entrer dans la voie du communisme et de l'égalitarisme anarchique.

Dans l'ordre social l'Eglise avait eu le souci d'organiser l'assistance en faveur des classes laborieuses, des pauvres, des malades, des captifs. Elle avait multiplié, avec le concours des laïques, les aumôneries, les hôpitaux, les maisons Dieu, les léproseries, les œuvres de rédemption des prisonniers. Elle avait fait de la charité, forme chrétienne de la solidarité sociale, une obligation formelle, un correctif du droit de propriété. Dans le domaine économique, unissant à l'esprit d'organisation qui la caractérisait, la largeur et la hauteur d'esprit d'un corps où le talent se manifestait plus qu'ailleurs, elle joue alors un rôle de premier ordre. De ses domaines elle fait autant de centres d'attraction, par la supériorité des méthodes culturales et par les ménagements qu'elle y observe à l'égard des paysans. Il fit « bon vivre sous la crosse », pourvu qu'on abdiquât l'esprit d'indépendance. C'est dans l'Église qu'apparaissaient les premières manifestations de pitié pour les classes laborieuses. Les théologiens et les sermonnaires, les Yves de Chartres, les Geoffroi de Troyes, les Raoul Ardent, les Maurice de Sully proclamaient la valeur sociale du travail des humbles, l'égalité originelle du serf et de l'homme libre devant Dieu et devant les sacrements, tout en prêchant aux vilains l'obéissance. Ils flétrissaient leurs oppresseurs. Quelques-uns s'élevaient même contre l'institution du servage.

Classe traditionnaliste et conservatrice de l'ordre

féodal, le clergé se montrait peu favorable à l'émancipation politique et sociale des paysans, mais il donnait l'exemple de l'amélioration de leur sort dans l'ordre économique. Il poussait avec une activité prodigieuse à la colonisation agricole de l'Occident, dont les grands instituts monastiques français ont été les promoteurs, dignes de l'éternel hommage de l'histoire. Les domaines ecclésiastiques furent les centres où se forma l'agronomie, où s'améliorèrent la sylviculture, la zootechnie, où se créèrent les fermes modèles, où s'expérimentèrent les nouvelles cultures, où la production agricole fut régénérée et stimulée. C'est dans les terres d'Église et dans les villes, où dominait l'autorité, épiscopale qu'apparaissent la division professionnelle du travail, la première technique industrielle perfectionnée, les premières écoles d'arts et métiers, et que s'organisent les classes ouvrières. Les monastères, en particulier, ont formé les générations de cette période de trois siècles aux diverses formes supérieures de l'activité industrielle, travail des tissus de luxe, tapisserie, broderie, émaillerie, orfèvrerie, céramique, verrerie, architecture, sculpture, peinture. Des écoles de Moissac, de Saint-Savin, de Saint-Denis, de Fossanova, de Chiaravalle, de Saint-Gall et de bien d'autres abbayes, sont sortis ces techniciens qui ont initié les générations de ce temps à la pratique savante des arts industriels. Enfin, l'Église a de bonne heure aidé à l'avènement d'une nouvelle forme de la richesse, l'économie mobilière. Elle a favorisé, autour de ses centres de domination, urbains ou ruraux, le développement des agglomérations marchandes, essayé d'assurer la sécurité et les facilités de la circulation, organisé sous son égide les premières associations pour la réfection des routes et des ponts, créé les premiers services de transports terrestres et fluviaux à grande distance, stimulé la création des marchés et des foires, tenté la répression ou l'abolition des coutumes barbares qui entravaient le commerce maritime, telles que la piraterie et le droit de bris.

Bien qu'elle ait tendance à considérer comme stérile l'activité des marchands, et comme usuraire le commerce de l'argent, elle n'en a pas moins la première créé des réserves de numéraire, inauguré le système des dépôts, le crédit et la banque, proclamé la sage doctrine de la stabilité monétaire et participé aux grandes entreprises commerciales. En établissant enfin, entre les États de la chrétienté d'Occident, les liens d'une véritable solidarité internationale, en organisant les pèlerinages et les croisades, elle a préparé le réveil et l'essor de l'économie mobilière qui allait donner au travail une force d'expansion et de libération jusque-là inconnue.

CHAPITRE IV

L'AVÈNEMENT DE L'ÉCONOMIE MOBILIÈRE ET L'ESSOR DU COMMERCE DE L'OCCIDENT DU MILIEU DU Xe SIÈCLE AU MILIEU DU XIVe.

Place infime de l'économie mobilière à l'époque féodale primitive. — Depuis l'avortement de la brève renaissance économique de l'ère carolingienne, la prédominance de l'économie naturelle ou domaniale n'avait fait que s'affermir. Aux deux premiers siècles de l'ère féodale, l'économie mobilière ou d'argent, dont la source est le commerce, ne possédait qu'une minime importance. Le rôle de l'argent était tout à fait réduit ; c'étaient la terre ou les produits du sol qui constituaient la richesse. La vie économique s'était en quelque sorte immobilisée dans cette société purement agricole, enfermée dans le cadre étroit de la seigneurie foncière. Le gouvernement féodal était plutôt fait pour enrayer l'activité des échanges que pour y aider. D'ailleurs, l'opinion dans toutes les classes méconnaissait le rôle du commerce. Elle continuait à considérer le commerçant comme un parasite, un spéculateur, un usurier, et la richesse mobilière comme le fruit de la fraude et de la rapine, mais non du travail. De plus, les conditions de l'économie domaniale ne laissaient au commerce qu'un champ d'action très réduit. Chaque groupe domanial, produisant à peu près tout ce qui était nécessaire à la vie, les échanges ne portaient que sur un petit nombre de produits naturels ou fabriqués, qui provenaient de l'excédent de la production et qui s'échangeaient sur

place, en général au comptant, souvent sous la forme primitive du troc. On donnait un cheval pour un sac de blé, une pièce de toile pour une mesure de sel, une livre de poivre pour une paire de bottes. On ne connaissait guère que des marchés locaux, tenus aux portes du château, du monastère ou dans le faubourg de la ville voisine. L'insécurité, l'anarchie, la multiplicité des monopoles seigneuriaux et des péages, la pénurie et les difficultés des moyens de transport, la diversité chaotique des poids, des mesures, des monnaies, la rareté du numéraire et l'imperfection des instruments de crédit étaient autant d'obstacles à la circulation des marchandises.

La consommation des produits du dehors était si faible et les moyens d'achat si médiocres, qu'abstraction faite de quelques régions, telles que l'Italie, la France méridionale, la France du Nord, la Flandre, la Rhénanie et quelques-uns des pays danubiens, il n'y avait pas encore en Occident de classe spéciale de marchands indigènes (*mercatores*), c'est-à-dire d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Cette classe ne se composait à l'origine presque uniquement que d'aventuriers et d'étrangers, ou même de non-chrétiens, de juifs placés en marge de la société féodale, et qui pratiquaient surtout le commerce des produits de luxe et des métaux précieux, ou les prêts d'argent, en vue de satisfaire surtout aux besoins de l'aristocratie. Ils n'étaient pas, en général, sédentaires; ils couraient les chemins comme colporteurs (*mercatores cursorii*), ou allaient, groupés en caravanes, de pays en pays, aux foires que les seigneurs avaient organisées pendant la belle saison, à l'occasion des fêtes religieuses. Mais, en dépit des privilèges concédés à ces assises commerciales, le marchand était traité en intrus comme tout étranger (*forain*). Ses biens, ses navires, sa personne étaient exposés à la saisie et à la confiscation, en vertu des droits d'aubaine, d'épave et de bris. Sur lui s'exerçaient, par suite du droit de représailles, les vengeances ou les reprises que le féodal se

croyait en droit de pratiquer à l'encontre du seigneur ennemi, dont le marchand était le sujet. Il n'y avait, ni sur terre, ni sur mer, sécurité pour une profession, dont les membres étaient par nécessité de vrais coureurs d'aventures, que l'appât du gain poussait seul à persévérer dans leur dangereuse carrière.

La renaissance du commerce ; ses causes. — Le commerce fut tiré à la fin du XIe siècle de cette atmosphère hostile par un ensemble de circonstances favorables. Un grand mouvement d'expansion, provoqué par l'Église en vue de la défense de la chrétienté contre les musulmans et de la diffusion de la foi chrétienne parmi les païens, arracha pendant deux cent cinquante ans l'Occident à son isolement primitif. Au nord et à l'est de l'Europe, s'ouvrent aux échanges les nouvelles provinces de cet empire chrétien universel, dont la Papauté poursuit l'organisation : Scandinavie, Hongrie, Bohême, Pologne, pays baltiques. Au Sud et au Sud-Est des chrétientés, surgissent dans les pays musulmans, en Espagne, en Portugal, en Sicile, en Syrie, et le commerce y suit les armes des Croisés. De grands pèlerinages entraînent en France, en Espagne, en Italie, en Orient, la foule des fidèles qu'accompagnent les marchands. Non seulement des champs nouveaux d'activité sont ouverts dans les pays d'Occident, riverains des mers septentrionales, mais encore la Méditerranée redevient le grand chemin des échanges, entre les pays neufs de l'Europe occidentale et les vieux pays, foyers de richesse et de civilisation, compris dans les empires arabes et dans l'empire byzantin. Le monde féodal, bouillonnant de l'ardente sève de la jeunesse, s'élance de tous côtés à la recherche d'établissements nouveaux, où tous, nobles, clercs, paysans, marchands, espèrent trouver la fortune. L'essor des échanges est dès lors stimulée. Tout le favorise : la protection des États féodaux et des États monarchiques intéressés à accroître

leurs ressources ; la formation des républiques urbaines, dont la prospérité est liée au progrès du commerce ; le développement de la production agricole et de la production industrielle, qui fournissent au trafic des éléments grandissants d'activité ; la création de nouveaux marchés et de grandes foires ; la transformation même de la vie sociale qui suscite de nouveaux besoins de bien-être ou de luxe. La vie commerciale s'épanouit avec une force qu'elle n'avait pas connue jusque-là et qui dépasse même celle des plus belles périodes de l'antiquité, où le commerce avait un champ d'action moins vaste.

L'organisation commerciale : les formes du commerce. — L'économie nouvelle a maintenant ses organes spéciaux. Elle provoque la naissance de classes distinctes et de formes d'organisation variées. Au-dessus du petit producteur paysan et de l'artisan local, qui continuèrent à vendre directement au consommateur, apparaît le négociant de profession (*negotiator*, *mercator*), l'intermédiaire, dont la fonction essentielle consiste dans l'achat et la revente des produits. Originairement, dans cette classe, se confondent les grands marchands et les entrepreneurs de transports, aussi bien que les colporteurs et les petits revendeurs. Elle est formée d'éléments disparates, souvent troubles, qui résident de préférence dans les faubourgs des villes et aux points de passage des voies terrestres et fluviales, où ils sont pourvus d'un droit spécial (*jus mercatorum*) qui les protège. Bientôt, elle se renforce des capitalistes et des manieurs d'argent des centres urbains.

Des distinctions y apparaissent, nées de l'inégalité des fortunes et de la division du travail. La majeure part des marchands se fixe à demeure. Le petit commerce urbain se développe et se distingue du grand commerce national ou international, réservé à une élite, et du trafic des colporteurs, exercé par des nomades. Le premier a pour centres, la ville, la banlieue et la région, et pour foyers le marché quo-

tidien ou le marché hebdomadaire. Le marchand y vend, soit sur la place ou à la halle, soit surtout en boutique et à l'étalage, les produits locaux nécessaires aux besoins élémentaires de la vie, et parfois aussi les marchandises importées, spécialement les blés, les vins, le poisson, le bétail et la viande, les bois, la laine, le lin, la cire, outre les produits transformés et fabriqués sur place. Ainsi sont nées et se développent avec rapidité les diverses formes du commerce local, spécialement de ceux de l'alimentation et du vêtement, qui se constituent à côté des métiers où la vente directe est pratiquée, concurremment avec la vente par intermédiaires. Les sédentaires, qui font le commerce de détail, ont au-dessus d'eux une minorité de notables et de riches négociants (*meliores*, *divites*) auxquels est réservé le commerce de gros. Ces deux catégories tolèrent seulement les marchands ambulants, tels que les colporteurs, les forains, ainsi que les *regrattiers* ou *revendeurs*, tout en les soumettant à une étroite réglementation. Mais le commerce urbain généralement limité dans son champ d'action, disposant de faibles ressources et de médiocres approvisionnements, lié par des règlements étroits, ne se prête pas à des opérations de vaste envergure.

Le grand commerce national et international, les grandes entreprises et les associations marchandes. — C'est pourquoi les grands marchands, épiciers, merciers, pelletiers, entrepreneurs de transport, armateurs et banquiers, ont organisé une nouvelle variété de trafic de rayon plus étendu, à savoir le commerce national et international. Cette classe se spécialise dans le trafic des produits de luxe, épices, tissus, fourrures, et des matières premières nécessaires aux fabriques, ainsi que dans les opérations de crédit ou dans les entreprises de manutention, qui exigent l'emploi d'importants capitaux, mais qui assurent des gains élevés. Aussi, les marchands qui pratiquent ce commerce, associent-ils souvent leurs ressources et partagent-ils leurs

risques et leurs bénéfices. Les chrétiens se substituent de plus en plus aux juifs dans ce trafic de grande envergure, où les Italiens ne tardent pas à prendre la première place. Ils organisent des sociétés commerciales en *commandite*, où les capitalistes, les marchands et leurs agents s'associent. A partir du milieu du XIIe siècle jusqu'au milieu du XIVe, ils servent d'intermédiaires entre les peuples de l'Occident chrétien et ceux de l'Orient. Entreprenants, ingénieux, âpres, peu scrupuleux, ces Lombards, ces Génois, ces Lucquois, ces Siennois, ces Florentins envoient leurs caravanes de marchands aux foires, multiplient les maisons de commerce et les entrepôts, et exercent une sorte de royauté commerciale en Italie méridionale, en France, en Espagne, en Angleterre et dans l'Allemagne du Sud. Paris compte 16 maisons italiennes en 1292. On trouve de florissantes colonies marchandes de même nationalité à Naples, à Barletta, à Nîmes, à Montpellier, à Londres et en bien d'autres villes. Pendant deux cents ans, le marchand italien, le Lombard, comme on l'appelle, est le vrai maître du commerce international.

Bientôt les Catalans, les Provençaux, les Languedociens s'organisent à leur tour pour participer à ce trafic. De leur côté les marchands du Nord de la France, de la région parisienne, de la Normandie, de la Picardie, ceux des Flandres et de la Rhénanie, se sont associés dès la fin du XIe siècle en *gildes* ou sociétés de défense et de protection mutuelle, semblables à celle de Saint-Omer (1072-1083). Elles ne tardent pas à se grouper en fédérations appelées *Hanses*, qui deviennent au XIIe et au XIIIe siècle de véritables puissances. Telle est la Hanse des 17 villes, puis des 60 cités Champenoises, Picardes, Hennuyères, Flamandes, Françaises, Normandes et Brabançonnes, qui avait pour objet de favoriser les transactions aux foires de Champagne. Telle encore fut la Hanse de Londres, dont la capitale était Bruges, et qui comprit 17 centres urbains, parmi lesquels étaient Ypres et Lille, en vue de

régulariser le commerce, surtout celui des laines, avec les Iles Britanniques. Sur ce modèle se créèrent aussi la fameuse Ligue Hanséatique allemande pour le trafic des pays du Nord et de l'Occident, et en Angleterre la Compagnie de l'Etape (1267), qui groupa les marchands anglais exportateurs des beurres, des fromages, des viandes salées, des laines et des métaux bruts, dont les Britanniques approvisionnaient les marchés de vente (*étapes*) qui se trouvaient à Calais, à Bruges, à Anvers et à Dordrecht.

La restauration des moyens de transport. — Des efforts méritoires furent faits, sous l'impulsion des grands feudataires et surtout des gouvernements urbains, des associations marchandes, de l'Église et des chefs d'États monarchiques, pour rétablir les voies terrestres et fluviales, ainsi que les moyens de transport. En France apparaissent les premières routes royales ; dans les Deux-Siciles, en Allemagne et aux Pays-Bas, les routes militaires ou nationales (*heerstraten*). L'Église organise de pieuses confréries de constructeurs de ponts, les frères Pontifes, dont la plus célèbre est due à un pâtre français du Vivarais, saint Benézet, qui eut des imitateurs en Italie. Une utile émulation multiplie les ponts de bois et de pierre pendant trois siècles, par exemple ceux d'Avignon, de Saint-Esprit, de Lyon, de Paris, de Tours, de Londres, de Stratford, de Florence, de Valence d'Espagne. On fait la chasse aux brigands, on essaie de porter la hache dans la végétation touffue des péages. Les grandes voies continentales entre l'Italie, la France et l'Europe centrale par le Genèvre, le Cenis, le Saint-Bernard, le Saint-Gothard, le Splügen, le Brenner, sont sillonnées par les caravanes marchandes, de même que celles des vallées du Rhône, du Rhin, de la Meuse, de l'Escaut, de la Seine, de la Loire, de la Garonne vers l'Europe occidentale, ou que celles des Pyrénées occidentales par Roncevaux et orientales par la Cerdagne, vers la péninsule ibérique. La circulation fluviale se déve-

loppe avec une intensité plus grande encore que la circulation par voie de terre, à cause de sa rapidité plus grande et de la capacité de transport des bateaux, cinq cents fois supérieure à celle des bêtes de somme, qu'on emploie sur les chemins. Les rivières navigables sont améliorées par la construction de barrages, de plans inclinés, de portes marinières, à défaut d'écluses à sas encore inconnues. Au moyen de barques d'un faible tirant d'eau et de type très variés, de nombreuses compagnies de transport, des *Hanses*, telles que celles des marchands de l'Eau de Paris, de la Basse Seine ou de Rouen unies en 1315, véhiculent toutes sortes de produits et de marchandises. Depuis le Guadalquivir, l'Ebre et le Pô, jusqu'aux fleuves allemands du Nord, tout le réseau fluvial de l'Occident devient, surtout depuis le XIIe siècle, le théâtre d'une activité prodigieuse. Des villes d'*étapes*, des ports fluviaux, tels que Crémone, Arles, Niort, Douai, Malines, Duisburg, Cologne, Francfort, Ratisbonne, se développent grâce à l'intensité de la navigation. Les premiers services plus ou moins réguliers de messageries, de courriers, de roulage s'organisent par les soins de corporations ecclésiastiques marchandes, urbaines ou même des États. La poste apparaît en Italie au XIIe siècle et vers 1237 en Allemagne. Des hospices et des refuges, analogues à ceux qu'a fondés saint Bernard de Menthon dans les Alpes, se multiplient aux passages des monts. Les voyages gagnent en facilité et en célérité. Le roulage peut dès lors transporter des marchandises pesantes en 35 jours de Paris à Gênes. Les courriers des banques franchissent en 5 ou 6 jours la distance de Florence à Naples et les convois des négociants y arrivent en 10 ou 12 jours.

L'amélioration de la circulation monétaire et du crédit. — Le commerce trouve dans l'extension de la frappe et de la circulation de la monnaie, ainsi que dans la nouvelle organisation du crédit, des moyens d'expansion jusque-là

inconnus. C'est ainsi que se développe l'économie monétaire aux dépens de l'économie barbare du troc et des échanges en nature. Elle naît d'abord en Italie et aux Pays-Bas et se propage ensuite dans les autres pays d'Occident. Graduellement s'accroissaient par les relations avec l'Orient et par l'exploitation des gisements de métaux précieux, les espèces métalliques. Quelques gouvernements éclairés, ceux des républiques marchandes d'Italie, ceux des royaumes des Deux-Siciles et d'Angleterre, du comté de Flandre, et un moment celui de la France, au temps de saint Louis, inauguraient la saine politique de la stabilité monétaires, si favorable à l'essor du commerce, en contradiction avec les funestes habitudes d'altération et de variation des monnaies qui persistaient dans la plupart des États. Instruits par l'expérience de Byzance, les rois normands d'Italie méridionale, les républiques marchandes de Florence et de Venise, et à l'exemple des Italiens, les comtes de Flandre, les rois d'Angleterre, de France, de Castille, les Staufen en Allemagne frappèrent, soit des monnaies d'or, taris, sequins, ducats, sous, marabotins, maravedis, soit des monnaies d'argent, deniers, dinars, tournois, parisis, de titre invariable, d'alliage et de rapports déterminés. Les premières surtout, auxquelles s'adjoignent les besants ou sous d'or byzantins, aident singulièrement au progrès du commerce international, en fournissant à l'Occident un mode de paiement qu'il connaissait à peine auparavant.

Jusqu'au XIe siècle, le crédit n'avait existé que sous des formes primitives qui convenaient seulement au système de l'économie naturelle, dans laquelle il n'y avait ni production active en vue des marchés ni échanges étendus. On ne connaissait guère alors que les prêts à usage et de consommation, consentis en vue de subvenir aux besoins élémentaires de la vie, c'est-à-dire le prêt en nature et le prêt sur gages. L'Eglise considérait comme une usure la stipulation de tout intérêt pour cette sorte de crédit. Mais les besoins

du commerce et de l'industrie amenèrent le développement du *prêt à la production*, dans lequel les capitaux avancés servent aux emprunteurs pour l'accroissement de leurs affaires et de leurs bénéfices. Il devenait dès lors difficile de maintenir la rigidité des anciennes règles. On les éluda de toutes manières, en dissimulant dans les contrats la perception des intérêts par l'énonciation de capitaux fictivement majorés ou de compensations de tout ordre, notamment pour les retards apportés au remboursement.

Les canonistes eux-mêmes, continuant à prohiber comme usure l'intérêt des prêts à usage et à la consommation qu'il devenait malaisé de distinguer des autres, admirent, avec saint Bonaventure et Innocent IV, la légitimité de la rémunération des capitaux engagés dans les entreprises commerciales et industrielles, quand il y avait des risques à courir (*damnum emergens*) ou privation temporaire dans la jouissance de ces capitaux (manque à gagner, *lucrum cessans*). On vit au XIIIe siècle les papes prendre sous leur protection les banquiers italiens, les placer sous la sauvegarde des tribunaux ecclésiastiques, forcer leurs débiteurs au remboursement des emprunts, sous la menace des censures spirituelles, en même temps qu'ils faisaient la chasse aux usuriers. Le temps approchait où les juristes laïques, au XIVe siècle, allaient proclamer, avec Balde, la légitimité des contrats et plus tard celle de tous les prêts à intérêt.

En attendant, pour éluder les foudres ecclésiastiques ou les lenteurs de la procédure des tribunaux religieux, le crédit prenait de nouvelles formes, plus adaptées aux besoins du commerce, telles que les ventes à réméré, sous réserve d'achat et sous caution, les avances consenties moyennant des rentes viagères ou rachetables, les emprunts sur hypothèques et spécialement les prêts en commandite, les prêts sur dépôt de numéraire ou en banque, le prêt à la grosse aventure, ce dernier usité dans les entreprises du commerce maritime. Dans les grands pays commerçants,

tels que l'Italie et l'Allemagne du Sud, dès le XIIIe siècle l'intérêt s'abaisse pour le commerce à 10, 12 et 17 p. 100, tandis qu'il s'élève dans les autres, tels que l'Angleterre et même parfois en France, à 15, 20, 25, 43, 50 et même à 80 p. 100.

La circulation fiduciaire, pratiquée par les Byzantins et les Arabes, apparaît en Occident par l'entremise des Italiens, des Français du Midi, des Catalans et des Flamands, sous la forme de lettres de crédit, de lettres de paiement, premières ébauches de la traite moderne, ou encore de lettres de change et de lettres de foire qui évitent les paiements en numéraire. Aux grandes foires s'introduisirent les paiements par compensation et par échange de créances, avec faculté de report, moyennant commission. Les échanges purent se faire de cette manière avec infiniment plus d'ampleur.

Le change et la banque deviennent les apanages d'une classe spéciale, celle des changeurs et des banquiers. Les premiers, chargés d'arbitrer les monnaies innombrables du temps, voient leur rôle s'amoindrir à mesure que se développe la circulation fiduciaire. Les seconds grandissent au contraire en importance. Abandonnant aux Juifs la clientèle populaire, et la majeure des opérations de prêt sur gages, qui exigeaient en raison de leurs risques, le prélèvement de taux qualifiés usuraires, allant jusqu'à 80 p. 100, et qui allumaient contre ces prêteurs la haine populaire ou la cupidité des princes, les manieurs d'argent chrétiens s'organisèrent partout pour inaugurer les nouvelles formes de crédit. Tandis que l'expulsion, la confiscation, le massacre atteignaient la plèbe juive, l'aristocratie chrétienne de la banque prospérait dans les abbayes, dans les milliers de maisons de Templiers, surtout dans les innombrables comptoirs des Lombards et des Caorsins.

L'ordre des Templiers, dont les relations s'étendaient depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, inaugura, en même temps que les marchands italiens, les grandes opérations

du capitalisme international. Il fut même dépassé par ces rivaux qui recueillirent, en 1307, la majeure part de sa clientèle. Les cités marchandes d'Italie, devenues depuis le XIIe siècle les intermédiaires actives du commerce levantin et du trafic occidental, s'organisèrent pour mettre au service des échanges les diverses formes du crédit. Partout, dans le centre et le nord de la péninsule, à Venise, à Crémone, à Bologne, à Plaisance, à Parme, à Asti, à Chiari, à Gênes, à Lucques, à Sienne, à Pistoie, à Rome, à Pise, à Florence, se multiplient les sociétés en nom collectif (*compagnie*) de marchands banquiers. Formées d'abord de membres des mêmes familles ou des bourgeois d'une même ville, elles ne tardent pas à s'unir en syndicats et en cartells pour se disputer les marchés ou pour y dominer. Disposant de puissants capitaux que leur fournit l'association, dotées d'une organisation forte et souple, elles étendent de la Syrie et de Chypre à l'Afrique du Nord et à l'Europe occidentale le réseau de leurs agences. Pendant près de trois cents ans, la chrétienté est obligée de compter avec la puissance de ces capitalistes, Lombards, Toscans, et Cahorsins, tels que les Ricciardi, les Bardi, les Peruzzi, les Scali, sans les lesqules grandes affaires sont devenues impossibles. Depuis le milieu du XIIIe siècle, ce sont les Florentins qui se placent parmi eux au premier rang, avec leurs 80 grandes maisons de banque, qui relèguent au second plan celles de Sienne et de Lucques.

Essaimant dans le Levant comme en Occident, ayant des succursales à Acre, comme à Famagouste, dans l'Italie méridionale, comme en France, où ils dominent, notamment aux foires de Champagne et à Paris avec leurs 16 maisons, maîtres du marché flamand à Bruges, comme du marché britannique à Londres, pénétrant en Europe centrale comme dans l'Europe du Nord, ils déploient une activité économique, incessante autant que variée. Ils font à la fois le commerce de gros et le commerce de transit, celui des produits de grande consommation et celui des

produit de luxe. Ils achètent et revendent les blés, les vins, les huiles, les épices, le sucre, les matières premières, bois, laine, soie, coton, lin, chanvre, métaux, drogues tinctoriales et médicinales, les produits fabriqués, lainages, soieries, cotonnades, toiles, métaux et cuirs ouvrés, verreries, objets d'art et bijoux. Ils sont entrepreneurs de transport sur terre et sur mer. Ils pratiquent l'assurance terrestre et maritime. Ils commandent ou organisent les grandes entreprises industrielles et commerciales. Ils se chargent du recouvrement des effets de commerce et de la liquidation des créances. Ils ouvrent des comptes courants et règlent par voie de virement ou de compensation les opérations des marchands. Ils délivrent et acceptent les lettres de change. Avec les Templiers, ils ont créé les premières banques de dépôt et d'escompte, organisé le crédit public et privé. Ils reçoivent en garde, moyennant reçus, et restituent à première vue les objets précieux et l'argent. Ils pratiquent non seulement les prêts sur nantissement, mais encore les prêts sur hypothèque et sur marchandises, à des conditions variables qui vont de 4 p. 100 à 175 p.100. Leur clientèle s'étend à toutes les classes aisées ou riches, comme aux collectivités. Ils ont pour débiteurs des républiques municipales, telles que Florence ou Gênes, des communes, comme Rouen, aussi bien que des évêques et des abbés. Un archevêque de Cologne doit au XIIIe siècle plus d'un million à des banquiers italiens, des évêques français ou anglais des centaines de mille francs. Les plus grands seigneurs, comtes de Flandre et de Champagne, ducs de Bourgogne leur ont emprunté des sommes énormes pour le temps. Les papes, les empereurs, les rois de Naples, de France et d'Angleterre ont eu ces banquiers pour créanciers. Ils ont avancé à Charles IV le Bel près de 2 millions en une année, à Édouard Ier plus de 6, à Édouard III plus de 10, et en 1340 le souverain anglais qui leur doit « la valeur d'un royaume », près de 60 millions, ne peut se tirer de cette situation que par la faillite.

Protégés du Saint-Siège, forts de leur qualité de chrétien et de leur redoutable organisation ils arrachent aux princes des exemptions et des privilèges. Bien mieux, ils font sentir dans la vie politique la puissance naissante de l'argent. Ils offrent aux Papes et aux rois, les ressources de leurs cadres pour organiser leurs systèmes fiscaux; ils leur fournissent des agents administratifs et financiers. Souples, adroits et sans scrupules, ils font apprécier leurs services diplomatiques. Leur richesse leur assure dans la vie sociale un rang éminent, une place prépondérante, surtout dans les communes italiennes et dans les hautes classes de la société européenne. Ils y introduisent des habitudes d'existence large et somptueuse, le goût de l'art et de la science, et ils étalent en même temps, à l'égard des classes populaires, leur morgue de nouveaux riches. Enfin, ils initient la bourgeoisie occidentale à la science du commerce et du crédit. Ils ouvrent hardiment au trafic des voies nouvelles et à l'activité économique un champ d'expansion prodigieux.

Haïs du peuple qu'ils « plument ou écorchent », suivant un dicton français, tour à tour chassés, spoliés, exploités par les princes, ils n'en prennent pas moins place parmi les éléments indispensables de la société nouvelle.

Le développement des marchés et des foires. — L'activité du commerce s'exerça non seulement dans les marchés, urbains et ruraux quotidiens et hebdomadaires qui se multiplièrent et où se faisait l'échange des produits locaux sur les places et dans les halles, que l'on construisit de toutes parts, mais encore dans les foires, dont la floraison caractérise cette période du moyen âge. Vers elles se dirigent les longues caravanes de marchands de toute nation, armés de la lance et du bouclier, avec leurs lourds charrois qu'escortent des hommes d'armes. Elles fournissent aux chefs d'État de si beaux revenus, qu'ils s'empressent de leur assurer une protection spéciale, des sau-

vegardes et des privilèges, telles que la liberté entière du trafic et l'exemption des droits les plus onéreux. L'Église les bénit, les couvre de sa tutelle, les inaugure par des cérémonies religieuses. Une justice spéciale, analogue à celle des célèbres foires de Champagne, confiée à des chanceliers et à des gardes, y maintient le bon ordre et l'équité des transactions. Les marchands, pour y accéder, jouissent de sauf-conduits, garantis par des traités. Ils y bénéficient du droit d'asile ; ils y sont à l'abri des droits d'aubaine et de représailles, à couvert de toutes poursuites. On tarife en leur faveur le prix des logements et des vivres. Le commerce de tous les pays d'Orient et d'Occident se donne rendez-vous dans les plus célèbres de ces assises. Chaque pays s'efforce d'organiser les siennes, l'Angleterre, par exemple, à Stourbridge, l'Allemagne à Aix-la-Chapelle, à Francfort et à Constance, les Pays-Bas à Lille, à Messines, à Ypres et à Bruges, la Castille à Séville et à Medina del Campo, l'Italie à Bari, à Lucques et à Venise.

Mais c'est en France qu'elles ont surtout prospéré, aux points de passage entre les grandes régions de l'Occident, notamment à Nîmes, à Beaucaire et à Bordeaux, à Chalon-sur-Saône, à Caen, à Rouen, à Corbie et à Amiens. Deux grands centres français ont eu à cet égard une célébrité universelle : l'Ile-de-France et la Champagne. Dans la plaine de Saint-Denis, chaque année du 11 au 24 juin, (au Lendit), affluent les marchands. Ils viennent plus nombreux encore aux grandes foires champenoises qui se succèdent annuellement de janvier à octobre, pendant 16 à 50 jours pour chacune, à Lagny, à Bar-sur-Aube, surtout à Provins et à Troyes.

Ces dernières ont eu, depuis la deuxième moitié du XIIe siècle jusqu'à la première moitié du XIVe, une importance capitale. Dans ces plaines de la Haute-Seine et de la Marne, placées au point de rencontre des grandes voies européennes qui unissaient les pays de la Méditerranée

à ceux de la Manche et de la mer du Nord, ainsi qu'à ceux des régions rhénanes et rhodaniennes, ces assises commerciales attirèrent les marchands en gros, les colporteurs de toutes les nations européennes, depuis les Levantins, les Italiens et les Espagnols, jusqu'aux Flamands, aux Allemands, aux Anglais, aux Écossais, sans compter les Français. Pourvues de privilèges précieux, mises sous la protection spéciale de l'Église, des princes, des comtes de Champagne, elles garantissent au commerce la sécurité des voyages et des transactions. On fournit des guides et des escortes aux caravanes. On frappe des peines spirituelles et d'une sorte d'interdit commercial quiconque entrave les mouvements des voyageurs qui s'y rendent. Une organisation officielle, sous la direction d'un chancelier ou *garde des foires*, assisté d'échevins, de notaires, de courtiers, de mesureurs, de crieurs, de porteurs, de sergents, y assure le maintien des privilèges et du bon ordre. Ces foires sont des lieux d'asile pour le commerce international, des entrepôts où les marchandises bénéficient de tarifs réduits et où les transactions de tout ordre s'exercent avec une pleine et entière liberté. Les marchands de toute nation et même de toute religion y sont à l'abri des droits abusifs d'aubaine et de représailles, de l'exécution pour dettes et de la contrainte par corps. Ils y peuvent vaquer librement à toutes sortes de trafic, même à celui de l'argent. Le sceau du garde des foires garantit l'authenticité de leurs contrats que les notaires rédigent sous l'autorité du chancelier. Une juridiction spéciale prompte et expéditive s'adapte à leurs besoins.

Dans les villes champenoises, où se rendent les caravanes des marchands, parmi lesquels dominent les Italiens et les Flamands groupés sous l'autorité de leurs *consuls* ou *capitaines*, d'immenses caves à plusieurs étages, vraies cités souterraines, des galeries à piliers massifs semblables aux *souks* ou bazars d'Orient, reçoivent les marchandises qui s'entassent en piles énormes. Pendant huit

jours après l'ouverture de la foire, on procède au déballage. Puis commencent les ventes réglées d'après un certain ordre (*devisions*). Pendant une première période de douze jours, ce sont les tissus de toute sorte, lainages, soieries, mousselines, cotonnades, tapis, toiles d'Orient et d'Occident que l'on vend ou que l'on échange. Puis, les sergents déclarent la clôture de la foire aux draps aux cris de *hare! hare!* (enlevez !). Alors, s'ouvre pour huit jours, la foire des cuirs ou *cordouans*, des pelleteries et fourrures, close de la même manière. Pendant ces deux périodes, se fait une multitude de transactions relatives aux chevaux, au bétail, aux vins, aux céréales, aux harengs, aux sels, aux suifs, aux graisses, et à toutes les marchandises *avoir du poids* (pondéreuses), ainsi qu'aux matières premières, laines, lins, chanvres, soie brute, et surtout aux produits tinctoriaux, aux drogues médicinales, aux épices et au sucre. Une clientèle immense formée de marchands en gros, aussi bien que de détaillants, de colporteurs et de particuliers, depuis les féodaux et les bourgeois jusqu'aux paysans, vient s'approvisionner aux foires.

Le trait le plus original de ces grandes assises, c'est qu'on y pratique ouvertement, à côté du grand commerce international des marchandises, celui de l'argent lui-même. On y peut faire en toute liberté les opérations de crédit. Au vingtième jour, en effet, c'est la foire des changeurs et des banquiers qui commence. Ils étalent pendant quatre semaines leurs comptoirs ou *tables*, leurs sacs et leurs balances, pour peser et échanger les lingots et les monnaies, et pendant quinze autres jours ils procèdent à la liquidation des créances, à l'apurement des comptes. Des courriers spéciaux (*coureurs de hare*), dès le début des foires, apportent les instructions des maisons de banque et de commerce, les cours des changes et des monnaies, les ordres de paiement et les traites. Dans la dernière période, apparaissent les *courriers de paiement* qui font connaître aux représen-

tants des banques, le montant des effets à encaisser ou à acquitter. Une multitude d'emprunts se concluent dans ces journées, où les prêts sont autorisés et se négocient à des taux variables entre 6 et 30 p. 100. Une foule de paiements s'y effectuent, de la part non seulement des marchands, mais encore des débiteurs des hautes classes disséminés dans tout l'Occident. Des règlements y autorisent les recours contre les récalcitrants et le recouvrement des dettes. On y acquitte ou on y délivre des lettres de change ou de foire, revêtues au besoin du sceau officiel. On y pratique les délégations de créances, les virements par compensation, les reports d'une foire à l'autre. C'est là que s'est ouvert la première grande bourse internationale des valeurs et du commerce. Pendant toute la durée des foires, une foule cosmopolite ne cesse d'animer les rues des cités champenoises, s'arrête aux étalages, se presse aux parades et aux jeux des baladins et des jongleurs, s'entasse dans les tavernes où foisonnent les folles femmes. Par une tolérance singulière, les jeux de hasard sont permis et nulle pénalité ne frappe les amateurs de plaisirs illégitimes.

Les foires exercèrent de toutes façons une puissance d'attraction incomparable et marquèrent une des étapes principales de l'essor du commerce occidental. Elles rapprochèrent les classes et les nations ; elles travaillèrent à la pacification de l'Europe chrétienne. Elles ouvrirent la voie aux conceptions du droit commercial plus larges que celles du droit civil. Elles stimulèrent les échanges internationaux et nationaux, de même que l'esprit d'entreprise. Elles contribuèrent à faire cesser l'isolement économique où avait vécu l'Occident pendant le haut moyen âge, et elles donnèrent à l'économie mobilière des moyens d'action irrésistibles.

L'essor du commerce maritime. — Le commerce maritime, si limité pendant les cinq premiers siècles de

l'ère médiévale, réalisa, en se développant à partir des Croisades, un progrès semblable à celui que les foires accomplirent pour le commerce terrestre. Les relations par voie de mer étaient devenues plus faciles, grâce à la constitution de l'Occident en une sorte de république chrétienne, et à l'expansion des peuples occidentaux vers les pays du Nord et du Levant. La navigation devient plus active et plus sûre. L'odieux droit de bris, qui s'exerçait aux dépens des naufragés, est aboli en Italie, en Catalogne, en France et en Angleterre. On restreint et on réglemente le droit de marque ou de représailles, qui permettait de s'attaquer aux armateurs, rendus responsables des fautes individuelles ou collectives de leurs compatriotes. La législation maritime est fixée dans les recueils, tels que les statuts de Trani et de Marseille, les Usages de Tortose et de Barcelone, les rôles d'Oléron, les ordonnances de Wisby, qui réglementent l'armement, le pilotage, les risques de mer, les avaries. Des juridictions s'établissent, consulats de mer à bord des navires, consulats ordinaires, cours de mer, *mercanzie*, amirautés dans les cités maritimes, pour protéger le commerce ou régler les affaires litigieuses, auxquelles il donne lieu. Les contrats d'assurances maritimes viennent garantir la valeur des navires et des cargaisons, tandis que les gouvernements engagent contre la piraterie une lutte énergique, mais discontinue et d'une efficacité variable.

En même temps, on commence à construire des phares, à aménager les ports. On crée des chantiers de constructions navales, surtout à Venise, à Gênes, à Marseille, à Barcelone. A côté des petits bâtiments d'un tonnage restreint, on lance des vaisseaux de transport de 500 à 600 tonneaux (*ussiers*) qui peuvent transporter de 1.000 à 1.500 passagers. Les États d'Occident organisent les premières marines de guerre pour protéger le commerce. Venise, Pise, Gênes possèdent les plus puissantes; la dernière compte en 1293 jusqu'à 200 navires avec

25.000 matelots. Les Catalans créent la leur au XIIIe siècle, en même temps que les Capétiens, et la France possède un moment 118, puis 200 vaisseaux avec 20.000 matelots. La navigation hauturière commence à se développer, grâce à l'emploi de la boussole, empruntée aux Arabes, et perfectionnée par des marins siciliens qui imaginèrent de placer l'aiguille aimantée sur un pivot mobile. Les Italiens et les Catalans dressent les premières cartes marines. Bien que limitée aux six mois du printemps et de l'été, la navigation s'est accrue dans des proportions prodigieuses, en dépit du haut prix du fret, de l'incohérence et des variations incessantes des lois fiscales et douanières.

Les intérêts commerciaux obligent les États à conclure entre eux les premiers traités de commerce et les chrétiens eux-mêmes à négocier des accords avec les musulmans. Dans les villes étrangères, les puissances marchandes se font concéder des quartiers et des entrepôts, même, parfois, comme au Levant, des privilèges de juridiction, dont le maintien est confié à des *consuls* et à des *capitaines*, ainsi que des sauvegardes et des sauf-conduits. Déjà s'engage entre les États commerçants une âpre lutte économique qui détermine souvent l'orientation de leur politique générale. Le commerce, devenu l'une des grandes sources de la richesse, attire les éléments les plus énergiques et les plus intelligents des populations de l'Occident.

La prépondérance et la prospérité du commerce de la Méditerranée. — La Méditerranée, le berceau millénaire de la civilisation, redevient le centre le plus actif des relations commerciales, au détriment de la voie du Danube, qui, dans le haut moyen âge, avait servi aux rapports des Occident aux avec l'Orient byzantin. Les Croisades ont fait de cette mer un lac latin, où les républiques italiennes, provençales, languedociennes, catalanes, ont pu donner libre cours à leur rivalité. Ces républiques créent partout des comptoirs,

au Levant, en Egypte, en Syrie, en Cilicie (petite Arménie), à Chypre, à Byzance. Barcelone, Narbonne, Montpellier, Arles, Saint-Gilles, Marseille, et surtout Gênes, Pise et Venise, s'enrichissent par le transport des pèlerins et des Croisés, ou par le trafic des produits de l'Orient. Elles vont chercher à Alexandrie, à Tyr, à Famagouste, à Trébizonde, à Byzance, les épices, les sucres, les vins liquoreux, les substances médicinales et tinctoriales, les perles et les pierres précieuses, les parfums, les porcelaines, les tissus de soie, d'or et d'argent, les mousselines et les étoffes de coton, les tapis, les verreries, les armes damasquinées, les orfèvreries de provenance orientale. Elles se procurent dans la mer Noire et la Caspienne, les blés, le poisson, les pelleteries et même, en dépit des prohibitions, des esclaves dont elles font commerce. Elles apportent au Levant les produits de l'Occident : blés, lainages, toiles, métaux bruts.

Le commerce fait la grandeur de Venise. La cité des lagunes, née au ve siècle, mais dont la fortune date surtout de la conquête de l'Adriatique (1002) et de la charte de privilège de 1082 qui lui avait accordé pour un siècle la liberté du trafic dans les États byzantins, se crée en 1204 un vaste empire colonial dans l'Archipel, s'empare des clefs des Dardanelles et du Bosphore, cherche à accaparer, en même temps que le commerce du Levant, celui de la mer Noire et de la mer d'Azof, où elle fonde le comptoir de Tana, et tente de nouer avec l'Extrême-Orient des relations fructueuses, en y envoyant des missions d'études commerciales, dont la plus célèbre est celle de Marco Polo. Gênes, de son côté, installe ses comptoirs depuis la Corse jusqu'aux abords de la grande plaine russe à Caffa, s'établit à Chio, obtient en 1261 la première place à Byzance, où, ses alliés, les Paléologue, parviennent à reconstituer l'empire grec, dispute aux Vénitiens le trafic du Levant, aux Pisans, qu'elle finit par vaincre, celui de l'Afrique du Nord et de l'Espagne, lance une flotte sur la Caspienne, cherche à

monopoliser le commerce avec la Russie et à drainer une large part de celui de l'Asie centrale. Vénitiens et Génois accumulent d'énormes richesses, grâce à ce commerce, dont elles abandonnent en maugréant une part aux Provençaux, aux Languedociens et aux Catalans, depuis le milieu du XIIe siècle.

Le progrès du commerce à l'ouest et au centre de l'Europe. Les puissances commerçantes. — A l'ouest et au centre de l'Europe chrétienne, l'Espagne, la France occidentale, les Pays-Bas et l'Allemagne se taillent une place grandissante parmi les puissances commerçantes. Les relations commerciales prenaient une ampleur jusque-là inconnue dans ces régions, soit par la voie de terre, soit par la voie de mer. Le flot ininterrompu des marchands s'écoulait par deux grandes routes intérieures de trafic. Celle du Pô, des Alpes et du Danube mettait en relations Gênes et Venise avec Vienne, Augsbourg, Nuremberg et Constance, tandis que celle du Rhône et de la Saône unissait l'Europe méditerranéenne et le Levant, par les places de commerce de Champagne, de l'Ile-de-France et des Flandres, avec l'Europe occidentale, et même, par la Meuse et la Moselle, avec les pays rhénans. Les routes maritimes de l'Atlantique, si peu fréquentées pendant le haut moyen âge, s'animent au grand avantage des ports de Galice et de Biscaye, qui exportent du sel, des vins, des huiles, du plomb, de l'étain, du fer en Occident, et surtout au bénéfice des ports français, de Bordeaux qui renaît au XIIe siècle, en même temps que se développe Bayonne et que se fonde la Rochelle ; Nantes, Rouen, Honfleur, Dieppe, s'enrichissent, comme elles, par le trafic avec les Iles Britanniques et les Pays-Bas. Le sel, les blés, les vins, le miel, les fruits, les laines, le chanvre, le lin, la cire, les toiles françaises s'échangent activement contre les laines, les peaux, les cuirs bruts, les suifs, les viandes salées, le cuivre, le plomb, l'étain britan-

niques et les produits manufacturés des Flandres. Bientôt les avantages de ce trafic attirent l'attention des Italiens, qui inaugurent au début du XIVe siècle leurs rapports avec les Pays-Bas, par l'établissement du service annuel des flottes vénitiennes, dont le point d'arrivée est Lécluse, le port de Bruges.

Tandis que l'Angleterre, satisfaite de son opulence de pays agricole privilégié, ne sent pas encore s'éveiller sa vocation commerciale, l'Allemagne s'efforce de devenir puissance maritime. Les villes commerçantes du Nord, dont Lübeck est la plus active, organisent leur grande association, la Hanse, au XIIIe siècle (1241). Elles aspirent à monopoliser le trafic des deux mers ouvertes récemment à l'activité commerciale des peuples chrétiens, la mer du Nord et la Baltique, par lesquelles l'Occident, en échange des produits du Levant et des marchandises de l'Europe méridionale et occidentale, s'approvisionne de poisson et surtout de matières premières, bois, goudron, cendres, suifs, peaux, cuirs et fourrures.

En deux cent cinquante ans le commerce, dépassant de beaucoup les limites qu'il avait atteintes dans l'antiquité, transforme l'Europe chrétienne et détermine une véritable révolution dans l'histoire du travail.

Les effets de la révolution commerciale. — Il provoque en effet, par l'ouverture d'une foule de nouveaux marchés, l'essor de la production industrielle et agricole. La vieille économie domaniale est forcée de se transformer et de s'ouvrir au progrès. L'accroissement de la consommation, l'ouverture des relations avec le dehors, le développement de la richesse mobilière obligent les détenteurs du capital foncier à s'adapter aux nouvelles conditions de la vie économique, à mettre le sol en culture, à chercher par la colonisation l'accroissement de la valeur et du rendement de la propriété foncière, de manière à éviter la ruine qui guette les propriétaires insouciants ou

routiniers. Les ateliers industriels, travaillant désormais, non seulement pour le marché local, mais encore pour les marchés régionaux et nationaux, parfois même internationaux, développent leur activité. L'industrie subit l'impulsion du commerce qui lui fournit les capitaux, les matières, les commandes, les débouchés, qui y stimule l'esprit d'entreprise et y provoque la division du travail.

Une puissance nouvelle naît et grandit, celle du capital mobilier, qui transforme la nature des échanges et la circulation des produits, qui substitue à l'économie naturelle l'économie monétaire, qui donne aux relations économiques une souplesse, une variété, une ampleur extraordinaires, qui permet, par l'accumulation des bénéfices commerciaux, la constitution, le renouvellement, l'accroissement incessant de richesses aisément mobilisables et susceptibles de revenus élevés. Elle va ouvrir la voie à des formes économiques supérieures à celles de l'économie féodale, d'abord à l'économie urbaine, puis à l'économie nationale. En même temps, elle provoque l'avènement des classes marchandes et industrielles qui deviendront les rivales et parfois les égales des anciennes classes féodales. C'est grâce à ce fécond mouvement que les ouvriers et les paysans, devenus les instruments indispensables du progrès économique, vont prendre conscience de leur force et acquérir la liberté. La transformation économique et sociale de l'Occident chrétien est pour une large part la conséquence de la révolution commerciale qui se déclare et qui accélère sa marche à partir de la fin du XIe siècle.

CHAPITRE V

La renaissance et l'essor de l'industrie dans l'occident chrétien pendant l'age d'or du moyen age.

L'industrie pendant la période primitive féodale, X^e-XIe siècle. — Pendant la période primitive féodale (X^e-XIe siècle), l'activité industrielle n'existait qu'à l'état embryonnaire. Dans le régime de l'économie naturelle et domaniale qui prévalait alors, le travail de l'ouvrier ne se distinguait pas souvent de celui du paysan et ne s'exerçait que dans le cercle de la famille ou du domaine. Les seules formes vivantes de la production étaient l'industrie domestique et l'industrie domaniale.

Dans la première, chaque groupe familial tâchait à produire lui-même, sans recours au dehors, les objets les plus indispensables à la vie. Au moyen de la seconde, les classes possédantes, seigneurs et clercs, se procuraient les produits fabriqués par le travail de divers groupes (*familiae*) d'ouvriers serfs, traditionnellement attachés à l'exploitation : meuniers, boulangers, brasseurs, tisserands, tailleurs, tanneurs, cordonniers, maçons, charpentiers, forgerons, potiers, armuriers, voire même orfèvres. C'est ainsi que, dans le domaine du chapitre Saint-Paul de Londres, les boulangers devaient fournir 40.000 pains par an et les brasseurs 67.800 gallons de bière. De même que le serf de la glèbe était tenu d'acquitter des redevances en nature et des corvées, de même l'artisan serf seigneurial était astreint à des prestations

en travail ou en objets fabriqués. Dans un pareil système, la production industrielle ne pouvait qu'être limitée à un petit nombre de produits. Elle restait étrangère à l'esprit de progrès, puisqu'elle n'avait pas pour stimulant l'intérêt individuel. Il y avait aussi un rudiment d'artisanat urbain, distinct de l'industrie domaniale alors prédominante, notamment en Italie et en France; il s'exerçait dans les faubourgs ou dans l'enceinte des villes et des bourgs. Mais l'artisan y était, comme dans les campagnes, sous la domination seigneuriale, privé de liberté. Il n'avait, lui aussi, qu'une clientèle et qu'un champ d'action restreints.

Les causes et les caractères de la renaissance industrielle en Occident. — Une transformation profonde et progressive s'accomplit dans l'organisation de l'industrie, depuis le XIe siècle, sous des influences diverses. La plus puissante action est exercée par l'économie d'argent et par le commerce, qui fournissent aux entrepreneurs et aux ouvriers ce qui leur manque jusque là : des capitaux, des approvisionnements et des marchés étendus. Aussi, à l'origine, marchands et artisans sont-ils souvent confondus sous le même nom, celui de commerçants (*mercatores*). C'est dans les régions de l'Occident, où le commerce s'est réveillé, que l'industrie prend son premier essor. De même que l'activité commerciale a surtout pour berceau les villes, de même l'activité industrielle, échappant à l'atmosphère somnolente du domaine, se déploie dans le milieu urbain. C'est sous la forme urbaine que l'industrie se développe pendant des siècles, éclipsant désormais l'industrie domestique et l'industrie domaniale, attirant à elle la main-d'œuvre rurale et donnant à l'artisanat une prodigieuse expansion.

En même temps, l'élargissement du champ de la consommation et des échanges suscite la production des ateliers. Dans la paix, comme dans la guerre, par le commerce, par les voyages, par les croisades, l'Occident s'initie aux procédés industriels et aux formes perfectionnées de l'in-

dustrie byzantine et musulmane. Il fait son apprentissage, et bientôt il égale et parfois dépasse ses maîtres. L'Italie et la France deviennent à leur tour les grandes initiatrices et les promotrices du progrès et de la renaissance industrielle, que favorisent, d'autre part, les intelligents efforts des moines, surtout des ordres français, des princes et des gouvernements urbains.

La technique elle-même se transforme. L'emploi des moteurs à vent et des moteurs hydrauliques commence à se propager ; il introduit dans un certain nombre d'industries des procédés de travail mécanique à côté de ceux du travail à main. Ce dernier atteint à un haut degré d'habileté dans les industries textiles et dans les industries d'art qui parviennent à une perfection souvent incomparable, grâce à la formation minutieuse des ouvriers et au fini de l'exécution.

Les formes principales d'industrie pendant l'âge d'or du moyen âge. — Les formes les plus vivantes de l'activité industrielle qui s'exerce surtout dans le cadre urbain, sont celles qu'on peut grouper sous le nom de petite industrie ou d'artisanat. Une classe spéciale d'hommes s'organise, indépendante du domaine et distincte de la classe agricole. Elle est pourvue de connaissances techniques ; elle vit du produit du métier, que le moyen âge appelle un *art*. Dans ce régime, l'ouvrier ou *artisan* travaille parfois seul, et réunit parfois quelques auxiliaires dans son atelier. Il est chef d'entreprise ; il a choisi librement sa profession, suivant ses aptitudes. Il besogne surtout pour la clientèle et le marché urbain ou régional, et non plus pour le seigneur et le domaine seulement. En acquittant certaines redevances à ses anciens maîtres, il peut disposer de sa main-d'œuvre ; il est le propriétaire de son outillage et des produits de son travail.

Son habileté professionnelle se manifeste de diverses manières. Tantôt, l'artisan travaille à domicile à des tâches qui n'exigent pas une spécialisation avancée, seul ou avec

les membres de sa famille. Cette forme d'industrie domestique, adaptée au milieu urbain, satisfait aux besoins de

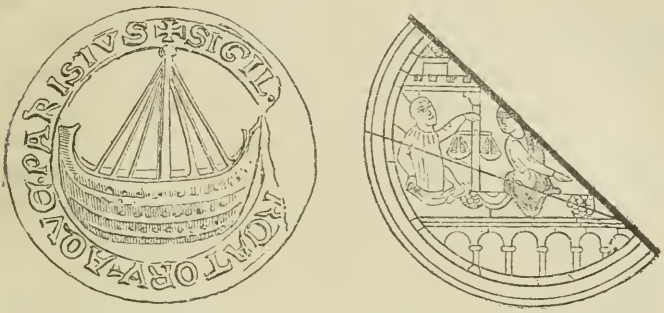

Sceau de la corporation des marchands de l'Eau (Hanse à Paris).

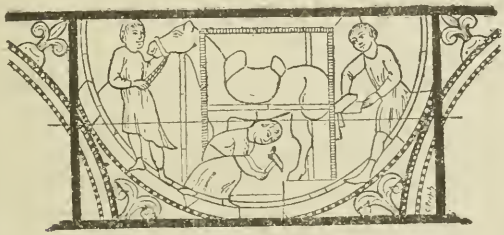

Ouvriers des métiers, d'après les peintures de vitraux.

groupes restreints de consommateurs. A côté de l'industrie à domicile ou domestique, se développe le travail *loué* ou *salarié*, que la tolérance seigneuriale avait laissé naître,

moyennant la fourniture de prestations, et qui s'organise d'une manière plus indépendante. L'artisan travaille sur commande, à la pièce ou à la journée, en chambre ou au domicile d'autrui, sur les matières qui lui sont fournies, mais avec un outillage qui lui appartient, sans avoir besoin, ni de capitaux, ni d'intermédiaires. Il est payé directement par le client en argent ou en nature. Si son travail est irrégulier, du moins il est entièrement libre et il en perçoit l'intégrale rémunération. Toutefois, ni le travail domestique ni le travail loué ne se prêtaient à cette production active pour le marché, que l'évolution économique du moyen âge rendait nécessaire. Aussi diminuent-ils l'un et l'autre d'importance, tandis que se développe la forme par excellence de la petite industrie urbaine, à savoir le *métier* ou le *travail en atelier*.

L'artisan devient alors surtout un petit entrepreneur, dont le centre d'activité est l'*ouvroir* où il travaille, aidé des siens ou de quelques apprentis et ouvriers (*compagnons*). Il détient tous les moyens de production : d'abord le capital, c'est-à-dire la matière première et l'outillage qu'il s'est procuré, puis la main-d'œuvre qu'il fournit lui-même et à laquelle il associe un petit nombre d'auxiliaires. Son entreprise, par ses modestes proportions, n'exige pas le louage de capitaux, de sorte qu'il peut percevoir l'intégralité du produit de son travail. Tantôt, il besogne à prix fait pour une clientèle dont il a reçu les commandes. Tantôt, il travaille pour le marché local ou régional, soit qu'il vende sa marchandise à l'étalage au devant de son ouvroir, soit qu'il l'apporte lui-même à la halle ou sur la place, soit qu'il la vende sans intermédiaire au marchand. S'il ne produit guère au delà de la quantité normale de ses ventes, si son gain est par suite limité, du moins ce gain est stable, et il ne le partage avec personne. Aussi, est-ce le métier qui attire la masse des artisans, surtout dès qu'ils sont émancipés. C'est grâce à lui qu'ils se font « un sol d'or », suivant le pittoresque proverbe

germanique, et qu'ils peuvent mettre en œuvre leurs énergies, stimulées par l'intérêt personnel et par la liberté.

Le cadre du métier libre a servi au moyen âge à rendre le travail productif et varié. Il s'est prêté avec souplesse aux extensions qu'exigèrent les progrès de la spécialisation et les besoins des marchés. Il se segmente en autant de professions distinctes que la technique et la consommation le requièrent. C'est ainsi que, dans la seule industrie des lainages, 25 spécialités existent au XIIIe siècle. Mais la division et la spécialisation du travail, loin d'aboutir comme à l'époque moderne, à la concentration des entreprises, conduisent au moyen âge à la multiplication des petites industries urbaines, sans altérer le caractère de ces dernières, sans porter atteinte à l'autonomie du petit atelier. Le progrès de l'industrie se fait alors par le moyen d'une multitude d'entreprises particulières, qui naissent de tous côtés, qui accroissent sans cesse la production, et dont les efforts tendent à livrer aux consommateurs des produits soignés, abondants, de prix encore coûteux, mais abordable. La magnifique floraison industrielle de cette période du moyen âge est toute à l'honneur de la petite industrie ou de l'artisanat urbain, qui a ouvert la voie à la grande industrie moderne.

Les premières manifestations de la grande industrie. — Celle-ci s'annonce dès le XIIIe siècle par des manifestations limitées à quelques spécialités industrielles et aux régions, telles que les Pays-Bas, l'Italie, la France du Nord, où s'est développé le grand commerce international. Là, naissent les premières entreprises qui travaillent pour le marché universel, telles que celles des lainages à Gand, à Ypres, à Lille, à Douai, à Amiens, à Florence, ou celles des soieries à Venise et des ouvrages en cuivre à Dinant. De riches entrepreneurs ou même des corporations puissantes en prennent la direction. Tel a été en Toscane l'*arte di Calimala* qui, au XIIe et au XIIIe siècle, monopolise l'achat

des laines d'Angleterre et des lainages demi-finis provenant de la Flandre et de la France du Nord, ainsi que le finissage, la teinture et l'apprêt de ces tissus, qu'elle écoule ensuite sur les marchés de la Méditerranée. Telle encore fut l'association florentine de marchands et de fabricants, appelée *Arte della lana*, qui, rivale de *Calimala*, installa sur les bords de l'Arno les diverses variétés de la fabrication lainière.

Ailleurs, ce sont de grands marchands, les *poorters* ou les *coomannen* des Flandres et du Brabant par exemple, qui alimentent l'activité des ateliers particuliers. A Ypres, 140 marchands drapiers donnent l'impulsion à tout un centre industriel. Parfois, comme à Amiens ou dans les villes rhénanes, à côté du grand marchand, existent des sous-entrepreneurs de draperie (*gewandschneiders*). A Florence, l'entreprise se complique même au point qu'on y remarque, outre les marchands drapiers entrepreneurs de fabrique, des marchands acheteurs de laines en gros et revendeurs au détail de laine lavée et battue (*lanivendoli*) et des négociants entrepreneurs d'*estame* (*stamauioli*), spécialisés dans le commerce de la laine filée, battue et peignée par leurs soins.

Qu'elle soit simple ou complexe, la grande entreprise industrielle naissante se distingue par des caractères originaux. Elle n'a point encore pour organes l'usine ou la manufacture. Les marchands entrepreneurs se contentent d'avoir en leurs hôtels des bureaux, avec un nombre restreint de clercs, de valets et de messagers, ainsi qu'un entrepôt de matières premières et de produits ouvrés. Mais, dans cette forme élémentaire de la grande industrie, se manifeste néanmoins la séparation entre le capital et le travail. Le marchand entrepreneur est le seul maître des matières ; parfois, il fournit l'outillage ; toujours, il dispose des commandes ; il est le seul acheteur et le seul vendeur des produits fabriqués. Les ouvriers fileurs, peigneurs, cardeurs, tisserands, foulons, teinturiers, ne sont plus que des instru-

ments de production aux mains du capitaliste qui les salarie, les dirige, accélère, ralentit, arrête à son gré le travail. La grande industrie naissante exerce dès lors une influence sociale peu heureuse, mais elle aide à la vigoureuse expansion économique des variétés de l'activité industrielle où elle apparaît.

Ampleur de l'essor industriel en Occident depuis le XIe siècle. Les industries minérales. — L'essor industriel qui se manifeste pendant ces trois siècles, suivant de près l'essor commercial, s'est étendu à tous les domaines, aussi bien à celui des industries minérales, qu'à celui des industries de transformation, des industries de première nécessité comme des industries de luxe. Pour répondre aux besoins de la circulation monétaire, on s'ingénie à remettre en exploitation les gisements de métaux précieux, à l'aide de procédés renouvelés des anciens ou révélés par l'expérience. Les orpailleurs retirent des sables des fleuves alpins, cévenols et pyrénéens, spécialement du Rhône, du Rhin et du Pô, les paillettes d'or roulées par les eaux. On s'attaque surtout aux mines d'argent ou de plomb et de cuivre argentifère, dans la Haute-Italie, la Toscane, la Sardaigne, la Calabre, le Haut-Aragon, le Dauphiné, la Savoie, l'Auvergne, le Vivarais, l'Alsace, le Derbyshire, et surtout dans le Fichtelgebirge, l'Erzgebirge et le Harz. Dès lors commence la fortune des villes minières allemandes, de Freyberg, d'Annaberg et de Goslar, où l'art des mines se perfectionne. Les gisements de minerais métalliques sont recherchés et mis en valeur. On exploite les mines de fer du Harz, de Westphalie, de Styrie en Allemagne, de Sussex en Angleterre, du Namurois aux Pays-Bas, de Haute-Champagne, de Normandie, de Dauphiné, de Berry, du Haut-Poitou, du Périgord en France, de la Biscaye en Espagne, du Bergamasque, de Calabre et de Sicile, surtout de l'île de l'Elbe en Italie, où apparaissent les premières compagnies minières.

Le Derbyshire est le grand fournisseur du plomb en Occident et la Cornouaille anglaise a presque le monopole de l'étain, que la Bohême lui dispute depuis 1240. L'Angleterre et l'Allemagne tirent parti de leurs mines de cuivre, l'Espagne de ses mines de mercure d'Almaden rouvertes au XIIIe siècle, l'Italie de ses gisements de soufre et d'alun de Volterra, de Pouzzoles et d'Ischia. Des Pyrénées, de l'Auvergne, des Asturies, les lapidaires font venir les pierres rares. Des belles carrières d'Italie, des Pyrénées, de Tournaisis, de Hainaut, de Brabant, de la Haute-Bourgogne, de l'Ile-de-France, de la campagne de Caen, de Westphalie, les architectes retirent les pierres destinées aux grands édifices qu'ils construisent de tous côtés. Les mines de houille commencent à être appréciées, bien que l'usage du combustible végétal soit encore général. A Newcastle, dans le Durham, en Hainaut, surtout dans le bassin de Liége, en Bas-Languedoc et en Forez, on tire parti du charbon de pierre. L'exploitation des salines, des sources salées et des marais salants prend un prodigieux développement. En six cents ans, celles du pays de Salzbourg livrent dix millions de tonnes de sel. En Limbourg, en Souabe, en Lorraine, en Franche-Comté, le sel, extrait des gisements, approvisionne une bonne part de la consommation européenne, qui s'alimente surtout dans les marais salants du pays Nantais, du Bas-Poitou et de Saintonge, où affluent, à partir du XIIIe siècle, les marines du nord et de l'ouest de l'Europe. Au Sud, les sels de Portugal, d'Espagne, du Bas-Pô et des Deux-Siciles fournissent la clientèle méditerranéenne.

Le développement des industries métallurgiques. — Bien que peu avancée sous le rapport des procédés de traitement des minerais et des métaux bruts, pour lesquels elle ne dispose que du combustible végétal, du bas-fourneau, du martinet ou du travail à la main, l'industrie métallurgique est arrivée néanmoins, sous l'empire de la

nécessité, à accroître sa production dans de grandes proportions. Les petites forges se sont multipliées dans toutes les régions, où se trouvaient groupés les trois éléments de leur activité : le bois, les minerais et les chutes d'eau. Parfois même les ateliers travaillent pour l'exportation. Les fabriques de casques, de cuirasses, de boucliers, d'épées et d'autres armes, prospèrent en Italie, à Milan, à Pavie, à Venise, à Lucques, à Florence, à Naples, en Espagne, à Tolède, à Valence, à Saragosse, dans la France, en Guyenne, en Périgord, en Poitou, en Dauphiné, en Languedoc, en Lyonnais, dans l'Allemagne, en Franconie, en Saxe, en Styrie, en Carinthie. Barcelone,, Vich, Lérida, Gérone et surtout la Biscaye travaillent le fer, concurremment avec les régions alpines d'Italie, de France et d'Allemagne, avec les provinces françaises de l'Est et du Centre, les pays de la Meuse et de la Germanie centrale. La Lorraine acquiert dans la fonderie une renommée grandissante. Valence en Espagne se signale par l'habileté de ses ouvriers dans le travail du laiton et du cuivre, dépassée encore par Dinant et Huy, dont les ateliers répandent dans toute l'Europe les belles œuvres, connues sous le nom de *dinanderies*. Le Châtellerandais, l'Auvergne, le pays de Bray, la Haute-Champagne inaugurent la fabrication de la coutellerie, Paris celle des objets de fer et de cuivre, l'Allemagne, la France, l'Italie, celle du fer forgé, de la ferronnerie et de la serrurerie. Un grand artiste français, Villard de Honnecourt, prépare au XIIIe siècle le progrès de l'horlogerie par l'invention de l'horloge à poids et à échappement.

Le progrès des industries de transformation. Les industries de l'alimentation. — Le prodigieux développement des industries de l'alimentation et de la plupart des industries de transformation, de luxe et d'art, atteste la puissance du mouvement d'enrichissement et d'échanges de l'Occident à cette époque. Les premières, qui

appartiennent au domaine du petit atelier, se multiplient et se divisent à l'infini dans les villes. La meunerie pullule dans les campagnes, grâce à la généralisation du moulin hydraulique, auquel, depuis le XIIe siècle, s'ajoute le moulin à vent. Dès 1086, on recense rien qu'en Angleterre 5.000 moulins à eau, et au XIIIe siècle, dans la seule banlieue d'Ypres, 120 moulins à vent. Dans les centres urbains, les corporations des bouchers, des boulangers, des pâtissiers, des rôtisseurs et une foule d'autres du même genre deviennent des associations nombreuses et puissantes. L'Italie produit déjà pour l'exportation des pâtes alimentaires et du biscuit de mer ; la Catalogne, la Galice, l'Angleterre, les Pays-Bas, des salaisons ; les Flandres et l'Angleterre, de la bière. Les premières fabriques de sucres, de conserves de fruits et de sirops s'organisent, à l'imitation de celles des Arabes, en Italie méridionale, en Provence, en Andalousie et en Espagne orientale.

Essor des industries textiles en Occident. — Pour les industries des tissus, de l'ameublement, de la décoration et d'art, l'Occident devient le rival et bientôt l'heureux vainqueur de l'Orient. La conquête de ce grand domaine industriel commence par la fabrication des lainages. L'Italie y acquiert la primauté, au détriment de Byzance, à laquelle elle enlève le monopole de la production des tissus de laine fine. Dès le XIIe siècle, Milan y emploie, dit-on, jusqu'à 60.000 ouvriers ; une confrérie célèbre, celle des *Umiliati*, y encourage ce travail, qui se propage à Venise, à Bologne, à Modène, à Vérone. Dans cette dernière ville, en 1300, on fabrique jusqu'à 30.000 pièces de draps, outre les bas et les bonnets. Lucques, Sienne, Pise, Palerme, Naples organisent à leur tour des ateliers, que distancent bientôt ceux de Florence, où l'*art de Calimala* avait commencé au XIIe siècle à donner l'apprêt aux draps importés d'Occident, et où

la puissante corporation de la laine (*arte della lana*), au XIIIe, organise, avec le concours des marchands capitalistes, la grande fabrication des lainages fins qu'elle exporte dans toute la chrétienté. La cité de l'Arno arrive, en 1306, à fabriquer dans ses 300 ateliers plus de 100.000 pièces de tissus de laine, valant 1.000.000 de florins d'or. En 1336, le tiers de la population florentine (30.000 ouvriers) vit de cette industrie, dont le revenu annuel est évalué à 1.200.000 florins d'or (environ 60 millions de francs).

Les Pays-Bas, depuis le XIIe siècle, rivalisent avec l'Italie. Les Flandres et le Brabant deviennent les grandes régions manufacturières où se tisse la draperie de laine, si bien que les noms de Flamand et de tisserand sont synonymes. Saint-Omer, Douai, Lille, Bruges, Cambrai, Valenciennes, Louvain, Saint-Trond, Huy, Maestricht, Ypres et Gand expédient sur les grands marchés d'Orient et d'Occident leurs tissus fins, serges, brunettes, draps rayés, unis ou mélangés, teints de vives couleurs, verts, rouges, bleus, violets, recherchés de toutes parts. A Ypres, la fabrication atteint en 1313 jusqu'à 92.500 pièces. A Gand, 2.300 tisserands travaillent aux métiers des lainages. La France se taille dans ce domaine une part éminente. Son industrie des lainages devient dès lors la plus importante des formes de son activité industrielle. Elle prospère en Picardie, à Amiens et à Saint-Quentin, dans l'Ile-de-France, à Beauvais, à Chartres, à Senlis, à Saint-Denis et à Paris, en Champagne à Provins, qui compta 3.200 métiers battants au XIIIe siècle, à Reims, à Châlons et à Troyes, en Normandie, à Rouen, à Elbeuf, à Pavilly, à Montivilliers, à Darnétal, à Bernay, à Honfleur, à Vernon, à Aumale, aux Andelys et à Caen ; au centre, à Bourges ; en Languedoc, à Toulouse, à Carcassonne, à Narbonne, à Béziers, à Montpellier qui commencent à exporter leurs produits au Levant. La draperie du Roussillon et de Catalogne, du Bas-Aragon et de Valence, se dresse en rivale de celle de notre Midi. Dans les pays ger-

maniques, les fabriques de lainages de Bâle, de Strasbourg, de Cologne, d'Ausgbourg, de Magdebourg, de draps écarlates de Ratisbonne et de Passau deviennent célèbres, et nos Cisterciens, avec les Flamands, introduisent l'art de la laine dans l'Allemagne du Nord. Cet art commence même à se propager en Angleterre, d'où Stamford exporte ses serges au XIIIe siècle.

Le travail du lin et du chanvre commence à sortir du petit atelier familial et prend une activité extraordinaire, par suite de l'usage croissant du linge de corps et des demandes du commerce. A l'école des Arabes et des Byzantins, l'Italie méridionale et la Catalogne apprennent à fabriquer les toiles fines. Cette industrie fleurit en France, dans la Champagne, la Normandie, le Maine, l'Ile-de-France, la Bourgogne, qui exportent leurs toiles dans toute la chrétienté. Aux Pays-Bas, la fabrication commence à passer des campagnes aux villes des Flandres. En Allemagne, Cologne, Saint-Gall, la Souabe, la Franconie et la Thuringe rivalisent avec les provinces et villes françaises. La Navarre, le Guipuzcoa, surtout la Bretagne, excellent dans la production des toiles à voiles. Sous le nom de mousselines et de futaines apparaissent même, imitées des Byzantins et des Arabes, les premières toiles ou tissus de coton, fabriquées en Italie, en Catalogne, à Valence, en Languedoc, à Carcassonne, en Provence, à Arles. L'Occident dérobe à l'Orient les secrets de l'art de la soie. Il apparaît dès le XIe siècle à Lucques, dès le XIIe à Palerme, grâce à Roger II, puis à Lucera, à Reggio, à Naples, à Venise et à Florence au XIIIe, à Zurich au début du XIVe. L'Espagne chrétienne hérite de son côté des ateliers arabes de soieries d'Almeria, de Valence, de Carthagène, de Jaen et de Séville. Les teinturiers de l'Occident, italiens, français, flamands, deviennent les rivaux heureux des teinturiers orientaux. La tapisserie cesse d'être monopolisée par les Arabes et les Byzantins. Cuenca et Chinchilla en Espagne continuent à cet égard la tradition sarrasine.

Florence se met à fabriquer des carpettes ou tapis multicolores. La tapisserie de basse lisse, pratiquée d'abord dans les ateliers de Poitiers et de Limoges, enrichit ensuite ceux

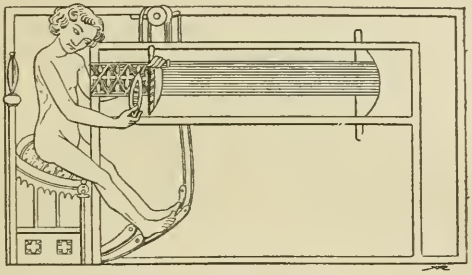

Tisserand (Viollet-le-Duc.).

de Paris, de Reims, d'Amiens, d'Arras et de Lille. Les tapis sarrasinois et veloutés, puis, au début du XIVe siècle, les tapis de haute lisse font leur apparition, à côté des tapis

Drapier.

Berger (Viollet-le-Duc.).

indigènes. La broderie prend le caractère d'une véritable industrie artistique. Byzance, la maîtresse de la mode, est enfin détrônée au XIIIe siècle par l'Italie et surtout par la France et par Paris.

L'essor des industries du cuir, du bois, de la terre et du verre. — Le travail des peaux et des cuirs, pratiqué dans une foule de régions où prospèrent la tannerie et la corroierie, spécialement en Italie, en France et en Allemagne, donne lieu à l'ouverture d'une foule d'ateliers, dont les plus célèbres sont ceux de Paris pour les fourrures et les pelleteries ; de Paris, de Florence, de Naples, de Valence, de Cordoue, de Saragosse et de Barcelone pour la sellerie, le harnachement, la chaussure ; de Cordoue et de Venise pour les cuirs dorés, qu'on fabrique aussi dans les Deux-Siciles et en France.

L'industrie des constructions navales s'organise dans l'Occident. Celle du mobilier, où excellèrent les menuisiers et les huchiers français, italiens et flamands, hérite des Byzantins, de même qu'au XIIIe siècle, les mosaïstes et les céramistes italiens et espagnols supplantent à Palerme, à Pesaro, à Lucera, à Valence, à Tolède, à Séville, à Calatayud, à Majorque, les artistes grecs. Les verreries surgissent en France et se livrent à la fabrication du verre commun, tandis que Venise dérobe à Byzance, dès le XIe siècle, le secret de la miroiterie et de la verrerie artistique, et fonde, en 1292, les célèbres ateliers de Murano. Les ivoiriers parisiens et italiens ont à la même époque dépassé leurs prédécesseurs byzantins.

Suprématie de l'Occident dans les industries d'Art. — Enfin, dans le domaine des industries d'art, l'Occident ravit à l'Orient l'originalité et la suprématie de la production. La France y exerce une primauté reconnue de tous. Elle couvre la chrétienté des admirables monuments de son architecture romane et gothique, de sa sculpture, de sa peinture sur fresque et sur verre. Ses maîtres, venus de centaines d'ateliers organisés dans les abbayes, dans les villes et les provinces, vont partout, avec des milliers d'ouvriers, attester par leurs travaux la supériorité de l'industrie française (*opus francigenum*). C'est encore la

France qui fournit la chrétienté des chefs-d'œuvre de son orfèvrerie, de son émaillerie champlevée et cloisonnée, de ses manuscrits richement enluminés. Maîtresse de la science comme de l'art, elle multiplie les ateliers de parcheminiers et de copistes, en attendant que les fabriques de papier, de coton, créées à l'exemple des Arabes, à Palerme, à Jativa et à Valence, dès le XIIIe siècle, puis dans diverses provinces françaises, permettent de substituer à l'ancienne matière coûteuse, à l'aide de laquelle se transmettait la pensée, un produit économique, qui permettra de faciliter la diffusion des œuvres de l'intelligence humaine.

Une activité féconde transforme le monde occidental. Une multitude d'artistes et d'artisans y créent, y régénèrent, y développent les diverses variétés du travail industriel, y arrachent à l'Orient byzantin et musulman en décadence, le sceptre de l'industrie, et y dotent l'Occident de nouvelles sources de richesse. Les classes commerçantes et industrielles font leur entrée sur la scène de l'histoire. Elles vont se créer dans la société la place qui correspond à l'importance croissante de leur rôle.

CHAPITRE VI

L'ÉMANCIPATION DES CLASSES COMMERÇANTES ET INDUSTRIELLES ; LEUR ROLE DANS LA RENAISSANCE URBAINE EN OCCIDENT DU XIe AU XIVe SIÈCLE.

La renaissance des villes du XIe au XIVe siècle. — Le premier effet de la résurrection et du développement du commerce et de l'industrie fut de susciter la renaissance des villes. Depuis le milieu du Xe siècle jusqu'au XIVe siècle, ce mouvement prend une ampleur extraordinaire, et c'est alors que se forment ou que renaissent presque toutes les villes de l'Europe chrétienne. Les anciennes cités romaines, en général situées sur les grandes voies de commerce, se relèvent de plus en plus nombreuses de leurs ruines. A l'abri des monastères et des châteaux forts, des *gardes*, des *fertés*, des *burgs*, se constituent tous les jours ; en France près de 420 villes sur 500 proviennent de cette seconde origine. Beaucoup sont de simples centres domaniaux (*villæ*) promus à la dignité urbaine, quand on les a entourés de murs, et c'est même leur nom qui désigne finalement tous les groupements nouveaux. D'autres enfin surgissent pour servir d'asiles à la colonisation, sous le nom de *villes neuves*, de *villes franches*, *de bourgs neufs*, de *sauvetés* et de *bastides*. Telle fut l'intensité de cette renaissance, qu'en dehors des pays où la vie urbaine avait persisté, comme l'Italie et la France méridionale, l'Occident presque entier se couvrit de cités. L'Allemagne en eut jusqu'à 3.000, dont la plupart d'ailleurs restèrent des villages ou des bourgs fortifiés, et

l'Angleterre en compta 275. La réapparition et l'extension de cette vie urbaine, si atteinte pendant le haut moyen âge, ont été étroitement liées à la formation et au progrès des classes industrielles et commerçantes.

La formation et les premiers progrès des classes commerçantes et industrielles dans les villes (X^e-XIe siècle). — D'abord, dans la petite ville de l'ère féodale qui renferme souvent à peine un millier d'âmes et qui est généralement soumise à l'autorité rivale de plusieurs maîtres, l'évêque, l'abbé, le comte, le gouverneur ou châtelain, marchands et artisans ont vécu dans une condition subalterne. Ces derniers sont groupés en services (*familiae*), asservis aux seigneurs du lieu et à leurs officiers ; ils vivent à l'ombre de l'église, du palais comtal ou seigneurial, à côté d'une population de petits fonctionnaires, de serfs domestiques, voire même de cultivateurs ou de jardiniers. Les premiers, plus mobiles par suite des exigences de leur profession, de tempérament plus aventureux, souvent d'origine étrangère (*advenæ*) ou suspecte, préfèrent le séjour du faubourg (*suburbium*) qui s'allonge le long de la route ou du fleuve, sur les bords desquels ils ont établi leurs magasins et leurs demeures, entourés d'une palissade ou d'une enceinte reliée à celle du château. Ce sont ces marchands (*mercatores*) qui formèrent l'élément progressif auquel est due l'émancipation urbaine. Dès le XIe siècle, ils ont parfois enrichi les villes, par exemple dans la Haute-Italie, sur le Danube, le Rhin, la Meuse, l'Escaut, sur les bords de la Méditerranée, par l'activité de leur négoce. Ainsi ont grandi Venise, Milan, Pise, Amalfi, Gênes, Narbonne, Montpellier, Arles, Amiens, Saint-Quentin, Valenciennes, Cambrai, Gand, Bruges, Cologne, Worms, Spire, Strasbourg, Augsbourg et Ratisbonne. Ils y ont souvent organisé les transports par eau, d'où leur nom de *poorters* aux Pays-Bas, et ils y pratiquent la banque en même temps que le commerce. Les plus riches (*divites*) consti-

tuent une élite de notables (*meliores*), parfois nombreux (600 à Cologne). Il en est qui donnent leurs filles en mariage à des chevaliers. En Italie, ils se rapprochent même de la noblesse, au point de se confondre quelquefois avec elle, comme à Venise, où le patriciat est formé de grands marchands, parmi lesquels figure le doge lui-même. Partout, ils aspirent à conquérir le rang social auquel la fortune leur permet d'aspirer. Comme dans toutes les crises analogues de l'histoire du travail, l'activité commerciale et industrielle, à mesure qu'elle engendre la richesse, suscite le besoin de la liberté.

D'ailleurs, bientôt la servitude où vivaient le marchand et l'artisan devint incompatible avec les exigences de leur expansion économique. Le régime féodal qui ne reconnaissait au commerçant et au fabricant, ni la propriété, ni la liberté civile et commerciale, ni même la liberté personnelle, garrottait le travail dans des liens si étroits que celui-ci ne pouvait développer sa vitalité. Il entravait par son fiscalisme, sa tyrannie et son anarchie le développement des échanges et l'activité des ateliers. Il n'assurait même pas l'ordre et la sécurité, conditions indispensables du progrès économique. C'est pourquoi les marchands, que l'on commence à appeler entre 1004 et 1080 les bourgeois (*burgenses*), à cause de leur résidence habituelle dans les faubourgs et les nouveaux quartiers des villes fortes (*burgs*), cherchent dans l'association volontaire les moyens de défense qu'ils ne trouvent pas auprès des pouvoirs féodaux. Les syndicats qu'ils organisent, sous les noms variés de *gildes*, *hanses*, *amitiés*, *fraternités*, *frairies*, *confréries*, *charités*, *banquets*, et qui ont leurs chefs (*doyens*, *gardiens*), leurs secrétaires, leurs agents, leurs assemblées, leurs cotisations et leurs caisses, ne présentent pas de caractère politique. Mais ils groupent sous la foi du serment les grands et les petits marchands, en vue de leur assurer le bienfait de l'assistance mutuelle, aussi bien dans le domaine de la religion et de la charité, que encore dans celui de la

protection des intérêts économiques communs. Le syndicat entretient la maison de la communauté (*guildhall*) où ses membres se concertent ; il aménage des marchés, des halles, des docks, des ports, des bateaux, organise des caravanes et des escortes armées, garantit des indemnités en cas de vol, d'avaries et de pertes, négocie même, à l'occasion, des conventions commerciales avec des gouvernements féodaux. La *gilde* marchande est bien plus hardie à ce moment que la confrérie ouvrière, qui n'a encore qu'un but religieux, et que le syndicat industriel naissant (le *métier* ou *corporation*) qui se constitue timidement pour un nombre très restreint de professions, avec la permission du seigneur, sous le contrôle permanent des officiers seigneuriaux. Les artisans n'ont ni la richesse, ni la cohésion, ni la largeur des vues des marchands. Ce sont ces derniers qui conçurent le programme commun d'émancipation et qui le firent triompher par leur action coordonnée, réfléchie et énergique. Le syndicat marchand, la *gilde*, engagea la bataille, la dirigea et la gagna.

Le mouvement d'émancipation des classes commerçantes et industrielles au XIe, au XIIe et au XIIIe siècle. — Le mouvement commence dès le XIe siècle dans les pays d'Occident où la renaissance du commerce a donné aux classes marchandes le sentiment de leur force et la volonté de rompre leurs liens. Le patriciat marchand, soutenu par le peuple des petits commerçants et des artisans, s'appuyant tantôt sur la papauté et le clergé, tantôt sur la petite noblesse, profite des divisions des classes féodales et les oppose les unes aux autres. A Venise, dès 976, il brise le pouvoir monarchique du doge ; à Milan, par quatre révolutions (de 987 à 1067), celui de l'archevêque ; à Plaisance (1090), à Lodi (1095), à Crémone (1095), à Vicence, à Bologne, à Pavie, à Lucques, à Gênes, celui de la haute féodalité. En Provence et en Languedoc, chevaliers et marchands livrent l'assaut au pouvoir seigneurial. A

Marseille, la confrérie marchande du Saint-Esprit soulève la ville basse des matelots et proclame le *consulat*, l'autonomie municipale. Le Mans (1069), Noyon (1027), Corbie, Amiens (1030) s'insurgent pour conquérir la liberté du marché. A Beauvais (1074-1099), ce sont les teinturiers qui mènent le combat contre l'évêque. A Cambrai (1057-1076) et à Cologne, ce sont de riches marchands qui engagent une lutte acharnée contre l'archevêque. Dans cette phase initiale, la plupart des révolutions syndicales échouent, mais il en est qui réussissent. Parfois, comme à Saint-Quentin (1080), à Douai, à Arras, à Saint-Omer, la gilde est parvenu par des moyens pacifiques à conquérir les premières libertés. Dès le XIe siècle, en Italie, en France méridionale, en Béarn, les classes marchandes ont obtenu, en certains lieux, de participer à la vie politique par l'élection des doges, des consuls, des évêques, ou ont été associées à titre consultatif à la vie administrative et à l'administration financière de la ville. Dans la plupart des pays d'Occident, les marchands, à défaut de droits civils et de droits politiques, ont obtenu des exemptions fiscales, des privilèges économiques, surtout une juridiction spéciale (*jus mercatorum*), qui les soustrait aux caprices de la justice locale, et une paix particulière (*paix de la ville*), imposée à tous par serment, qui garantit la sécurité de leurs personnes et de leurs biens.

Ces concessions étaient insuffisantes. Aussi, au XIIe et au XIIIe siècle, marchands et ouvriers se fédèrent-ils en vastes syndicats, tantôt publics, tantôt secrets, appelés *paix*, *communes*, *communia*, *conjurationes*. En vain l'Église essaie-t-elle de barrer la route par la voix de ses canonistes et de ses saints, d'Yves de Chartres, de Bernard de Clairvaux, à ces confédérations de travailleurs « au nom nouveau et exécrable », ainsi que les qualifie l'historien Guibert de Nogent. Vainement, la haute féodalité, et même parfois l'État monarchique, tentent-ils d'enrayer la révolution par la rigueur de répressions souvent atroces. Partout le

mouvement d'émancipation triomphe avec plus ou moins d'ampleur, tantôt par des moyens pacifiques, tantôt par des moyens violents. Les classes marchandes et industrielles, exploitant les divisions de leurs adversaires, s'associent, ici à la petite noblesse contre la grande, à l'Église ou à la royauté contre la féodalité, là à la féodalité contre l'Église. Elles mettent à profit la cupidité des pouvoirs féodaux, en leur achetant des chartes de liberté. Les plus intelligents parmi les détenteurs de l'autorité concèdent même spontanément des privilèges à leurs sujets, dans l'espoir d'accroître la force productive de ces derniers en les émancipant.

Mais dans une foule de centres, c'est la force qui a été la grande accoucheuse de la liberté et de la société nouvelle des communes. En Lombardie et en Toscane, la bourgeoisie et le peuple, qui ont à leur tête les hardis marchands de Milan, n'ont acquis leur indépendance qu'au prix de luttes sanglantes contre la haute noblesse et le pouvoir impérial. C'est par l'émeute répétée que les populations laborieuses des villes languedociennes et provençales d'Arles, de Marseille, de Nîmes, de Carcassonne, d'Avignon, de Béziers, de Montpellier, de Toulouse sont parvenues à secouer le joug féodal. C'est sous l'impulsion des marchands français et italiens qu'en Espagne, à Compostelle (1103-1136), à Lugo, à Oviedo, à Sahagun, le peuple met en échec l'autorité ecclésiastique par l'émeute. Au XIIe siècle un vent de révolution souffle sur presque toutes les villes d'Occident. C'est Poitiers (1134), alors ville industrielle et commerçante, qui essaie de former avec les cités du Poitou une fédération urbaine à la manière italienne. Ce sont Cambrai en 1127, Compiègne en 1128, Amiens en 1113 et 1177, Orléans et Mantes en 1137, Vézelay et Sens en 1146, Reims en 1144, et au Nord ou à l'Est les villes flamandes et rhénanes, Gand, Tournai, Liége, Spire, Worms, Cologne, Mayence, Trèves, qui s'efforcent de sauvegarder leur avenir économique en s'insurgeant contre

l'arbitraire seigneurial ou monarchique. Londres elle-même, en 1141, tente de proclamer la commune. La révolution prend parfois le caractère implacable et tragique d'une lutte de classes. A Laon, bourgeois et paysans assassinent leur évêque sanguinaire et débauché. A Vézelay et à Sens, les riches marchands de Bourgogne se débarrassent par le meurtre d'abbés rapaces et oppresseurs. Rien n'égale la ténacité et l'énergie que déploient ces marchands et ces artisans pour conquérir la liberté. A Laon, ils ont pris trois fois les armes, à Vézelay cinq fois, à Tours douze. La victoire de la révolution communale et la conquête de l'émancipation prouvèrent la force nouvelle des syndicats urbains, unis dans la ferme volonté de faire valoir leurs droits au travail et à la vie indépendante.

Caractère, étendue et limites du mouvement d'émancipation des classes urbaines. — Le mouvement d'émancipation répondait à des nécessités d'ordre économique et social si impérieuses qu'il triompha partout en Occident. Mais il fut loin de présenter partout le même caractère et de conférer à toutes les populations urbaines le même degré d'indépendance. Dans les pays, où les gouvernements monarchiques et féodaux avaient conservé ou acquis un certain degré de puissance, les classes commerçantes et industrielles durent se contenter de l'octroi de libertés civiles et économiques, d'un petit nombre de libertés administratives, telles que celles qui sont stipulées par les chartes de Lorris, de Breteuil ou de Beaumont, dont bénéficièrent 380 villes ou bourgs de France, des Pays-Bas et d'Angleterre. Un peu plus étendues dans les villes de bourgeoisie, par exemple dans celles qui reçurent des chartes sur le type des *Etablissements* de Rouen, ces libertés ne confèrent point cependant l'autonomie politique. Dans l'Allemagne des Staufen, dans la France des Capétiens, dans l'Angleterre des Plantagenets, dans les Deux-Siciles, sous la monarchie anglo-

normande, c'est ce minimum d'émancipation qui fut conquis par les populations urbaines. Un petit nombre seulement de groupements urbains, dans les régions de l'Italie, de la France méridionale, de la France du Nord et des Pays-Bas, où la vie commerciale s'était le plus développée, parvinrent à la plénitude de l'indépendance, et formèrent de véritables États, des républiques bourgeoises, placées sur le même pied que les anciens États féodaux. Mais le résultat général du mouvement communal, de ce qu'on pourrait appeler la première révolution syndicaliste, n'en fut pas moins favorable aux masses qui vivaient dans les villes de leur travail, de l'exercice du commerce et de l'industrie. Pour la première fois, des milliers d'hommes, qui formaient le dixième probablement de la population de l'Occident, conquirent l'égalité et la liberté civiles, ces biens qui n'avaient été reconnus dans l'antiquité et dans le haut moyen âge qu'à des minorités infimes. Pour la première fois dans les villes, la masse des travailleurs, depuis le grand marchand jusqu'au compagnon, se trouvèrent membres libres d'une association libre, l'association urbaine pourvue d'un droit légal et de privilèges distinctifs.

Les libertés civiles et économiques des classes urbaines. — Le groupement urbain, la ville, naît vraiment à cette époque à la vie dont elle n'avait auparavant que l'ombre. Elle devient un organisme jeune et vigoureux, avide de s'enrichir d'un sang nouveau, et où la fonction économique prime toutes les autres. Soucieuse de s'enrichir de capital humain ou de main-d'œuvre, l'ensemble de la communauté urbaine, la *bourgeoisie*, comme on l'appelle, concède la jouissance de son *droit* et de ses privilèges aux paysans serfs ou vilains, aux artisans, aux marchands, qui viennent se réfugier dans son enceinte. Elle exerce légalement ce *droit d'accueil*. Pour être admis à la jouissance entière des privilèges de la bourgeoisie, il suffit de résider un an et un

jour dans la ville, d'y contracter mariage, d'y posséder un immeuble de prix peu élevé, ou seulement un cens ou une rente, qui puissent servir de garantie en justice. La communauté n'exclut même pas les *manants*, c'est-à-dire ces immigrants dénués de ressources qui ne lui apportent que leurs bras. Elle leur concède les droits civils, sans les admettre aux droits politiques. Dans les pays du Midi, elle s'ouvre également à la classe des chevaliers, qui ne professe pas pour la bourgeoisie le dédain habituel dont fait preuve la caste militaire. La communauté urbaine n'a de justes méfiances que pour les éléments irréductibles, dont les intérêts sont nettement opposés aux siens, à savoir pour les féodaux et les clercs qu'elle exclut formellement du droit de bourgeoisie. Association de défense mutuelle, elle exige de ses membres un dévouement absolu, garanti par le serment, en échange des droits précieux qu'elle leur assure, surtout dans le domaine des intérêts pratiques, en retour de l'indépendance qu'elle confère à leur travail.

En principe, d'après la loi originelle de chaque groupement urbain, en effet, tous les citoyens (*cives*) de la ville, qui se nomment aussi les voisins (*vecinos*, *vicini*), et les bourgeois, c'est-à-dire les citadins (*burgenses*), sont égaux en droits. C'est le germe fécond d'où sortira, plus encore que de l'égalité proclamée par le groupe des féodaux, la démocratie médiévale, mère des démocraties modernes. Nul n'est admis parmi les bourgeois à revendiquer des privilèges particuliers. De plus, le bourgeois, artisan ou marchand, est pourvu de la liberté personnelle. « L'air de la ville, dit un proverbe germanique, fait l'homme libre. » S'il y eut encore dans les villes, comme à Chartres, des serfs ou des vilains, ce n'est pas dans l'enceinte propre de la communauté urbaine qu'ils se trouvent, c'est dans la partie de la cité restée sous l'autorité seigneuriale. Mais la ville est si bien l'asile de la liberté qu'elle se nomme une *franchise* et que l'habitant y est par essence *franc* (libre).

Il possède par conséquent tous les droits qui dérivent de la liberté civile. Il peut marier ses enfants et se marier lui-même à son gré, se déplacer à sa guise, aller et venir, disposer de sa propriété comme de sa personne, acquérir, posséder, aliéner, échanger, vendre, tester, léguer ses biens, meubles et immeubles, sans être assujetti au contrôle seigneurial. Ses possessions foncières peuvent être transmises, grevées de rentes et d'hypothèques, concédées en gage, mobilisées en un mot aisément, de manière à lui faciliter toutes les opérations de commerce. C'est pourquoi la propriété bourgeoise prend souvent une valeur supérieure à celle de la propriété féodale, soumise à une foule de restrictions dans les contrats d'aliénation ou d'engagement. L'habitant de la ville a obtenu la liberté du commerce; il est devenu le maître du marché urbain, où il ne se heurte plus aux monopoles, aux péages, aux tonlieux, aux droits de banvin, de gîte et de procuration, aux redevances, aux prestations, aux corvées, au privilège seigneurial d'achat à crédit, qui gênaient tant la production et les échanges auparavant. A prix d'argent, il a fait tomber ces entraves que le pouvoir féodal avait mises à la libre activité économique. Il a obtenu l'octroi de privilèges, pour recouvrer rapidement ses créances, et de garanties, pour mettre fin à l'arbitraire des justices et des amendes seigneuriales. Parfois, il a racheté ces justices et leur a substitué celle de la commune elle-même. Presque partout il a arraché aux pouvoirs antérieurs des exemptions ou des réductions d'impôts. Il les a obligés à réformer et à simplifier la procédure, le droit civil et le droit criminel. Il a obtenu en matière de dettes, de gages, d'hypothèques, d'affaires de commerce, la législation simple et logique, les voies d'exécution rapides qu'exige le négoce. Enfin, il a imposé à toutes les classes, et spécialement à la classe féodale, au besoin par la force, le respect de la *paix urbaine*, nécessaire à la sécurité des rapports économiques. Il a décrété l'abolition des guerres de famille dans l'intérieur

de la cité ; il a sauvegardé par des règlements rigoureux la tranquillité du marché, de la foire, de la route. Il s'est efforcé de faire triompher les principes d'égalité, de liberté et d'ordre, indispensables aux sociétés marchandes et industrielles. Il les a placées sous la protection du symbole sacré de la croix de pierre, qui est, dans chaque ville, le signe visible du nouveau droit de la bourgeoisie.

Diversité des droits politiques des classes urbaines. — Les communautés urbaines de l'Occident ont connu divers degrés dans l'octroi de droits politiques. Le plus grand nombre, formé des villes de bourgeoisie et des villes de colonisation, spécialement en France, en Italie méridionale, en Angleterre, en Espagne, en Allemagne, a dû reconnaître la souveraineté du suzerain qui lui a concédé la charte de privilèges, fondement de l'existence juridique du corps municipal. Paris, Londres, Rouen, Bordeaux, Palerme, Messine ont vécu sous ce régime, aussi bien que des milliers de petits groupements urbains. Sous le contrôle des agents du pouvoir concédant, *baillis*, *prévôts*, *juges*, *écoutêtes*, *shériffs*, *corregidors*, la bourgeoisie, représentée par ses conseils de *pairs*, de *jurats* et d'*échevins*, a obtenu cependant une large autonomie administrative, édilitaire, financière, et surtout économique, conforme à ses revendications essentielles.

Ailleurs, dans l'Italie du Nord et du Centre, en France méridionale et septentrionale et aux Pays-Bas, dès le XIIe siècle, dans l'Allemagne rhénane et danubienne au XIIIe, des républiques, véritables États quasi souverains, *communes*, *villes de consulat*, *villes libres*, sont parvenues à un degré supérieur de puissance. Ces communautés (*universitates*) urbaines se gouvernent au moyen de leurs assemblées générales (*parlements*), de leurs corps représentatifs, sénats, grands et petits conseils, de leurs tribunaux d'échevinage, de leurs magistrats élus, maires, jurats, consuls, échevins. Elles

forment des seigneuries collectives, aussi indépendantes, aussi fières, aussi jalouses de leur liberté que les souverainetés féodales.

Mais, aussi bien dans les villes de bourgeoisie et de colonisation que dans les villes de consulat et que dans les communes, les classes commerçantes et industrielles sont parvenues à conquérir l'objet essentiel de leurs efforts, à savoir la reconnaissance des droits de leur association égalitaire et libre. Cette association, composée de tous les marchands, artisans et propriétaires, riches ou pauvres, possède collectivement la souveraineté totale ou partielle qui lui a été reconnue. C'est le corps entier de la bourgeoisie qui en délègue l'exercice à ses mandataires, soit qu'une oligarchie prétende gouverner en son nom, soit qu'il participe d'une façon directe aux affaires. C'est au nom de la collectivité entière, de l'*université* des bourgeois, que s'exerce le gouvernement municipal. C'est l'ensemble de cette collectivité marchande et industrielle qui alimente de ses taxes directes et indirectes le trésor municipal, qui acquitte les dépenses administratives, édilitaires, militaires, qui forme les cadres et les effectifs des milices communales. C'est sur elle que repose la puissance politique de la cité, et c'est son activité économique qui est la garantie des libertés et des privilèges conquis.

Prédominance des préoccupations et des intérêts économiques dans l'Etat urbain médiéval. — Aussi, sous le décor romantique qui recouvre l'histoire des communes médiévales, à travers le fracas de leur tumultueuse existence, qui se déroule dans le cadre de leurs enceintes, de leurs places publiques, à l'ombre de leurs beffrois et de leurs hôtels de ville, parmi les luttes acharnées des partis qui s'y disputent le pouvoir, aperçoit-on l'unité, la continuité et le réalisme de la politique de l'État urbain, qu'on a presque toujours méconnue,

faute d'une étude attentive de leur organisation. Cette politique est toute entière dominée par la préoccupation des intérêts économiques et par le souci du développement de la puissance du travail. La communauté urbaine, qu'elle soit dirigée par un patriciat bourgeois, par une démocratie ou par des corps recrutés dans les diverses classes de la cité, s'inspire des mêmes mobiles que ceux qui l'ont guidée dans ses efforts pour la conquête de l'émancipation. Elle poursuit avec une énergie persévérante et une logique rigide le maintien et l'accroissement de ses privilèges économiques, l'enrichissement de la collectivité au moyen du travail organisé, de manière à assurer la grandeur et la puissance de l'État municipal. C'est pour la réalisation de ces objectifs pratiques, qu'elle lutte contre les puissances établies, empire, royautés, seigneuries laïques et ecclésiastiques. C'est pour mieux les préserver qu'elle se résigne même à se départir de son exclusivisme, qu'elle forme, avec d'autres groupements urbains, ces *fraternités*, ces *ligues*, telles que celles des villes lombardes et toscanes, des 62 villes rhénanes, des 67 cités flamandes, des 32 cités de Léon et de Galice, des villes maritimes de Cantabrie, dont l'action sauvegarda les libertés et la prospérité économique de vastes régions. En général, un patriotisme local jaloux, un particularisme égoïste, inspiré d'un attachement intransigeant aux intérêts commerciaux et industriels de la communauté urbaine, sur lesquels est fondée la puissance de l'État municipal, inspirent ces gouvernements qui représentent les idées et les tendances des classes productrices, devenues souveraines ou investies d'une partie de la souveraineté.

Les pouvoirs économiques de la communauté urbaine. — C'est d'ailleurs dans le domaine économique que les collectivités urbaines, villes de bourgeoisie, villes de colonisation, communes, possèdent les pouvoirs les plus étendus, dont l'ampleur surprend l'historien. Tout y est mis en œuvre

pour doter la bourgeoisie marchande et industrielle, dans tous ses éléments, les plus humbles comme les plus élevés, d'un ensemble de privilèges, de monopoles, de règlements destinés à stimuler la puissance du travail, l'expansion des échanges, l'accroissement de la richesse. Attentif à attirer les immigrants qui lui apportent le concours d'une main-d'œuvre, d'inventions, de capitaux précieux, et à provoquer autour de lui, dans les campagnes, l'essor de la colonisation agricole avantageuse pour l'approvisionnement urbain, l'État bourgeois travaille uniquement pour le profit de ses membres, sans souci d'équité à l'égard des collectivités voisines et antagonistes. C'est pourquoi, il s'est acharné à détruire la domination seigneuriale pour y substituer la sienne, à faire des paysans de la banlieue des sujets, à empêcher l'exercice du commerce et des métiers en dehors de l'enceinte urbaine, à limiter en d'étroites bornes la concurrence des étrangers (*forains*), qu'il soupçonne d'aspirer à frustrer ses membres d'une part du revenu de leur activité. A ces étrangers, il interdit le commerce de détail, il impose une surveillance minutieuse et des répondants, l'observation de règlements prohibitifs, le paiement de droits différentiels. Chaque collectivité urbaine s'est créé une sorte de domaine réservé sur terre ou sur mer, où elle n'admet pas de rivalité et dont elle interdit l'accès, au besoin par les armes, comme on le voit par l'exemple des Vénitiens, des Pisans, des Génois, des Florentins, des Flamands. Quand il entr'ouvre ou abaisse ses barrières, l'État municipal se ménage des traités ou conventions de réciprocité et d'amitié, de manière à ne risquer l'aliénation d'aucune de ses prérogatives essentielles.

Développer le trafic et la production, tel est l'objet constant de la politique urbaine. Pour y parvenir, la commune s'efforce d'attirer entrepreneurs et ouvriers par des privilèges, sauf à conserver ensuite jalousement les secrets de ses industries. En vertu du droit d'*étape*, elle

s'arroge le pouvoir d'arrêter au passage et d'acquérir de préférence les produits d'alimentation et les matières premières. Elle s'assure des monopoles de transport, d'achat et de commerce. Les gouvernements urbains réservent aux membres de la collectivité le droit d'acheter et de vendre, confèrent aux patrons et aux ouvriers le privilège d'exercer les métiers et de former des corporations. Pour les commerçants et les fabricants, ils créent des ports, des halles, des marchés, des routes, parfois des canaux, des services de messageries et de transports ; ils favorisent l'organisation de banques ; ils stabilisent la monnaie. Ils défendent au dehors les intérêts, la personne et les biens de leurs commettants.

Ils considèrent le commerce et l'industrie comme des fonctions qui doivent s'exercer pour l'avantage commun de la collectivité. Aussi, par un ensemble de règlements qui fixent les salaires, les profits, le prix des objets, la répartition des achats de matières premières, la fabrication technique des produits, les ventes sur les marchés, s'efforcent-ils d'empêcher les accaparements, les spéculations abusives, les malfaçons, l'anarchie dans la production et les échanges, de manière à maintenir dans la cité une sorte d'égalité économique, de discipliner et de coordonner les efforts individuels, d'en accroître l'efficacité pour le plus grand bien de la communauté. Ils ne négligent pas les intérêts des consommateurs. Ils assurent à ces derniers, par la réglementation des marchés, des droits de préemption ; ils cherchent à garantir la publicité et la loyauté des transactions ; ils visent à procurer aux masses des approvisionnements réguliers et à bon marché.

Les résultats de l'émancipation et la puissance des États urbains. La renaissance et la prospérité de la vie urbaine ; son influence générale. — Cette préoccupation dominante de la politique urbaine, qui attribue aux intérêts économiques la première place, a donné les plus beaux résultats.

Elle a fait des villes médiévales les centres d'activité les plus vivants et les plus progressifs. Elle a valu à la plupart la richesse, due à la puissance productive du travail émancipé, honoré et protégé. Elle a attiré dans les villes une population grandissante. Dans celles qu'enrichissent le commerce et l'industrie, renaissent le mouvement et la vie d'autrefois, par exemple dans les Deux-Siciles, dans l'Italie centrale et septentrionale, dans l'Espagne orientale, dans la France méridionale et septentrionale, dans la Rhénanie et les Pays-Bas. De grandes agglomérations urbaines se reconstituent. Palerme a eu peut-être un demi-million d'âmes au XIIe siècle ; Florence en a groupé 100.000 au XIIIe, Venise plus de 100.000, de même que Milan, Asti 60 à 80.000, Paris 100.000 à la fin du XIIe et peut-être 240.000 à la fin du XIIIe ; Douai, Lille, Ypres, Gand, Bruges chacune près de 80.000, Londres 40 à 45.000. Dès lors environ *un dixième* de la population de l'Occident s'est porté vers les villes devenues des foyers de vie intense. Les classes industrielles et commerçantes qui ont créé ces foyers, y ont montré dans l'art de gouverner des aptitudes éminentes, supérieures à celles des classes féodales. Parmi elles, la classe des administrateurs qui devait fournir aux gouvernements monarchiques leurs meilleurs cadres a fait son apprentissage. Elles ont eu surtout la claire vision des intérêts économiques qui sont à la base de la fortune des États. Mais ces marchands et ces artisans ont eu aussi le sens et le souci de la grandeur de la petite patrie municipale, où ils étaient parvenus à acquérir la liberté et la puissance. Grâce à eux, une nouvelle civilisation urbaine est née, dont les manifestations se multiplièrent dans le domaine social, intellectuel et artistique. Elle suscita une admirable floraison d'institutions charitables, d'établissements d'enseignement, voire même d'œuvres littéraires d'inspiration bourgeoise. Elle développa entre les villes cette généreuse émulation, à laquelle on doit tant d'œuvres d'utilité publique ou de

nature artistique : halles, marchés, ports, ponts, quais, fontaines, hôtels de ville, beffrois, cathédrales et églises, dont chaque cité voulut être dotée et où elle chercha à mettre son empreinte.

L'émancipation des millions d'hommes, qui formaient les classes commerçantes et industrielles, et auxquels a été due cette merveilleuse expansion de la vie urbaine, est un des événements capitaux de l'histoire. La commune urbaine, œuvre du marchand et de l'artisan, prit place dans la hiérarchie politique et sociale à côté de la seigneurie. Elle fut dès lors pour l'Occident et pour le monde un des instruments les plus actifs du progrès et de la liberté. Elle fut en même temps, pour les classes commerçantes et industrielles, le cadre où elles purent se grouper, se donner une organisation puissante, grâce à laquelle elles améliorèrent les conditions de leur existence et firent reconnaître pour la première fois la haute valeur et la force du travail.

CHAPITRE VII

L'ORGANISATION ET LA CONDITION DES CLASSES COMMERÇANTES ET INDUSTRIELLES DU XIe AU XIVe SIÈCLE EN OCCIDENT.

Unies pour conquérir leur émancipation, les classes commerçantes et industrielles s'organisèrent définitivement après la victoire. Tandis que leurs syndicats devenaient des organismes légaux, les éléments dont elles se composaient se groupèrent d'une manière distincte, suivant leurs affinités naturelles. Les plus riches formèrent une véritable aristocratie, un patriciat. De leur côté, les masses constituèrent une vaste démocratie de métiers libres et de corporations jurées.

Formation, composition et puissance du patriciat et de la gilde marchande. Son œuvre dans les villes. — Pendant un siècle et demi environ, parfois davantage, ce fut le patriciat qui occupa la première place. Il présenta, suivant les pays, des caractères différents. En Italie et en France méridionale, la petite noblesse des chevaliers (*milites*), qui avait pris la direction du gouvernement émancipateur, en profita, dans la plupart des villes, pour accaparer le gouvernement municipal. Propriétaire des domaines ruraux de la campagne, elle avait, dans l'enceinte des cités, des palais-forteresses, formés d'énormes blocs de pierre, surmontés de hautes tours carrées, ornées de plateformes et de créneaux, auxquels on n'avait accès que par des portes étroites, véritables poternes garnies d'anneaux de fer.

A Florence, à Bologne, à Milan, à Avignon et dans un grand nombre de villes méridionales se dressaient ces tours altières, symboles de la domination du patriciat des nobles ; il y en avait 1.500 à Florence, 300 à Milan ; la légende en attribuait 10.000 à Pise. Groupés en syndicats militaires (*società d'armi*), ces nobles, uniquement préoccupés de leurs intérêts de propriétaires fonciers et de leurs rivalités de famille, troublaient la vie communale par leurs batailles de rues et firent peser sur les classes laborieuses une dure tyrannie. Parfois, cependant, dans les villes commerçantes, telles que Venise et Gênes, le patriciat, qui fondait sa fortune sur le trafic, sut administrer avec modération et sagesse.

Ailleurs, la classe des gentilshommes s'associa avec la riche bourgeoisie, partagea avec elle l'influence sociale et politique, notamment en Castille. En Allemagne, le patriciat des nobles se fondit dans la classe des grands bourgeois. Dans la France du Nord et aux Pays-Bas, soit par les mariages, soit en vertu des mesures rigoureuses prises contre les féodaux, il fut absorbé ou le plus souvent éliminé. Dans la majeure part de l'Occident le patriciat s'identifia au contraire avec la haute bourgeoisie, avec l'association composée des grands négociants, des entrepreneurs de transports, des grands industriels, des armateurs, des changeurs et des banquiers, auxquels s'adjoignirent les riches propriétaires fonciers urbains et les rentiers. Cette association, où domina l'aristocratie marchande et industrielle, reçut une existence légale et officielle. Elle s'appelle le plus souvent la *gilde*, la *hanse*, parfois la *fraternité* ou la *confrérie*. Elle a de bonne heure un caractère nettement oligarchique. Dans certaines villes anglaises, c'est à peine si elle compte 200 membres ; à Gand, au XIIIe siècle, elle ne comprend plus que les chefs de 39 familles. Les membres du patriciat bourgeois ou de la gilde se nomment les premiers ou les grands bourgeois (*majores*, *principes*, *optimates*, *proceres*) ou encore les *bons hommes*, les pru-

d'hommes (*probi homines*), les honorés. Ils en arrivent à constituer de véritables dynasties, telles que les *lignaiges* de la France du Nord et des Pays-Bas, les *paraiges* messins, les *geschlechter* d'Allemagne, les *honrats* de Catalogne. On n'y entre qu'en vertu du privilège de la naissance ou de la fortune, qu'à condition de ne pas exercer de profession manuelle et de verser des droits de réception élevés. Gildes, hanses, fraternités excluent les petits marchands et tous les gens des métiers. Les patriciens forment une étroite corporation, dont les membres sont unis par les liens du serment et par la communauté d'intérêts. Ils s'astreignent à une stricte discipline, sous l'autorité de leurs administrateurs élus, consuls, capitaines des marchands, prévôts, gardiens ou *wardens*, échevins. Ces chefs, tels que le prévôt des marchands de l'eau à Paris, le comte de la Hanse à Bruges, l'écuyer (*schildrag*) à Ypres, sont assistés de conseils de prudhommes. Ces derniers comprennent 24 membres à Paris, 12 à 24 dans les gildes anglaises. La gilde a son personnel de clercs ou de trésoriers, de greffiers, de sergents ou d'employés, son lieu de réunion (le *guildhall*, le *parloir aux bourgeois*), ses ressources financières formées des cotisations de ses membres ou d'autres taxes, sa caisse, son budget qui lui permet de subvenir aux dépenses d'intérêt collectif, ses assemblées, où elle délibère sur ses affaires et rédige ses règlements, ses fêtes et ses banquets, où s'affirme sa solidarité. Elle s'est fait reconnaître des immunités, des privilèges économiques et juridiques. Elle a ses tribunaux et parfois ses armoiries. Le patriciat a fait ainsi du syndicat, de la gilde, l'instrument de sa puissance.

Il profita de l'ascendant de ses membres, de leur étroite union, de l'aptitude qu'ils avaient montrée d'abord en dirigeant le mouvement émancipateur, de la richesse qu'ils avaient su acquérir, pour s'attribuer dans la commune urbaine le monopole du gouvernement et la suprématie économique. Il réduisit, dans un grand nombre de cités,

les assemblées générales ou *parlements*, organes de la collectivité, à un rôle purement passif ; souvent il en élimina les petits bourgeois et les artisans. Il accapara les conseils, les magistratures et les tribunaux. Il tendit à transformer les charges municipales en fiefs héréditaires. Les patriciens s'intitulent fièrement « *les seigneurs de la ville* » ; ils veulent faire de la « *seigneurie* », de l'État urbain, un bien, une « *seigneurie* » réservée à leur caste. Ce gouvernement sut quelquefois, comme à Venise, associer à la fortune de la classe patricienne celle des autres classes. S'il montra dans la plupart des villes peu de souplesse, il eut du moins presque partout un sens réel de la grandeur et des intérêts généraux de l'État municipal. Il maintint avec énergie l'indépendance urbaine contre les entreprises des princes, des féodaux et de l'Église. Il fut animé d'un patriotisme ardent, et il donna aux communes une place éminente dans le monde féodal. Il pratiqua une politique extérieure toute inspirée du souci de faire prévaloir la prépondérance économique du centre urbain qu'il représentait. Il a fondé souvent la puissance de la cité. Ces patriciens eurent en maintes circonstances une intelligence profonde des réalités. Ils ont émancipé les villes des entraves féodales ; ils y ont organisé un remarquable ensemble d'institutions administratives, fiscales, militaires, édilitaires.

Ils surent gouverner. Leur activité despotique multiplia les œuvres d'utilité publique, les entreprises commerciales et industrielles, les routes, les canaux, les docks, les halles, les ports, les travaux de défense et d'embellissement, les écoles, les hôpitaux, les orphelinats. En Angleterre, les gildes créèrent jusqu'à 460 institutions charitables. Elles favorisèrent partout l'essor intellectuel et artistique des villes. Elles aidèrent à l'enrichissement des communes urbaines et préparèrent le triomphe de l'esprit laïque. Mais le patriciat bourgeois, supérieur à la féodalité dans l'art du gouvernement, égala les féodaux

en orgueil et en tyrannie. Il montra un esprit de caste aussi exclusif, aussi fier, aussi jaloux que celui de la classe nobiliaire. Il opprima les classes laborieuses ; il entraîna les villes dans les aventures guerrières. Il pratiqua trop souvent une politique ruineuse de magnificence ; il gaspilla les ressources des communes ; il écrasa les populations sous le poids des impôts de consommation, accula les villes à la banqueroute et y suscita par son despotisme les explosions de l'esprit révolutionnaire.

La tyrannie économique et sociale du patriciat bourgeois. — Sa tyrannie fut encore plus insupportable dans l'ordre économique et social. Le patriciat se fit payer chèrement les services qu'il rendit, en aidant au développement de la production et des échanges, par les monopoles et les privilèges qu'il s'attribua. Gildes et hanses s'emparèrent du commerce d'exportation ou des variétés les plus lucratives du trafic. Elles les réservèrent à leurs membres ou à ceux qu'il leur plut d'agréer. En Angleterre, la gilde mit même la main sur le commerce de détail de certains articles, tels que les draps et les peaux. A Florence, l'art de *calimala* posséda seul le droit d'importer et de vendre les draps étrangers. Les hanses eurent chacune le monopole de diverses sortes de transports ou de trafic : ici, celui des transports fluviaux, là, celui du commerce des laines ou de la draperie. Souvent la gilde se fit adjuger les fermes des poids et des mesures, des criées, des péages, du courtage, du pilotage, de la publicité. Elle obtint des comptoirs, des quais, des docks ; elle perçut des droits à son avantage. Rarement le patriciat eut la sagesse de faire participer les masses aux bénéfices de ses entreprises. Au contraire, il sacrifia délibérément les intérêts du petit marchand et de l'artisan aux siens propres.

Non seulement, il s'est efforcé de les exclure de la vie publique, mais encore il a fait servir le pouvoir qu'il a accaparé à l'asservissement des classes laborieuses. Il a

interdit les coalitions des artisans ; il leur a refusé le droit de réunion et de grève, sous peine de bannissement et de mort. Il a décrété l'obligation du travail. On a vu des oligarchies patriciennes conclure des traités pour se garantir l'extradition réciproque des éléments ouvriers suspects. Maîtres des conseils de ville et des échevinages, les patriciens purent réglementer à leur gré la durée du travail, le taux des salaires, les tarifs des denrées, soumettre à une discipline étroite le commerce et les métiers, édicter les statuts corporatifs ou les reviser. Spécialement dans les centres où apparut la grande industrie, grands marchands et grands entrepreneurs usèrent de leur autorité, pour régler les conditions et la police du travail, d'une manière si arbitraire, qu'ils réduisirent les ouvriers à une forte d'esclavage.

Faste et arrogance du patriciat. — L'oligarchie patricienne acheva d'exaspérer les masses par son arrogance et par l'étalage de sa fortune. Dans les villes du Nord, les grands bourgeois prennent volontiers le qualificatif de damoiseaux ; partout, ils se parent de titres honorifiques. Ils dépassent parfois en faste la vieille aristocratie foncière. « C'est le métier qui fait maintenant la richesse », disait un grand tanneur de Bâle à son hôte, l'empereur Rodolphe de Habsbourg. Aux entrées des princes, ils se distinguent par leur luxe, comme on l'observe à Cologne en 1236, lorsque les 1.800 premiers bourgeois de la ville reçoivent la fiancée de Frédéric II. Ils donnent à leurs filles des dots plus élevées que les nobles. Ils se font construire de belles maisons de pierre, parfois couronnées de tours et de créneaux. Brunetto Latini admire en France leurs demeures « grandes et pleinières et peintes, leurs belles chambres pour avoir joie et déduit », avec les vergers qui les entourent. Ils vivent noblement, observe un satiriste champenois ; « ils portent vêtements de rois, nourrissent autours, faucons et éperviers ». Leurs femmes

somptueusement parées ressemblent à des reines, comme le remarque avec dépit Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, à la vue des 600 bourgeoises patriciennes de Bruges. Ils ont une table abondante et leurs repas copieux sont arrosés de vins de prix ; ils y étalent la magnificence de leur vaisselle d'argent. Ils singent la noblesse et veulent parader aux tournois, comme ils paradent aux fêtes, aux cortèges et aux processions. Le spectacle de cette vie de luxe était une véritable provocation à l'adresse des masses, sur lesquelles le patriciat faisait peser son lourd despotisme, qu'elle aggravait par un mépris insolent et par des attentats contre l'honneur ou la dignité des gens du peuple. Il provoqua ainsi contre lui la haine des associations puissantes, métiers libres ou corporations, dont il ne put empêcher la formation et le développement.

Les origines, la formation et le développement des métiers libres et des corporations jurées (XIe-XIVe siècle). — Les petits marchands, les petits patrons (*maîtres*) et les ouvriers avaient déjà organisé, avec la permission de l'Église, des associations de piété et d'assistance, les *confréries* et les *charités*, auprès desquelles s'étaient formés, du consentement de l'autorité seigneuriale, des groupements professionnels ou métiers (*ministeria*), surtout parmi les industries de première nécessité, comme on le voit à Paris, à Chartres, à Étampes, à Pontoise, à Douai, à Saint-Trond, à Bâle, à Strasbourg, à Coblentz, dès le XIe siècle et la première moitié du XIIe. Rarement les anciennes corporations romaines ou byzantines, telles que celles de Rome et de Ravenne (les *scholæ*) avaient survécu. Mais ces syndicats primitifs, soumis à une étroite surveillance, pourvus de quelques privilèges ou monopoles restreints, n'avaient que peu de force. Ils ne jouèrent, dans la révolution communale, que le rôle d'appoint.

L'émancipation dont les masses profitèrent pour acquérir la liberté civile et économique favorisa la généralisation

du mouvement qui entraînait les classes laborieuses vers l'association. Celle-ci s'étendit à un tel point que bientôt elle fut le cadre normal où s'exerça le travail. Elle revêtit deux formes, celles du métier libre et de la corporation jurée. Le premier prévalut dans la plupart des villes d'Occident, où les pouvoirs anciens et nouveaux se résignèrent à accepter des organisations moins dangereuses pour eux que ne l'était la corporation. Le métier libre, pourvu de monopoles de fait pour la fabrication et la vente, groupa sous la garantie d'obligations professionnelles, conformes à l'intérêt général, la grande masse des petits marchands et des artisans. Il donna à ses membres le goût du travail probe et indépendant. Mais s'il leur assura le bénéfice de la liberté et de la dignité professionnelle, il ne les dressa pas en corps privilégiés contre les classes gouvernantes. Celles-ci conservèrent sur les métiers libres les droits de police et de juridiction ; elles exercèrent sur eux la plénitude de l'autorité politique.

Peu à peu, en dépit des méfiances et de la résistance du pouvoir souverain, royauté, Église, féodalité, patriciat bourgeois, les masses populaires parvinrent à organiser d'autres groupements, les *corporations jurées*, où entrèrent les minorités les plus puissantes ou les plus agissantes. Celles-ci exercèrent une action politique, économique et sociale bien plus profonde que celle des métiers libres. Leur nombre grandit à mesure que le travail des masses devint l'élément prépondérant de la prospérité des villes. Tantôt, en vertu d'une décision provoquée par l'intérêt de la cité ou de la classe gouvernante, tantôt par suite des revendications pressantes d'un groupement de travailleurs, les métiers libres ou même les métiers dépendants se transformèrent en syndicats assermentés. Ces corporations, connues sous les noms divers de *fraternités*, de *confréries*, de *frairies*, de *métiers jurés*, de *scuole*, de *paratica*, d'*arti*, de *mestieri*, de *gremios*, de *craft guilds*, de *zünfte*, les unes formées de syndicats simples, les

autres (*arti*, *zünfte*) de fédérations de syndicats, tels que *l'arte della lana de calimala* se sont multipliés en Occident, depuis le milieu du XIIe siècle jusqu'au milieu du XIVe. Au début de cette dernière période Venise en possède 58, Mantoue 21, Gênes 33, Bologne 20, Bergame 18, Parme 24, Padoue 36, Pavie 25, Florence 21. Paris, qui n'en avait qu'une douzaine vers 1180, en a 100 au temps de saint Louis. Amiens en compte 26 au commencement du XIVe siècle, Poitiers 18, Cologne 26, Trèves 20, Magdebourg 12, Francfort-sur-le-Mein 14, Strasbourg 15. La moyenne dans la plupart des villes allemandes varia de 12 à 15. Les corporations jurées s'organisèrent assez tard dans les régions où dominait le patriciat, par exemple aux Pays-Bas. C'est surtout dans les industries de l'alimentation, du bâtiment, de l'habillement, parmi les métiers de première nécessité, que le syndicat professionnel réussit à se constituer en corps privilégié.

Mais il arrive souvent aussi que les professions de caractère aristocratique, où le travail cérébral prime le travail manuel, comme celles des notaires, des médecins, des apothicaires, des orfèvres, se constituent de bonne heure en corporations, et prennent même place parmi celles qui jouissent du plus grand renom. Tel est le cas des *arts majeurs*, à Florence. D'autres fois, les métiers dont les membres ont su s'imposer à la considération publique par l'acquisition plus rapide de la richesse, comme les banquiers, les changeurs, les grands fabricants, ont bénéficié du prestige ploutocratique pour s'organiser également en collectivités privilégiées. Fréquemment enfin, à mesure qu'elles sont sorties du cercle de l'industrie familiale et domestique, un bon nombre de professions, telles que celles des boulangers, sont parvenues à leur tour à entrer dans le cadre corporatif.

L'organisation des métiers libres et jurés. Le patronat, le compagnonnage, l'apprentissage. — Métiers libres

et corporations jurées, syndicats de droit commun et syndicats privilégiés, groupant les classes commerçantes et industrielles, ont exercé sur l'organisation des masses laborieuses une action puissante. Ils leur ont appris la solidarité et la discipline, sous la direction de chefs librement choisis, sous l'empire de statuts et règlements élaborés par eux et amendés par la communauté urbaine. Ils leur ont donné une hiérarchie forte, fondée sur la capacité professionnelle et l'expérience. Ils leur ont assuré l'indépendance et la dignité du travail. Ils leur ont permis d'en percevoir les fruits, en travaillant à la suppression ou à la limitation des anciens droits seigneuriaux, et en garantissant l'égalité économique de leurs membres. Aussi bien dans le métier libre que dans la corporation, l'accès du patronat ou maîtrise, le droit d'exercer la profession a été reconnu à tous ceux qui offrent des garanties de moralité et de capacité technique. Il suffit, dans cet âge d'or du moyen âge, pour devenir patron, d'avoir fait apprentissage, de subir un examen (celui du chef-d'œuvre) alors simple et pratique, ou même de fournir une simple attestation de capacité légitimée par la notoriété publique, de payer des droits d'entrée modérés, de faire les frais d'une collation ou repas peu coûteux ; souvent même, l'aspirant ne paie aucun droit et n'a aucun frais.

Entre l'ouvrier appelé *compagnon* ou *varlet* et le patron ou *maître*, il n'y a d'autre différence que celle que crée une inégalité légère et souvent temporaire de fortune et de situation. Tous deux ont reçu la même initiation professionnelle. L'ouvrier peut devenir patron le jour où il épouse la fille d'un maître, et à tout moment quand il a réuni le petit capital qui lui est nécessaire pour s'établir à son compte. Le compagnon est libre de travailler ; il n'est lié que par un contrat, de durée limitée, entouré de garanties précises et qui stipule des obligations réciproques. Maître et compagnon

vivent ensemble sur le pied d'une camaraderie journalière. Le compagnon a sa place dans le métier ; il y participe au choix des administrateurs ; il trouve dans la confrérie une aide morale et matérielle. Son individualité est reconnue et protégée par l'association libre ou jurée dont il fait partie. Il y rencontre un appui et non des entraves ; sa personnalité y est devenue plus libre et plus respectée. Le métier assure au futur maître comme au futur ouvrier le bienfait d'une instruction professionnelle, l'*apprentissage*, de durée variable (2 à 8 ans), suivant les difficultés de chaque profession, mais sérieux et efficace. L'apprenti trouve dans le maître un éducateur rude et ferme, qui lui donne une formation soignée, virile, d'une valeur si grande, qu'à aucune époque, les classes ouvrières n'ont été mieux formées à leur fonction technique.

L'administration des métiers. — Patrons, ouvriers, apprentis forment des groupements autonomes qui s'administrent librement, qui se sont donné la discipline économique et sociale, propre à assurer leur force et leur prestige. Ils s'initient par la pratique du *self government* aux mœurs de la liberté, au sens de la responsabilité et aux vertus civiques. Les corporations jurées, et même parfois les métiers libres, ont leurs assemblées, *parlements* ou *chapitres*, dans lesquelles délibèrent les maîtres et parfois les ouvriers, ceux-ci avec des droits plus ou moins restreints. Elles statuent au sujet des affaires communes, élisent les administrateurs et contrôlent leur gestion. Ces administrateurs, *jurés*, *prudhommes*, *baillis*, *wardens*, *rewards*, *gardes*, *esgardeurs*, *veedores*, *majorals*, *consuls*, *recteurs*, *podestats*, *vicaires*, *doges*, ainsi qu'on les nomme, suivant les pays, ayant parfois à leur tête un président, le *prieur*, le *proconsul*, le *maître*, le *mayeur de bannière*, le *capmestier*, règlent la police, gèrent les finances, dirigent les tribunaux de l'association, avec l'aide de *conseillers*, de *syndics*, de trésoriers (*clavaires*,

chambriers), d'auditeurs et examinateurs de comptes, et d'agents, clercs ou secrétaires, appariteurs ou damoiseaux, sergents et messagers. Ils visitent les ateliers et les marchés, infligent des pénalités et des amendes, reçoivent le serment des maîtres, président aux cérémonies et aux fêtes. Leur pouvoir est annuel; ils l'exercent dans l'intérêt du corps, dont ils sont les mandataires.

L'association est une personnalité juridique qui peut ester en justice, qui possède des biens meubles et immeubles, des rentes, des lieux de réunion (*halls*, *mansions*, *steuben*, *scuole*, *parloirs*), parfois même des magasins et des établissements industriels. Elle a sa place reconnue et respectée dans la commune urbaine. A l'église elle construit sa chapelle, qu'elle orne avec amour et où s'étalent sur les vitraux, comme à Chartres et à Bourges, les insignes du métier. Elle a ses titres conservés dans ses archives, son sceau, ses armoiries, tout comme le seigneur et la commune. Elle déploie son étendard ou sa bannière, sur laquelle se détache l'effigie du saint patron de la corporation, à côté des attributs de la profession, la hache du charpentier, le tranchet du cordonnier, la coupe d'or, la croix ou la couronne de l'orfèvre, l'*agnus Dei*, auréolé de jaune et de rouge sur champ d'azur du fabricant de lainages. Le travail, grâce à l'association, proclame et fait admettre sa noblesse.

Les privilèges, les monopoles et les règlements des métiers. — Comme les autres classes sociales, celle des travailleurs urbains s'est fait doter de privilèges. Elle a réussi à faire reconnaître à ses membres la propriété de leur profession. De même que le marchand est souverain dans sa gilde, le seigneur dans son fief, le patron et l'ouvrier sont maîtres de leur métier. Ils en ont le monopole. Au moment où le travail libre s'organisa, il n'était pas inutile que la sphère d'activité de chaque spécialité professionnelle fût délimitée, pour éviter le gaspillage des forces de production et pour assurer aux producteurs la sécurité de l'existence.

D'ailleurs, les monopoles sont loin d'être rigoureux ; s'ils garantissent aux petits marchands et aux artisans la jouissance privilégiée du marché local, ils sont tempérés par la coexistence des métiers libres et des métiers jurés, par la survivance du travail à domicile, par la concurrence des forains autorisée en certains jours, enfin par le pouvoir reconnu à l'autorité souveraine, royale, seigneuriale ou municipale de décréter la liberté du travail. De ce dernier pouvoir, des rois, tels que Philippe le Bel, des communes, telles que celles d'Italie ou de France, n'ont pas hésité à user à l'occasion.

Le monopole engendre entre corporations des procès souvent interminables qui proviennent de la difficulté de déterminer la sphère d'activité de chacune. Il met aux prises cordonniers et savetiers, lormiers et selliers, garnisseurs et fourbisseurs, drapiers et merciers, bien d'autres encore. De tout temps, pareilles difficultés ont surgi, et nos brevets d'invention donnent lieu à des litiges non moins nombreux que ceux qui naissaient de l'interprétation des statuts corporatifs. Le monopole n'a pas d'ailleurs enrayé l'émulation à cette époque, où la corporation ne présentait pas la forme rigide et l'esprit de routine qui la caractérisèrent plus tard. La rivalité des centres urbains obligeait les métiers de chaque ville à améliorer et à soigner leur travail. L'œuvre des artisans du moyen âge peut soutenir, sur bien des points avec avantage, la comparaison avec celle des artisans de l'époque moderne, pour l'habileté et le fini de la technique.

Les règlements des métiers et des corporations ; leur caractère et leurs effets. — Chaque métier, sous la réserve de l'autorisation seigneuriale ou municipale, se préoccupa de concilier les intérêts des producteurs et des consommateurs. La réglementation corporative ne s'inspira pas seulement de préoccupations égoïstes, mais encore d'un haut souci de probité

professionnelle, d'égalité et de solidarité sociale. Les règlements ou statuts des métiers réprimèrent sans pitié les malfaçons, la fraude, le travail hâtif et malhonnête. Ils garantirent la publicité de la fabrication et du commerce, la loyauté des transactions, par tout un système d'inspections, de contrôle et de marques. Ils ne déracinèrent pas assurément l'esprit de fraude et les abus, mais il les limitèrent. De même, ils s'efforcèrent de sauvegarder la moralité du métier, en excluant les éléments douteux et indésirables, en imposant aux classes laborieuses l'observation des lois de la morale, de la religion et de l'humanité. Ils eurent encore pour objet de maintenir entre les maîtres une sorte d'égalité, en proscrivant le cumul des professions, le débauchage des ouvriers et de la clientèle, les manœuvres d'accaparement et de spéculation, de manière à assurer à chacun la jouissance équitable et rémunératrice de son travail. La réglementation entravait ainsi la formation des grandes fortunes, mais elle rendait possible une juste répartition des revenus. L'ouvrier lui-même vit reconnaître son droit au travail. Le patron fut tenu de lui fournir de la besogne, de l'employer de préférence au forain, aussi bien qu'aux autres patrons de la ville, et de ne pas lui susciter la concurrence de la main-d'œuvre féminine. Pour la première fois, l'association professionnelle fondait par son action la discipline volontaire, fixait la juste hiérarchie, les droits et les devoirs des classes laborieuses, leur donnait, avec la liberté, la conscience de leur dignité et de leur responsabilité. Elle enrichissait le monde d'une nouvelle force sociale, d'une puissance incomparable.

La conquête du pouvoir par les masses urbaines et la révolution démocratique syndicaliste en Occident au XIIIe siècle et dans la premiére moitie du XIVe. — Le syndicat libre ou assermenté, le métier ou la corporation fut la forteresse de plus en plus redoutable, à l'abri de laquelle les masses entreprirent la conquête du pouvoir

politique. Les démocraties urbaines ne tardèrent pas à s'apercevoir que leurs libertés civiles et leurs privilèges économiques étaient à la merci de l'égoïsme ou des caprices du pouvoir souverain, royauté, seigneurie, patriciat, qui gouvernait la communauté urbaine. Les prérogatives étendues qui étaient dévolues à ce pouvoir lui permettaient d'annihiler, de restreindre, de diminuer l'autonomie des métiers et de porter atteinte à leurs intérêts matériels. Les classes laborieuses subissaient d'autre part le contre-coup de l'administration oppressive, aventureuse et insouciante des privilégiés qui gouvernaient la cité. C'étaient les masses qui supportaient le principal poids des obligations communes, qui fournissaient les services de police, d'incendie, de guet, de garde, qui payaient les plus lourdes taxes, qui devaient le service militaire et qu'on enrôlait dans les milices. De leur travail, de leur argent, de leur sang, elles contribuaient à la puissance et à la vitalité de ces États urbains, au gouvernement desquels elles n'étaient appelées à participer que pour une faible part.

Aussi dès le XIIIe siècle, un mouvement démocratique, qui prend souvent un caractère révolutionnaire, se manifeste-t-il avec une intensité croissante parmi les syndicats. Il a pour objet la destruction du monopole politique du patriciat des nobles ou des gildes, pour programme le partage ou la conquête du pouvoir municipal, pour armes les grèves (les *takehans*), les coalitions ouvrières, et enfin les révoltes à main armée. L'agitation gagna tous les pays d'Occident. La France capétienne elle-même en fut l'un des théâtres. Dès la seconde moitié du XIIIe siècle, des grèves, fomentées par les corporations ou par des confréries, éclatent de tous côtés, spécialement dans les pays industriels. A Beauvais, en 1233, le maire et les changeurs sont insultés et maltraités ; le roi doit faire emprisonner 1.500 émeutiers. A Provins et à Rouen (1280-1281), les ouvriers s'insurgent contre les marchands drapiers ; le maire de la capitale normande est massacré. A Paris,

en 1295 et 1307, l'attitude des syndicats ouvriers est si menaçante que Philippe le Bel dissout les confréries. En Castille, en Aragon, en Catalogne, notamment à Cordoue et à Ubeda (1312-1332), le patriciat urbain des nobles (*caballeros*) se heurte aux revendications tumultueuses du peuple. Dans la France capétienne, comme en Espagne et en Angleterre, le pouvoir royal eut assez de force pour mettre fin aux abus des oligarchies, pour satisfaire partiellement les aspirations démocratiques et pour rétablir l'ordre sous son autorité. Il accorda aux classes populaires des garanties, favorisa leurs ambitions en développant les corporations jurées, leur entr'ouvrit, comme à Amiens, l'accès des conseils et des magistratures municipales.

La révolution démocratique eut une tout autre vigueur dans les pays où le pouvoir central n'avait pas les mêmes moyens d'action. Dans l'Allemagne rhénane et danubienne, à Ulm, à Francfort, à Nuremberg, à Mayence, à Cologne, à Strasbourg, à Bâle, après des luttes acharnées, le patriciat dut abandonner aux corporations le gouvernement des villes. Aux Pays-Bas surtout, le mouvement présente un caractère d'intensité extraordinaire. Les classes populeuses, « *le povre peuple* » la démocratie des métiers, les *klauwaerts*, comme on les appelle, emploient tous les procédés, coalitions, grèves ou *takehans*, insurrections, alliances avec la haute féodalité, avec les comtes de Flandre et de Hainaut, pour abattre la puissance despotique du patriciat des gildes ou des *Leliaerts*, qui s'appuie sur les rois de France. A Liége (1253) les métiers s'insurgent contre le pouvoir de l'échevinage et de l'évêque. A Dinant (1255), les batteurs de cuivre, à Huy (1299), les tisserands, sont aux prises avec les gildes de marchands entrepreneurs. A Tournai (1281) et dans tout le Hainaut (1292), les tisserands et autres artisans luttent contre les patriciens. Dès 1275, les Flandres sont en pleine révolution : à Gand, à Bruges, à Douai, le comte aide les gens des métiers à saper l'autorité du patriciat. Partout, la

lutte est accompagnée des deux côtés de mesures de violence implacables. Les grands bourgeois (*majores*) qui aiment à se donner le titre « d'honnêtes gens » (*goden*),

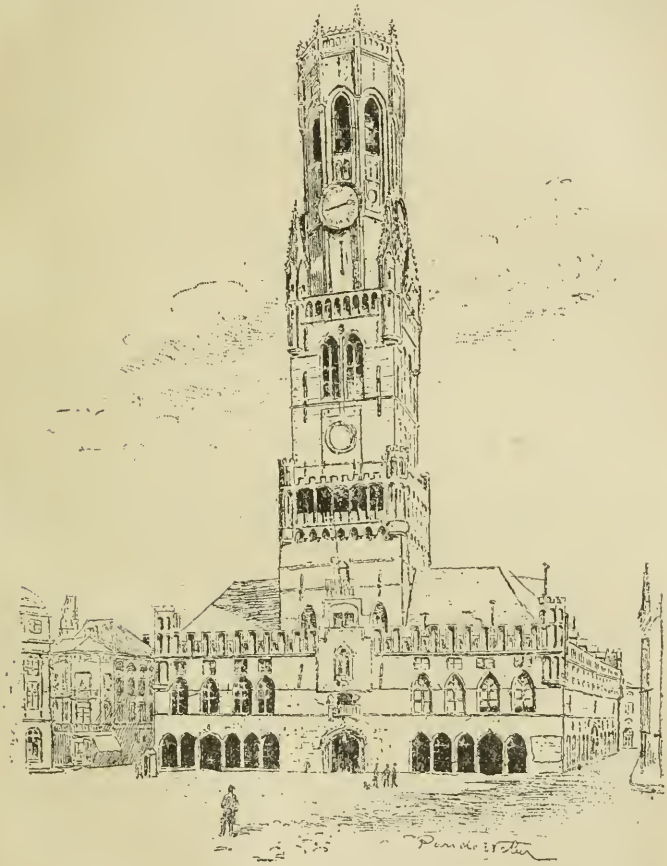

Hôtel de ville de Bruges.

aussi bien que les artisans auxquels ils décernent les noms de « misérables canailles » (*minores*, *gwaden*), procèdent aux exécutions capitales et aux bannissements. Une formidable vague révolutionnaire déferle sur les Flandres pendant près de 30 ans de 1297 à 1328. Les

métiers flamands, qu'exaltent le sentiment démocratique et le patriotisme municipal, se soulèvent à Ypres, à Douai, à Gand, à Lille, à Bruges, à Audenarde, massacrent les Français aux matines brugeoises (mai 1302) et remportent sur la chevalerie française la brillante victoire de Courtrai (11 juillet 1302). Le tisserand Conink tient tête au plus puissant prince de la chrétienté, Philippe le Bel. Malgré sa revanche de Mons-en-Pevèle (18 août 1304), ce dernier est forcé de traiter avec la démocratie flamande (1305). La révolution faisait triompher ses revendications légitimes. Aux Pays-Bas, le monopole du patriciat fut aboli ; les métiers firent admettre leurs mandataires, doyens et capitaines, dans les conseils et les magistratures. Ils supprimèrent les privilèges abusifs des gildes, ils décrétèrent la liberté commerciale. Ils reçurent la plénitude de la police économique ; ils purent exercer les droits de juridiction sur leurs membres ; ils émancipèrent le travail salarié. Ils abolirent les pénalités excessives, telles que la mort et le bannissement, que le patriciat avait établies contre les ouvriers pour des fautes professionnelles et qu'on remplaça par des amendes. Ils conférèrent aux ouvriers le droit d'acheter librement les matières premières et de vendre directement le produit de leur travail. Pour les travailleurs de la grande industrie flamande, la conquête du pouvoir politique fut l'instrument de la libération économique.

Nulle part la révolution n'obtint de résultats aussi remarquables qu'aux Pays-Bas. En France méridionale et en Italie en effet, le mouvement eut moins pour effet de faire triompher les démocraties ouvrières que de briser la tyrannie anarchique du patriciat des nobles. Là, le menu peuple (*minutus populus*, *mediocres*, *minores*) se coalisa avec la bourgeoisie riche des grandes corporations (*arts majeurs*), parfois même, comme en Provence, avec le clergé, contre l'insolente domination des féodaux, maîtres des villes. Les syndicats professionnels (*arti*) et les confréries

recourent à toutes les armes, les ententes secrètes, les grèves des métiers, voire même la grève générale, comme à Bologne, la conspiration, les batailles de rues, pour se saisir du pouvoir municipal. Partout les *popolani* s'organisent en milices avec leurs *capitaines du peuple*, se concertent sous la direction des chefs, *prieurs et anciens* de métiers (*arti*), afin d'évincer les nobles du gouvernement (*la seigneurie*), des conseils et des magistratures. Milan et Brescia (1200-1286), Reggio, Pistoie, Pise (1254), Gênes (1257-1270), Sienne et Arezzo (1283) et surtout Bologne (1257-1271) et Florence (1250-1293), sont les principaux théâtres de ces luttes dramatiques, d'où le patriciat des nobles sortit vaincu, décimé par les proscriptions et les massacres, ruiné par les confiscations. La coalition bourgeoise et démocratique victorieuse leur ferma l'accès des conseils et des charges. Elle fit de l'exercice d'un métier la condition de l'octroi des droits politiques. Elle livra l'autorité exécutive aux capitaines du peuple ou gonfaloniers, chefs des milices populaires, les conseils aux prieurs et aux recteurs des métiers. Le gouvernement et les assemblées furent placées sous l'influence des masses populaires, mais en général c'est aux *arts mineurs* que s'arrêta la concession des droits politiques. Le menu peuple des salariés resta en dehors de la cité.

En France méridionale, la révolution présenta des caractères analogues et ne profita pas davantage aux couches profondes de la démocratie. A Marseille (1213), à Avignon (1225), à Arles (1225), à Nîmes (1272), à Carcassonne (1226), à Montpellier (1246), les métiers parvinrent, parfois par l'émeute, à pénétrer partiellement dans les conseils et dans les *parlements*, quelquefois même à forcer l'accès des magistratures (*consulats*). Partout, sauf aux Pays-Bas, le bas peuple, d'ailleurs en général alors inapte à la vie publique, ne bénéficia pas de la conquête ou du partage du pouvoir municipal, dû à l'énergie des démocraties urbaines. Cette victoire fut cependant pour l'ensemble

des masses laborieuses le complément naturel et légitime de l'effort qu'elles avaient déployé pour s'organiser et de la part qu'elles avaient prise à la prospérité de l'économie urbaine.

La condition matérielle des masses commerçantes et industrielles. Le travail et les salaires. — L'émancipation des classes commerçantes et industrielles, ainsi que leur participation croissante à la vie publique, relevèrent singulièrement leur condition. Maître de sa personne et de son activité, le travailleur urbain, patron ou ouvrier, put déployer son initiative et exercer son énergie dans la direction qui lui convint. A l'abri tutélaire du métier libre, de la corporation jurée, des règlements de la commune, il conquit à la fois la liberté et la sécurité du travail. Il en recueillit la plupart des fruits. Une minorité seulement, celle des ouvriers salariés de la grande industrie naissante, se trouva privée des bienfaits de cette organisation. En Flandre, en Toscane, dans la France du Nord, partout où les grands entrepreneurs devinrent les distributeurs et les régulateurs du travail, ils soumirent les compagnons et les petits patrons qu'ils employaient à la loi d'airain du salariat. Leur distribuant à leur gré les commandes, les matières premières, seuls acheteurs et seuls vendeurs des produits fabriqués, ils imposèrent aux maîtres comme aux ouvriers, des conditions arbitraires et des règlements tyranniques. Par un système d'avances savamment calculé, il les amenèrent à s'endetter, pour mieux les tenir dans leur dépendance ; ils ne leur accordèrent que des salaires de famine, parfois même payés en nature, d'après des évaluations arbitraires (*truck system*).

Les salariés de la grande industrie formèrent en Occident une catégorie heureusement peu nombreuse de prolétaires. La grande masse des travailleurs trouva dans la petite industrie, dans le métier et l'artisanat organisés,

l'asile de l'indépendance et la garantie du bien-être. L'association volontaire et disciplinée les mit à l'abri des caprices et du despotisme des anciens pouvoirs féodaux, en leur donnant la force. Elle les préserva des excès de la concurrence, du chômage et de la surproduction, du parasitisme des intermédiaires, des manœuvres des spéculateurs et des exploiteurs du travail. Patrons et ouvriers purent travailler, sans l'âpre souci du lendemain, sûrs de trouver dans le petit atelier l'exercice de leur activité réglée, et sur le marché urbain la vente de leurs produits. Les statuts des métiers rendaient le patronat accessible à tous, établissaient un heureux équilibre entre les droits et les devoirs de chacun. Ils maintenaient une certaine égalité dans la production et dans la répartition. Ils empêchaient la formation de grandes fortunes parmi les patrons ; ils favorisaient la diffusion de l'aisance. L'ouvrier était sûr de trouver l'emploi de ses bras, quand il se rendait sur la place publique, pour y louer son travail, soit à la journée, soit à la semaine ou pour un plus long terme. Il n'avait pas à redouter la surabondance de main-d'œuvre, due à la concurrence des forains et des femmes. Si la besogne était dure, si la durée de la journée de travail variait en certains métiers, par exemple à Paris, de 16 heures à 8 heures et demie, dans d'autres de 14 heures à 11 heures, pratiquement, en déduisant les intervalles des repas, elle s'abaissait entre huit et treize heures. Le travail de nuit, rétribué à part quand on l'autorisait, était généralement interdit. De nombreux jours de fêtes ménageaient à l'artisan des intervalles de repos, dont l'ensemble représentait un quart au moins de l'année.

Les salaires n'étaient pas sujets à de brusques écarts et correspondaient assez exactement au prix de la vie. Ceux des ouvriers ne différaient pas sensiblement des gains des patrons. A Londres, par exemple, au XIVe siècle, si le maître tuilier gagnait suivant les saisons 5 pence et demi à 4 pence

et demi par jour, le compagnon recevait 3 pence et demi à 3 pence. En France, à la fin du XIIIe siècle, le maître maçon ou le maître couvreur reçoit pour sa journée à peu près autant que son successeur au début du XIVe siècle, à savoir 2 francs par jour et son manœuvre 0 fr. 50. A Strasbourg, le maître charpentier non nourri gagne 2 fr. 60 en été. En général, les salaires des apprentis et des femmes sont moins élevés des deux tiers que ceux des maîtres. Ces salaires permettaient de subvenir aux nécessités matérielles de la vie. On a calculé que dans les villes de la France du Nord, le salaire réel d'une année correspondait à la valeur d'achat de 19 à 30 hectolitres de blé, que le salaire journalier eût permis d'acheter 1 kg. 9 de bœuf, ou 1 kg. 7 de porc, ou 2,8 litres à 6 litres de vin. Les artisans pouvaient au XIIIe siècle se procurer 1 hectolitre de pois au prix de 4 fr. 52 à 11 fr. 42, acheter un mouton pour 3 francs à 4 fr. 50, un porc pour 6 francs à 12 francs, un poulet pour 0 fr. 32 à 0 fr. 50, une douzaine d'œufs pour 0 fr. 11 à 0 fr. 12, un kilogramme de beurre pour 0 fr. 43 à 0 fr. 65, un hectolitre de vin pour 5 à 15 francs. Le plus souvent d'ailleurs l'ouvrier célibataire et l'apprenti étaient logés et nourris par le patron.

La vie matérielle de l'artisan et de l'ouvrier urbain. — La vie matérielle des classes laborieuses présente pendant cette période du moyen âge les caractères du bien-être. Elle était simple et généralement à l'abri des tentations du luxe. Ces classes se contentaient d'ordinaire d'une nourriture peu raffinée, formée de légumes, de fèves, de pâtes, de pain et de soupe, d'une proportion raisonnable de viande. Elles réservaient pour les jours de fêtes et d'assemblées les grosses ripailles et les larges rasades de vin et de bière. Elles étaient peu difficiles pour leur logement. Elles s'entassaient en France dans des maisons de bois ou de torchis, aux pignons pointus, aux façades cuirassées d'ardoises, dont les étages en saillie surplombaient

la rue et s'avançaient à la rencontre les unes des autres. Les maîtres y avaient au rez-de-chaussée leur ouvroir, servant à la fois d'atelier et de boutique. Ils se groupaient d'ordinaire avec les autres membres du métier, dans le même quartier, dont les rues portaient chacune le nom d'une corporation. Là, le long des avenues étroites et sombres circulait le clientèle aux heures de travail et de vente, le long des étalages protégés par des auvents, au-dessus desquels se balançaient en grinçant des enseignes parlantes. Piétons, chevaux, voitures s'y rencontraient avec des animaux domestiques, surtout des porcs, vaguant auprès des tas d'ordures. Les cris des annonces de chaque profession s'y faisaient entendre dans leur saveur originale, depuis celui du tavernier et du cuisinier vendeur de sauces, jusqu'à celui du raccommodeur de hanaps et du fripier.

Les familles vivaient dans une promiscuité souvent primitive, en quelques pièces sommairement meublées de coffres, de tables et d'ustensiles divers. L'habillement de l'ouvrier et du petit patron consistait en solides étoffes de laine ou de toile ; il n'exigeait pas de grands frais. Toutefois peu à peu l'aisance grandissante suscitait le goût du confortable. Les inventaires de la fin du XIIIe siècle et de la première moitié du XIVe, ainsi que les registres des impôts, attestent que de modestes fortunes s'étaient formées et que les classes laborieuses des villes avaient davantage le souci d'une alimentation substantielle, d'un ameublement plus soigné, où figurent la vaisselle d'étain, le linge de table, des vêtements faits d'étoffes plus variées et moins grossières. L'usage du linge de corps se généralisait. L'hygiène avait réalisé de grands progrès, comme le montrent la multitude des établissements de bains ou étuves publiques et l'existence de cuves à baigner dans les maisons privées.

La condition morale des classes laborieuses urbaines. — La condition morale des classes laborieuses s'était aussi

singulièrement élevée. Elles étaient sans doute grossières et brutales, accessibles à une grosse et grasse sensualité. Elles aimaient la taverne, le jeu, les ripailles. On reprochait aux ouvriers leur humeur frondeuse et parfois leur insolence, leur paresse ou leur improbité. Le libertinage était fréquent et la moralité sexuelle médiocre. Mais dans l'ensemble un immense progrès avait été réalisé. Les patrons et les ouvriers avaient acquis les vertus de la liberté. Ils étaient passionnés d'indépendance, imbus de l'esprit d'égalité et de justice. Ils étaient rapprochés les uns des autres par la communauté de la formation professionnelle et de la modestie des conditions matérielles de l'existence. Il n'y avait, en général, parmi eux, ni capitalistes, ni prolétaires. L'harmonie régnait alors dans le monde du travail, qui n'avait pour ennemis que les pouvoirs féodaux et le patriciat. Les artisans avaient la conscience de leur individualité et de leur valeur professionnelle, le sentiment nouveau de la dignité du travail. A aucune époque, il n'y eut parmi eux autant de techniciens habiles, voire de véritables artistes. Des légions de maîtres d'œuvres, d'ymagiers ou de sculpteurs, de peintres, de miniaturistes, d'ivoiriers, de céramistes, de tapissiers, de brodeurs, de huchiers, d'émailleurs, d'orfèvres, d'armuriers élevèrent le travail jusqu'aux hauteurs de l'art. Les statuts corporatifs contribuèrent à créer et à maintenir une tradition de probité et de loyauté.

Dans ces masses ignorantes s'est éveillée la curiosité intellectuelle. L'artisan envoie volontiers ses enfants aux Universités et aux écoles ; déjà commence l'éternelle plainte des hautes classes sur le danger de l'instruction populaire et sur le péril des déclassements. Toute une littérature se crée pour satisfaire ces aspirations d'esprit du peuple des villes, récits épiques et histoires romanesques débitées par les jongleurs et les chanteurs des rues, représentations pieuses des *mystères* et joyeuses des comédies ou *soties*, couplets satiriques des fableaux, ballades et

chansons sentimentales ou railleuses. Le peuple des villes aime les fêtes, les entrées, les cortèges, les mascarades, le spectacle des joutes et des tournois. Métiers et corporations participent aux pompes des cérémonies publiques, avec leurs dignitaires revêtus de costumes éclatants, avec leurs bannières et les insignes de leur profession. Les travailleurs ont au plus haut point l'esprit de fraternité et de charité qui s'affirme dans leurs confréries ou *amitiés*, leurs fondations hospitalières, l'organisation des secours aux malades, aux veuves et aux orphelins. Cette solidarité se manifeste aussi dans les coalitions qu'ils forment pour la défense de leurs intérêts et la revendication de leurs droits. Une foi naïve, parfois mystique, les anime et leur fait considérer l'église comme une maison du peuple, qu'ils décorent de chapelles, de beaux vitraux, de peintures et de sculptures. Ils y ont leurs saints protecteurs ; ils y font célébrer leurs fêtes ; ils y donnent parfois leurs divertissements. Le sentiment religieux s'exalte à l'occasion en eux et les rallie aux rêveries hardies des hérétiques, Vaudois, Fraticelles et Lollards, qui préconisent, au nom d'une révolution religieuse, les transformations radicales de l'ordre social.

Quelques siècles de liberté et de prospérité ont suffi pour inaugurer ce monde nouveau dans les villes d'Occident. Pour la première fois le travail a pris dans la société une place de prémier ordre ; il y a fait reconnaître sa force. Le marchand et l'artisan réhabilités, évadés de la geôle du servage, sont devenus des hommes libres. Bien mieux, ils se sont posés en égaux du propriétaire foncier, du chevalier et du clerc. Dans la bourgeoisie riche et fière, dans le peuple indépendant et groupé en associations, s'est manifestée une nouvelle puissance, rivale de celles de la féodalité et de l'Église. Cette puissance s'est fondée sur la haute valeur sociale et économique du travailleur, jusque là méconnue en grande partie par les vieilles sociétés aristocratiques de l'antiquité, aussi bien que par la société

militaire et agricole du haut moyen âge et de la première période féodale. Non seulement les masses laborieuses sont arrivées à conquérir les libertés civiles et politiques, mais encore, par la discipline volontaire qu'elles se sont imposée dans leurs groupements, elles ont créé la tradition de la probité et de la dignité du travail. Elles ont donné aux forces de production un élan incomparable. Elles ont assuré à la plupart de leurs membres la stabilité, la sécurité, l'indépendance et le bien-être. Elles ont fait du serf opprimé et méprisé d'autrefois, l'artisan libre, honoré et respecté des nouveaux temps. La civilisation urbaine, née de leur effort a été enfin, pour la vieille civilisation agricole, un ferment irrésistible de transformation, et c'est à leur exemple que les classes rurales ont conquis à leur tour la place à laquelle elles avaient droit.

CHAPITRE VIII

L'ESSOR DE LA COLONISATION ET DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET LE PROGRÈS DU PEUPLEMENT RURAL EN OCCIDENT DU XIe AU XIVe SIÈCLE.

Entre le XIe et le milieu du XIVe siècle, les populations agricoles de l'Occident avaient en effet accompli une œuvre grandiose qui justifia leur émancipation. La grande colonisation de l'Europe, ébauchée à l'époque carolingienne, fut reprise et achevée par elles en trois cent cinquante ans. La production fut développée dans de vastes proportions, et l'Occident se repeupla.

Grandeur de l'œuvre de colonisation agricole du XIe au XIVe siècle. Ses promoteurs et ses auteurs. — A aucune autre époque de l'histoire, sauf pendant la période contemporaine où a été poursuivie la conquête des pays des nouveaux mondes par la culture européenne, une entreprise semblable n'avait été conçue et réalisée avec avec autant d'ampleur et de succès. Elle a été un des plus grands événements de l'histoire, bien que les historiens l'aient en général passée sous silence.

A la fin du haut moyen âge, par suite des dernières invasions, de l'anarchie et de la guerre, de l'insuffisance et de la passivité de la main-d'œuvre et de la prédominance de l'économie primitive, la majeure partie du sol de l'Occident était le domaine de la forêt, de la lande (*vastine*, *veld*, *herme*) ou du marécage. Dans l'Italie, en dehors des Deux-Siciles, et dans l'Espagne chrétienne,

les cultures ne couvraient qu'une minime proportion des terres. La moitié ou plus encore du territoire de la France, les deux tiers de celui des Pays-Bas et de l'Allemagne, les quatre cinquièmes de celui de l'Angleterre étaient incultes. Il fallut la révolution économique et sociale déterminée par l'essor du commerce et de l'industrie, pour tirer de sa torpeur le monde rural de l'Occident. Les besoins de la consommation et des échanges provoquèrent l'effort colonisateur qui s'imposa aux classes possédantes, soucieuses de maintenir leurs revenus, aussi bien qu'aux classes agricoles, stimulées par l'espoir d'améliorer leur sort au moyen du travail. Les élites sociales se mirent à la tête de ce grand mouvement. L'Église en particulier fit de la colonisation une œuvre sainte, qui accrut son influence et sa fortune. Elle la bénit, elle interdit de la troubler, elle en prend souvent l'initiative. Les ordres monastiques français ont bien mérité de la civilisation en faisant aboutir cette croisade pacifique. Les 2.000 prieurés de nos Clunisiens, les 3.200 abbayes de nos Cisterciens, les nombreux monastères de nos Chartreux, de nos Prémontrés, de nos Trappistes furent les centres de ralliement de ces milliers de pionniers qui défrichèrent, essartèrent, desséchèrent le sol de l'Occident. Les chefs d'États féodaux et monarchiques, de leur côté, tels que les rois d'Angleterre, de Castille, d'Aragon, des Deux-Siciles, les empereurs souabes, les Capétiens, les comtes de Flandre, les margraves allemands, inaugurèrent, encouragèrent, stimulèrent souvent le mouvement de la colonisation. Les communes urbaines à leur tour favorisèrent l'œuvre colonisatrice et parfois même la rendirent obligatoire. De riches bourgeois y contribuèrent par leurs capitaux, notamment aux Pays-Bas. Les masses rurales fournirent la main-d'œuvre, les pionniers (*hôtes*, *advenæ*, *sartores*) par milliers, sans lesquels l'entreprise qui fit la fortune de l'Europe médiévale eût été impossible.

Les travaux de défense contre les eaux, de desséchement et d'irrigation. — Un immense programme fut ainsi exécuté sans bruit, pour la défense des terres contre les ravages des eaux sauvages et pour la conquête des littoraux, des vallées fluviales, des marécages, pour le défrichement des landes et des forêts. En Angleterre, commença le desséchement des territoires inondés des côtes de la mer du Nord. Aux Pays-Bas, où les eaux marines avaient enlevé à la Néerlande du cinquième au septième du sol, et où, du XIe au XIIIe siècle, elles balayèrent 35 fois le littoral, créèrent les golfes de Zuiderzée, du Dollart et du Hondt (Escaut occidental), détruisirent en une seule invasion 3.000 kilomètres carrés et engloutirent en 100 ans près de cent mille êtres humains, abbayes, princes, bourgeois, paysans, s'organisèrent en associations d'endiguement et d'assèchement (*wateringues*), sous la direction de maîtres de digues et de moeres (*djik* et *moergrafen*). Au prix de sept milliards et demi, en cinq siècles fut construite en blocs solides, transportés de Scandinavie et d'Allemagne centrale. la forte « *muraille d'or* » qui brava les assauts furieux de la mer, depuis la Flandre maritime jusqu'à la Frise, et à l'abri de laquelle furent aménagés les fertiles *polders*. Rien qu'au nord de la Meuse, 19.000 hectares de terres furent ainsi conquis. Des ingénieurs (*zandgrafen*) arrêtèrent la marche des dunes au moyen de plantations d'oyats. Des canaux de desséchement, des machines d'épuisement entretenues par les wateringues, permirent de multiplier dans les dépôts laissés par les eaux marines et fluviales, les *schorren* où prospérèrent les herbages et les moissons, les *bouveries* et les *bergeries*, ainsi qu'une foule d'exploitations (*granges*), formées de champs rectangulaires aux limites marquées par des croix. La moitié de la Néerlande et le tiers de la Belgique surgirent ainsi du sein des eaux et des marais.

En Basse-Allemagne, les Frisons unis aux Flamands et aux Saxons dressèrent de même un rempart de digues

contre les flots de la mer du Nord, qui avaient creusé le golfe de la Jahde et enlevé plus de 6.000 kilomètres carrés du rivage entre le Texel et la péninsule cimbrique. Ils convertirent en terres fertiles de culture (*koge*, *marschen*), les *mooren* ou sols marécageux et inondés du Slesvig, du Holstein et du pays de Brême. Entre l'Elbe et l'Oder, ils transformèrent les marécages intérieurs en grands domaines (*königshufen*), dont les bandes parallèles s'allongèrent dans la Marche de Brandebourg. Mêlés aux colons allemands, ils créèrent dans les zones inondées de la Basse-Vistule et de la Prusse, ces magnifiques terres alluviales de culture qui en sont l'orgueil, à savoir les *werder* de Marienburg, d'Elbing et de Danzig au XIIIe siècle. En France, une œuvre semblable fut accomplie par les ordres monastiques, tels que ceux des Templiers et des Cisterciens, de même que par les syndicats de paysans. Ainsi furent desséchées et conquises les terres basses ou marais de Saint-Omer et du Calaisis, les *molières* (terres mouillées) des Bas-Champs et de la Marquenterre en Picardie, les marais du pays de Caux, de l'estuaire de la Seine, de la Dive, du Bas-Cotentin, du pays de Dol, d'une partie du littoral breton et de la Basse-Loire, du Bas-Poitou, du Bas-Languedoc, de la Basse-Provence, et à l'intérieur ceux de la Basse-Auvergne, de la Limagne, de la Champagne humide, de l'Argonne. Le Bas-Rhône fut endigué par des associations de *levadiers*, de même que furent construites dans le marais poitevin les lignes des *bots* (digues) avec leurs réseaux d'écluses et de canaux. En Bas-Roussillon au XIIIe siècle, un grand nombre d'étangs étaient asséchés.

En Haute-Italie communes, princes, abbayes cisterciennes, paysans s'unirent pour endiguer et régulariser le cours du Pô, du Lambro, du Mincio, de la Brenta, pour dessécher les marais du Mantouan, du Ferrarais, du Crémonais, du Lodigiano, du Bas-Milanais, du Montferrat, du Bolonais et du pays de Ravenne. Les popula-

tions de l'Espagne et de la péninsule italienne, reprenant les procédés de l'hydraulique romaine et imitant celle des Arabes, tirèrent de l'irrigation de merveilleux profits, en Cerdagne, en Roussillon, en Catalogne, en Aragon, en Castille, dans les Baléares, dans le pays de Valence, le royaume de Murcie et l'Andalousie, de même que dans la plaine lombarde, la Toscane et la Sicile. Les plus remarquables de ces travaux furent les barrages et les réservoirs de l'Espagne orientale et le célèbre Naviglio Grande lombard, construit de 1179 à 1257. Celui-ci amena les eaux du lac Majeur sur 35.000 hectares et il fertilisa les pays de l'Oglio, de l'Adda et du Pô.

L'œuvre des défrichements en Occident. — Des résultats plus considérables encore furent obtenus par le magnifique et obstiné travail de défrichement, qui s'accomplit dans tout l'Occident, pendant trois siècles et demi, aux dépens des landes et des forêts. A aucune époque, la conquête du sol agricole n'a été conduite avec autant de discipline et d'ardeur. Alléchés par l'appât de la liberté et de la propriété, des milliers de pionniers, répondant à l'appel des moines, des prélats, des princes, des seigneurs et des communes, viennent préparer le travail de la charrue et de la houe, en supprimant par le feu (*l'écobuage*), les broussailles, les fourrés et la végétation parasites, en éclaircissant la forêt par la hache, en extirpant les troncs au moyen du pic (procédé de l'*essartage*). L'aspect de l'Occident changea. L'Allemagne en particulier fut transformée. Dans ses immenses forêts, à travers certaines desquelles un missionnaire au XIe siècle pouvait cheminer cinq jours de suite au milieu des solitudes, les pionniers pratiquèrent des clairières (*roden*), des essarts (*schwenden*), établirent de grandes fermes le long des routes ou sur la lisière des bois (*waldhufen*), comme en Autriche, en Silésie, et en Moravie, ou encore comme dans la plaine du Nord, et sur les plateaux du Sud, des bourgs

et des villages de colonisation. Depuis les rives de la Baltique et de la mer du Nord jusqu'aux Alpes centrales, depuis la Vistule jusqu'au Rhin et aux Vosges, à travers les forêts et les landes de l'Allemagne septentrionale, centrale, occidentale, des pays autrichiens, helvétiques, alsaciens, apparurent une multitude de nouveaux domaines agricoles. La terminologie géographique avec ses *reut*, ses *rode*, ses *wald*, ses *heim*, ses *loh*, ses *holz*, ses *hagen*, ses *brand*, ses *schwend*, atteste leur importance et leur diffusion. L'agriculture allemande date vraiment de cette belle période.

Il en est de même de celle de l'Angleterre, où la colonisation monastique, princière et paysanne, réalisa un chef-d'œuvre analogue entre le XIe et le XIVe siècle. La végétation forestière y fut attaquée avec une telle vigueur, spécialement dans le Sud, le Sud-Est et le centre, qu'à peine resta-t-il de l'ancienne sylve, qui couvrait le sol britannique, quelques rares lambeaux. Après avoir été l'une des régions les plus boisées de l'Occident, la Grande-Bretagne en devint, comme les Pays-Bas, l'une des plus dénudées, par suite du travail des défricheurs. Le nombre énorme des noms de bourgs et de villages que terminent les suffixes *den*, *holt*, *word*, *falt*, *hurst*, montre la puissance de l'effort des pionniers. Cet effort atteignit au plus haut degré d'efficacité aux Pays-Bas. Les *wastines* ou landes, les *velden* ou terres de bruyères, les immenses forêts qui couvraient encore plus des trois quarts de cette région disparurent dans la Néerlande, le Brabant, le Hainaut, surtout dans les Flandres, remplacées par les cultures et les prairies entourées de fossés d'écoulement, de haies et de rideaux d'arbres. C'est depuis ce temps qu'existent 95 p. 100 des villages flamands ; partout les suffixes en *sart*, *rode*, *kerche*, accolés à leur nom, sont les indices de l'œuvre accomplie autrefois, et au moyen de laquelle une plaine de forêts marécageuses ou de brandes a pu devenir le plus beau pays cultivé de l'Occident.

En France, Cisterciens, Prémontrés, Chartreux, Templiers, unis aux féodaux les mieux avisés, et secondés par les multitudes paysannes, transforment en herbages, en prairies, en terres de culture les provinces auparavant couvertes de grandes forêts, telles que l'Artois, la Picardie, le Ponthieu, l'Ile-de-France, la Normandie, la Champagne humide, le Morvan, la Haute-Bourgogne, les pays meusiens et vosgiens, la Bretagne, le Poitou, les régions de la Loire, de l'Aquitaine et du Sud-Est. Un immense travail de défrichement s'est fait en trois siècles qui a donné aux campagnes françaises leur physionomie actuelle. Dans l'Espagne chrétienne, si arriérée par rapport à l'Espagne musulmane, une colonisation intense, dont les agents furent les moines et les princes, aidés d'une foule d'immigrants d'origine française et des populations arrachées au joug arabe (les *Mozarabes*), fit disparaître une grande partie des taillis, des landes (*hermes*, *yermos*), des terres abandonnées (*despoblados*), en Roussillon, en Cerdagne, en Catalogne, dans le Bas-Aragon, la Galice et les Castilles, la Navarre et les Vascongades. Les paysans catalans surtout se distinguèrent par leur ténacité dans leur lutte contre un sol ingrat et, suivant le proverbe, firent du pain avec les pierres. En Italie enfin, aussi bien dans les Deux-Siciles que dans les pays du centre et du nord, la forêt tomba sous la hache des pionniers. La terre inculte fut labourée ou irriguée, et nul n'eût reconnu dans le pays couvert de cultures, de vignobles et de plantations de la fin du XIIIe siècle, le territoire boisé et à demi désert de la fin du Xe.

C'est à cette magnifique colonisation qui constitue l'un des titres de gloire de l'Occident chrétien, et où la France, par ses ordres monastiques ou par ses dynasties princières et ses émigrants, joua le principal rôle, qu'est due l'hégémonie économique des pays occidentaux, ainsi que l'essor splendide de leur production agricole, si fécond en résultats. L'Occident reprenait, en lui donnant plus d'ampleur, l'œuvre de l'empire romain.

L'essor de la production naturelle : la pêche et la sylviculture. — Une poussée prodigieuse d'activité se manifeste en effet dans tous les domaines de la production agricole. Les populations de l'Occident s'efforcent de mettre en valeur les richesses naturelles pour suffire aux besoins croissants de la consommation.

A côté de l'ancienne pêche primitive, limitée aux côtes et aux rivières, s'organise à l'intérieur la pisciculture que pratiquent moines et grands seigneurs, au moyen de la création de réservoirs et d'étangs. La grande pêche naît et se développe rapidement, au profit des Néerlandais, des Flamands, des Anglais, dans la Baltique et les mers du Nord, où l'on capture la morue, le stockfish, le maquereau, le craspois et surtout le hareng, cet aliment essentiel des classes populaires, tandis que dans la Manche et l'Atlantique, pêcheurs normands, bretons, basques, galiciens poursuivent la baleine, le saumon, la sardine, la lamproie et le germon. Sur les côtes de Picardie, du Bas-Poitou et d'Aunis s'organisent l'ostréiculture et la mytiliculture. Dans la Méditerranée occidentale, prospère la pêche du thon, du corail et de l'éponge.

Malgré les défrichements, dans la plupart des pays d'Occident, des réserves forestières ont été aménagées en nombre si considérable, que les produits de la chasse, réservée surtout aux hautes classes, comptent encore pour une large part dans l'alimentation. De sages règlements apparaissent, pour protéger ces réserves contre la dévastation, pour prescrire la reconstitution des futaies et des taillis, les semis et les coupes à longs intervalles, pour limiter les abus des droits d'usage, du panage, de la paisson et du glandage. Une guerre impitoyable fut faite aux animaux sauvages, par exemple aux loups qui disparurent de certains pays, tels que l'Angleterre. L'Allemagne, la France, la partie orientale des Pays-Bas, l'Italie du Sud furent les régions de l'Occident, où se conservèrent le mieux les richesses forestières, qu'on exploita au Nord

pour les cendres, la potasse, la cire, le miel sauvage, les peaux d'animaux, et partout pour l'alimentation des foyers domestiques, des forges, des verreries, ainsi que pour les constructions. Le flottage apparut notamment aux Pays-Bas et en France. On expédia, au moyen des rivières, les bois aux scieries rurales et aux chantiers urbains. Par voie de mer ou par voie fluviale, les chantiers navals reçurent les matières ligneuses qui leur étaient indispensables. Dans les régions du Sud, on activa l'exploitation des chênes-lièges.

Les progres de l'élevage en Occident. — L'élevage reçut une impulsion vigoureuse. « Si votre terre est bien garnie de bétail, écrit un agronome anglo-normand du XIIIe siècle, elle vous rapportera trois fois plus que si vous vous bornez à la cultiver. » On ne se contente plus des pacages, où les droits de pâture sont réglementés. On développe les herbages par l'irrigation. Les prairies à regains, jadis peu nombreuses, se multiplient. Aux Pays-Bas apparaissent les premières cultures fourragères. Un art vétérinaire empirique naît, impuissant à prévenir les terribles épizooties de cette époque. On tente les premiers essais de croisement et d'acclimatation. On organise des fermes-modèles. Des ordres monastiques et de riches bourgeois inaugurent le capitalisme dans les entreprises d'élevage et se chargent à forfait d'engraisser les animaux ou de convertir les terres en prairies. La force de la tradition et la modicité des capitaux maintiennent cependant au petit bétail la première place dans l'économie rurale. Dans certaines propriétés de Normandie en 1307, on trouve 900 à 1.500 bêtes à laine et 180 à 200 porcs, en regard de 100 à 140 bêtes à corne et de moins d'une centaine de chevaux. Le porc est universellement répandu ; on élève souvent la chèvre. La volaille commune est très abondante. Elle s'accroît par l'acclimatation de la pintade ou poule d'Inde au XIIIe siècle. Le

paon et le faisan ou coq limoges se rencontrent fréquemment. L'apiculture, partout pratiquée, rend de grands services : le miel tient lieu de sucre, la cire sert au luminaire.

La race ovine est la plus appréciée de toutes les variétés du menu bétail. L'espèce à chair fine, dite présalé, est déjà connue dans l'ouest de la France. Les bergeries se sont créées de toutes parts aux Pays-Bas. L'Allemagne et la France possèdent des millions de bêtes à laine, dont la toison est recherchée pour les tissus communs ou demi-fins, et la viande pour la consommation populaire. L'Espagne et l'Italie méridionale entretiennent d'immenses troupeaux transhumants, qui vont des pâturages de monts aux pâturages de plaines, et dont on retire les mêmes produits. L'Angleterre, semblable à l'Australie actuelle, est un vaste parc qui fournit les plus belles laines fines du monde, qui fonde sur son troupeau ovin la *moitié* de sa richesse foncière et qui retire de l'impôt de sortie sur les toisons le *cinquième* de ses revenus publics. On essaie en Artois d'acclimater les moutons à laine fine du Cachemire, en Espagne les mérinos du Maghreb, en Italie méridionale les brebis et les béliers de Barbarie.

Le gros bétail joue, surtout dans les grandes exploitations, un rôle plus considérable que par le passé. Pour les besoins du commerce et de la guerre, on crée des haras, on entreprend des croisements avec les races étrangères. On élève des chevaux de bataille (*destriers*) et de trait en Allemagne, aux Pays-Bas, en Boulonnais, en Normandie, en Lombardie, des chevaux de selle en Angleterre, en Gascogne, en Espagne, en Italie méridionale. Le Poitou, la Provence, l'Espagne se spécialisent dans l'élevage du mulet ; l'âne abonde partout et facilite les transports populaires. Les régions alpestres accroissent l'effectif de leurs belles races bovines indigènes. La Basse-Allemagne, la Néerlande et les Flandres s'enrichissent par la progression du troupeau de leurs races laitières, frisonnes et flamandes.

L'Angleterre et l'Irlande, semblables à l'Argentine actuelle et aux États-Unis, tirent de beaux revenus de l'exportation des lards, des jambons, des saindoux et des suifs que fournissent leur nombreux troupeau bovin. Il en est de même du Roussillon et de l'Espagne du Nord. La France et la Haute-Italie possèdent de belles races pour le travail et la boucherie ; leurs fromages et leurs beurres sont déjà recherchés.

Les progrès des méthodes culturales et des formes de culture supérieures. Les céréales, l'horticulture, les cultures fruitières, la vigne. — Les formes supérieures de culture sont de plus en plus en honneur, en parti-

Moissonneur et outils, d'après un manuscrit.

culier celle des céréales, qui doit suffire aux demandes d'une population croissante et qui se pratique partout, pour prévenir les disettes, toujours menaçantes, en raison de la difficulté des communications et de la médiocrité des rendements, quatre à sept fois inférieurs à ceux de notre époque. Une élite, recrutée surtout parmi les ordres monastiques, parmi les agriculteurs italiens, flamands et anglo-normands, s'efforce de retrouver les procédés de l'ancienne agronomie romaine. On fonde sur la pratique une agronomie nouvelle déjà remarquable. On ajoute aux engrais végétaux les engrais ani-

maux en quantité plus considérable, notamment aux Pays-Bas. On imagine en Angleterre la fumure des terres au moyen du parcage des moutons, pratiqué pendant huit semaines. On essaie, spécialement en France, d'améliorer le sol par des amendements ou des engrais complémentaires, chaux, marne, cendres, tourbes, tangue. Si dans la majeure part de l'Occident, se maintient la méthode extensive, avec la rotation forcée des cultures, l'assolement triennal et la jachère, déjà en certaines régions, aux Pays-Bas, dans la France du Nord et dans l'Italie septentrionale, apparaît la culture intensive, qui supprime la jachère et la rotation forcée, qui fait alterner les récoltes et utilise constamment le sol, qui reconstitue la puissance nutritive de la terre, au moyen des cultures fourragères et des légumineuses, introduites dans la troisième sole. A côté du travail à la houe ou à la bêche, on pratique dès lors, à l'aide de la charrue à soc de fer, des labours profonds répétés jusqu'à sept ou huit fois ; on la tire avec de puissants attelages de chevaux ou de bœufs. Le paysan d'Occident, guidé par des élites, commence dès lors sa lutte fructueuse et obstinée pour l'enrichissement du sol.

Son activité porta en première ligne sur la culture des céréales, partout généralisée, et où, au seigle, à l'orge, à l'avoine, au millet, s'ajouta le sarrasin (blé noir). Le froment fut surtout produit pour l'exportation dans les riches terres limoneuses de la Rhénanie, des Pays-Bas, de France occidentale, des *campos* de Castille, de la Lombardie, de la Pouille, de la Campanie, de l'Apulie et de la Sicile. Les comtés du centre et du sud-est de l'Angleterre en produisirent vers 1314 jusqu'à 2 millions et demi de *quarters*. La culture du riz est introduite au XIIe et au XIIIe siècle en Bas-Aragon, en Basse-Lombardie et en Sicile. La culture maraîchère et l'horticulture, dans lesquelles aux légumes usuels on adjoint l'échalote, l'artichaut, l'épinard, l'estragon, l'aubergine, importés d'Orient, font de grands progrès sous l'influence des ordres monastiques français, des Italiens

et des Espagnols. Les pays de la zone méditerranéenne, où l'irrigation entretient la fécondité des jardins, deviennent les fournisseurs et les instructeurs du reste de l'Occident. L'Italie, l'Espagne orientale, la France méridionale, où prospèrent les arbres fruitiers, orangers, abricotiers, figuiers, grenadiers, citronniers, amandiers, alimentent de fruits le reste de la chrétienté occidentale. La culture de l'olivier prend une grande extension en Sicile et en Toscane, en Castille, en Bas-Aragon, en Basse-Catalogne,

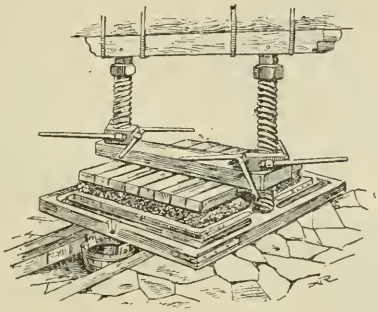

Pressoir, d'après un manuscrit.

dans toute l'Espagne orientale, qui exportent partout leurs huiles.

L'Italie méridionale et les Marches de l'Apennin, la Provence et le Bas-Languedoc, l'Auvergne, l'Angoumois, l'Agenais, la Touraine, le Dauphiné vendent partout, les unes leurs noix et leurs châtaignes, les autres leurs huiles, leurs amandes et leurs prunes, de même que la Normandie et la Picardie exportent leurs pommes, encore peu utilisées pour la fabrication du cidre. L'Espagne orientale et le Languedoc font commerce de leurs raisins secs, rivaux de ceux de Grèce. La vigne devient une des grandes richesses de l'Occident, concurremment avec les blés et le bétail. Nos ordres monastiques s'en font les propagateurs ; paysans et propriétaires s'associent pour la

complanter. Jusque dans les régions les moins favorables à cette culture, aux Pays-Bas, en Angleterre, en Allemagne, dans la France du Nord, les vignobles apparaissent, sans pouvoir donner autre chose que des produits incertains et défectueux. Ils sont créés ou reconstitués avec succès dans les pays du Rhin et de la Moselle, sur les côteaux de la Suisse romande et de la Comté de Bourgogne. Ils prospèrent en France, où ils forment avec le froment le princi-

Travaux des champs, d'après un manuscrit.

pal revenu agricole. Nos crus de la Haute-Bourgogne et du Soissonnais, de la Limagne et du val de Loire, de l'Aunis, du Languedoc, des côtes du Rhône, de l'Aquitaine, acquièrent un renom européen. En 1330, le seul port de Bordeaux expédie la valeur de 50.000 livres sterling en vins de Guienne, et celui de la Rochelle la quantité de 30.000 à 35.000 tonneaux. Seules, l'Espagne, le Portugal et l'Italie peuvent rivaliser avec la production française. Leurs vignobles prennent une énorme extension depuis le XIIe siècle et leurs vins supplantent bientôt les produits les plus renommés de la Grèce et de Chypre.

Le développement des cultures industrielles. — La renaissance des ateliers suscite enfin l'essor des cul-

tures industrielles. Celle de la canne à sucre est tentée en Sicile, en Espagne et en Provence, celle de l'anis et du cumin réussit en Aragon, en Catalogne et en Albigeois. Dès lors est née la célébrité des houblons de Rhénanie et de Bavière. La Normandie, les Pays-Bas, la France du Nord se sont mises à cultiver pour les besoins de l'éclairage et de l'alimentation les plantes oléagineuses. Partout, en Occident, dans les meilleures terres, on a développé la culture des plantes textiles, du lin et du chanvre, aussi bien en Allemagne et en Angleterre, qu'aux Pays-Bas, en France, en Espagne, dans la Haute et la Basse-Italie. En Sicile, en Calabre, en Basilicate, on a essayé d'acclimater le coton du Levant et l'indigotier. On a réussi en Italie méridionale et en Espagne orientale à enlever à l'Orient le monopole de la culture du mûrier et de l'éducation du ver à soie. En Bourgogne, en Normandie, en Espagne, s'est développée la production du chardon à carder, et dans les terres profondes de la Haute-Italie, de la France méridionale et septentrionale, des Pays-Bas et de l'Allemagne, celle des plantes tinctoriales, guesde ou pastel, garance et safran, qui enrichit spécialement nos provinces d'Aquitaine, les pays de « *cocaigne* » d'Albigeois et de Lauraguais.

Les résultats de la grande colonisation agricole de l'Occident. Le progrès de la prospérité matérielle et du peuplement rural. — Le magnifique effort déployé par les élites et par les masses rurales de l'Occident ne resta pas infructueux. La mise en valeur du sol de l'Europe chrétienne a été le résultat de cette colonisation qui est l'un des principaux titres d'honneur du moyen âge. Elle a contribué à transférer aux pays occidentaux l'hégémonie économique, que l'Orient avait jusque là possédée, et à leur donner une prospérité sans précédent, supérieure même à celle de l'époque romaine. La majeure partie de l'Italie et de l'Espagne est alors parvenue à un haut degré de richesse dans le

domaine de la production agricole. La France les a dépassées encore ; elle est devenue le plus « beau royaume du monde après celui du ciel », celui que Froissart décrit avant 1345 « plein et dru, avec foison de gens riches et puissants de grant avoir ». L'Angleterre, civilisée par nos Normands, passe au XIIIe siècle pour l'île heureuse entre toutes, fertile de tous les biens de la terre (*terra ferax, insula prædives*). Mais le triomphe de la colonisation a surtout consisté à transformer les Pays-Bas et l'Allemagne, ces régions à demi barbares et sauvages du Xe siècle, en contrées opulentes, capables de rivaliser avec les premiers centres agricoles de la chrétienté. Par l'immigration française, flamande, frisonne, allemande, par la fécondité des paysans défricheurs, l'Occident, que les invasions avaient dépeuplé, se repeupla en trois cents ans avec une extrême rapidité. Si l'on en juge par l'exemple de l'Angleterre, la population des États occidentaux doubla. Au lieu de 1.200.000 âmes, chiffre atteint en 1086, les comtés anglais (abstraction faite du Galles et de l'Ouest) en comptèrent 2.355.000 vers 1340. Les Pays-Bas, presque déserts au Xe siècle, parvinrent à un chiffre plus élevé encore ; leurs villages arrivèrent à une moyenne de 1.500 âmes, supérieure du triple à celle de la plupart des groupements ruraux d'Occident. L'Allemagne, entre le Rhin et l'Oder, sorte de Far-East européen à la fin du haut moyen âge, se peupla d'une race hardie de pionniers. Les pays rhénans et danubiens virent croître dans de fortes proportions la densité de leur population. Dans la région entre Rhin et Moselle, celle-ci décupla entre le Xe et le XIIIe siècle. L'Espagne répara les vides que lui avait causés l'éternelle guerre contre l'Infidèle. L'Italie, plus heureuse encore, progressa au point qu'elle compta peut-être au XIVe siècle 10 millions d'âmes, et que, dans les Deux-Siciles, on recensa, en 1275, 1.200.000 âmes, deux fois plus qu'au milieu des temps modernes. La France enfin, dépassant tous les autres pays d'Occident, parvenait à contenir 20 à 22 mil-

lions d'habitants (38 à 41 au kilomètre carré), à peu près autant qu'au milieu du XVIIIe siècle. Peut-être les six États d'Occident ont-ils groupé ensemble 60 millions d'âmes avant la Peste noire, deux fois plus qu'ils n'en avaient réuni avant le Ve siècle.

La grande colonisation agricole n'avait pas seulement augmenté la richesse matérielle. Elle avait aussi accru fortement le capital humain. Elle amena enfin des transformations profondes dans la répartition et la valeur de la propriété foncière, aussi bien que dans la condition des masses rurales.

CHAPITRE IX

Les transformations de la valeur et de la répartition de la propriété foncière et l'émancipation des classes rurales en Occident, du XIe au XIVe siècle.

L'influence du mouvement colonisateur, jointe à celle de l'avènement et des progrès de l'économie mobilière, détermina en effet une véritable révolution dans l'ancienne économie agraire féodale.

La hausse de la valeur de la propriété, du revenu foncier et des produits agricoles. — Il en résulta d'abord un notable accroissement de la valeur du sol et du revenu foncier. Les terres défrichées acquirent une énorme plus-value en quelques siècles, enrichissant les propriétaires qui avaient eu l'habileté de les mettre en culture et de s'en réserver la possession. On a démontré, par exemple, que, dans les vallées du Rhin et de la Moselle, cette plus-value fut en moyenne de sept fois, souvent même de dix fois, quelquefois de seize à vingt fois supérieure au prix atteint à la fin du haut moyen âge. En Roussillon, tel domaine qui valait 100 sous au XIe siècle, en valut 3.000 au XIIIe. En France, le prix de l'hectare labourable, déjà accru au XIIe siècle, doubla au XIIIe, de même que celui des prés, des vignes et des bois. Il atteignit pour les premières 222 francs, et pour les autres respectivement 616, 636 et 104 francs. En même temps s'éleva le revenu foncier qui suivit la hausse des produits

agricoles. En France, l'hectolitre de blé haussa, entre les années 1200 et 1335, de 3 fr. 80 à 8 fr. 56 ; celui de l'hectolitre de vin de 5 fr. 12 à 25 fr. 66. Un bœuf qui se vendait 21 francs à la première de ces dates, se vendit 52 francs à la seconde ; un mouton au lieu de 3 francs se paya 4 fr. 50 ; un porc 12 francs au lieu de 6 francs ; le kilogramme de beurre valut 0 fr. 65 au lieu de 0 fr. 45 ; la volaille 0 fr. 50 au lieu de 0 fr. 32. On a pu, par des calculs qui paraissent plausibles, évaluer le taux de la rente foncière en France, pendant le premier tiers du XIVe siècle, entre 5 p. 100 et 8 et demi p. 100.

Les nouvelles atteintes portées à la propriété collective en Occident. — Une bonne part de cet accroissement de capital et de revenu revint aux grands propriétaires ; mais les petits propriétaires et les cultivateurs en bénéficièrent également, dans des proportions plus ou moins fortes. Dans l'ensemble, le mouvement de colonisation fut avant tout favorable à la propriété privée, de même qu'à la grande propriété princière et ecclésiastique, beaucoup plus qu'à la propriété féodale, qui se démembra au profit de la bourgeoisie et des paysans.

La propriété collective et la propriété seigneuriale furent donc les deux principales victimes de cette révolution pacifique agraire. Sauf dans les régions des Iles britanniques habitées par les Celtes, où elle se maintint partiellement au profit des clans, la première s'amoindrit dans tous les États d'Occident, par suite des progrès de la colonisation, qui s'accommodait mal du régime de l'indivision et des partages périodiques, obstacles à la mise en valeur du sol. Tantôt les terres communes furent usurpées par les seigneurs en totalité, ou restreintes au moyen des enclôtures et des cantonnements qu'ils y pratiquèrent. Tantôt, le pouvoir princier reconstitué les revendiqua, au nom de la souveraineté imprescriptible de l'État. Tantôt enfin, les paysans se les approprièrent, en les allo-

tissant, ou en les mettant en valeur (*droit d'aprision* ou de *conquêt*). Dans les anciens pays germaniques, Pays-Bas, Angleterre, Allemagne, cessèrent en général les partages périodiques des terres de labour. Les communautés de village aliénèrent souvent les terres indivises. De l'ancien collectivisme agraire, il ne subsista plus que des vestiges, à savoir les *communaux*, *marches* et *devèses*, composés en général de sols peu susceptibles de culture, sur lesquels les paysans, de l'aveu de l'État et des seigneurs, purent continuer à exercer des droits d'usage.

La crise de la propriété seigneuriale. — La propriété seigneuriale de son côté se trouva singulièrement atteinte. Au moment même, où la classe militaire tendait à s'organiser en noblesse ou caste fermée héréditaire, sa fortune foncière, principale base de son influence sociale, diminuait. Dans beaucoup de pays d'Occident, elle perdit en effet, avec ses prérogatives politiques, une part des ressources qui en dérivaient, telles que les droits de justice. Mais ce furent surtout des causes sociales et économiques qui amenèrent la crise de la propriété féodale. Dans la plupart des États, en effet, la terre noble, d'abord inaliénable et impartageable, devint susceptible d'aliénation et de partage. Elle se divisa à l'infini. On vit en Italie des domaines féodaux morcelés entre sept, dix, quelquefois 100 copartageants ; il y eut en Languedoc des fiefs sur lesquels vécurent jusqu'à 50 gentilshommes. La pauvreté força un grand nombre de détenteurs de ces terres à s'en dessaisir progressivement. D'ailleurs, la prodigalité, le gaspillage effréné des membres de la classe féodale, leur goût du luxe et des aventures guerrières, leurs querelles et leurs procès les acculèrent de bonne heure aux expédients ruineux, aux emprunts sur hypothèque ou moyennant rentes foncières, qui les acheminaient rapidement vers l'aliénation définitive de leurs biens.

D'autre part, les féodaux, étrangers en général à la prati-

que des affaires, ne surent, ni profiter de la colonisation qui s'accomplit sous leurs yeux, ni de la plus-value de la propriété foncière et de ses produits. Le plus souvent, ils consentirent aux défrichements de leurs terres et à l'émancipation de leurs tenanciers, moyennant le paiement de redevances ou *cens* immuables. Fréquemment, ils stipulèrent même que ces cens seraient pour partie acquittés en argent, dont la valeur baissa. Pour s'épargner les ennuis du faire valoir direct, ils accensèrent volontiers leur domaine réservé, si bien que, pour satisfaire à leurs besoins présents, ils sacrifièrent l'avenir. En Normandie par exemple, dès le XIIe siècle, les terres nobles disparurent, submergées sous les accensements, qui les transférèrent pratiquement aux paysans. Il arriva même, partout où la bourgeoisie urbaine l'emporta, qu'elle fit une guerre à mort aux féodaux, et les spolia de leurs biens. Les paysans, de leur côté, multipliaient les tentatives d'usurpation et profitaient de la disparition fréquente de titres écrits, pour légitimer leur mainmise sur la propriété seigneuriale, avec l'approbation des tribunaux royaux, notamment en France. Sauf en Angleterre, où la petite noblesse (*gentry*), cessant d'être une chevalerie, et se rapprochant des petits propriétaires libres, renonça au métier des armes, pour administrer elle-même ses terres et évita ainsi l'appauvrissement, partout en Occident, la masse des nobles dégénéra en une classe besogneuse, parfois famélique, qui n'eut plus de l'ancienne propriété seigneuriale que de faibles débris, insuffisants à la faire vivre.

En Italie, une partie de la noblesse se décida à s'orienter vers les carrières industrielles et commerciales et elle échappa à la ruine. Mais l'autre partie, incapable de s'adapter, végéta et parfois sombra dans la misère. On remarquait à Sienne au XIIIe siècle des descendants d'anciennes familles aristocratiques réduits à la mendicité. En Espagne, bien des gentilshommes connurent un sort semblable. Les plus avisés dans les villes (*caballeros de villa*)

ouvrirent leurs rangs aux laboureurs et aux artisans aisés, pour former avec ceux-ci une classe municipale influente. En France, ils vécurent pauvrement des maigres rentes de leurs censitaires ou bien ils durent se mettre au service du roi et des grands. Aux Pays-Bas, il en fut de même ; parfois, notamment en Brabant, le nombre des chevaliers tomba dans certaines paroisses de 60 à 1 ou à 2 ; toute une catégorie de nobles inférieurs, les *ministériaux*, cessa d'y exister. En Allemagne, la nouvelle noblesse qui se créa, par la fusion des chevaliers avec les ministériaux, végéta misérablement, se confondit à l'occasion avec les paysans ou vécut en majeure part de rapines. Le noble allemand fut un hobereau (*junker*), ou pis encore un brigand (*raubritter*).

Une élite cependant dans la classe militaire, la haute noblesse sut maintenir et même accroître sa fortune foncière. La France eut sa féodalité apanagée et sa noblesse de premier rang, les Deux-Siciles eurent leur baronage, l'Espagne son oligarchie des 380 gentilshommes conquérants de Valence, ses richeshommes d'Aragon, sa grandesse de Castille ; l'Allemagne, ses princes, ducs, margraves, burgraves, comtes palatins, pourvus de la souveraineté politique (*landesherrschaft*), en même temps que de la richesse territoriale (*grundesherrschaft*), l'Angleterre ses *grands barons* ou *landlords*. Tous s'efforcèrent d'accroître et de conserver, parfois au moyen des majorats et de l'interdiction des aliénations ou des sous-inféodations, la part de la fortune foncière considérable qui leur était échue. Mais dans l'ensemble, la propriété féodale perdit en Occident sa prépondérance antérieure.

La reconstitution des domaines d'État. — L'État monarchique ou princier tendit au contraire à reconstituer ses domaines. Il les accrut, ici par la conquête, comme en Espagne, dans les Deux-Siciles, en Angleterre, là par les confiscations, les acquisitions, ou encore par le jeu des

déshérences, par la participation qu'il prit à la colonisation, comme en France, aux Pays-Bas et dans certaines régions de l'Allemagne. Au temps de sa grande puissance, l'empereur allemand eut ainsi d'immenses biens d'empire (*reichsgüter*), disséminés depuis la Méditerranée jusqu'à la Baltique, et dont les revenus s'élevèrent en 1180 à six millions de thalers. De même en France le domaine du roi doubla d'étendue sous Philippe Auguste et ses revenus atteignirent 438.000 livres parisis, puis 525.000 livres (environ 12 millions de fr.) en 1325, au temps de Charles IV. Toutefois la propriété de l'État subissait des fluctuations continuelles, par suite des engagements, des aliénations, des donations, de la prodigalité ou de la faiblesse des souverains, et enfin des usurpations qui l'amoindrissaient souvent. C'est ainsi que le domaine impérial après le grand interrègne se trouva diminué des deux tiers (1280).

L'apogée de la fortune territoriale de l'Eglise. — Plus persévérante dans sa politique, plus habile dans sa gestion, l'Église d'Occident continue à étendre sa domination sur le sol. Sans doute, d'anciens ordres religieux en décadence, tels que celui des Clunisiens, ou des dignitaires ecclésiastiques et des chapitres peu soigneux, compromettaient parfois, par leur incurie ou leurs dépenses inconsidérées, l'œuvre patiente d'accaparement que leur corporation poursuivait. Mais, en général, l'Église profitait de la colonisation dont elle fut la grande promotrice, de la piété des fidèles qui multipliaient les donations, de l'accroissement des capitaux mobiliers, auxquels elle sut participer et qu'elle employait souvent en placements fonciers, pour étendre sans répit sa puissance territoriale. Les nouveaux ordres religieux, Cisterciens, Chartreux, Prémontrés, Templiers, Teutoniques, Porte-Glaives, prenaient place parmi les plus grands propriétaires fonciers de la chrétienté. Les premiers firent de leurs exploitations ou *granges* de magnifiques domaines, objets d'admi-

ration et de scandale, et leurs chapitres avouaient eux-mêmes que la passion de la propriété était devenue une plaie pour eux (1191). Les 13.000 chevaliers du Temple au XIIIe siècle s'enorgueillissaient de leurs 10.000 manses, l'abbaye de Prüm de ses 1.466 domaines. Les Teutoniques et les Porte-Glaives s'étaient approprié, les uns le sol de la Prusse, les autres celui des provinces baltiques. Une abbaye cistercienne, celle de las Huelgas près de Burgos, avait le territoire de 64 villes en sa possession.

Chapitres et évêques rivalisaient avec les moines. Les archevêques de Cologne, de Mayence et de Trèves s'étaient emparé des biens d'empire ; l'archevêque de Riga avait pris la moitié du sol de la Livonie. Celui de Tolède tirait 80.000 ducats de revenus de ses biens. Les Ordres mendiants eux-mêmes, Franciscains et Dominicains, n'avaient pas tardé, suivant l'expression de l'un de leurs membres, Jacopone de Todi, à « reléguer la pauvreté au ciel », pour prendre leur part des richesses de la terre. En Castille, la conquête avait valu à l'Église la possession d'un tiers des terres, en Angleterre d'un cinquième. Malgré leur foi profonde, les princes en étaient arrivés au XIIIe et au XIVe siècle. à essayer d'empêcher, au moyen de mesures restrictives, l'accaparement croissant du sol de l'Occident par les corps ecclésiastiques. La mainmorte, cette propriété immobilisée et inaliénable, avait fini par devenir un péril pour la société civile.

L'accession des communes et de la bourgeoisie urbaine à la propriété foncière rurale. — L'attrait de la propriété foncière, source de la richesse et de la considération sociale, s'exerce même sur les puissances nouvelles qui surgissent dans la société médiévale. Les communes urbaines se créent partout un domaine plus ou moins étendu, soit par achat, soit par usurpation, aux dépens des féodaux. Elles l'accroissent par leurs acquisitions et par la colonisation. Elles ont leurs paysans sujets et cen-

sitaires, leur *contodini*, comme en Italie, leurs *pfahlburgen* comme en Allemagne, qu'elles protègent et dont elles règlent le travail. Arles, par exemple, possède une seigneurie, plusieurs châteaux, des terres, des vignes, des étangs en Camargue.

Les bourgeois, de leur côté, aspirent à prendre place parmi les propriétaires fonciers ; ils y parviennent aisément, en employant une large part des capitaux acquis par l'exercice du commerce et de l'industrie, à l'achat des propriétés que la noblesse aliène, ou à l'appropriation des terres incultes qu'ils font défricher. Dès lors commence la lente translation du sol rural entre les mains de la classe moyenne. Pour la première fois enfin, les masses rurales profitent du mouvement de colonisation et d'émancipation, pour conquérir à leur tour la propriété ou la quasi-propriété de ce capital foncier, qu'elles avaient dû jusque là se borner à faire fructifier pour autrui par leur travail.

Le mouvement d'émancipation des masses rurales et ses causes. — Un événement capital en effet transforme alors la structure de la société occidentale et des sociétés humaines. C'est l'accession des classes agricoles, qui formaient les neuf dixièmes des populations de l'Occident, à la liberté et à des conditions de vie supérieures. Pour la première fois dans l'histoire universelle, les masses paysannes parvenaient, comme les masses ouvrières urbaines, à faire reconnaître la valeur sociale du travail manuel et du travailleur.

Leur affranchissement fut pour une faible part l'œuvre de la tradition égalitaire du christianisme et du droit romain. Parfois, en effet, les vilains sont affranchis au nom « du Christ qui a racheté les hommes du joug de servitude », ainsi que s'exprime une charte de 1233, ou encore pour « le salut de l'âme » du maître qui émancipe, comme le disent nombre d'actes. Souvent rois et juris

consultes proclament aussi les droits imprescriptibles de l'homme à la liberté, fondés sur l'égalité naturelle, comme le font nos Capétiens, Louis VII en 1170 et Louis X en 1315, ou le célèbre légiste Beaumanoir. Mais presque toujours, ces sentiments idéalistes n'ont agi que sur une élite de gouvernants, ou bien ils déguisent mal des mobiles d'ordre réaliste. En fait, ce sont des nécessités d'ordre économique et social qui rendent irrésistible le mouvement d'émancipation.

L'avènement de la richesse mobilière menaçait gravement la prépondérance de la fortune foncière. Pour maintenir et pour accroître la valeur et les revenus de celle-ci, il fallut retenir les paysans sur la terre, accroître le rendement de leur travail, empêcher l'exode des serfs vers les villes, attirer les colons, accorder enfin à la main-d'œuvre paysanne la rémunération et les garanties qu'on lui avait si longtemps refusées. Les chartes l'avouent parfois crûment. L'émancipation, dit l'une d'entre elles, a pour objet « le multipliement » des cultivateurs. Elle tend, disent un grand nombre d'autres, à sauvegarder « l'intérêt bien entendu (*ad utilitatem*) des propriétaires et à améliorer (*ad emendationem villarum*) leurs exploitations ». Souvent même, ce sont des besoins d'un ordre immédiat qui déterminèrent les maîtres à émanciper leurs sujets. Ils vendent la liberté à beaux deniers comptants, pour des indemnités de rachat globales, ou pour des redevances annuelles, en vue de suffire aux exigences de leurs créanciers, de leur vie de luxe et d'aventures guerrières, ou de s'assurer sans peine des revenus réguliers. C'est pourquoi en Champagne (1248), en Toulousain et en Albigeois (1298) et même dans les domaines des Capétiens et des Plantagenets, l'affranchissement obligatoire des serfs fut décrété, comme un expédient de fiscalité, plus avantageux pour le propriétaire que pour le tenancier.

Des considérations politiques interviennent aussi pour favoriser le mouvement émancipateur. Les pouvoirs prin-

ciers, généralement peu favorables au XIIe siècle à l'affranchissement des paysans sur les domaines royaux, aident volontiers les serfs à s'émanciper sur les terres seigneuriales ou sur les biens d'Église, pour affaiblir l'autorité rivale de la leur, celle de la féodalité. L'Église, au début violemment hostile à l'émancipation paysanne, comme elle l'était à l'émancipation ouvrière, parce qu'il en résultait d'abord une diminution de ses revenus, finit par s'y rallier progressivement, à mesure qu'elle s'aperçut de la puissance d'un pareil levier, pour la colonisation ou l'amélioration de ses immenses propriétés. La bourgeoisie urbaine favorisa de toutes ses forces la liberté rurale. Les communes se déclarèrent avec décision pour les paysans contre les nobles et contre les clercs, leurs communs adversaires. Leur premier soin après leur victoire, notamment en Italie, était de proclamer, en vertu des droits de l'homme, inaliénables, malgré « la ruse ou la force » sur lesquelles reposait le servage, l'émancipation des tenanciers ruraux, dont elles-mêmes donnaient l'exemple. Enfin, les propriétaires finirent par s'apercevoir que le vrai moyen de conserver leur prépondérance sociale était d'exploiter à leur avantage un mouvement irrésistible, en faisant de la concession des libertés rurales une nouvelle source de profits directs et indirects, un nouveau moyen de restaurer par le prestige de la fortune, l'autorité que la tradition ou la naissance ne suffisaient plus à leur conserver.

Caractères de l'émancipation rurale et variété des modes de concession. — La résistance devint d'ailleurs bientôt impossible ou périlleuse, en présence de l'effervescence qui, depuis le XIIe siècle, se manifestait dans les campagnes d'Occident. Les paysans, résolus à devenir libres, ne reculaient devant aucun sacrifice, aucune ruse, aucun moyen de coercition. Tantôt, ils offrent aux seigneurs besogneux de grosses sommes d'argent, fruits de longues économies, pour obtenir la charte d'affranchissement. Tantôt, ils

usurpent les privilèges de cléricature pour échapper à la juridiction seigneuriale laïque. Tantôt, ils dérobent ou brûlent les pièces du chartrier seigneurial, ou bien, par d'interminables chicanes, ils contestent la validité des droits féodaux. Plus souvent encore, ils invoquent les prérogatives que la coutume leur reconnaît ; ils *désavouent* le seigneur ; ils le menacent d'abandonner sa terre, pour se réfugier à la ville voisine ou dans une seigneurie, sur laquelle le paysan est affranchi. Ils recourent enfin, comme les bourgeois et les ouvriers, à l'arme invincible de l'association. Ils forment des syndicats ruraux, des *fraternités*, des *confréries*, des *conjurations ;* ils s'unissent par serment. Ils se soulèvent contre les seigneurs laïques ou ecclésiastiques ; par de véritables jacqueries, accompagnées de l'incendie des châteaux et de violences contre les oppresseurs, ils arrachent la liberté à leurs maîtres. Des Deux-Siciles à l'Allemagne, nombre de ces révoltes ont eu lieu à cette époque, épisodes que les chroniqueurs ont en général dédaignés. Mais celles dont le souvenir a été transmis par eux, et qui eurent pour théâtres des domaines d'Église, ceux de Sahagun en Castille, d'Arles en Roussillon, du chapitre Notre-Dame de Paris, des abbayes de Corbie et de Saint-Martin de Tours, de Saint-Denis, de Vézelay, des évêchés de Soissons et de Laon, suffisent à montrer que le paysan sut, au besoin, comme l'habitant roturier des villes, conquérir par la force l'indépendance que d'aveugles résistances lui refusaient.

Commencé au XIe siècle, par une série de conventions le plus souvent individuelles, qui fixaient les obligations et allégeaient les charges des vilains, le mouvement se poursuivit avec plus d'ampleur, en vertu de conventions collectives, qui intéressaient des groupements ruraux nombreux. Il se généralisa au XIIe et au XIIIe siècle. Des chartes ou coutumes types se propagent alors, par exemple celles de Lorris en Gâtinais et de Beaumont en Argonne, qui furent adoptées par près de 600 villages ou bourgs en

France et en Luxembourg, celles de Breteuil en Normandie et en Angleterre, de Flumet en Suisse romande, de Fribourg en Allemagne, de Mons aux Pays-Bas, de Santiago et de Logroño en Espagne. Aux *baux emphytéotiques*, aux *fiefs fermes*, aux *baux à complant* et aux concessions d'*hostise*, qui assurèrent aux cultivateurs isolés des avantages spéciaux pour la jouissance de leurs tenures, s'ajoutèrent les libertés d'ensemble reconnues par les *fueros*, *les lois*, *les coutumes*, *les chartes*, aux milliers de colons des terres de colonisation. Ceux-ci se groupèrent dans des villages ou bourgs, appelés *villes neuves*, *villes franches*, *sauvetés*, *bastides*, *salvetats*, *bourgs neufs*, *bourgs francs*, qu'on retrouve partout en Occident sous des dénominations analogues à celles qui eurent cours en France.

Là, dans des enceintes régulières, protégées par des fossés ou des murs grossiers, à l'abri de leurs églises et de la croix, symbole de la paix de Dieu, les paysans trouvèrent autant d'asiles de leur liberté naissante. La majeure part de l'Italie, surtout la Toscane et la Lombardie, les Castilles, la Navarre, les provinces basques, la France occidentale, les Pays-Bas, l'Allemagne rhénane, furent les premières régions où les populations rurales obtinrent leurs *franchises*, et où, dès le XIIe et le XIIIe siècle, l'émancipation réalisa les plus grands progrès. La France de l'Est et du Centre, les Deux-Siciles, l'Aragon et la Catalogne, les Pays-Bas orientaux, l'Allemagne du Nord et du Centre, l'Angleterre suivirent le mouvement avec plus de lenteur. Mais dans l'ensemble, vers la première moitié du XIVe siècle, la plupart des populations rurales de l'Occident avaient presque achevé leur émancipation.

Les libertés et franchises des classes rurales émancipées. — Les conditions de l'affranchissement varièrent à l'infini ; ici elles ont été très larges, là, elles ont été entourées de restrictions. Tantôt, les concessions furent faites en une fois, tantôt on ne les octroya que successivement. Mais en

général l'émancipation valut aux paysans de précieuses garanties, obtenues en bloc ou en détail.

Le premier bienfait qu'elle comporta fut celui de la liberté personnelle. Le paysan put disposer de lui-même. Les lois ou les coutumes reconnurent désormais que l'homme naît et doit rester libre, qu'il ne peut être objet de propriété. Les chartes des villeneuves vont jusqu'à déclarer la personne du vilain inviolable. Le droit de coercition du maître disparaît ou est limité. La liberté du domicile est admise ; le propriétaire ne peut plus ramener par force sur sa terre le paysan qui a émigré, pourvu que celui-ci l'ait prévenu, lui ait fait abandon d'une partie de ses biens meubles, lui ait fourni un remplaçant ou payé une taxe de rachat. Les obstacles mis à la liberté des mariages sont supprimés ou abaissés, moyennant des taxes spéciales ou en vertu des conventions (*traités d'entrecours*), conclues entre seigneurs. La personnalité juridique du vilain est reconnue ; il peut ester en justice ; il jouit d'une protection légale contre les mauvais traitements, de même que sa femme et ses enfants. On reconnaît aux paysans le droit de léguer leurs biens meubles et immeubles; quand la mainmorte a survécu, on a réussi à en tourner les prescriptions par une série de fictions juridiques, comme en Auvergne et en Nivernais. Le plus souvent, on l'a rachetée et abolie ou remplacée par de légères taxes en argent, 12 deniers par exemple aux Pays-Bas. On a supprimé de la même manière la plupart des droits de mutation les plus vexatoires, tels que celui du *meilleur catel*, qui permettait au seigneur de prélever la moitié de la succession en Allemagne, en Angleterre et aux Pays-Bas. A peu près partout, les vilains purent dès lors librement aliéner, échanger, vendre, léguer leurs biens de toute espèce.

La loi protégea la propriété des paysans émancipés; elle interdit souvent de saisir leur outillage, leur cheptel, leurs récoltes, leur mobilier. En général, toutes

les charges injustifiées, appelées *exactions* et *mauvaises coutumes*, furent abolies, de même que celles qui rappelaient le servage, notamment la *capitation*, avec ou sans indemnité de rachat. Les autres, les redevances réelles qui représentaient une sorte de fermage, les *cens*, les *champarts*, les *terrages*, furent parfois rachetées en partie, le plus souvent rendues invariables ou converties en rentes pécuniaires, de sorte que leur poids diminua à mesure que croissait le revenu de la terre et que baissait la valeur de l'argent. On fixa, on transforma, on limita les dîmes, les cadeaux obligatoires (*salutes*), les prestations auxquelles le paysan était astreint. La corvée arbitraire fut abolie ou rachetée ou remplacée par des taxes en argent. Le plus souvent, on limita le nombre, la durée, on fixa les conditions des journées de travail dues par les vilains. En Beauvaisis, exceptionnellement, on vit des corvéables ne plus fournir qu'une journée de main-d'œuvre par an, outre trois journées d'attelage. Fréquemment, le corvéable dut être nourri par le propriétaire. La taille ou *queste* fut tantôt supprimée, tantôt remplacée par un impôt fixe. On perçut celui-ci par personne ou par feu, en vertu d'un abonnement, proportionnel à la fortune, d'après un taux invariable et modéré. Les *aides* étaient rachetées ou abolies ou transformées en redevances fixes, ou limitées, de même que les monopoles seigneuriaux, si nuisibles à la liberté économique, et que les droits de circulation.

Les populations rurales obtinrent des franchises commerciales, la liberté du trafic dans leurs foires et leurs marchés. On leur garantit la fixité des poids et mesures et parfois celle des monnaies. Dans le Midi, on leur octroya le droit de chasse, de pêche et de garenne. Elles se firent reconnaître des droits d'usage avantageux sur les biens communaux, parfois même le droit d'appropriation moyennant défrichement. Les privilèges abusifs que le seigneur exerçait en vertu de ses droits de souve-

raineté, gîte, albergue, prise, procuration, furent rachetés ou limités. On restreignit les obligations militaires des vilains à la défense locale ; on en autorisa le rachat ou la conversion en redevances pécuniaires, de même que pour le *sauvement* ou droit de police seigneurial.

A ces libertés civiles et économiques, les classes rurales firent ajouter des privilèges dans l'ordre administratif et politique, des garanties contre l'arbitraire des tribunaux, du fisc et des agents féodaux. Souvent, elles firent stipuler qu'elles ne seraient justiciables que d'un seul tribunal, que les sujets seraient jugés sur place et par un jury où figureraient leurs pairs et leurs notables (*boni homines*, *notarii*), d'après les règles d'une procédure déterminée, qui les protégea contre les arrestations arbitraires, contre les saisies et les amendes abusives. On leur reconnut le droit de mise en liberté sous caution, la faculté de se réfugier dans les lieux d'asile, d'en appeler aux tribunaux supérieurs et de plaider contre le seigneur lui-même. Parfois, notamment dans les villages de colonisation, les paysans intervinrent dans le choix des agents seigneuriaux, baillis, prévôts et podestats. Le plus souvent ils se contentèrent de se faire reconnaître par leurs chartes, le droit de délibérer dans leurs assemblées de village et de canton sur leurs intérêts communs, de nommer leurs magistrats, prud'hommes, maires, échevins, consuls, juges, jurats, inspecteurs (*veedores*), investis d'attributions de police et de justice, leurs *procureurs* chargés de défendre leurs causes devant les tribunaux, leurs agents inférieurs, sergents, forestiers, messiers, gardes champêtres, auxquels était dévolu le soin de faire observer les règlements locaux ou *bans*. Les communautés rurales eurent leurs biens, leurs terres communes, leurs églises, leur hôpitaux. Elles participèrent à l'administration des paroisses. Quelquefois enfin, elles s'élevèrent plus haut, jusqu'à la possession de l'intégralité des droits politiques, par exemple dans

certaines régions de la France du Nord et des Flandres, dans les vallées des Alpes et des Pyrénées, où elles formèrent de vraies communes (*universitates*), voire même des *ligues*, comme les *hermandades* de l'Espagne du Nord, et des confédérations, telles que celles des cantons forestiers de la Suisse (1291-1350).

Les résultats de l'émancipation des classes rurales. — S'étendant à des masses de populations bien plus considérables que celles des villes, l'émancipation paysanne a été l'un des plus grands événements de l'histoire. Elle a doté des prérogatives les plus précieuses, celles de la liberté civile, les multitudes rurales qui n'avaient jamais connu dans le passé un régime semblable. Pour la première fois la liberté de la personne et des contrats fut proclamée et mise en pratique parmi le peuple des campagnes. Le paysan conquérait dans une large mesure la libre disposition de son travail. Il eut dans la société une place légale, une valeur reconnue, et il prit bientôt, avec le sentiment de son indépendance, celui de sa force. Les multitudes rurales cessèrent d'être des troupeaux passifs, pour devenir des groupements d'hommes, fiers de leur liberté, soucieux de faire respecter leurs droits. Une ère nouvelle commença dans l'histoire du paysan et les conditions de l'existence des classes rurales se trouvèrent améliorées à un degré inconnu jusque là.

CHAPITRE X

L'ORGANISATION ET LA CONDITION DES CLASSES RURALES EN OCCIDENT DU XIIe AU XIVe SIÈCLE

Dans les campagnes de l'Occident, comme dans les villes, l'émancipation et la colonisation amenèrent la formation de nouvelles catégories sociales et déterminèrent la naissance de classes différentes de celles de l'époque antérieure. Des distinctions s'établirent entre les paysans libres propriétaires, les tenanciers censitaires non propriétaires, mais pouvus d'une demi-propriété, les associés et les entrepreneurs de culture. Le salariat agricole apparut au-dessus des survivances de l'ancien régime social et économique, du servage, voire même de l'esclavage.

Formation du tiers état rural et de la classe des petits propriétaires paysans. — Au sommet des masses payasnnes se constitue une véritable bourgeoisie, un tiers état rural, qui s'élève jusqu'à la propriété pleine et entière, qui achète souvent même, grâce à son économie, des terres nobles, qui pousse ses enfants dans la cléricature, dans les fonctions administratives, auprès des princes et des seigneurs, qui acquiert bientôt considération et richesse. A cette classe, appartiennent en Allemagne les petits propriétaires libres que l'on nomme les *paysans fieffés* ou possesseurs de fiefs (*lehnbauern*), ceux qui sont exempts de cens, nombreux dans les régions du Sud (*freizinsen*, *parleute*), les défricheurs devenus propriétaires à titre héréditaire (*erbpachter*). Ils se con-

fondent souvent avec les ministériaux, avec les hobereaux (*knechte*), voire même avec la chevalerie (*ritterstand*). On retrouve cette élite aux Pays-Bas. En Flandre et en France, les privilégiés se glissent quelques fois dans les rangs de la noblesse, comme cet ancien serf de Saint-Benoît-sur-Loire qui devint, au XIIe siècle, l'un des chevaliers les plus en vue de la Bourgogne.

Le plus souvent, ils font souche de clercs, de fonctionnaires, de bourgeois de ville, ou bien de *coqs de village*, qui, suivant une satire, ont « assés de pasture, large de terre et grant avoir ». En Espagne, spécialement en Roussillon, où il y eut au XIIIe siècle plus de propriétaires paysans qu'il n'y en existe aujourd'hui, il suffit qu'ils aient exercé la charge de bayle ou juge seigneurial, pour qu'ils se mettent, comme les nobles, à monter à cheval et à manger du pain de froment. En Angleterre, les petits propriétaires paysans, d'ancienne origine (*socagers*) ou de nouvelle formation (*freeholders*, *yeomen*), prêtent au roi serment d'allégeance, font partie des jurys et des tribunaux (*cours*) de comtés, et se rapprochent de la petite noblesse (*gentry squire*) qui mène la même vie laborieuse qu'eux. « L'orteil du paysan, dit un proverbe anglais que Shakespeare a recueilli, touche de si près le talon du gentilhomme qu'il l'écorche. » La formation et le développement de cette classe moyenne de petits propriétaires paysans, riches ou aisés, caractérisa cette période. Elle résulta, pour une large part, du mouvement d'émancipation.

Les tenanciers censitaires et leur condition en Occident depuis le XIIe siècle. — La masse des vilains d'Occident forma la classe de beaucoup la plus nombreuse, celle des tenanciers censitaires, qui, sous des noms divers, parvint à obtenir la plupart des libertés civiles, mais resta soumise à des obligations variées, sans accéder à la propriété complète. Sur les terres cul-

tivées par ces tenanciers, les anciens propriétaires conservèrent le droit de propriété éminente ou de directe, attestée par la perception de redevances (*cens*). Mais la plupart des prérogatives de la propriété réelle passèrent aux tenanciers qui devinrent ainsi quasi-propriétaires des fonds qu'ils cultivaient. Ils eurent les droits essentiels de propriété, à savoir ceux de succession, de donation, de vente, d'aliénation ; ils purent hypothéquer la tenure ou la léguer. Ils furent à l'abri de l'éviction (*commise*), le tout à condition d'acquitter régulièrement les charges allégées, devenues invariables, strictement déterminées par les contrats individuels ou collectifs. Telle fut la condition de millions de paysans d'Occident, dont la situation fut réglée en vertu de conventions ou baux très divers.

En Allemagne, les censitaires (*hörigen*) obtinrent souvent, en vertu du droit de bêche (*jus palæ*), la facilité de s'approprier presque entièrement les terres défrichées, et, en vertu de baux à long terme ou héréditaires (*erbpachten*), la possibilité de rester sur leur tenure, sans qu'il fut permis aux seigneurs de leur refuser l'investiture ou de reprendre le domaine roturier. En Néerlande, la concession des baux à prorogation indéfinie (*beklemregt*) eut le même résultat. En Angleterre, les tenanciers se firent reconnaître par titre la jouissance héréditaire de leurs terres et prirent le nom de *copyholders* (tenanciers par acte) ; ils formèrent une catégorie si nombreuse qu'elle détenait encore aux temps modernes un *tiers* du sol britannique. En France, la prise de possession réelle du sol par le paysan se déguise sous une foule de conventions, baux à louage, à location, à métairie perpétuelle, à rente foncière, à cens non seigneurial, à champart, à complant, à cens seigneurial, à domaine congéable, à longues années, à vie, à contrat de superficie, à accensement ou féage, albergements, mainsfermes ou bordelages, qui confèrent aux cultivateurs, sous condition de cens, les droits utiles

de propriété. De la même manière agissent le bail perpétuel (*aforamento*) en Portugal et le contrat (*livello*) à rente foncière (*fitto*), qui se généralise en Italie. Dans ce dernier système, le paysan était même dispensé de droits de mutation (*lods et ventes*) ; le propriétaire gardait seulement le droit de préemption en cas de vente ; il empêchait la prescription de ses titres, en faisant renouveler le contrat à des intervalles plus ou moins longs. Ainsi s'accomplit peu à peu un des événements les plus importants de l'histoire, la translation du droit de propriété réelle, sous la forme de baux à longue durée ou héréditaires, en attendant que les derniers vestiges de l'ancienne sujétion fussent entièrement abolis.

Caractères de la propriété paysanne, sa faible étendue et son morcellement. — La propriété paysanne qui fit alors son apparition, sous ces modestes déguisements, conserva l'aspect qu'elle présentait à l'époque féodale. Elle se composa de petits domaines souvent formés de parcelles disséminées. Elle tendit à se morceler à l'infini, par suite de l'égalité des partages ou par le hasard des ventes et aliénations. En Allemagne, le manse rural (*hufe*), qui variait de 7 hectares et demi à 50 en étendue, diminua des trois quarts en superficie moyenne, depuis le XIIe siècle. En Angleterre, rarement le *copyholder*, comme le *freeholder*, eut plus d'une *vergée* (10 à 22 hectares) de terre ; souvent il n'en possédait que la moitié et bon nombre de tenures n'avaient que 4 acres et demi (moins de 5 hectares), avec une parcelle de pré. En Picardie, les laboureurs à bœufs avaient d'ordinaire une dizaine d'hectares. Le morcellement alla si loin qu'il y eut en Roussillon des *bordes* (domaines ruraux), formés de 16 à 62 parcelles, qu'en Picardie des laboureurs appelés *haricotiers* s'associaient pour cultiver ensemble leurs parcelles, dont l'étendue n'était pas suffisante pour leur permettre d'avoir des attelages, et qu'en Italie les communes

du Nord durent se préoccuper de faciliter par des échanges le remembrement de la petite propriété.

Les nouvelles catégories d'exploitants. Les entrepreneurs de culture ou fermiers. — Parmi les populations rurales se formèrent bientôt, à l'époque de l'émancipation, de nouvelles catégories d'exploitants, distincts des petits propriétaires libres et des tenanciers censitaires. Elles ne formèrent d'abord que des minorités restreintes, qui comprirent les fermiers, les métayers et les salariés agricoles.

Le fermage, c'est-à-dire l'entreprise de culture, permit à des paysans de caractère indépendant et énergique, pourvus de quelques capitaux et soucieux de garder leur liberté, d'essayer, moyennant le paiement d'un revenu déterminé au propriétaire, d'obtenir du sol des rendements dont ils prélevèrent la meilleure part. De leur côté, les possesseurs conservaient la propriété entière de la terre affermée, pouvaient participer à la plus-value du capital foncier et ne risquaient pas les aventures du faire-valoir direct ou les surprises que les accensements leur avaient souvent réservées. Le fermage apparut surtout dans les régions d'agriculture avancée, dès le XIIe siècle en Italie, au XIIIe dans les Pays-Bas, la France du Nord, la Catalogne et le Roussillon. Il ne se répandit qu'avec lenteur dans la plus grande partie de l'Occident avant le XIVe siècle.

Ce fut un système d'entreprise spéculative à laquelle participèrent les bourgeois des villes, aussi bien que les paysans qui prenaient ainsi à forfait l'exploitation des domaines ecclésiastiques et seigneuriaux, moyennant l'obligation de les mettre en bon état, d'y réaliser les améliorations utiles et de payer en argent ou en nature une part déterminée du produit (appelée *canon* en Italie). Cette part variait en Toscane, du tiers pour les céréales, au dixième ou au onzième pour le vin, les olives et les fruits. Le propriétaire fournissait

parfois à l'entrepreneur une partie du cheptel, des semences et de la main-d'œuvre pour la moisson et les battages ; il devait une indemnité de plus-value, si le fermier avait notablement amélioré le sol. Bailleur et preneur ne s'engagèrent que pour une durée limitée, un an, deux ans, trois ans, mais la plupart des baux à ferme, dans l'intérêt de l'un et de l'autre, variaient de six ans à vingt-neuf ans, par multiples de trois ans, qui correspondaient aux assolements triennaux.

L'association agricole ou métayage et les métayers. — En même temps que le contrat de fermage et que la classe des fermiers, apparurent le contrat de métayage et la classe des métayers. Le système de l'association libre et temporaire entre le cultivateur et le propriétaire réservait au premier la libre disposition de son travail à l'expiration de la convention, au second la libre disposition de sa terre, à tous deux le partage équitable des produits, sans forfait aléatoire. Ce mode d'exploitation (*mezzadria*) et cette classe naissent en Toscane et en Italie centrale au XIIe siècle, et se propagent au centre ou au nord de la péninsule, dans les deux siècles postérieurs. On les retrouve en Provence, en Catalogne, en Roussillon, aux mêmes époques, puis dans le France du centre et de l'Ouest, en Normandie, où on emploie le métayage pour les défrichements, en Flandre dès 1220, ainsi que dans le pays de Trèves et dans toute la région rhénane.

Ce système permit à des paysans pauvres, dépourvus de tenure ou soucieux de ne pas aliéner leur liberté par un séjour indéfini sur la terre, d'utiliser leurs bras en participant pour une part déterminée à la jouissance du sol. Le propriétaire leur fournit le capital foncier, le cheptel, les semences, les fumiers, les foins et les pailles, les frais d'entretien des bâtiments, la moitié des dépenses de la moisson, des battages et du vannage. Le métayer donna sa main-d'œuvre, soigna le bétail, acquitta des

corvées et des charrois, livra au propriétaire une part des revenus en nature, qui variait souvent en Italie du tiers au dixième seulement, ne s'élevant à la moitié que pour les produits de cueillette, outre des cadeaux obligatoires en œufs, volailles, fromage. Mais il eut droit au produit intégral du petit bétail, des porcs et des animaux de basse-cour. Il n'était permis de l'expulser que dans des cas précis de mauvaise gestion, et il pouvait profiter pendant des périodes variables de deux à cinq ans, ou même de douze à vingt-neuf, des avantages de l'exploitation. Une autre forme de coopération limitée, le bail à cheptel, associa dès lors souvent, notamment en Catalogne, en Roussillon et en Provence, paysans et propriétaires dans l'achat et les bénéfices de l'élevage du bétail.

La formation de la classe des salariés agricoles ; les journaliers et les domestiques. — Enfin la classe des salariés agricoles, journaliers et domestiques, commence à s'organiser presque en même temps que celle des salariés urbains, à mesure que l'émancipation restreint pour les propriétaires le travail gratuit ou à tarif réduit procuré par les corvées, et qu'au système des accensements, s'ajoutent ceux du faire valoir direct et de l'entreprise agricole. Le nombre des terres cessibles ne correspond plus aux demandes d'une population grandissante, devenue libre, mais qui n'a plus accès au capital foncier, ou qui préfère conserver toute son indépendance, sans se lier à la terre, et qui cherche à vivre en louant la main-d'œuvre dont elle dispose. On voit se former les journaliers dès le XIIe siècle en Italie ; leur nombre s'accroît dans tout l'Occident, à mesure qu'on se rapproche du XIVe siècle. Ils sont connus dans la péninsule italienne sous le nom de *braccianti*, de *pimenti*, de travailleurs de terre (*laboratores terrarum*), de *villanos asaderos* en Navarre, de *brassiers* en Languedoc et en Provence, de *hotteurs*, de *bezocheurs* en France occidentale,

de *manouvriers* ou travailleurs (*laborers*) en Angleterre, de *koppers* aux Pays-Bas.

Souvent comme les *kotsaten* d'Allemagne, les *cossates* flamands, wallons ou britanniques, ils ont une cabane (*cottage*, *köte*), un petit lopin de terre, quelques têtes de bétail, mais ils sont forcés de louer leurs bras pour se procurer le supplément de ressources nécessaires à la vie. Beaucoup d'autres sont totalement dénués de capital foncier et ne vivent que de la location de leur main-d'œuvre. Mais ils ont les uns et les autres, qu'ils travaillent à la journée ou à la tâche, le grand avantage de disposer librement de leur personne, de débattre les conditions de leur salaire et de n'engager leur travail que pour une minime durée.

Plus stable, mais moins indépendante, fut la situation d'une autre catégorie de salariés qui se constitua alors également, celle des domestiques agricoles, qu'on nommait les *valets*, les *servants* (*servientes*) ou serviteurs et les servantes. De plus en plus, on choisit parmi les personnes de condition libre, qu'elles fussent entièrement dénuées de propriété ou non, le personnel indispensable aux domaines exploités directement ou à l'entreprise : bouviers, charretiers, chevriers, bergers et bergères (*pastoures*), porchers, servantes de ferme. On les engageait au mois, surtout à l'année. On trouve en Normandie des domestiques qui se louaient pour neuf ans entiers. Ils vivaient dans une dépendance étroite à l'égard du propriétaire, qui exerçait sur eux une autorité étendue et même une justice assez voisine de celle du maître absolu d'autrefois, sans que toutefois cette subordination allât jusqu'à leur faire perdre leur liberté.

La survivance du servage et de l'esclavage. — Petits propriétaires, tenanciers censitaires, fermiers et métayers, salariés agricoles, formèrent dès lors les diverses catégories, distinctes par la fortune, mais toutes pourvues

de la liberté, dont se composèrent les masses rurales de l'Occident. Toutefois, la transformation ne fut ni complète, ni continue. Comme des témoins d'un passé tenace et d'institutions qu'on pouvait croire périmées, survécurent et reparurent même parfois le servage et l'esclavage. Dans toute l'Allemagne du Nord, les anciennes populations slaves ou borusses, auxquelles on laissa la vie, formèrent une nouvelle classe de serfs (*lides*, *smurdes*), « d'*hommes de rien* » méprisés et maltraités. Dans les Iles Britanniques, les progrès de la féodalité anglo-normande et la dissolution partielle du clan eurent souvent pour effet l'aggravation et la généralisation du servage parmi les populations celtiques de l'Écosse, de Galles et de l'Irlande. Aux Pays-Bas, survécurent en Namurois et en Luxembourg des serfs de la glèbe, de même qu'en Aragon et en Haute-Catalogne. Dans ces dernières régions, le servage de diverses catégories des chrétiens appelés *mezquinos*, *pageses de remensa*, et des musulmans (*ejaricos*), fut poussé à un tel degré de dureté, que les lois reconnurent aux propriétaires, même au XIIIe et au XIVe siècle, le pouvoir de les « traiter bien ou mal à leur volonté » (*jus maletractandi*).

Dans les pays ibériques et dans les Deux-Siciles, si les juifs et les musulmans furent souvent ménagés, pourvus d'une certaine autonomie, admis au droit de propriété, il arriva aussi qu'une partie d'entre eux fut réduite à la condition des mainmortables. En France même, si la servitude personnelle disparut en général, il subsista des îlots de mainmorte jusque dans l'Ile-de-France, le Toulousain, la Bretagne, mais surtout dans le Dauphiné, la Champagne, la Lorraine et une partie du Centre. Il est vrai que la servitude, qui pesa sur la terre et qui entraînait le paiement de droits spéciaux de succession, laissa au cultivateur les garanties essentielles de la liberté civile et de la stabilité. Mais ces formes adoucies du servage sont restées limitées aux pays les plus civilisés.

Dans la plupart des autres, la condition des serfs demeura très dure, quoique restreinte à des minorités. Il y eut même pis que le servage. L'esclavage se reconstitua partiellement par la guerre ou le commerce, quoique en une proportion réduite, dans les régions méditerranéennes de l'Espagne, de l'Italie et de la France.

L'amélioration de la condition matérielle des paysans ; revenus fonciers et salaires agricoles. — Dans l'ensemble, il ne paraît guère douteux que la condition matérielle des classes rurales ne se soit beaucoup améliorée pendant ces trois siècles et demi. Bon nombre de paysans parvinrent à l'aisance et quelques-uns à la fortune. La plupart, devenus effectivement les possesseurs du sol, profitèrent de la hausse des produits de la terre et du revenu foncier, souvent même plus que le propriétaire, lié par des conventions qui fixaient d'une manière invariable les redevances du tenancier, fréquemment converties en argent. On a pu prétendre que les censitaires, c'est-à-dire la masse des cultivateurs en France, arrivèrent à percevoir à leur profit exclusif les deux tiers de la rente foncière. L'extension du fermage prouve également que l'entreprise agricole présentait des avantages qui alléchaient les paysans doués de l'esprit d'initiative, tandis que les conditions du métayage paraissent avoir fait de l'association agraire un système profitable pour ceux qui trouvaient préférable d'employer ainsi leur activité.

Quant aux salariés agricoles, il est certain qu'un grand nombre d'entre eux, les journaliers par exemple, en Italie et en Espagne, sont classés alors parmi les plus pauvres des habitants des campagnes, voire même parmi les indigents. Ils recevaient en général des salaires peu élevés, au début du moins ; en Toscane, au XIIIe siècle, 2 deniers pendant l'hiver, 3 pendant l'été quand ils étaient loués à la journée ; de 1 denier à 2 deniers et demi en Angleterre pour les sarclages et la fauchaison, de 6 deniers par acre pour le travail

à la tâche des labours. Ce salaire s'abaissa même pour les femmes à 1 denier par jour. Mais les journaliers profitèrent bientôt d'une hausse continue du prix de la main-d'œuvre. Elle fut, au delà de la Manche, vers 1330, équivalente à un cinquième ; ils recevaient de plus des gratifications appelées *courtoisies*. En Poitou, les hotteurs et vignerons non nourris reçurent, vers 1307, 8 à 9 deniers par jour, les bûcherons 10 à 12 deniers (0 fr. 71). C'est à cette moyenne que le salaire arrivait en France dans la première moitié du XIVe siècle, alors qu'au Xe un moissonneur ne gagnait qu'un demi-denier (0 fr. 34). Le prix de la main-d'œuvre aurait donc plus que doublé avant 1348. Il s'éleva alors entre 3 sous et 2 sous 6 deniers, inférieur seulement de moitié à celui de la main-d'œuvre ouvrière urbaine, et presque équivalent à celui du salaire rural du début du XIXe siècle. Les domestiques, plus favorisés encore, nourris, logés, blanchis, éclairés, partiellement habillés et à l'abri du chômage, gagnèrent en Catalogne et en Roussillon 25 à 75 sous annuellement, et avant 1348, en France, 5 à 7 francs par an, tout autant, eu égard au pouvoir de l'argent, que dans la première moitié du siècle dernier.

L'accroissement du bien-être des classes rurales en Occident ; les conditions de leur vie matérielle. — La diminution des guerres féodales et du brigandage, résultat de l'ordre monarchique, celle des grandes famines, six fois moins nombreuses en France au XIIIe siècle qu'au XIe (10 en regard de 60), l'absence de grandes crises économiques dans une société, où ne sévissaient pas encore les excès de la concurrence, la simplicité de la vie, tout contribua au bien-être croissant de l'ensemble des classes rurales d'Occident.

Jamais l'existence matérielle des paysans n'avait été aussi favorable et, pour retrouver des conditions pareilles, il faut descendre jusqu'au milieu du XIXe siècle. Une multitude de nouveaux villages, de bourgs, de hameaux,

de mas, de fermes se créèrent, de même qu'une foule de paroisses. En France, leur nombre n'a pas été dépassé pendant cinq cents ans, et il a même, dans certaines régions, diminué pendant les périodes suivantes. Les paysans y vivaient tantôt groupés à l'abri de haies ou d'enceintes de terre et de moellons, garnies de tours de guet, tantôt dispersés, le long des routes ou au milieu de leurs exploitations, en *masures*, *hébergements*, *bordes*, *caserios*, *cascine*, *hofen*, auprès de leurs puits, de leur fontaine ou de leur mare, à l'abri de quelque vallon ou d'un rideau d'arbres. Leurs maisons, ici construites en bois, là en torchis, en pierres, en moellons, quelquefois en briques, ou même pratiquées dans des collines de calcaire tendre, n'avaient généralement qu'un étage, étaient couvertes de chaume ou de planchettes (*aisseulx*), dénuées de vitres et de cheminées, sombres, sordides, enfumées, si peu estimées qu'à la fin du XIe siècle, une habitation rurale ne valait encore que 8 à 10 sous. La famille s'y entassait dans quelques pièces, à peine séparées des étables et des granges. Elle n'avait qu'un mobilier sommaire, formé de lits garnis de paille, de tables, d'escabeaux, de bancs massifs, d'une huche et d'une arche ou coffre, d'une batterie de cuisine en terre, ou en étain et en cuivre chez les plus aisés. Toutefois, à mesure que l'aisance se répandit, les inventaires ruraux attestent l'apparition, dans les intérieurs rustiques, d'un outillage plus considérable, de meubles plus confortables, de la poterie d'étain, voire même de l'argenterie. Le paysan dans cet intérieur, ne pouvait s'éclairer qu'à l'aide de chandelles de résine ou de procédés plus élémentaires encore ; la livre de chandelle de suif coûtait en effet le prix d'une journée d'ouvrier. Mais il se chauffait comme un roi, tellement le bois était abondant et à vil prix.

Il s'habillait simplement avec la laine et le lin recueilli sur sa terre, filé par sa femme ou ses filles et qu'il avait tissé lui-même ou fait tisser par le tisserand du village voisin. D'ordinaire, il portait des vêtements de toile les

jours de semaine, des lainages grossiers ou des tissus mélangés de laine et de fil les dimanches ; un de ces habits lui coûtait 4 à 20 sous. Au XIIIe siècle, un bouvier avait une tunique pour 3 sous 4 deniers. Souvent, il allait pieds nus, mais, quand il voulait se chausser, il avait en France une paire de galoches ou de sabots pour 7 à 8 deniers, des souliers, des bottes ou des houseaux en cuir de vache ou bouilli pour 18 deniers à 4 sous (1325). Il usait, en guise de fourrures, des peaux de mouton, de lapin, de lièvre, de renard. La paysanne commença cependant à soigner ses habillements et à posséder quelques bijoux. Mais les paysans mirent surtout leur orgueil, quand ils connurent l'aisance, à accumuler beaucoup de linge de corps et de linge d'intérieur, au grand avantage de l'hygiène.

Ce fut surtout leur alimentation qui s'améliora. Elle devint, sinon plus variée, du moins abondante et substantielle. A côté des légumes, du laitage et du fromage ou des fruits, le paysan consomma davantage de pain de seigle et d'orge, voire même de froment, au XIIIe et au XIVe siècle. Il y joignit beaucoup de poisson frais et surtout salé, du lard, de la viande de porc fraîche ou conservée, peu de bœuf, du mouton et, de plus en plus, de la volaille. Dans les Flandres et en Angleterre, l'alimentation carnée devint prodigieuse dans les campagnes. Les vilains usèrent peu d'épices, mais employèrent beaucoup de sel ; ils eurent le miel en abondance au lieu de sucre. La bière tirée de l'orge et du blé, ou l'ale, variété forte de cervoise, fut leur boisson dans les pays du Nord-Ouest ; le cidre était encore réservé aux miséreux. Dans les régions françaises, germaniques et latines, les paysans usèrent largement de vin, et, dans tout l'Occident, la consommation de ce dernier se répandit beaucoup dans les tavernes de village.

Longtemps le paysan avait gardé des habitudes de malpropreté, au point que les fableaux prétendaient que l'odeur du fumier était son parfum favori et définissaient le vilain « un être puant né du pet

d'un âne ». Mais, à partir du XIIe et surtout du XIIIe siècle, l'habitude des bains chauds et froids se répandit dans les campagnes, où il y eut souvent à domicile des cuves à baigner et, dans les villages, des étuves ou établissements de bains. On prit des précautions contre les maladies contagieuses, en multipliant les *maladreries* ou *léproseries*, qui formèrent en Angleterre jusqu'au cinquième des fondations hospitalières. La médecine et la chirurgie s'établissent jusque dans les bourgs ruraux, où on rencontre souvent, au XIVe siècle, des chirurgiens jurés, parfois même des apothicaires. Il semble que la santé physique se soit améliorée. Les races rurales de l'Occident apparaissent alors lourdes et gauches, *de laide hure*, comme disent les satiriques, mais pleines de vigueur, endurcies par la vie au grand air, les exercices physiques, débordantes souvent, comme en Angleterre, dans les Flandres et en France, d'une grosse gaieté sensuelle.

Les classes rurales avaient aussi acquis, dans l'atmosphère de liberté et d'aisance, une physionomie morale dont les traits n'ont fait que se préciser. Elles furent peu raffinées dans leurs goûts, mais joyeuses et pleines d'entrain, aimant à l'occasion la taverne, les fêtes, la danse, parfois les dés et les jeux de hasard. Volontiers, elles écoutaient sur la place du village les récits ou les chansons du ménestrel et du jongleur, admiraient aux jours de foire le bateleur et le charlatan, écoutaient avidement le sermon du moine mendiant ou les racontars du colporteur, cette gazette vivante. De leur passé de servitude, les paysans gardaient des habitudes de brutalité, de grossièreté, d'improbité. Leur moralité sexuelle était faible, et ils n'avaient qu'un médiocre respect pour la femme, dans laquelle ils n'appréciaient que la mère de leurs enfants et la compagne de leurs travaux. Ils étaient parcimonieux et avares, superstitieux et crédules. Mais ils avaient déjà acquis ces vertus sociales qui en font l'une des forces régénératrices des États du moyen âge. Les classes qui les

raillaient ou les méprisaient leur durent de ne jamais manquer de ce pain qu'elles n'avaient pas semé, et de vivre dans l'oisiveté des fruits du travail dont elles n'étaient pas capables. Attachés de toute leur âme à la terre nourricière, les paysans l'arrachèrent à la stérilité et ils fécondèrent de leur sueur le sol de l'Occident.

Respectueux de l'autorité religieuse sans servilisme, ils surent à l'occasion tenir tête à une Église trop préoccupée de sa domination temporelle. Peu à peu, ils s'éveillèrent même à la vie de l'esprit. Leur verve fine et railleuse s'allumait en Italie, en France, aux Pays-Bas et en Espagne. L'être de cervelle courte et engourdie, que dépeignent les fableaux, apprécia bientôt les bienfaits de l'instruction, poussa parfois ses enfants aux écoles, arriva à émanciper son intelligence et sa raison. En certains pays, comme la France, apparut même l'esprit de sociabilité parmi les habitants des campagnes. Partout, le paysan manifesta par une multitude d'œuvres d'assistance la puissance de ses sentiments de charité, de même qu'il attesta la vigueur de son esprit de solidarité dans les nombreuses communautés de famille, dans les associations de culture, d'élevage, de protection mutuelle qu'il multiplia. Une élite rurale se montrait même capable de générosité, de dévouement, de bravoure, de libéralité, et plus d'un paysan se révélait par le cœur l'égal du gentilhomme. Elle acquérait, notamment en Angleterre et aux Pays-Bas, le sentiment de sa valeur ; « le paysan flamand, disait une chanson, s'imagine, quand il est ivre, que le monde lui appartient. » Sortant de son humilité, le vilain raisonnait, discutait, plaidait. Une force nouvelle était née, dont la société médiévale ne soupçonna pas d'abord la puissance, mais qui, se révélant peu à peu, transforma profondément l'Occident. Elle y donna à la richesse matérielle une impulsion irrésistible. Elle y accrut le bien-être. Pour la première fois, les multitudes, qui vivaient surtout dans les campagnes, connurent avec la liberté, la douceur de vivre. Elles dotèrent la société

qui les émancipa du trésor de ces vertus rurales, le goût du travail, la patience, l'économie, la prévoyance et l'énergie, qui ont assis la civilisation occidentale sur les bases les plus solides.

CHAPITRE XI

La chute de la suprématie économique de Byzance en Orient. Le régime du travail et son évolution dans les États slaves, magyars, roumains et scandinaves (XIe-XIVe siècle).

Le déclin de l'empire byzantin. Progrès du féodalisme et de la grande propriété en Orient. — Pendant les six premiers siècles du moyen âge, c'était l'Empire romain d'Orient qui avait été le grand foyer de la civilisation et le centre principal de travail des peuples civilisés. Depuis la fin du XIe siècle son rôle est fini, il passe à l'Occident, dont l'action devient prépondérante et s'exerce jusque dans les régions où avait prédominé l'influence byzantine.

L'Empire romain d'Orient s'est en effet affaibli de plus en plus ; il a perdu l'Italie méridionale au XIe siècle ; il perd encore l'Asie Mineure, le principal réservoir de ses soldats, de ses marins et de ses ressources. Il se meurt lentement de langueur, malgré les efforts d'un nouveau gouvernement, celui des Commène, pendant lequel il jette un dernier éclat au XIIe siècle. Mais déjà sa faiblesse se révèle, et il est dépouillé peu à peu de la supériorité que lui avait donnée jusque-là la force de ses institutions politiques, administratives, financières et militaires. Renversé en 1204 par les Latins, restauré en 1261 par les Paléologue, il agonise pendant deux cents ans. Il n'a plus ni administration, ni argent, ni armée, ni même cette unité morale que lui donnait autrefois le patriotisme.

La puissance économique et sociale passe de l'État à une féodalité de grands propriétaires, d'évêques et de moines, qui accaparent le sol. Les domaines impériaux, un moment reconstitués par les Commène, au moyen des confiscations, des conquêtes, de la sécularisation des biens ecclésiastiques, n'ont pas tardé à passer aux mains des soldats, à titre de bénéfices militaires (*pronoiai*), ou à celles de l'Eglise, à titre de donations, et même à celles des grands. Ce sont ces derniers qui l'emportèrent, et dès la fin du XIe siècle, se crée dans l'Empire d'Orient une féodalité terrienne, analogue à celle d'Occident. Formée par la fusion de l'ancienne noblesse territoriale avec la noblesse administrative, cette féodalité de *dynates*, d'*archontes*, de *sébastades*, de *primats*, de *toparques*, en Grèce, en Macédoine, en Thrace, a constitué de grands domaines, au moyen des concessions du fisc impérial, de l'usurpation de la petite propriété libre, des héritages et des achats. Elle met peu à peu la main sur le pouvoir politique local, s'entoure de nombreux vassaux (*stratiotes*, *caballarioi*) et trouble l'État par son humeur turbulente. A côté d'elle, l'Église séculière et monastique, éludant les constitutions impériales qui s'efforçaient d'empêcher la formation des biens de mainmorte, s'est enrichie par les donations publiques et privées, par les usurpations et par l'habileté de son exploitation, de telle sorte qu'à la fin du XIIe siècle, elle détient la majeure part de la fortune foncière. En outre, exempte de la plupart des charges publiques et devenue plus riche que l'État, elle s'est fait reconnaître une part des attributions de la puissance politique.

La décadence de la petite propriété libre et des classes moyennes ; l'extension du servage en Orient. — En revanche, ces classes moyennes de petits bourgeois ruraux et de paysans libres (*chorites*, *éleuthères*, *autourgoi*, *mesoi*) qui, par leur énergique labeur, formaient l'une des forces de l'empire, disparurent, submergées sous le flot

féodal, après une lutte qui leur avait un moment valu l'obtention d'une certaine autonomie locale sous des chefs élus (*démogerontes*, *épitropes*, *proestes*, *phylarques*), ainsi que la conservation des biens communaux. Au XIIIe siècle, la masse des populations rurales de l'Empire romain d'Orient est réduite à la condition des vilains (*motèles*) qui conservent leur liberté personnelle sous la dépendance des archontes, ou pire encore, à celle des serfs (*paroikoi*) fixés au domaine, tenus de payer au propriétaire l'impôt foncier (*canon*), le tiers de la récolte (*décime*), le tiers de leur succession, et de lui fournir deux jours de travail (*corvées*) par semaine, sans préjudice du service militaire, de la capitation et des réquisitions écrasantes, auxquelles l'État les astreint. Au moment même où les vilains d'Occident s'élèvent à la liberté et au bien-être, ceux de l'Orient tombent dans l'abîme de la servitude et de la misère ; ils forment ces mornes troupeaux que tant de dominations successives vont laisser indifférents.

Tant que le pouvoir central resta assez fort, c'est-à-dire au XIIe siècle, cette régression sociale eut peu d'influence sur la production agricole qui demeura abondante. L'élevage, les cultures des céréales, de la vigne, des arbres fruitiers, des plantes industrielles furent florissantes pendant une centaine d'années. Les voyageurs, tels qu'Edrisi et Benjamin de Tudela, vantent encore l'abondance de la Romanie « en toutes sortes de denrées ». Mais la prospérité des campagnes ne survécut pas aux troubles qui suivirent la fin de la dynastie des Commène et aux guerres qui mirent l'Empire aux prises avec les Latins, les Bulgares et les Turcs. Au XIIIe siècle, l'État, qui avait été un objet d'envie pour l'Occident, est devenu pour ses rivaux un objet de mépris et de pitié, et son sol ne peut plus suffire aux besoins d'une population pourtant décimée.

La décadence de la bourgeoisie et de l'économie urbaine en Orient. — Il avait encore au siècle précédent une bour-

geoisie urbaine nombreuse et une industrie active. Byzance restait alors la merveille du monde, le centre de richesse et de splendeur, dont les Croisés ne se lassent pas d'admirer l'éclat et où étaient accumulés, suivant l'expression de Villehardoin « les plus riches biens de la terre ». Salonique, quoique mise à sac en 1185, apparaît encore à ce baron champenois « une des plus fors et plus riches villes de la crestienté ». Mais ce sont les dernières lueurs d'un grand foyer qui va baisser de siècle en siècle. Bientôt, les industries de l'Occident enlèvent à l'Orient ses anciens et lucratifs monopoles. Les vieilles corporations, qui faisaient la force des classes commerçantes et industrielles, disparaissent, en butte aux soupçons du despotisme impérial. L'activité économique est ruinée par les exigences du fisc et par la concurrence des étrangers.

Le commerce passe entièrement aux mains des Vénitiens, des Génois, des Pisans, des Provençaux, des Languedociens et des Catalans. A Byzance, écrit Nicélas « l'Italie pénètre à pleines voiles ». Après la restauration des Paléologue, Gênes devient la vraie maîtresse du trafic, en concurrence avec Venise. « Elle ferme aux Romains toutes les routes du commerce », observe un historien byzantin. Des luttes intestines mettent dans les villes, telles que Salonique et Andrinople, le peuple des artisans en conflit avec les riches, et la guerre sociale achève de ruiner la prospérité urbaine. L'Empire, qui avait eu un moment les « *deux tiers de l'avoir du monde* » et l'hégémonie économique, perd à la fois sa richesse et sa suprématie, en moins de deux cents ans.

La rénovation de l'Europe orientale sous l'action de la civilisation byzantine et surtout de la civilisation occidentale. Sa transformation économique et sociale. — C'est l'Occident qui le supplante à la tête de la civilisation. Des barons français viennent en Romanie, dans l'Archipel et en Grèce transporter le régime féodal occi-

dental. En Achaïe, ils font un moment revivre au XIIIe siècle la prospérité matérielle. Mais ils ne parviennent pas à arracher ces régions à l'anarchie et en général ils en précipitent la ruine.

Dans l'Europe centrale et orientale toutefois, l'œuvre de la civilisation de l'Occident qui reprend et continue parfois celle de l'Orient, aboutit à de meilleurs résultats. Les peuples slaves, roumains, magyars, qui habitaient ces vastes contrées, n'étaient pas encore au XIe siècle, pour la plupart, sortis de la barbarie, et n'avaient guère dépassé le stade de l'économie primitive. Ils vivaient de la chasse, de la pêche, de l'élevage ; l'agriculture était peu développée chez eux ; les formes élémentaires des échanges y existaient seules. Ils n'avaient pas en général de villes. Les uns, les Serbes, les Bulgares, les Russes, les Valaques ou Roumains, convertis par l'entremise de Byzance, subirent son influence à laquelle l'Occident ne tarda pas à ajouter la sienne depuis le XIIe siècle. Les autres, Magyars, Croates, Tchèques, Slovaques et Polonais, reçurent le christianisme par l'entremise des apôtres occidentaux, et c'est sous les auspices de l'Occident qu'ils se formèrent à la vie civilisée. Dans les pays balkaniques se répandirent des missionnaires et des marchands grecs. Dans ceux de l'Europe centrale et orientale, pénétrèrent les moines français, les commerçants italiens, et surtout une foule de colons, d'artisans, de soldats et de trafiquants d'origine allemande.

La colonisation byzantine aida les Bulgares et les Slaves du sud à mettre en valeur leurs ressources. Mais la colonisation occidentale la dépassa de beaucoup en activité et en influence. C'est grâce à elle, grâce aux « *hôtes* » d'Occident, venus en bandes nombreuses d'Allemagne et des Pays-Bas, grâce aux moines de France, que la Bohême, la Moravie, la Slovénie, la Hongrie, la Transylvanie, la Pologne, la Lithuanie, la Prusse, la Livonie commencèrent la grande œuvre de défrichements

et de peuplement qui a été l'événement capital de l'histoire de ces régions pendant cette période du moyen âge. Appelés par les rois, les évêques et les abbayes, des milliers d'énergiques paysans occidentaux, souvent accompagnés de *ministériaux* ou de hobereaux, en quête d'établissements, et de clercs à la recherche de bénéfices, essartèrent les forêts, desséchèrent les marécages, créèrent une multitude de villages ou *villes neuves*. Malheureusement ils ne se fondirent guère avec les populations indigènes ; ils se firent reconnaître, avec la liberté, des privilèges souvent exorbitants, et ils ne tardèrent pas à être considérés comme des parasites, « des punaises », ainsi que les Tchèques appelèrent les colons allemands. Parfois même, comme en Prusse, ils exterminèrent par le fer ou la faim les races antérieures restées païennes, ou bien ils les asservirent, comme dans les Provinces Baltiques. Leur exemple stimula toutefois en général les populations, au milieu desquelles ils s'établirent. C'est ainsi qu'au Sud, Slaves et Bulgares colonisèrent la Macédoine ; les Valaques ou Roumains, la plaine danubienne ; les Magyars, la Haute-Hongrie et divers cantons de la Transylvanie, ancien domaine celto-latin ; les Polonais, les plaines de l'Oder à la Vistule et au Dniepr, des Carpathes à la Baltique, et que les Russes commencèrent leur expansion vers l'Est et le Nord aux dépens des tribus finnoises. Ce travail obscur, trop souvent méconnu par l'histoire traditionnelle, amena peu à peu la transformation économique de l'Europe orientale.

Aux formes élémentaires de la production agricole, pêche, chasse des animaux à fourrures, élevage du gros et du menu bétail, qui restèrent prédominantes dans ces régions, la colonisation permit d'ajouter, en une proportion plus considérable, la culture de céréales qui prospéra en Bulgarie, en Hongrie, en Pologne, en Prusse ; celles de la vigne et des arbres fruitiers qui furent introduites ou développées chez les Slaves du Sud, les Magyars, les

Tchèques ; celles des plantes industrielles, lin et chanvre, qui reçurent une nouvelle et vigoureuse impulsion. Le peuplement s'accrut, spécialement dans les pays de l'Elbe et du Danube, au point, qu'au XIIIe siècle, il atteignit presque à la densité des pays germaniques. Le commerce se développa, à mesure que s'organisèrent les États et que furent réalisées les conditions d'ordre et de sécurité nécessaires au trafic. On attira et on encouragea les marchands d'Orient et d'Occident par des privilèges. La monnaie métallique apparut. Les Juifs organisèrent le crédit, et après eux les Italiens vinrent, dans une partie de ces pays, fonder des maisons de banque. On utilisa pour les transports les grandes voies fluviales de l'Elbe, de l'Oder, de la Vistule, du Dniepr et du Danube. Le colportage se multiplia et de grandes caravanes initièrent au trafic international les peuples de l'Est européen, aux foires qui s'organisèrent à Leipzig, à Francfort-sur-l'Oder, à Breslau, à Prague, à Cracovie, à Kiev et à Novgorod. Les routes de terre reprirent, surtout au Sud, leur ancienne activité. Les deux voies romaines, qui unissaient la région de l'Adriatique à l'Archipel et à la mer de Marmara, furent remises en état par l'Empire Serbe et surtout par la république slave marchande de Raguse. On les pourvut de services de courriers et de factoreries. Au centre s'ouvrit la grande voie qui unit l'Allemagne du Nord par la Bohême et la Hongrie à l'Orient. Des étapes de commerce, Prague, Budapest, Vralislav (Breslau), Gdansk (Danzig), Cracovie, Riga, Pololsk, Novgorod-la-Grande, celle-ci qui eut 100.000 âmes et 190 comptoirs, Kiev qui fut la rivale de Byzance avec ses 400 églises, ses 8 marchés et ses comptoirs, enfin Raguse au Sud, surgirent au XIIe et au XIIIe siècle. Elles établirent entre ces pays neufs et les Etats de l'Orient et de l'Occident d'actives relations, qui eurent pour base l'échange des produits naturels contre les produits fabriqués.

A côté des formes primitives de l'activité industrielle, de l'industrie domestique et familiale, s'introduisirent, sous l'influence des Occidentaux ou des Byzantins, dans ces régions nouvelles ouvertes à la vie civilisée, des formes plus progressives, celle de l'artisanat dans les centres urbains qui apparurent, et celle de la grande industrie minérale. Des mineurs et des capitalistes étrangers, surtout allemands, italiens, ragusains, entreprirent l'exploitation des mines de plomb argentifère de Serbie, de Bosnie et de Hongrie, des gisements de mercure et de cuivre de Rascie, d'or, d'argent, d'étain de la Bohême, de fer, de cuivre, de calamine des pays serbes, tchèques, polonais, des salines de Transylvanie et de Grande Pologne. Ils créèrent les premiers établissements métallurgiques en Serbie, Silésie, Moravie et Bohême. Des artistes byzantins, et surtout français et italiens, vinrent initier ces populations au travail de la construction et aux arts industriels. Mais ni le commerce, ni l'industrie naissante n'eurent assez d'ampleur, pour donner à l'économie urbaine une impulsion pareille à celle qu'elle avait reçue en Orient et en Occident.

L'Est européen resta avant tout une grande zone, où prédomina l'économie agricole, où les villes ne furent guère que des postes fortifiés (*grads*, *gorods*), où elles gardèrent l'aspect de grands villages. C'est seulement sur les grandes voies de circulation que se formèrent les premiers centres urbains, destinés à un brillant avenir, tels que Raguse, Pest, Prague, Breslau, Danzig, Riga, Novgorod, Varsovie née au XIIIe siècle, Königsberg et Lemberg, Kiev et enfin, à l'avant-garde de l'Europe, Moscou fondé, au XIIe siècle. La bourgeoisie urbaine, dans ces régions, n'eut ni importance, ni influence, soit en raison de son origine étrangère, soit à cause du faible rayon d'action des villes. Elle resta semblable, comme on l'a dit pour la Pologne, « à des gouttes d'huile » disséminées sur la vaste étendue des océans de populations rurales.

Néanmoins, la transformation de la vie politique et économique de ces pays détermina de profonds changements dans leur organisation sociale. Elle accéléra la disparition de la propriété collective de tribu chez la plupart de ces peuples. Elle amena l'altération de l'ancienne propriété de la communauté de famille. Si celle-ci se maintint comme cadre social avec ses traits caractéristiques, le travail en commun, le partage égal des produits, l'autorité des chefs, son domaine cessa d'être inaliénable et indivisible. Ses acquêts purent être aliénés ; elle eut le droit de partager, de vendre, de donner même ses immeubles et jusqu'à ses terres. Elle admit le testament. En cas d'absence d'héritiers mâles, elle autorisa les femmes à succéder. La propriété privée s'étendit à ses dépens, de même qu'à ceux de la propriété tribale. Rois et princes s'empressèrent de se constituer de vastes domaines peuplés de cultivateurs, s'approprièrent la majeure part des forêts et des terres incultes, revendiquèrent la possession du sous-sol minier ; mais ils ne surent préserver leur fortune foncière des usurpations et des aliénations. L'Église constitua patiemment par les donations, la colonisation et les achats une immense richesse territoriale, formée en certains pays, tels que la Hongrie, la Bohême, la Pologne, la Russie, de la *moitié* ou des *deux tiers* du sol. Une noblesse s'organisa, en général non fermée et non héréditaire, soit avec les anciens chefs de tribus, soit avec les riches propriétaires, les fonctionnaires, les soldats et les compagnons des princes. Elle se rapprocha de plus en plus, dans les pays balkaniques, de l'organisation de celle de Byzance, et dans le reste de l'Europe orientale, même en Russie, des institutions de la féodalité occidentale. Elle eut ses alleux et ses fiefs, ses domaines qui ressemblèrent au *manor* anglais, à la *seigneurie* française, au *grundherrschaft* allemand, et qu'elle morcela en tenures cultivées par la main-d'œuvre paysanne.

La petite propriété libre et la classe des paysans petits

propriétaires, si importantes avant le XIIIe siècle dans ces régions, tombèrent sous la domination des pouvoirs nouveaux, royauté, Eglise, féodalité. La dépendance de cette classe, soit sous la forme du colonat byzantin, soit sous celle du vilainage occidental, laissait au cultivateur la liberté personnelle et l'usufruit perpétuel du sol, mais lui enlevait la propriété de la terre et le soumettait à la capitation, aux redevances et aux corvées. Telle fut la condition des masses rurales, des *meropsi* et des *kmétons* serbes et slovènes, polonais et tchèques, des *drabans* roumains, des *jobagions* et des *udvornici* hongrois, des *mougicks* et des *smerdes* russes. Une partie des populations vaincues ou appauvries fut même réduite au servage, souvent sous l'action des idées aristocratiques d'origine allemande et byzantine. En Bulgarie, en Serbie, en Slovénie, les *obrotsi*, les *atroesi*, les *pariki*, furent assimilés aux *paroikoi* byzantins. En Hongrie, en Bohême, en Pologne, en Russie, dès le XIIIe siècle l'asservissement fit des progrès continuels. Si, sous l'empire des idées chrétiennes et des intérêts économiques mieux compris, l'esclavage rural disparut totalement en Croatie, se raréfia en Hongrie, en Bohême, en Pologne, il conserva ou prit une grande extension dans les pays les plus arriérés, tels que la Lithuanie et la Russie.

Au Sud et au Centre, chez les Serbes, les Moldaves, les Croates, les Tchèques et les Polonais, les populations rurales, disséminées en hameaux ou en villages, profitèrent partiellement, beaucoup moins que celles de l'Occident, des avantages de la colonisation et de la diffusion de la civilisation chrétienne. A l'Est, en Russie, elles restèrent dans un état assez voisin de la barbarie asiatique. Partout, les épidémies, les famines plus fréquentes, la grossièreté persistante des mœurs leur firent une existence instable et dure, dont la précarité fut atténuée par la solidarité puissante que maintenaient parmi elles les vieilles institutions communautaires de famille et de village.

La Scandinavie. Son état économique et social au Xe siècle. — Au nord de l'Europe, les trois Etats scandinaves ne commencèrent à connaître la vie civilisée qu'au xe et au xie siècle, quand ils furent convertis au christianisme. Auparavant, leurs habitants, les Northmen, divisés en tribus et confédérations, vivaient surtout de piraterie. Leur organisation économique et sociale différait peu de celle des anciens Germains, leurs frères de race. Comme eux, ils ne pratiquaient guère le travail agricole et leurs principales ressources provenaient de la pêche, de la chasse, de l'exploitation des forêts et de l'élevage. Une partie du sol appartenait aux tribus, une autre aux communautés de village qui jouissaient en commun des terres indivises. La propriété privée était limitée aux biens de famille, à l'*odhal*, que chaque groupe familial possédait collectivement, qui était inaliénable, transmissible seulement aux mâles, formé des biens propres et des acquêts, réduit à la maison (*topt*), à l'enclos attenant et au terrain (*ornum*) acquis par le travail de défrichement. En Danemark, ces domaines patrimoniaux avaient d'ordinaire chacun 15 hectares. Le reste des terres dévolues à chaque famille se composait de parcelles, longues et étroites bandes, que la communauté de village répartissait annuellement par une espèce de tirage au sort, et dont la superficie était mesurée au moyen du jet d'un marteau ou d'une hache, ou bien au moyen d'une corde. Il y avait tel village de Suède où 20 familles se partageaient ainsi 5.600 parcelles. Autour de chaque village (*by*) s'étendaient les pâturages et les forêts.

Une énergique population d'hommes libres, marins, pêcheurs, pasteurs, bûcherons, éleveurs, chefs d'exploitation, vivait sur cette vaste superficie à demi déserte, de climat rude, couverte en grande partie de bois, de landes et de marécages. Il n'y avait sur ces territoires, deux fois aussi étendus que la France, qu'un peu plus d'un million d'habitants. Le Danemark, la partie la plus peuplée, en

comprenait au VIIIe siècle, 550.000 et au Xe, 8 à 900.000. La majeure part d'entre eux étaient des hommes libres. Il y en avait 200.000 en Danemark, possesseurs de 12.000 domaines au IXe siècle. Ils étaient de caractère fier, peu enclins au travail, vivaient de chasse ou de guerre, ne reconnaissaient au-dessus d'eux que l'autorité de rois, de chefs de tribus (*jarls*), de nobles (*adelings*), de riches propriétaires et de compagnons de guerre (*houskarls*, *landemen*), de princes dépourvus de privilèges, qui ne se distinguaient de l'homme libre que par la richesse, la tradition ou la fonction. La culture des terres et l'élevage du bétail étaient abandonnés à des esclaves (*bryte*), descendants des populations aborigènes soumises, de prisonniers de guerre, de condamnés ou de débiteurs insolvables. Longtemps, les Scandinaves avaient vécu dans un état de barbarie, qu'aggravait leur religion sanguinaire, l'odinisme. Ils avaient été la terreur de l'Europe chrétienne. Ces pirates, ces *rois de la mer*, avaient porté le ravage et la mort depuis le Dniepr jusqu'aux côtes d'Espagne. Ils avaient formé au Xe siècle de nouveaux établissements à l'ouest de l'Europe et en Russie. Ils créèrent enfin les premiers Etats stables au Nord, les trois royaumes de Suède, de Norvège et de Danemark.

L'influence de la civilisation occidentale dans les Etats scandinaves ; leur transformation économique et sociale. — En adoptant, non sans difficulté, le christianisme, ils subirent l'action de la civilisation occidentale, qui leur fut apportée par les Anglo-Saxons, les Allemands et les ordres monastiques français. Le premier bienfait de cette évolution fut la conquête du sol par la colonisation. Sous l'impulsion des princes et des moines, les associations de paysans s'appliquèrent à protéger par des digues les côtes basses de Seeland et du Jutland, à dessécher les marais, qui furent convertis en prairies, à créer sur les rivières des pêcheries et des moulins. De toutes parts, les colonies

monastiques et les communautés villageoises attaquèrent l'immense forêt scandinave, y créèrent des fermes à herbages avec de grandes vacheries, ainsi que des domaines isolés où s'établirent les pionniers, surtout dans les régions du Nord et de l'Est, fondèrent des villages de colons, *thorpe* du Danemark, *sæters* de Norvège, *bodas* de Suède. La plaine danoise, le Jutland, Seeland, Fionie, la Suède méridionale, la Scanie, l'Ostrogothie, la Néricie, le Wermland, l'Upland furent les premières colonisées, se couvrirent de prairies et de cultures.

Les pionniers norvégiens et suédois s'enfoncèrent résolument dans les régions centrales et septentrionales, le Svealand, la Dalécarlie, le Norrland, le Finmark, où erraient avant le Xe siècle des tribus finnoises et laponnes, qu'ils refoulèrent devant eux. Ils parsemèrent la grande forêt, d'abord le long de la côte, puis à l'intérieur, de leurs fermes d'élevage, de leurs campements de bûcherons. Bientôt même, au XIIe et au XIIIe siècle, les Danois essaimaient leurs colonies agricoles et guerrières dans le pays des Slaves Obotrites en Mecklembourg et en Poméranie occidentale, ainsi que chez les Esthoniens sur les rives de la Baltique. orientale. De leur côté, les Suédois allaient coloniser les îles d'Aland, l'Ingrie, la Carélie, la Finlande, où ils établirent leurs villages de paysans libres, et les Norvégiens la côte de Biarmie, jusqu'à la mer Blanche, qu'ils parsemèrent de leurs stations de pêche.

En même temps, ils mirent en valeur les ressources des lacs, des rivières et des mers, capturèrent dans le Nord l'eider, la baleine, la morue, le phoque, et dans la Baltique, le saumon et surtout le hareng. Ils tirèrent de leurs forêts, restées surabondantes malgré les défrichements, les bois de construction, la poix, le goudron, la potasse, les cendres gravelées, les peaux d'animaux à fourrures, dont ils fournirent l'Occident. Des fermes modèles se créèrent, notamment dans les domaines cisterciens, et l'élevage fut amélioré. Le Danemark nourrit de forts chevaux de bataille (*palefrois*)

ou de trait, ainsi que des bêtes à corne ; il en fut de même que dans la Suède et la Norvège. Comme l'Angleterre, la Scandinavie fut l'un des centres les plus actifs de l'exportation des beurres, des fromages, des suifs, du lard, des graisses, des cuirs forts. Les cultures elles-mêmes firent quelques progrès, malgré la méthode extensive, les assolements triennaux, la rotation forcée des récoltes et l'exploitation en commun. L'usage des fumiers de ferme et de la tourbe se généralisa ; la charrue de fer et les labours profonds apparurent. La Suède méridionale, surtout la Scanie et le Danemark, produisirent du seigle, de l'avoine, de l'orge et du blé. Les Cisterciens introduisirent l'horticulture et perfectionnèrent l'arboriculture. Le lin, le chanvre, le houblon furent cultivés sur de plus grands espaces.

Le commerce régulier naquit ; l'économie monétaire fit son apparition au XIIe siècle ; dès le XIe, le Danemark frappa des monnaies d'argent (les *rixdales*), à l'imitation de l'Allemagne. Mais les capitaux mobiliers restèrent peu abondants, le crédit rare et cher ; l'intérêt légal variait encore au XIIIe siècle entre 10 1/2 et 20 1/2 p. 100. Cependant des routes étaient établies, la navigation intérieure s'organisait. Une marine nationale active se créait au Danemark et en Norvège ; avant d'être étouffé par le monopole des Hanséates, le commerce scandinave domina dans la Baltique, les mers et l'Océan glacial du Nord. Il établit même des relations directes avec les pays d'Occident et du Levant.

Au-dessus de la vieille industrie familiale et domestique, dans les villes qui se fondèrent, Trondhjem (997), Bergen, Copenhague (1168), Roskild, Odense, Lund, Wisby, le grand port de Gothland, Stockholm (XIIIe siècle), Calmar, Norrköping, Abo, naquirent des ateliers et se créèrent des associations d'artisans, ainsi que des gildes marchandes, à la mode germanique. Les premiers établissements métallurgiques, sous forme de petites forges, se créèrent en Suède, à côté des exploitations de gisements de

cuivre et de fer qui furent ouvertes par des mineurs scandinaves et allemands en Dalécarlie. La France enfin fournit aux Etats scandinaves leurs premiers architectes et les promoteurs arts de leurs industriels.

Toutefois, la Scandinavie resta avant tout, comme l'Europe orientale, une région où se maintint l'économie naturelle. La propriété privée, il est vrai, remplaça bientôt la propriété collective. Les tribus ne tardèrent pas à perdre leurs terres indivises. Celles de la communauté de village diminuèrent par suite des aliénations, des répartitions à titre définitif et des appropriations consécutives aux défrichements. La propriété familiale elle-même put être divisée et répartie entre les cohéritiers, même féminins. Les communaux, en raison de la vaste étendue des forêts et des terres incultes, restèrent néanmoins nombreux, couvrant, en Suède et en Norvège, la moitié du sol. Les rois se constituèrent de grands domaines ; ils revendiquèrent la propriété des mines et des pêcheries. L'Eglise séculière et monastique s'empara de la plus grande partie du sol approprié. Un archevêque, celui de Lund, posséda, à lui seul, les trois quarts de Bornholm et le district d'Aarrhus. Une noblesse se constitua, à l'image de la chevalerie germanique, se fit pourvoir de bénéfices, chercha à devenir héréditaire et s'empara d'une bonne partie du territoire.

Elle ne parvient pas cependant à éliminer la classe des petits paysans propriétaires, qui resta jusqu'au XIVe siècle nombreuse et influente, sauf en Danemark et en Scanie, où elle tomba dans une condition analogue à celle des vilains et se confondit parfois avec les anciens esclaves, que le christianisme fit affranchir. On vit même apparaître des fermiers et des travailleurs libres ou journaliers. Sous ce régime, les pays scandinaves purent parvenir à un certain degré de bien-être. Leur situation matérielle s'améliora ; le nombre des indigents y fut fort peu élevé et la population s'accrut. Elle doubla presque en Danemark où elle atteignit 1.500.000 âmes au milieu du XIIIe

siècle, rien que dans les campagnes, et elle atteignit dans six évêchés de la Suède en 1320 le chiffre de 384.000 habitants. Une foule de nouveaux villages (*thorpe*) se créèrent à côté des anciens (*by*), indépendamment des fermes isolées (*gaards*) et des chalets (*sätters*). Les masses rurales scandinaves, dont la vie était simple et grossière, paraissent avoir joui jusqu'au XIVe siècle d'une certaine aisance et de libertés locales assez étendues. La vie de famille y resta puissante ; les associations de tout ordre, religieuses, charitables, économiques, s'y multiplièrent. Sans arriver au même développement que l'Occident, la Scandinavie, comme l'Europe orientale, parvint, sous l'influence bienfaisante de la civilisation latine, germanique et chrétienne, à un degré de prospérité, qu'elle n'avait pas connue à l'époque barbare et dont elle ne devait même pas connaître l'équivalent à l'époque moderne.

CONCLUSION DU LIVRE SECOND

L'histoire du travail peut compter au nombre de ses périodes capitales les trois siècles et demi du moyen âge, pendant lesquels ont été accomplis quelques-uns des progrès les plus remarquables qui aient transformé les sociétés humaines. L'œuvre de l'ancienne Rome elle-même et de toute l'antiquité avait été dépassée. Le monde barbare avait été conquis à l'est, au nord, au centre et à l'ouest de l'Europe, et civilisé par l'action combinée du christianisme et de la nouvelle civilisation occidentale. Après le premier âge féodal, temps d'arrêt nécessaire pour organiser la structure militaire de la société médiévale et pour la préserver du retour offensif des invasions ; après deux siècles, où la caste aristocratique et cléricale avait monopolisé la propriété du sol, généralisé le vilainage et le servage et fait peser sur les populations rurales le joug

pesant d'une protection chèrement achetée, l'aurore d'une renaissance avait lui sur la chrétienté sortie de son isolement.

Le grand courant des échanges s'était reconstitué, plus ample même qu'autrefois. Le commerce, prenant un essor prodigieux, avait suscité la naissance de l'économie d'argent, la transformation de l'industrie, la formation de la bourgeoisie et du régime urbain. Les classes commerçantes et industrielles avaient conquis pour la première fois dans leur ensemble la liberté et même les privilèges. Pour la première fois, les masses laborieuses s'étaient créé dans la société une place digne de leur valeur sociale et de leur rôle économique. Elles étaient devenues de véritables puissances qui s'affirmèrent dans les associations. Elles étaient parvenues à un degré d'indépendance et de bien-être inconnu jusque-là. Par contrecoup, il avait fallu mettre en valeur le sol, et à l'œuvre grandiose de la renaissance industrielle et commerciale, accompagnée de l'émancipation des populations urbaines, avait répondu ce travail magnifique de la colonisation agricole et de la libération des classes rurales, qui changea la face de l'Europe.

La production de la richesse accrue, avait permis de multiplier les établissements humains. L'Europe chrétienne, au commencement du XIVe siècle, avait été si bien rénovée, que ses peuples croissaient et multipliaient, que partout se fondaient villes et villages, et que le peuplement, double de celui auquel étaient parvenues les provinces européennes de l'empire romain, avait atteint 60 à 70 millions d'âmes. Jamais, dans l'histoire du travail, des résultats d'une portée aussi grande n'avaient été obtenus par l'effort de l'homme. On vit alors ce spectacle, que les millénaires antérieurs n'avaient même pas soupçonné, de multitudes humaines émancipées, qui jouirent des droits de l'homme, qui respirèrent l'air nouveau pour elles de la liberté, qui trempèrent leurs énergies par la

conquête de l'indépendance, qui développèrent dans tous les domaines, par le jeu de leur activité centuplée, les ressources de leur force et de leur esprit d'initiative, et qui connurent enfin, dans le cadre d'une existence simple encore, soustraite aux trépidations économiques des sociétés modernes, la joie et la douceur de vivre.

LIVRE III

La Fin du Moyen-Age, la Naissance du Capitalisme et de l'Économie nationale, le Siècle des Révolutions (1340-1453).

CHAPITRE PREMIER

Les crises politiques, sociales et démographiques de la fin du moyen age et la naissance de l'économie nationale (1340-1453).

La crise politique et sociale de l'Europe à la fin du moyen âge. — Pendant les cent dernières années du moyen âge, entre le début et la fin de la guerre de Cent ans, se crée une Europe nouvelle à travers des crises de croissance longues et douloureuses. Les diverses nationalités se heurtent, de l'Occident à l'Orient, et s'affirment en s'opposant avec violence. A l'Est et au Sud-Est, la barbarie asiatique recommence ses assauts contre la chrétienté et submerge une bonne part de l'Europe orientale. Les guerres civiles et les guerres religieuses augmentent la confusion et ajoutent leurs maux à ceux des conflits de peuples et de races. En même temps se dissolvent les forces politiques et sociales du passé. L'Eglise, corrompue par la richesse, affaiblie par l'hérésie, s'enferme dans son égoïsme, se résigne à un rôle de parasite, abandonne la direction de la république chrétienne et cesse d'être la promotrice du progrès économique. Partout la féodalité se montre de plus

en plus dénuée des qualités indispensables à l'art de gouverner. Elle ne sait que renouveler et perpétuer l'anarchie. Elle perd son prestige militaire à Crécy, à Poitiers, à Nicopolis, à Azincourt, ainsi que dans les guerres hussites. Elle devient une noblesse de cour ; elle se met au service des princes. Elle ne vit plus que de l'exploitation des censitaires ou pis encore de rapines et de brigandages.

La bourgeoisie urbaine, dont la puissance s'accroît, au XIVe siècle, aux Pays-Bas, dans l'Italie centrale et septentrionale, et jusqu'à la fin du XVe siècle en Allemagne, montre plus de sens politique. Mais le régime municipal n'assure plus une protection suffisante aux collectivités qu'il abrite. D'ailleurs, au milieu des luttes sociales qui se déchaînent, le patriotisme communal s'altère ; la prospérité économique est souvent atteinte. L'horizon urbain se rétrécit et la commune qui avait été, dans la période précédente, l'auxiliaire de l'émancipation et du progrès, devient finalement, dans le domaine de l'activité économique, un agent de particularisme et de tyrannie, qui s'oppose par son esprit d'exclusivisme, de monopole et de réglementation, au développement de l'activité des sociétés nouvelles élargies.

L'économie nationale et l'Etat monarchique. — A la place de l'ancienne économie féodale agonisante, au-dessus de l'économie urbaine en décadence, s'organise et se développe l'économie nationale. Elle a pour cadre l'Etat monarchique ou princier, dans lequel se confondent les anciennes souverainetés locales. Au milieu de bien des tâtonnements, sous l'influence des maximes du droit romain, sous la pression des nécessités du temps, l'Etat prend conscience de ses droits et de ses devoirs envers la collectivité, surtout en Occident. Aux Pays-Bas, en France, en Italie, en Espagne, en Angleterre, parfois même dans le reste de l'Europe, les souverains ont une politique économique, souvent incohérente, mais tous les jours plus active.

Leur puissance et leur prestige dépendent souvent de la manière dont ils la conduisent. Les princes italiens, les ducs de Bourgogne, certains de nos Valois, tels que Charles V, lui doivent une part de leur popularité et de leur ascendant. Cette politique a pour objet l'accroissement de la richesse nationale, l'expansion des entreprises de tout ordre, la satisfaction des besoins des peuples. Elle s'efforce de proportionner la production à la consommation, de stimuler l'une, de répondre aux nécessités de l'autre. Pour y parvenir, le pouvoir monarchique tend à établir des institutions centralisatrices, à s'appuyer sur les classes moyennes, à subordonner à son autorité l'Eglise, la féodalité et les communes, à les dépouiller de leurs prérogatives économiques, ou à les soumettre à son contrôle. Non seulement, il cherche à maintenir ou à restaurer l'ordre et la paix publique, en créant des administrations, des tribunaux, des finances, des armées régulières, mais encore il intervient avec plus ou moins d'esprit de suite et de bonheur dans l'organisation du travail et dans les rapports des classes laborieuses.

Il prête son concours à la colonisation agricole, aux travaux d'endiguement et de desséchement, à la destruction des bêtes sauvages, comme on le voit en Espagne, en Italie, aux Pays-Bas, en France, en Portugal. Il se préoccupe de conserver par une législation protectrice les richesses naturelles, eaux et forêts, d'y empêcher une exploitation abusive, d'encourager les défrichements des terres et l'immigration des cultivateurs. Tantôt, il tâche de développer l'élevage comme en Espagne, tantôt des cultures riches comme celle du riz en Italie; partout il encourage la production des céréales. Aux Pays-Bas, les princes de la maison de Bourgogne favorisent la diffusion des industries rurales et les défendent contre l'intolérance des villes. Attentifs à maintenir dans les campagnes une main-d'œuvre abondante et de prix accessible, les souverains aident les propriétaires fonciers,

par des mesures de taxation et de coercition contre l'exode et les exigences des salariés agricoles. Ils favorisent en même temps l'émancipation des serfs, par exemple en Espagne, et ils ont fait presque partout des efforts méritoires pour empêcher la restauration du servage.

Partout, la législation monarchique a interdit la saisie des instruments aratoires et des animaux de labour, parfois même celle des semences et des provisions nécessaires à la subsistance du paysan. Souvent, elle a accordé aux cultivateurs des exemptions fiscales temporaires, destinées à encourager leurs efforts. L'Etat monarchique essaie d'établir en faveur des masses rurales une tutelle qui les préserve des excès de ses propres agents et surtout de ceux des anciens pouvoirs féodaux. Charles V le Sage, en France, va jusqu'à permettre au paysan de recevoir à coups de fourche les officiers royaux qui voudront exercer sans payer le droit de réquisition des véhicules et des fourrages. Charles IV en Bohême invite, sous la garantie de sa protection, tous les vilains lésés par les exactions seigneuriales, à porter plainte devant lui. La royauté a commencé à exercer son contrôle sur les péages et les corvées abusives. Elle permet aux habitants des campagnes de revendiquer contre les seigneurs les communaux usurpés et de recourir à la justice royale contre les abus de la féodalité. Toutefois, elle a soin de maintenir les prérogatives essentielles des classes sociales privilégiées. Sa politique économique n'a rien de révolutionnaire. Elle est même le plus souvent timide et hésitante, tellement elle est préoccupée de maintenir une sorte d'équilibre instable entre les diverses classes des sujets, entre l'esprit de tradition et l'esprit de progrès.

Ces principes dirigent aussi l'économie nationale naissante dans le domaine de l'activité industrielle et commerciale. Accroître les ressources de l'État, en augmentant la production des ateliers et la circulation des produits, maintenir l'autorité du pouvoir central sur les classes mar-

chandes et ouvrières, tout en secondant leurs efforts et en les dotant de privilèges, tels sont les mobiles qui inspirent les souverains. Dans la plupart des États, les princes prennent l'initiative de la réorganisation des industries ou de leur création. Ils secondent l'exploitation des richesses minérales, l'installation d'établissements métallurgiques. Ils appellent du dehors des entrepreneurs ou des ouvriers, pour acclimater de nouvelles spécialités industrielles, telles que les soieries en France, la draperie fine en Angleterre, la fabrication des tissus mélangés, laine et soie, en Italie. Sous leur protection s'organisent les verreries et les ateliers de céramique, surtout les industries de luxe et d'art, à l'égard desquelles ils pratiquent un intelligent mécénat, notamment dans les États italiens, en France, aux Pays-Bas, en Bohême. Sans enlever entièrement aux anciens pouvoirs, et spécialement aux villes, le contrôle du travail, l'État monarchique subordonne de plus en plus à son autorisation la concession des statuts des métiers et la promulgation des règlements économiques. Tantôt, pour enrayer les abus des monopoles corporatifs, il décrète la liberté des professions et autorise tout artisan capable à s'établir pour « faire œuvre ou marchandise loyale », ainsi que s'expriment Jean le Bon dans l'ordonnance de 1351 et Richard II d'Angleterre dans celle de 1394 ; tantôt, au contraire, après les périodes de crise, il provoque et encourage la formation des corporations privilégiées, en vue de favoriser la reprise du travail.

Il commence même à s'arroger le droit d'autoriser, en vertu de lettres royales de maîtrise, les artisans à travailler en toute indépendance, en dehors du cadre corporatif. Il soumet l'ensemble des classes ouvrières, des métiers libres et des corporations jurées à son contrôle, règle leur organisation et leur discipline, surveille leur administration et leur police; leur impose au besoin des chefs, les astreint à des obligations fiscales et militaires. Représentant de l'intérêt général, il astreint

l'industrie et le commerce à l'observation de règlements de fabrication et de vente. Il intervient au besoin pour interdire les coalitions patronales, les ententes et les monopoles, les syndicats et les confréries ouvrières, pour taxer les salaires et les produits. Ainsi s'affirme, dès lors, une sorte de socialisme d'État inconscient qui multipliera ses manifestations au cours de la période moderne.

Non moins soucieux du progrès des échanges que de celui de la production, le pouvoir monarchique montra un zèle plus ou moins efficace pour assurer leur sécurité. Il encouragea par des privilèges la formation des associations commerciales, telles que celles des merciers grossiers et des marchands fréquentant la rivière de Loire en France, ou des *Staplers* et des *Merchants Adventurers* en Angleterre, ou des Hanséates en Allemagne. Partagés entre les préjugés aristocratiques et l'intérêt national, les princes, tantôt interdisent aux nobles de se livrer au commerce, tantôt, comme nos Valois, les y autorisent. En général, ils ont si bien senti la puissance de la classe marchande, qu'ils ont eu souvent recours à elle pour l'associer au gouvernement. Ils entrevoient une politique commerciale, dont ils ne distinguent pas nettement encore les principes et l'orientation. Ils ont compris la nécessité d'organiser fortement le crédit, et cependant ils cèdent aux préjugés populaires et aux suggestions surannées du droit canonique, en prohibant à l'occasion le prêt à intérêt, confondu avec l'usure, et en prenant contre les Juifs ou les Lombards des mesures de rigueur intermittentes.

Ils devinent parfois, comme l'ont montré Charles V, les Plantagenets d'Angleterre et les ducs de Bourgogne, les avantages de la stabilité des monnaies, et cependant il leur arrive de céder aux tentations décevantes de l'ancien fiscalisme, en essayant de retirer des ressources de l'altération des espèces métalliques, comme le fait Jean le Bon à dix-huit reprises en une seule année. En général, ils ont essayé de réaliser l'unité monétaire, d'empê-

cher l'exportation des métaux précieux et du numéraire, de réglementer le change, de mettre un peu d'ordre dans le chaos de l'économie féodale. De même, ils ont tenté de décréter l'uniformité des poids et des mesures, notamment en France et en Angleterre. Ils ont vu la nécessité de la réfection et de l'amélioration des voies terrestres ; ils ont fait de la construction et de l'entretien des routes une des prérogatives essentielles du pouvoir central. Ils ont favorisé la navigation intérieure, les compagnies de transports fluviaux, porté la hache dans la végétation touffue des péages seigneuriaux, conçu la première idée de services publics des ponts et des chaussées, et même, en Italie, en Allemagne, en France à la fin du moyen âge, inauguré des postes et des messageries publiques.

D'ailleurs inexpérimentée et hésitante, la politique commerciale monarchique cherche sa voie entre la prohibition, la protection, les privilèges et les monopoles d'un côté, la liberté et la concurrence de l'autre. Toutefois, si l'intervention de l'État dans le mécanisme des échanges reste minutieuse et tracassière, incohérente et contradictoire, elle a eu le mérite de favoriser la création et la prospérité des marchés et des foires, de la marine marchande et militaire, d'ouvrir les débouchés extérieurs par des traités de commerce, d'aider au développement du trafic international, d'attirer les marchands étrangers, de donner aux relations commerciales une impulsion féconde.

La crise du peuplement en Europe, ses causes et ses effets. — L'économie nationale ne put néanmoins porter tous ses fruits, au milieu de la crise politique et sociale dans laquelle se débattait alors l'Europe, et à laquelle s'ajouta une crise aiguë de peuplement. Celle-ci eut pour causes les massacres provoqués par les grandes guerres qui ensanglantèrent la chrétienté, les ravages des compagnies de brigands, les excès du fanatisme religieux. Les famines reparurent

plus fréquentes dans les régions dévastées. Celles de 1343 en Autriche, de 1351, de 1359, de 1418 en France laissèrent, en particulier, de terribles souvenirs. La dernière enleva plus de 100.000 personnes à Paris, où des groupes entiers de 20 à 30 miséreux mouraient de faim sur les fumiers, et où les loups vinrent dévorer les cadavres. Des tremblements de terre secouèrent le sol ; l'un d'eux, en 1347-48, détruisit Villach et 30 bourgades de Carinthie, tandis qu'en Néerlande, la mer redoublait ses assauts meutriers. Mais ce furent surtout les maladies épidémiques, la lèpre et le typhus, qui promenèrent leurs ravages parmi les masses affaiblies par la misère.

La plus fameuse de ces épidémies, la peste noire ou à bubons venue d'Asie, ravagea successivement toutes les contrées de l'Europe de 1348 à 1350, enleva les deux tiers de la population de l'Italie centrale, le tiers, la moitié, parfois les deux tiers des habitants en Lombardie, dans l'Espagne du Nord, la France, l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Allemagne, la moitié ou deux tiers dans les pays scandinaves et dans l'Europe orientale. Les villes furent surtout atteintes. Venise perdit les deux tiers de sa population, Bologne les quatre cinquièmes, Florence 80 à 100.000 âmes, Majorque 30.000, Narbonne 30.000, Paris plus de 50.000, Strasbourg 14.000, comme Bâle, Vienne 40.000. Il y eut à Saragosse 300 morts par jour, à Avignon 400, à Paris 800, à Londres 200. Le fléau fit encore des retours offensifs pendant longtemps sur divers points, neuf fois en Italie, où il enleva 4.000 paysans en 1399 ; quatre fois en Espagne entre 1381 et 1444 ; six fois en France entre 1361 et 1436 ; à cette dernière date il coûta la vie à 5.000 Parisiens. On le revit en Angleterre à cinq autres reprises de 1361 à 1391 ; en 1382, il détruisit, dit-on, le cinquième de la population et fit perdre 11.000 âmes à la ville d'York. De 1363 à 1391, il parcourut encore l'Allemagne et la Pologne, fit périr en une année 30.000 personnes à Breslau, 20.000 à Cracovie, la moitié

ou les deux tiers des habitants de la Silésie. Ce fut pour l'Europe un désastre comparable ou même supérieur à celui de la grande guerre mondiale actuelle. Il lui coûta, selon toute apparence, 24 à 25 millions de vies humaines. Il y détermina une raréfaction inouïe de la main-d'œuvre qui eut pour contre-coup, pendant un demi-siècle, une série de crises économiques et sociales d'une extrême gravité. Le travail fut désorganisé ; à la confusion qu'engendraient les grands changements survenus dans les États et dans la société, s'ajouta celle que provoqua la diminution du capital humain et de la puissance productive des peuples.

CHAPITRE II

La transformation et le progrès du commerce et de l'industrie en Europe a la fin du moyen age.

Les progrès du commerce et de l'organisation commerciale en Europe à la fin du moyen âge. — Malgré ces crises et ces troubles de croissance, le commerce européen se développa au cours du dernier siècle du moyen âge, surtout au bénéfice des États qui furent le moins atteints ou qui réparèrent plutôt les ruines accumulées par les fléaux de la guerre et des épidémies. La future organisation commerciale des temps modernes s'ébaucha alors. En dépit des préjugés tenaces qui régnaient au sujet du négoce, les besoins de la consommation et du luxe, ainsi que les profits croissants des opérations commerciales, donnèrent un vigoureux essor aux puissances commerçantes, à l'Italie, à la France méridionale, à l'Espagne orientale et au Portugal, aux Pays-Bas et à l'Allemagne.

Le grand commerce international affirma sa vitalité, accrût ses initiatives, diversifia son organisation, se dégagea de plus en plus des liens de l'économie urbaine et se porta de préférence vers le trafic de gros et de commission. De nouvelles associations, plus ou moins étendues, souvent fondées sur le principe de la participation, exerçant tantôt un commerce limité, tantôt de nombreuses variétés de trafic, parfois même la banque et le change, supplantent les anciennes gildes, trop figées dans le cercle

limité des transactions locales ou régionales. Telles sont les Compagnies à livrée (*livery* Cies) anglaises, les six corps marchands de Paris, les arts majeurs de Florence et surtout l'art de Calimala florentin, la Fédération des merciers de France, les Compagnies britanniques de l'Etape et des *Merchants adventurers*, les Hanses des marchands transporteurs ou exportateurs de France, d'Allemagne, de Prusse. La plus célèbre, la Ligue hanséatique allemande, groupa 52 villes en 1360, 80 à 90 entre 1450 et 1500.

C'est sous l'influence des grands marchands qui font le commerce d'importation, d'exportation et de transport, que le mécanisme des opérations commerciales se perfectionne. Les moyens d'information se multiplient, manuels et traités de négoce, de change et de jurisprudence, ainsi que relations et voyages d'études. Le système de comptabilité en partie double, les marques de fabrique cessibles et transmissibles font leur apparition. Le grand commerce dresse à son service toute une armée de commis, de facteurs, de courriers, de commissionnaires, d'interprètes et de messagers. Il organise ses lieux de réunion, les Bourses, élégants édifices, tels que ceux de Gênes, de Venise, de Palma, de Valence et de Bruges. Il se fait donner une représentation auprès des princes, une justice spéciale plus expéditive que celle des tribunaux ordinaires ; il élabore un droit particulier qui se substitue au droit canonique et se rapproche du droit civil.

Il travaille à améliorer les voies de communication. Sous son action, les anciennes routes sont remises en état ; au XVe siècle, en France, elles atteindront une longueur de 25.000 kilomètres. L'Occident en est dès lors largement pourvu, et il peut, à travers les passages des Alpes, communiquer aisément avec la Méditerranée. Au XIVe siècle, les convois de marchandises ne mettent plus que trente-cinq jours pour aller de Paris à Naples par le col du Cenis. Des services de roulage et de courriers sont établis en Italie, aux Pays-Bas, en France, dans l'Allemagne du Sud. La

navigation fluviale est assurée par de grandes compagnies de transport, qui creusent et balisent le lit des rivières et qui aménagent des ports fluviaux. Les premiers sas à écluses sont inventés en Lombardie ; le premier canal de navigation maritime s'ouvre entre la Baltique et l'Elbe. Rien que sur la Loire on transporte au XIVe siècle annuellement pour 9 millions de francs de marchandises.

Si la guerre a détruit la vitalité de nos foires de France, et notamment de celles de Champagne, d'autres prospèrent en Italie, en Suisse, en Allemagne et en Espagne, en particulier à Florence, où on fait pour 15 ou 16 millions d'affaires, à Genève, à Cologne, à Francfort et à Bruges. Malgré une législation douanière incohérente et un régime souvent empreint de l'ancien exclusivisme, les colonies de marchands étrangers sont l'objet de ménagements ou de faveurs. Des traités de commerce rapprochent les États. L'économie d'argent se répand dans les pays civilisés. On a calculé que, dès cette époque, 15 à 40 p. 100 des transactions se font en numéraire, et que le stock monétaire circulant a atteint, au XVe siècle, la valeur d'un milliard de francs en Occident. L'anarchie a décru dans le système des monnaies, grâce à l'emploi croissant des grosses espèces métalliques et à la diffusion des monnaies internationales, florins et ducats italiens, dont le titre a été fixé d'une manière invariable.

Le prêt sur gages et à la petite semaine n'est plus guère utilisé que par les particuliers obérés ; la royauté du Juif et du Lombard décline, battue en brèche par les monts-de-piété et les banques populaires qui se créent en Italie et en Allemagne. Des formes moins onéreuses de crédit se généralisent, tels que les prêts en commandite et à la grosse aventure, les avances sur marchandises et sur titres négociables. Les lettres de change deviennent les souples instruments de la circulation commerciale ; elles permettent de régler sans transport d'argent les opérations des marchands et des banquiers, et de mobiliser les valeurs représentées par les produits d'échanges. Le commerce

trouve en Italie et en Allemagne du crédit, au taux de 4 à 10 p. 100, au lieu des taux de 20 à 86 p. 100 pratiqués par les Juifs et par les Lombards. Une organisation bancaire déjà savante, qui ne se limite pas aux opérations de change, qui s'étend de plus en plus au recouvrement des impôts, aux contrats de prêts en faveur des collectivités et des particuliers, aux dépôts d'argent, aux comptes courants, aux virements et aux escomptes, se propage, grâce aux puissantes compagnies de banquiers italiens, florentins, siennois, lucquois, vénitiens, lombards, piémontais, génois, qui achèvent de couvrir l'Europe du réseau de leurs comptoirs. A leur imitation s'organisent des associations de banquiers espagnols, allemands, français et flamands. Les premières banques d'Etat font même leur apparition à Venise, à Gênes, à Barcelone, à Strasbourg, à Nuremberg, à Francfort, à Hambourg et à Augsbourg. Le commerce de l'argent devient définitivement une des branches vitales de l'organisation économique européenne.

Les progrès du commerce maritime dans le Levant, la Méditerranée et l'Occident. Les grandes puissances commerçantes. — Le commerce maritime étend son rayon d'action, malgré les obstacles que lui créent les régimes douaniers et les survivances de la vieille économie féodale. On réglemente le droit de prise ; on crée des tribunaux maritimes ou d'amirauté ; on limite la course et les lettres de marque qui l'autorisent ; on essaie d'enrayer le mal endémique de la piraterie ; on organise des escortes armées pour convoyer les navires marchands. A l'imitation des républiques italiennes, telles que Venise qui posséda alors 3.300 bâtiments montés par 36.000 marins, les puissances de l'Occident équipent des flottes de guerre. Barcelone et les Baléares comptèrent 660 vaisseaux et 30.000 mariniers, et la France eut un moment 200 grands navires de combat dans l'Océan avec 20.000 matelots.

Le commerce d'Occident s'élance à la découverte du

monde ; la science nautique se perfectionne, la boussole se généralise, la cartographie marine progresse, grâce aux Vénitiens, aux Génois et aux Catalans. On commence à connaître les ressources de la Moscovie et de l'Asie centrale et orientale. Les Italiens envoient jusqu'au Soudan leurs agents commerciaux. Les Espagnols et les Normands explorent les côtes d'Afrique et découvrent les Canaries au XIVe siècle, les Portugais, le Sénégal, les Açores, le cap Vert, le Congo, la Guinée au XVe siècle, tandis que les Dieppois parviennent à la Côte d'Ivoire et les Bretons à Terre-Neuve. Le monde vit déjà dans l'attente du grand événement qui va lui révéler les merveilles des Indes et du Nouveau Monde.

La Méditerranée reste le principal centre du commerce universel, et l'Italie y garde la première place. Venise a remplacé Byzance, est devenue le premier entrepôt de marchandises de l'univers, et les Vénitiens passent pour « les seigneurs de l'or de toute la chrétienté ». Ils importent annuellement en Occident, au début du XVe siècle, 10 millions de ducats (168 millions de francs) de produits, dont plus d'un tiers en Italie, et ils achètent, rien qu'en Égypte, la valeur de 25 millions de francs. Au-dessous d'eux, d'autres puissances italiennes, Gênes, Florence, participent au trafic de la mer Noire et de l'Archipel, de l'Asie occidentale et de l'Afrique du Nord, source d'immenses profits. Elles y joignent celui de l'Occident, où elles ont établi, au XIVe et au XVe siècle, une foule de comptoirs, ceux de Lyon, de Paris, de Rouen, de Londres, de Bruges et d'Anvers et bien d'autres, et celui des pays lointains de l'Europe centrale et orientale. A côté d'eux, les Espagnols et les Portugais se préparent au grand rôle qu'ils vont jouer à l'époque des découvertes. Barcelone, Palma et Valence disputent à Gênes et à Venise l'empire de la Méditerranée et le commerce d'Afrique. Catalans, Castillans, Basques et Portugais créent des comptoirs sur toutes les côtes de l'Atlantique, depuis la Rochelle jus-

qu'à Bruges et à Londres, ainsi qu'à l'intérieur du continent.

La France, dont le commerce a été ruiné par la guerre de Cent Ans, retrouve sa merveilleuse vitalité dès l'époque de Charles VII, renoue ses relations commerciales avec toute l'Europe, reprend, grâce à Jacques Cœur, son commerce avec le Levant. L'Angleterre elle-même, pressentant

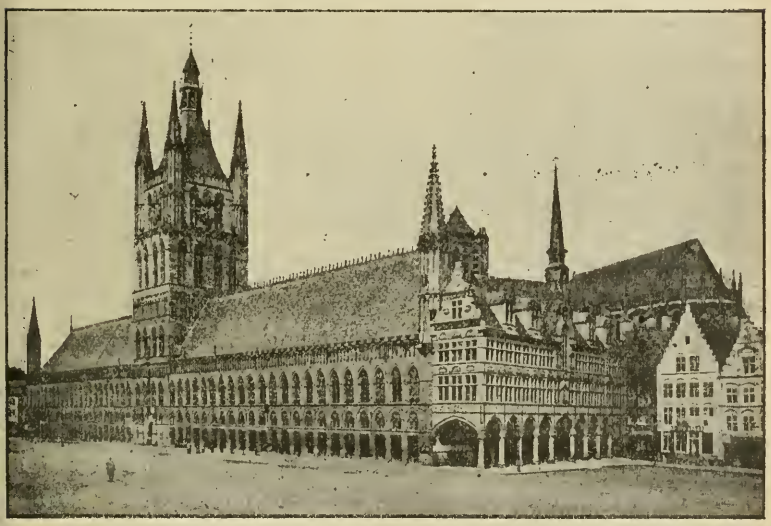

Photo Neurdein.

Halles d'Ypres.

enfin sa vocation commerciale, se crée, à force de persévérance, une marine marchande, outille ses ports, Londres, Bristol, Hull, Newcastle, développe son trafic avec ses possessions du continent, avec l'Espagne, les Pays-Bas, l'Allemagne et les Etats du Nord.

Les Pays-Bas et l'Allemagne disputent à l'Italie l'hégémonie dans le domaine du commerce. Les premiers, profitant de leur position privilégiée au carrefour des grandes voies internationales et de l'essor prodigieux de leur industrie, monopolisent presque le grand commerce de transit

entre le nord et le sud, l'ouest et le centre de l'Europe. Bruges en est le foyer ; elle rivalise avec Venise pour l'intensité du trafic, comme pour la beauté des monuments ; en 1435, il y entre 100 bâtiments par jour, et sa richesse, sa splendeur, éblouissent le monde. Anvers, grâce à ses franchises et à l'élargissement de l'Escaut, commence sa fortune, en attirant tout le trafic du Brabant, et, dès 1442, menace la suprématie de Bruges, tandis qu'au Nord les métropoles maritimes néerlandaises de Middleburg, de Flessingue, de Rotterdam et d'Amsterdam, supplantent les anciennes « étapes » d'Hardewyck et de Dordrecht, préparant ainsi la voie aux futurs « rouliers des mers ».

Née assez tard à la vie commerciale, l'Allemagne, avec sa ténacité native, est parvenue enfin à se créer une place éminente parmi les puissances commerçantes. Elle a dérivé vers ses routes de terre et ses grands fleuves une bonne part du trafic européen. Sur le Rhin, la ligue des 60 villes fluviales a créé une flotte de 600 bâtiments ; les marchands rhénans, comme les Flamands, s'enrichissent par le transit, à Strasbourg, « la cité de l'or », à Francfort-sur-le-Mein et surtout à Cologne. Les villes du Danube arrivent à un degré de prospérité inouïe, grâce à leurs relations avec l'Orient, l'Italie et le Levant. Ulm en tire un demi-million de florins par an. Augsbourg et Nuremberg, plus actives encore, « étendent, dit l'emphatique proverbe allemand, leurs mains sur le monde ».

Au Nord, à l'Est et à l'Ouest, la Hanse teutonique se crée un véritable empire, et oriente l'Allemagne vers les routes des mers. Formée en 1241 par l'association libre d'un petit nombre de cités marchandes de la Basse-Allemagne, dont la principale était Lübeck, la Ligue en comprend plus de cent, un siècle et demi plus tard, disséminées en quatre circonscriptions ou *quartiers*, depuis les Sudètes jusqu'à la Baltique, depuis l'Escaut jusqu'aux grands lacs de la Russie. Cette puissance fédération, qui eut quatre capitales, Cologne, Brunswick, Lübeck et Dan-

zig, et qui engloba les principales villes commerçantes des Pays-Bas, de l'Allemagne et des régions de l'Est, notamment Amsterdam, Brême, Hambourg, Magdebourg, Stettin, Breslau, Königsberg et Riga, fut un véritable État marchand. Elle eut ses diètes ou assemblées générales qui édictèrent des règlements et des décrets (*recès*), ses impôts, son trésor, ses tribunaux, jusqu'à ses armoiries. Elle posséda une diplomatie active, à l'occasion arrogante, conclut des traités de commerce, fit connaître et respecter partout son pavillon. Elle créa dans les pays scandinaves, russes, polonais, flamands, ses comptoirs, véritables forteresses pourvues de garnisons aussi bien que d'entrepôts, peuplées d'associés ou commis (2 à 3.000 par exemple à Bergen), soumis à une discipline de fer et animés d'une sorte de patriotisme mercantile intransigeant. Sa flotte marchande, dont les équipages étaient admirablement entraînés, fut placée sous la protection d'une marine de guerre qui assura la sécurité des convois et qui mena contre la piraterie une lutte sans merci.

La Hanse fut la rude école, où l'Allemagne forma ses marins et ses explorateurs. Elle pacifia les mers septentrionales et y suscita les premiers grands ports. Elle y fit prévaloir une législation commerciale uniforme. Elle essaya d'y unifier les mesures et d'y régulariser les changes. Mais elle eut pour idéal une sorte d'impérialisme économique teuton, égoïste, brutal et grossier, qui foula aux pieds les intérêts et les droits légitimes des nations faibles, qui fit peser sur elles, à Bergen, à Novgorod, à Londres même, une sorte de tyrannie, qui prétendit monopoliser tout le commerce, faire disparaître le négoce national de la Scandinavie, de la Russie et de l'Angleterre, et qui souleva contre lui des haines inexpiables.

Ainsi l'Europe d'Occident, continuant son œuvre antérieure, avait développé ses échanges dans toutes les directions, sur terre comme sur mer, ajouté au commerce de la Méditerranée celui de l'Atlantique et des mers septen-

trionales, et préludé à la nouvelle orientation des grands courants commerciaux qui allait se manifester nettement à l'époque moderne.

L'évolution industrielle et ses formes à la fin du moyen âge. — Dès la fin du moyen âge, s'annonçait aussi une nouvelle révolution industrielle, provoquée par le développement du crédit, du trafic et de la consommation. Partout, à côté de la petite industrie domaniale et domestique, qui maintenait son activité diffuse, surtout dans les régions où prédominait encore l'économie naturelle, se propageait la petite industrie urbaine avec ses ateliers, ses métiers libres et ses corporations jurées. Elle conservait une supériorité indéniable dans toute l'Europe, surtout en Occident.

Mais, déjà, la grande industrie, qui avait commencé ses conquêtes pendant la période précédente, les continuait avec plus de succès encore dans la période nouvelle. Mieux adaptée aux exigences de l'économie nationale et internationale, plus apte à approvisionner les grands marchés, plus rémunératrice pour les capitaux en quête de profits, elle s'étendit de proche en proche, d'abord aux fabriques de tissus, puis aux mines, aux entreprises de métallurgie, de verrerie, de céramique, d'imprimerie. Tantôt elle utilisa les cadres préexistants, enregimenta les ouvriers isolés ou les artisans groupés dans les métiers et les corporations, auxquels elle distribua les commandes et dont elle régla le travail. Tantôt, elle organisa de véritables fabriques, où étaient groupés, comme à Amiens en 1371, 120 tisserands, ou, comme à Nuremberg, après 1450, 120 typographes. C'est sous son influence que s'organisa la nouvelle industrie rurale, à l'abri des règlements et des gênes du régime urbain et du système corporatif. Les grands entrepreneurs la favorisèrent, parce qu'ils pouvaient plus aisément lui imposer leurs conditions, accroître ou réduire à leur gré son activité, diminuer leurs frais en profitant des

exigences moindres de la main d'œuvre paysanne, tandis que les paysans, de leur côté, trouvaient dans l'exercice, même intermittent, d'un métier, une occupation pour la période de morte saison et un supplément appréciable de leurs moyens d'existence. L'industrie rurale prospéra bientôt dans la plupart des pays d'Europe, notamment aux Pays-Bas, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Basse-Écosse, voire en Pologne et en Bohême, au service des grands marchands et des entrepreneurs. Elle partagea avec les villes ou leur enleva même parfois la fabrication des lainages, des dentelles, de beaucoup de produits métallurgiques, le travail des verreries et des papeteries, celui des mines et des forges, laissant surtout aux centres urbains les principaux métiers de l'alimentation, du vêtement, de la construction et les industries de luxe.

La spécialisation du travail et le progrès de la technique. — La technique industrielle se spécialisa et se perfectionna. Dans un bon nombre d'industries, la spécialisation a fait de grands progrès, notamment dans le travail des textiles et des apprêts. Le champ des inventions s'élargit et l'emploi des procédés mécaniques augmente la productivité de la main-d'œuvre humaine. La force hydraulique qui avait transformé certaines industries, telles que celles du broyage des grains ou des matières oléagineuses, est utilisée de plus en plus alors pour le foulage des draps, la préparation du tan et du bois d'ouvrage, ainsi que pour la fabrication du papier. On l'utilise pour assécher, au moyen de pompes, les galeries des salines et des mines, pour transporter au jour, par des mécanismes spéciaux, les combustibles et les minerais, pour les nettoyer dans les laveries; les trier sur les tables mobiles, les broyer ou les concasser dans les bocards. On s'en sert pour faire mouvoir les martinets qui donnent aux métaux leurs façonnages et les meules qui les transforment en outils. En même temps, on a appris à régler l'emploi du vent dans les souffleries, de

manière à obtenir dans les hauts et bas fourneaux une température plus élevée et plus régulière et à produire une quantité plus grande de métal. On est parvenu à tirer de la force fournie par le combustible végétal ou minéral un meilleur emploi dans le travail des forges, des verreries, des ateliers de céramique, et à construire, en Styrie ou en Allemagne, les premiers hauts fourneaux, plus productifs que les anciens foyers à la catalane ou à la suédoise. On a aménagé pour l'industrie salicole des chambres de graduation et des sauneries. Le machinisme naissant et les innovations techniques donnent à l'industrie du dernier siècle médiéval une supériorité déjà marquée.

Le développement des industries minérales, métallurgiques et textiles. — L'Occident affirme sur l'Orient son hégémonie dans le domaine industriel, malgré l'éclipse temporaire de l'industrie de la France. L'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne et même des régions nouvelles rivalisent d'activité. La poussée se fait surtout sentir dans les industries minières, métallurgiques et textiles. On ne se contente plus d'exploiter les sables aurifères des rivières. On s'attaque aux filons de métal jaune contenus dans les roches des monts de Bohême, des Carpathes, de Carinthie et de Transylvanie. On retire des premiers la valeur de 20 millions de francs en cent ans et les derniers rapportent aux rois de Hongrie 100.000 florins par an. Mais ce sont surtout les mines d'argent ou de plomb argentifère que l'on ouvre de toutes parts, en Italie, en France, en Suède, en Hongrie, en Pologne, surtout dans l'Alsace, le Harz, la Saxe, la Bohême et le Tyrol.

Avant la découverte du Pérou et du Mexique, les mines saxonnes, tchèques et tyroliennes fournissent l'Europe du métal blanc que l'on recherche de plus en plus. Celles de Schwatz donnent en deux cents ans la valeur de 40 millions de francs, celles de Freiberg et d'Annaberg 1.300 à 20.000 kilogrammes par an, et celles de Kutnahora, le

Potosi de la Bohême, jusqu'à 2 millions de kilogrammes en trois siècles. Partout, dans les régions les plus favorisées de l'Italie, de France et de Pays-Bas, prospèrèrent les carrières de marbre ou de pierres calcaires à bâtir.

En Italie, en Espagne, en Portugal, surtout en France, on exploita activement le sel marin, dont les lagunes de Comacchio fournissaient 40.000 charges par an pour l'exportation. Les marais de Saintonge, de Bas-Poitou et de Bretagne approvisionnent une grande partie de l'Occident. Des mines de sel gemme de Transylvanie, les rois de Hongrie purent retirer 100.000 florins par an ; de celles de Pologne et de Galicie, les Jagellons plus de 100.000 thalers.

On se mit à rechercher et à utiliser plus activement les minerais de fer en Italie, en Biscaye, en France, en Allemagne, ceux de plomb en Bretagne, dans le Harz, en Devonshire et en Cornwal, ceux de cuivre en Angleterre et en Allemagne, où le gisement du Mannsfeld donna 8.000 à 30.000 quintaux par an. En Suède, dès 1347, on exploite le Kopparberg ; en Hongrie, on parvient à extraire du cuivre les sulfates. On retire de Cornouailles et du Devonshire une quantité croissante d'étain qui s'exporte surtout à Anvers, où le trafic atteint la valeur de 2 millions de francs. Les mines stannifères d'Altenberg en Saxe et d'Ober Graupen en Bohême quadruplent leur production, qui finit par atteindre un million de tonnes par an, et rivalisent avec celles d'Angleterre.

La Pologne exploita la calamine et le salpêtre ; l'Espagne, le mercure ; la Toscane et l'État romain, l'alun. On commença à apprécier davantage la houille, et les exploitations des bassins de Newcastle, de Liége, d'Aix-la-Chapelle et de Dortmund devinrent actives. On s'ingénia à mettre en valeur les sources minérales et thermales italiennes, françaises, allemandes et tchèques.

Les progrès de la consommation des métaux et de l'art militaire stimulèrent les industries métallurgiques. Pour la première fois, on put avec le haut fourneau accroître la

production de la fonte et du fer, maintenir les appareils en activité huit à vingt-cinq semaines par an, produire directement du fer brut ordinaire. L'Allemagne, maîtresse dans l'art des mines, prit aussi la première place dans la grosse métallurgie, tandis que les entreprises métallurgiques françaises, auparavant si florissantes, déclinaient. Un grand nombre de forges se créèrent dans l'Italie et l'Espagne du Nord, le Hainaut, le Namurois, la principauté de Liége, les pays germaniques et scandinaves. L'emploi du laminoir et du marteau hydraulique transforma le laminage et le martelage, facilita le travail de transformation des métaux. Les fonderies de cloches et surtout de pièces d'artillerie se multiplièrent en Allemagne et dans la France de l'Est. Les fondeurs italiens et allemands portèrent à un haut degré de perfection la fonderie d'art et le travail du bronze. La fabrication des armes et du matériel de guerre prospéra dans les ateliers italiens, espagnols, français, liégeois et allemands. Nuremberg excella dans la serrurerie, la ferronnerie, la quincaillerie, l'horlogerie, dépassant les fabriques de France. Si les Français inventaient le fil d'archal, les Allemands rénovaient la taillanderie, la clouterie, la fabrication du fil de fer, laissant à l'Italie le quasi-monopole de l'art du médailleur et du monnayeur, aux ateliers des Pays-Bas, à Dinant, à Huy, à Malines, à Douai celui de la chaudronnerie et de la poterie d'étain.

Les industries textiles enrichirent l'Italie. Dans ce pays, Palerme, Naples, Pise, Sienne, surtout Florence, Milan et Venise travaillèrent à la fabrication des lainages fins ou teints pour l'exportation. Florence eut au début du XVe siècle 300 fabriques, 30.000 ouvriers, tissa 100.000 pièces par an, en vendit 16.000 au Levant, et une seule de ses Compagnies marchandes, celle de Calimala, retira 300.000 florins d'or de ses ventes. En Milanais, le travail de la laine occupa 60.000 ouvriers et l'exportation des tissus atteignit 300.000 ducats. Venise employa 16.000 ouvriers à produire les plus beaux lainages fins de la péninsule.

Les ateliers de Catalogne, des Baléares, des Flandres furent les émules de ceux de l'Italie. Ceux de Majorque au XVe siècle exportèrent par an 16.000 florins de lainages. Tandis que la guerre frappait à mort la plupart de nos ateliers, qui ne conservèrent quelque vitalité qu'en Languedoc, en Berry, en Bretagne et en Picardie, les Flandres et le Brabant portaient à son apogée au XIVe siècle la prospérité de leur fabrication de lainages fins. Quand elle fut atteinte au XVe siècle par la hausse des prix et la pénurie des laines anglaises, elle y fut remplacée par une autre industrie, celle de la draperie de laine peignée, pure ou mélangée, appelée *bourgetterie* et *sayetterie* qui se substitua à l'ancienne production moribonde, et qui se développa avec une étonnante rapidité depuis la Picardie jusqu'à la Néerlande, sauvant de la ruine les villes et les campagnes flamandes et brabançonnes. De son côté, l'Allemagne utilisait ses grosses laines indigènes à la fabrication de centaines de milliers de pièces de lainages communs, depuis la Silésie et la Westphalie jusqu'aux pays rhénans. L'Angleterre enfin créait autour de Norwich sa première grande industrie, celle des lainages fins, frises, carisés, worsteds, dont l'exportation passa en moins d'un siècle de 5.000 à plus de 80.000 pièces.

La croissance du luxe favorisa dans l'Italie, héritière de la suprématie de Byzance, le succès de l'art de la soie. Des ateliers de Sicile et de Calabre, surtout de Lucques, de Sienne, de Florence, de Gênes et de Venise, ces derniers qui eurent jusqu'à 3.000 ouvriers, sortirent les fils de soie, et surtout les draps d'or et d'argent, les brocarts, les damas, les satins, les velours dont se parèrent les classes riches. La Catalogne et Valence fabriquèrent des soieries légères. Malgré les essais tentés à Paris, à Zurich et à Bâle, l'Espagne orientale et l'Italie conservèrent presque le monopole de l'industrie lucrative de la soie.

La fabrication des toiles fines fut aussi une spécialité italienne, pratiquée surtout à Milan et à Venise. Celle des toiles

demi-fines et du linge de table se maintint en Catalogne, en Champagne, en Languedoc et en Normandie, celle des toiles à voiles en Bretagne et en Galice. Dans la France du Nord et aux Pays-Bas, on fabriqua, avec les fils de lin, ces tissus célèbres, qui ont illustré Cambrai, Malines, Bruxelles et la Hollande. Dans les campagnes d'Allemagne, prospéra la fabrication des toiles communes de lin et de chanvre ; Ulm en produisit 60 à 20.000 pièces par an. Avec le coton importé du Levant, on fabriqua à Milan et à Venise, où 16.000 tisserands y travaillèrent, en Catalogne et en Allemagne, à Augsbourg et à Ulm, qui y occupa 6.000 tisserands et tissa 350.000 pièces, une nouvelle variété d'étoffes, les futaines, dont la vogue fut prodigieuse.

L'Artois avec Arras, les Flandres avec Audenarde et Tournai, le Brabant avec Bruxelles et Enghien acquirent un renom universel dans l'art de la tapisserie, qui se propagea à Paris, à Venise et à Ferrare, comme l'art de la dentelle.

Venise retira de l'exportation des cuirs dorés plus de 100.000 ducats. Paris fut sans rival pour l'art des pelleteries. Des fabriques de produits chimiques et pharmaceutiques, des officines de confiserie et de sirops se créèrent en Italie, à l'imitation de l'Orient. Les huchiers français, flamands et allemands, les mosaïstes et les céramistes italiens, catalans et valenciens, les marqueteurs italiens, les verriers vénitiens et tchèques, rivalisèrent d'ingéniosité. L'art de la construction, la peinture, la sculpture, l'orfèvrerie produisirent en Occident de nouvelles merveilles, au cours d'une première renaissance qui devança celle du XVIe siècle. Les moulins à papier multiplièrent la matière première sur laquelle s'exerça le talent des cartiers au début du XVe siècle, et l'activité des copistes de manuscrits, jusqu'au moment où apparut à Limoges (1381) et à Anvers (1417) l'imprimerie xylographique sur caractères mobiles en bois, et où Gutenberg (1436-1450) inventa la typographie, fondée sur l'emploi des caractères en métal.

De toutes parts, dans cette société médiévale finissante, l'activité industrielle bouillonnait, multipliant les sources de la richesse et affermissant la puissance des classes laborieuses.

CHAPITRE III

Les changements dans l'organisation des classes commerçantes et industrielles, les révolutions urbaines et les progrès des villes a la fin du moyen age.

En même temps que le commerce et l'industrie prenaient un nouveau cours, l'unité primitive des classes commerçantes et industrielles, déjà très atteinte dans la période précédente, achève de se dissoudre. En haut, grandit une minorité, la bourgeoisie capitaliste ; au milieu se développe la petite et la moyenne bourgeoisie des patrons qui forment les métiers libres et les corporations jurées ; en bas, ce sont les ouvriers qui se séparent du patronat, et aux derniers degrés enfin, les salariés de la grande industrie, renforcés d'éléments flottants, qui viennent former le prolétariat urbain naissant.

Les progrès de la bourgeoisie capitaliste. — Dès lors s'organise et s'accroît en effet la bourgeoisie capitaliste, faible par le nombre, toute-puissante par la fortune. A Bâle, sur 30.000 habitants, à peine compte-t-elle 4 p. 100 de la population, et à Venise, la plus riche cité d'Occident, elle ne se compose que de deux milliers de patriciens, possesseurs chacun de 200.000 à 500.000 francs de revenu. Mais ils détiennent la plus grosse part de la richesse ; à Fribourg, par exemple, 37 bourgeois ont accaparé 50 p. 100 des capitaux mobiliers et immobiliers, alors que plus du tiers des habitants sont dénués de tout avoir.

Les bourgeois capitalistes en arrivent à égaler et même à dépasser les magnats de l'aristocratie foncière. Un marchand et banquier florentin, Cosme de Médicis, laisse en 1440 une fortune de 225.000 florins d'or, supérieure à celle de nos princes apanagés. Le banquier lucquois Dino Rapondi avance en une fois au duc de Bourgogne 2 millions de francs, et le célèbre mercier Jacques Cœur, argentier de Charles VII, amasse 27 millions de francs de capitaux, moins encore que le surintendant Pierre Rémy, auquel on attribua, au temps de Philippe VI, 57 millions de francs de biens. Dans la seconde moitié du XVe siècle, les marchands capitalistes de Nuremberg et d'Augsbourg vont arriver à se constituer des fortunes de 3 millions et demi à 5 millions de francs, déjà à demi amassées dans la première moitié de ce siècle, où un certain nombre d'entre eux possédaient chacun 10.000 à 15.000 florins de revenu, au temps où commença l'ascension des dynasties bourgeoises des Fugger et des Baumgartner, des Hochstetter et des Hervarth.

Ils doivent leurs succès à leur intelligence des affaires, à leur activité ou à leur audace, à l'esprit d'entreprise qui les pousse à guetter toutes les sources de profit. Ils accumulent entre leurs mains les rentes foncières. Ils accaparent la majeure part de la propriété bâtie urbaine, qui, à Venise en 1420, représentait un capital de près de 100 millions de francs. Ils achètent les seigneuries et les terres dans les campagnes. Mais ce sont surtout les entreprises bancaires, commerciales et industrielles qui les enrichissent. Par leurs associations, ils sont les maîtres du crédit et de l'argent, et ils commencent même à drainer l'épargne des particuliers, sous prétexte de la faire fructifier. Ils monopolisent le grand commerce international, le trafic des produits de consommation courante et de luxe, blé, poisson, vin, bétail sur pied, épices. Ils multiplient les spéculations sur les matières premières nécessaires à l'industrie et sur les produits fabriqués, sur

le suif, la potasse, le goudron, le bois, les pelleteries, les fourrures, le coton, la soie, la laine, aussi bien que sur les lainages, les soieries, les futaines, les couvertures, la mercerie, les savons. Ils ont entrepris l'exploitation des mines, créé des établissements métallurgiques, des fabriques de tissus, et partout ils font fructifier les capitaux qu'ils engagent.

Ces grands manieurs d'argent, ces grands brasseurs d'affaires sont animés de l'esprit de cosmopolitisme et détachés des étroits intérêts urbains. Volontiers, au contraire, ils se font les agents des rois et des princes ; ils ont été les meilleurs auxiliaires de la monarchie absolue, dont ils ont servi les intérêts en servant les leurs. Souvent, ils ont adopté la vie de magnificence et de luxe de la plus haute aristocratie. Ils demeurent, comme les patriciens de Venise, comme notre Jacques Cœur, comme les Portinari à Bruges, dans des palais ou des hôtels dignes des princes. Ils se piquent volontiers de pratiquer le mécénat et ils ont figuré parmi les intelligents promoteurs de la Renaissance. Mais ils ont apporté dans l'organisation économique médiévale un trouble et des mœurs pernicieuses : la spéculation effrénée, la pratique des accaparements et des monopoles, voire même celle des *kartells*, l'absence de scrupules la plus complète et le mépris de toute loi morale. On leur reproche, comme le fait une Diète allemande, « de détruire toute possibilité de travailler pour le moyen et le petit commerce », ou, ainsi qu'un contemporain l'écrit à propos de Jacques Cœur, « d'appauvrir mille bons marchands pour enrichir une personne ». Ils ébranlent par leurs manœuvres et leurs faillites, qui ne nuisent en rien, dit un pamphlétaire, « à leur opulence », le travail et les échanges loyaux. Ils troublent l'harmonie de l'ancienne organisation urbaine ; ils la minent ou l'annihilent, en rendant illusoires les règles protectrices qu'elle avait fait prévaloir. Ils forcent une partie de la population industrielle et commerçante à subir leur domination. Ils s'ar-

rogent sur certaines formes du travail une véritable dictature ; ils contribuent à faire naître ou à développer les maux redoutables du salariat et du prolétariat industriel, qu'ils légueront à l'ère moderne.

Prédominance de la moyenne et de la petite bourgeoisie, de la petite industrie et du petit commerce dans les villes. — Si la crise née de la formation et de l'esprit envahissant de la bourgeoisie capitaliste fut alors moins grave que dans les siècles suivants, c'est qu'elle a été atténuée par la puissance que la force du nombre et de l'association donnait à la petite et à la moyenne bourgeoisie. Cette classe, composée des petits propriétaires urbains, de la masse des fonctionnaires, et surtout des commerçants et des maîtres des métiers, formait dans la plupart des villes la grande majorité de la population, à Bâle, par exemple, 95 p. 100. Elle se contentait de fortunes modestes ; celles de 2.000 à 10.000 florins étaient assez répandues au XVe siècle en Allemagne dans la moyenne bourgeoisie. A Bâle *un cinquième* des bourgeois possédait en moyenne 200 à 2.000 florins, et *un tiers*, parmi lesquels beaucoup d'artisans, entre 30 et 200 florins. En France, les bourgeois de cette catégorie donnaient d'ordinaire à leurs filles l'équivalent de 500 à 2.000 francs de dot. Cette classe nombreuse, en général animée de l'esprit de travail et d'épargne, peu soucieuse des aventures, mais de caractère souvent indépendant, était l'objet des ménagements de l'État monarchique, qui l'associa souvent au gouvernement, et lui abandonna une part considérable de l'administration urbaine, où elle admettait la participation des éléments populaires eux-mêmes.

Elle était en effet, pour la société, un élément précieux de vitalité et de stabilité. Son ardeur laborieuse ne se ralentissait pas. A chaque instant, on y voyait surgir de nouvelles professions dans le cadre antérieur du petit commerce et de la petite industrie. A Francfort-sur-le-Mein au XVe siècle se

trouvaient, par exemple, constitués 191 métiers, dont 18 pour le seul travail du fer, à Rostock 180, à Vienne et à Bâle 100. Même dans les centres où la grande industrie semblait exercer un empire indiscuté, comme à Ypres, la suprématie lui était disputée par la petite industrie, qui y occupait 48, 4 p. 100 des ouvriers, en regard des 51, 6 p. 100 qui travaillaient pour la draperie. Dans l'immense majorité des villes, les métiers de petite industrie groupaient la plupart des habitants ; à Francfort, qui peut servir de type, ils comprenaient 84 p. 100 du personnel ouvrier et ceux de la grande seulement 14 p. 100.

La prédominance des petits métiers libres ; le développement des corporations jurées. — L'organisation qui avait assuré aux classes laborieuses l'indépendance, la dignité et l'équité dans le travail, prévalait encore avec ses caractères distinctifs. Les petits métiers dominaient, ne demandant ni grands capitaux, ni coûteux outillages, laissant au producteur la possibilité de percevoir l'intégralité du prix de son labeur, assurant une certaine égalité dans la répartition des produits de l'activité collective. Les métiers libres groupaient la majorité de la population ouvrière, n'exigeant ni chef-d'œuvre, ni long stage, régis seulement par des règlements simples, plus utiles que nuisibles à la bonne marche et au bon renom de la fabrication. Jusqu'au milieu du XVe siècle, de grandes villes, Bordeaux, Lyon, Narbonne, vécurent sous ce régime ; même dans celles où existaient des corporations jurées, la proportion des métiers libres pouvait, comme à Poitiers, atteindre la moitié, comme à Paris et à Rennes, les deux tiers du total des professions.

Cependant, à cette époque, soit en vue d'exciter l'activité languissante du travail, soit pour instituer une police satisfaisante de l'industrie et du commerce, ou pour discipliner les classes ouvrières, soit enfin pour exploiter au profit du pouvoir, les ressources fiscales

ou militaires qu'elles pouvaient fournir, on multiplie, avec une extrême rapidité, les corporations jurées ou privilégiées. On les voit alors apparaître en France, à Tours, à Besançon, à Rennes, et en bien d'autres villes, à Douai, à Tournai ainsi que dans la plupart des centres urbains des Pays-Bas, d'Angleterre, d:Allemagne, d'Italie et d'Espagne, d'où le mouvement gagne le reste de l'Europe. A Francfort, en cent ans, leur nombre passe de 14 à 28, à Vienne de 50 à 68, à Londres de 48 à 60, à Venise de 59 à 162. Les corporations se subdivisent elles-mêmes, donnant naissance à de nouveaux métiers jurés. Le régime corporatif s'applique en certains pays jusqu'aux ménétriers, aux aveugles, aux mendiants, voire même aux ribauds et aux courtisanes. Des fédérations ou unions de syndicats s'organisent, par exemple celle du *safran* à Bâle qui groupa 100 métiers, ou encore la *frairie* des tailleurs du comté de Hohenzollern, ou les *nations* et les *liden* des villes des Pays-Bas. Les petites villes et les bourgs eux-mêmes voient naître des groupes corporatifs privilégiés. Sans arriver à submerger les métiers libres, les corporations jurées ont singulièrement accru l'étendue de leur domaine.

Les altérations de l'esprit du régime corporatif. — Ce régime exerça à certains égards l'influence bienfaisante qu'il avait manifestée dans la période précédente. Il contribua à maintenir dans le monde du travail la tradition de probité et de capacité professionnelle, de stabilité et d'équilibre social. Mais les corporations ne tardèrent pas à faire preuve de l'esprit d'égoïsme, d'exclusivisme, de routine même, qui anime à la longue les corps privilégiés. Elles outrèrent les monopoles et la réglementation. Elles multiplièrent les procès entre métiers rivaux. Elles poursuivirent de leur haine le travail indépendant. Elles exagérèrent la minutie de leurs règlements. Elles établirent une police inquisitoriale ; elles se transformèrent en bas-

tilles hérissées de privilèges, où une minorité de patrons s'embusqua. La politique mal avisée du pouvoir municipal et de l'autorité centrale leur permit de multiplier les entreprises contre l'intérêt général, déguisées sous des prétextes fallacieux.

Il y eut pis encore : la division se mit dans le monde du travail. Dans chaque centre, les corporations riches ou puissantes s'efforcèrent de mettre dans leur dépendance les moins fortunées et les moins fortes. A Florence, les *arts majeurs* s'élevèrent au-dessus des *arts moyens* et surtout des *arts mineurs*. A Londres, les 12 grandes corporations, qui avaient le droit d'arborer des armoiries, se séparèrent des cinquante métiers dépourvus de ce droit. A Paris, ce furent les six corps marchands, où figuraient les drapiers et les merciers, qui s'érigèrent en aristocratie, de même qu'à Bâle les corporations des « messieurs », les *herrenzünfte*. Dans chaque métier juré lui-même, les anciens *maîtres* essayèrent d'accaparer les charges au détriment des *jeunes*. A Londres, par exemple, ce sont les 114 maîtres, dits à *livrée*, de la corporation des brasseurs, qui régentent les 115 autres.

Cet esprit antiégalitaire, si différent de celui de l'époque antérieure, se fait surtout jour dans les rapports entre patrons ou *maîtres* et ouvriers ou *compagnons*. Dans un grand nombre de métiers, l'ouvrier est évincé des dignités et des charges, réduit dans les assemblées à un rôle muet, exclu de la maîtrise, dont les maîtres font une propriété transmissible de père en fils, encore accessible aux gendres, entr'ouverte aux compagnons aisés, mais fermée aux pauvres. L'épreuve de capacité technique, le *chef-d'œuvre*, devient pour ce motif obligatoire, et ses conditions sont compliquées à dessein. Aggravées par la perception de droits pécuniaires élevés, par l'obligation de banquets coûteux, elles sont destinées à écarter du patronat la multitude des ouvriers. Un simple chaudronnier, comme à Bruxelles, se voit demander 300

florins (plus de 3000 fr.) pour ouvrir boutique. Les étapes exigées du candidat à la maîtrise se multiplient et s'allongent. Le compagnonnage et l'apprentissage deviennent l'un et l'autre obligatoires ; d'une durée réduite pour les fils de maîtres, ils se prolongent parfois jusqu'à 12 ans pour les autres. Compagnons et apprentis sont astreints à des examens, à des droits d'entrée, à des redevances, qui permettent aux maîtres d'exercer sur eux une autorité despotique. Tout est combiné pour maintenir dans une situation sans issue la masse des ouvriers, à l'avantage d'un petit nombre de privilégiés qui se sont réservé les bénéfices du travail. C'est seulement dans les métiers libres et dans un certain nombre de corporations, que la communauté de la vie, la modestie des entreprises, le petit nombre des compagnons et des apprentis maintinrent la cordialité et l'équité des rapports d'autrefois.

Antagonisme et séparation des patrons et des ouvriers ; les compagnonnages et les confréries ouvrières. — Mais partout où triompha le monopole patronal, les compagnons entrèrent en conflit avec les maîtres, ou bien ils constituèrent une classe dont les intérêts se distinguèrent de ceux des employeurs. Les règlements corporatifs ne servaient plus en effet alors qu'à faire peser sur l'ouvrier un joug intolérable, en l'empêchant de disposer de son travail pour d'autres que le maître, qui le maintenait dans une sévère dépendance, qui lui refusait, comme il arriva après la peste noire, l'augmentation légitime des salaires, qui ne lui accordait plus dans les assemblées du métier et même dans les confréries qu'une place humiliée.

Blessé dans son amour-propre, atteint dans ses intérêts, le compagnon chercha dans des organisations rivales de la corporation les garanties de liberté, d'égalité, d'équité et les moyens de défense que le métier privilégié ne lui réservait plus. C'est au dernier siècle du moyen âge que commencent à se multiplier les associations de *compa-*

gnonnage, comme on les appelle en France, les *fraternités* (*bruderschaften*) comme on les nomme en Allemagne. Fondés et souvent reconnus sous des prétextes de piété et de charité ou d'instruction professionnelle, parfois constitués sans autorisation et couverts par le secret ou par l'observation de rites mystérieux, ces syndicats ouvriers brisent le cadre étroit de la cité, s'étendent à des régions et à des pays entiers, forment, par exemple dans les pays rhénans, de véritables fédérations, concluent entre eux des traités d'alliance et de réciprocité.

Ils facilitent à leurs membres l'acquisition de l'instruction technique, en organisant des voyages de ville en ville, de pays à pays, tours de France, tours d'Allemagne, qui durent parfois, dans cette dernière contrée, jusqu'à cinq ans. Ils ont partout des correspondants, ils assurent aux ouvriers le logement et l'embauchage à des conditions équitables. Ils savent au besoin imposer aux patrons des contrats de salaires avantageux. Ils admettent même à l'occasion les ouvrières aux bénéfices de leur association. Ils ont leurs administrateurs, *doyens*, *gouverneurs*, *gardes*, leurs assemblées, leurs cotisations, leurs caisses, leurs fêtes, leurs banquets, jusqu'à leur police et à leurs réunions secrètes, telles que celles des ouvriers du bâtiment « *les libres maçons* », avec des initiations, des serments, des moyens de correspondance romantiques. D'ailleurs, intolérants et exclusifs, ils font la chasse à l'ouvrier isolé, au « renard » ou au « sauvage », pour le forcer à entrer dans l'association. Ils prétendent se réserver les placements, la fixation des conditions du travail et du salaire. Ils ont ainsi ébauché en quelque sorte la première internationale ouvrière, qui coexiste avec d'autres groupements locaux innombrables, les *confréries*, dont l'objet est surtout religieux, mais dont le cadre sert également aux compagnons, pour organiser les ententes et la défense mutuelle, en dépit des méfiances et des interdictions prodiguées par l'Église et les pouvoirs publics.

Le prolétariat urbain et ses éléments, les salariés de la grande industrie, les ouvriers nomades, les chômeurs et les mendiants. — Une partie des ouvriers de la petite industrie, malgré l'organisation du compagnonnage, dut se résigner à vivre dans une condition subordonnée et à subir éternellement la loi des maîtres, à accepter même les tarifs de salaires que les règlements corporatifs ou municipaux lui imposèrent souvent. Elle vint grossir les rangs du prolétariat urbain, qui avait pour principaux éléments les salariés de la grande industrie.

Ceux-ci, devenus plus nombreux qu'à l'ère antérieure, se trouvèrent plus que jamais assujettis à la domination des grands entrepreneurs, qui leur distribuaient à leur gré les commandes, leur achetaient les produits du travail, leur infligeaient des salaires de famine, les obligeaient à accepter en paiement des denrées dont le prix était arbitrairement fixé, les maintenaient dans leur dépendance par un système ingénieux d'avances, d'où résultait l'endettement, et les laissaient exposés aux crises de surproduction ou de chômage. De là, parmi ces prolétaires, un état permanent de malaise et de mécontentement qui se manifeste par des grèves ou des coalitions, accompagnées de boycottages, quand on n'arrive pas à les résoudre au moyen de l'arbitrage, ou à les comprimer au moyen de la force. De là encore, des tentatives d'émeute et de révolution qui, plus d'une fois, troublèrent et ensanglantèrent les villes. Le prolétariat ne remportait en général que des succès éphémères, qu'il compromettait par ses violences, son intolérance et sa tyrannie; la victoire restait finalement aux pouvoirs traditionnels défenseurs de l'ordre et des privilèges patronaux.

Aussi, vit-on se développer dès lors ces deux maux endémiques du prolétariat : le nomadisme et la misère ou la mendicité. Nombre d'ouvriers, mécontents de leur sort, ou réduits au chômage, allèrent de pays en pays à

la recherche du travail. C'est ainsi que, pendant la guerre de Cent ans, 20.000 ouvriers normands émigrent en Bretagne et d'autres jusqu'en Allemagne, tandis que les ouvriers flamands passent en grand nombre au delà de la Manche ou du Rhin, et que des ouvriers allemands se répandent en Italie, en France et en Angleterre. En même temps, la transformation de l'industrie, la concurrence de la main-d'œuvre rurale et féminine que les grands entrepreneurs emploient de préférence, celle de la main-d'œuvre foraine ou étrangère, qui se développe en dépit des règlements corporatifs, entraînent des crises de chômage prolongées et développent le paupérisme dans le prolétariat. Des bandes d'ouvriers sans travail et de miséreux encombrent les bas quartiers ou les faubourgs des villes industrielles, à un tel point que Florence compta 22.000 mendiants, ou bien s'en vont sur les routes tendre la main de bourg en bourg et de cité en cité. En France, on les nomme des quémans (*quémandeurs*) ou *quaïmans*.

Le capitalisme en haut, le paupérisme en bas, tels sont les deux ferments de déséquilibre qui se sont introduits dans la société médiévale finissante, où heureusement ils n'ont encore qu'une action limitée.

La condition de la masse des classes urbaines, la hausse des salaires. — La grande masse des membres des classes industrielles et commerçantes, placée en dehors de la bourgeoisie capitaliste et du prolétariat, jouit de conditions d'existence plus voisines de l'aisance que de la misère, du moins dans les pays qui n'ont pas été trop atteints par la guerre ou les crises. Les petites fortunes sont très répandues dans la moyenne et la petite bourgeoisie. L'organisation de la petite industrie favorise toujours la stabilité et garantit le bien-être chez la plupart des artisans et des petits patrons. L'ouvrier lui-même dans ce régime continue à bénéficier des dispositions réglementaires qui le protègent contre les abus de la

concurrence, qui lui assurent le droit au travail, qui le garantissent contre le surmenage.

Bien mieux, il bénéficia de la hausse générale des salaires, consécutive à la raréfaction de main-d'œuvre, qui résulta des grandes épidémies et que toutes les ordonnances gouvernementales ne purent enrayer. En Italie et en Espagne, cette hausse varia du double au triple. Le salaire journalier moyen de l'ouvrier italien s'éleva du chiffre de 0 fr. 41 à celui de 1 fr. 54. En France, l'ordonnance de 1350 prétendit vainement limiter la hausse à un tiers par rapport aux salaires antérieurs et fixer à 16 et à 32 deniers la rémunération journalière des ouvriers du bâtiment, suivant les saisons hivernale et estivale. Elle y parvint si peu, que les charpentiers qui gagnaient à Poitiers 2 sous en 1349 en gagnèrent 5 en 1422 et 6 en 1462, et qu'à Paris l'ouvrier du bâtiment reçut en 1450 l'équivalent de 4 fr. 60, autant que le salarié de la même corporation au milieu du XIXe siècle. En Angleterre, les ouvriers de la même spécialité, au lieu de 3 deniers par jour en gagnèrent 6, d'autres, au lieu de 3 pence et demi, en reçurent 5 et demi. Rogers a pu affirmer que le salaire nominal de l'ouvrier anglais ramené au salaire réel fut alors deux fois plus élevé qu'au XIIe et qu'au XVIIe siècle. En Allemagne, les salaires au XVe siècle, dans certaines catégories de métiers, progressèrent de 13 deniers à 25, et on vit les bateliers du Rhin gagner jusqu'à un florin par jour. En Westphalie et en Alsace, le salaire nominal en arriva à égaler le salaire réel, c'est-à-dire à suffire aux besoins essentiels de l'existence.

Tout au moins pour les patrons et les ouvriers de la petite industrie, dans la plupart des pays, les conditions de la vie matérielle restèrent avantageuses. Elles furent même exceptionnellement favorables, dans ceux, tels que l'Italie, les Pays-Bas et l'Allemagne, qui se relevèrent rapidement de la crise de peuplement et qui jouirent d'une prospérité économique supérieure à celle des autres régions. Comme dans la période antérieure, si l'ouvrier

salarié de la grande industrie vécut en général d'une façon misérable dans les taudis et les faubourgs des villes, les patrons et les compagnons du petit commerce et de la petite industrie connurent une existence assez douce, dans laquelle le principal élément, l'alimentation, paraît avoir été surtout abondante et même parfois plantureuse, notamment en Rhénanie, en Flandre et en Angleterre. A Francfort au XVe siècle la consommation de la viande atteignit 125 à 150 kilogrammes par tête, autant qu'au début du XIXe siècle. Un voyageur de cette époque remarque qu'aux Pays-Bas et en Angleterre, « il meurt plus de gens de trop manger et boire que des maux de la faim ». Jamais dans les villes, il n'y eut plus de fêtes, plus de tavernes, plus de fureur du jeu, plus de licence dans les mœurs. Florence et Venise eurent chacune 12.000 à 14.000 prostituées. Jamais aussi la population urbaine ne fut plus mobile, plus portée aux œuvres de solidarité et de charité, plus encline à accueillir les idées nouvelles, qui, sous le couvert de la réforme religieuse, travaillaient sourdement les masses populaires. Jamais enfin, elle n'eut un plus vif sentiment de ses droits, une audace d'esprit et de caractère plus agissante pour les revendiquer et essayer d'en assurer le triomphe.

Les révolutions urbaines à la fin du moyen âge et les tentatives de conquêtes du pouvoir par les classes ouvrières. — Le siècle final du moyen âge est en effet par excellence celui des grandes révolutions urbaines. Bien qu'en général dans l'Occident, pendant la période antérieure, le régime urbain eut été modifié sous la poussée des classes laborieuses, dans un sens démocratique, il s'en fallait de beaucoup que les éléments populaires y eussent acquis la prépondérance. Tantôt, le patriciat s'était partiellement maintenu aux affaires, comme en Allemagne ; tantôt, comme dans les Flandres, la démocratie ouvrière avait dû partager le pouvoir avec la bourgeoisie. Ici, comme en France,

la bourgeoisie des fonctionnaires et des marchands ou des patrons des principales corporations remplissait les corps de ville. Là, comme en Bohême, c'était une classe bourgeoise d'origine étrangère qui accaparait les offices municipaux. Parfois, comme à Florence, c'était la bourgeoisie toute entière, grande et petite, qui écartait le prolétariat des salariés du gouvernement urbain.

La conquête du pouvoir politique fut donc l'objectif que poursuivirent les classes populaires, désireuses de se servir des prérogatives étendues que possédait l'autorité urbaine, pour alléger les charges fiscales et militaires que la bourgeoisie faisait peser de préférence sur elles, et pour empêcher capitalistes et bourgeois de régler à leur gré les conditions du travail. Souvent même ces classes ne se contentaient pas de revendiquer l'égalité et la justice dans l'administration communale. Elles nourrirent plus d'une fois le rêve d'un gouvernement syndicaliste, d'une domination de classe, d'une dictature du prolétariat exercée en leur faveur et à l'encontre des autres catégories sociales. De là, le caractère âpre, violent et tragique de la plupart des révolutions urbaines, dont un certain nombre ne furent d'ailleurs que des explosions aveugles de la haine ou de la misère populaires.

Dans la seconde moitié du XIVe siècle, de l'Orient à l'Occident, la tempête révolutionnaire souffle avec violence de tous les côtés. A Salonique (1342-1352), pendant dix ans les matelots et les artisans font régner une espèce de Terreur rouge, accompagnée de spoliation et de massacres, sur les riches (*archontes*), propriétaires, chefs d'industrie et clercs. En Italie, la lutte est déchaînée entre les *gras* et les *maigres*, entre la plèbe des petits métiers et du prolétariat d'un côté, et la grosse bourgeoisie patronale et capitaliste de l'autre. Dans les Deux-Siciles, la royauté l'arrête nettement en fermant aux artisans l'accès du gouvernement urbain. Mais tandis qu'à Rome le chimérique tribun Cola da Rienzo (1347) essaie de briser,

avec l'appui du peuple, l'autorité du patriciat des nobles, à Bologne (1376), à Gênes (1339), à Sienne (1355-1370), les masses populaires tentent de devenir les maîtresses absolues du pouvoir municipal. A Florence, les salariés de la grande industrie (les *piccolini*, les *popolani*), privés des droits politiques, se rallient une première fois autour d'un dictateur, l'aventurier français Gauthier de Brienne, duc d'Athènes (1342). Puis, poussés à bout par une loi de 1371 qui leur enlève l'espoir de se libérer de leurs dettes à l'égard des entrepreneurs, ils organisent la célèbre révolte des *Ciompi* (compagnons). Sous la direction d'un ouvrier cardeur intelligent et énergique, Michel Lando, ils forcent la bourgeoisie à les admettre dans le cadre des corporations officielles (*arti*), à les faire participer au gouvernement, à les affranchir de la juridiction des officiers des chefs d'industrie, à décréter pour une durée de douze ans le *moratorium* des dettes des salariés. Mais bientôt les extrémistes l'emportent, proclament une dictature anarchique et sanglante au profit du prolétariat seul, gratifié du nom de *peuple de Dieu*, et provoquent une réaction qui balaie en quelques semaines la révolution prolétarienne (juillet 1378). Le seul effet des troubles fut de jeter la bourgeoisie italienne dans les bras du despotisme éclairé, qui, sous le nom de principat, pacifia au XVe siècle les communes en les asservissant.

Nulle part, l'esprit révolutionnaire ne déploya plus d'ardeur mystique, plus d'esprit de propagande internationale, plus d'âpreté dans la poursuite des revendications de classe et de la dictature ouvrière qu'aux Pays-Bas. Là, des centaines de milliers d'hommes luttèrent avec une énergie farouche, avec une bravoure extraordinaire, que souillèrent de hideux excès, pour le triomphe de leur idéal, contre les nobles, les clercs et surtout les bourgeois. Ils caressèrent la chimère de l'égalité des fortunes et de la suppression de toute hiérarchie, de toute autorité, en dehors de celle du peuple des travailleurs manuels. Une

première expérience avait déjà été tentée à Ypres et à Bruges (1323 et 1328), à la faveur de la jacquerie de la Flandre maritime, par deux ouvriers, Guillaume de Decken et Jacques Peit, qui avaient décrété la guerre aux riches et aux prêtres, et fait régner la terreur, jusqu'au moment où la bourgeoisie coalisée avec la noblesse leur infligea le désastre de Cassel (1328). Une seconde, plus longue et plus grave encore, fut faite par un tribun éloquent et hardi, un grand bourgeois, le drapier Jacques Arteveld. Celui-ci réalisa un moment, par l'entente des classes ouvrières et d'une partie de la bourgeoisie, son plan d'établissement de l'hégémonie de Gand en Flandre, avec l'appui du roi d'Angleterre (1338-1375). Mais il fut bientôt débordé par la démocratie des tisserands, impatients d'établir le gouvernement exclusif de la classe ouvrière. Cette dernière dictature qui débuta par l'émeute, où périt Arteveld, eut pour moyens l'emprunt forcé, le massacre, les confiscations, le pillage ; elle mit aux prises les ouvriers les uns avec les autres, opposa les foulons qui furent écrasés (2 mars 1345) aux tisserands. Elle finit par la chute de ces derniers (13 janvier 1349), contre lesquels s'étaient unis princes, nobles, clercs, paysans, bourgeois et petits artisans. Une partie des vaincus émigra en Angleterre ; les autres préparèrent leur revanche ; ils la tentèrent en 1359 et surtout en 1378.

Cette fois le mouvement ouvrier gantois faillit avoir en Occident un immense contre-coup et y déchaîner la révolution internationale. Les meneurs de Gand prétendaient inaugurer une dictature ouvrière sans mélange, spolier et détruire la bourgeoisie, soulever les compagnons contre les patrons, les salariés contre les grands entrepreneurs, les paysans contre les seigneurs et les clercs. On prétendit qu'ils avaient médité l'extermination de toute la classe bourgeoise, à l'exception des enfants de six ans, de même que celle de la noblesse. Pendant quatre ans, maîtres des Flandres, sous leurs deux chefs Philippe Arteveld et le tisserand Ackermann, les ouvriers gantois firent trembler

les gouvernements établis. La bataille de Roosebecque dissipa ce cauchemar (novembre 1382) et coûta la vie à 26.000 prolétaires. Aucun autre mouvement n'eut une pareille ampleur, mais des tentatives sporadiques à Liége en 1330 et en 1343, à Louvain en 1340, à Bruxelles en 1359, 1366 et 1368, à Bruges en 1359, 1366, 1367, montrent à quel point aux Pays-Bas les classes ouvrières eurent, pendant un demi-siècle, l'espoir tenace d'une rénovation sociale. Peu à peu, le mouvement se limita au XVe siècle à Bruges et surtout à Gand et à Liége, où, comme en Italie, il devait être étouffé par le pouvoir princier.

Dans le reste de l'Europe et surtout de l'Occident, les classes ouvrières eurent des visées moins hardies. Elles se contentèrent avec plus ou moins de succès de revendiquer le partage du pouvoir municipal ou d'essayer d'amender l'organisation des gouvernements urbains. C'est ainsi qu'en Allemagne, une série d'émeutes à Cologne (1396), à Strasbourg (1346-80), à Ratisbonne, à Wurzbourg, à Bamberg, à Aix-la-Chapelle, à Halberstadt, à Brunswick, à Magdebourg, à Lübeck, à Rostock, à Stettin, obligea le patriciat bourgeois à abandonner son monopole et livra les corps de ville aux métiers. Ceux ci montrèrent un certain esprit d'équité et de pondération, de sorte que les villes allemandes furent dotées d'un régime vraiment libéral. En Espagne, au contraire, si dans la région orientale, à Palamos, à Figueras, à Barcelone, à Valence, à Palma la haute bourgeoisie « des citoyens honorés » dut se résigner à admettre, non sans une vive résistance, les artisans (*menestrals*) au partage de l'autorité, en Castille ces derniers ne purent enlever les échevinages aux nobles et aux riches bourgeois. En Bohême et en Pologne, en France et en Angleterre, les gouvernements démocratiques urbains déclinèrent même, le plus souvent, comme à Paris, à Reims, à Rouen, à Verdun, à Montpellier, à Nîmes, ou ne maintinrent ailleurs qu'avec peine quelques-unes de leurs conquêtes, par exemple à Amiens et à Londres.

L'esprit des gouvernements urbains à la fin du moyen âge. — Les classes commerçantes et industrielles ne réussirent pas d'ailleurs en général à doter les villes d'institutions stables et équitables. Démocraties ouvrières ou aristocraties bourgeoises n'eurent au cœur qu'un sentiment commun, le patriotisme municipal, qui leur inspira souvent un attachement admirable à la conservation de l'autonomie, à la grandeur et à la gloire de leurs cités. Mais, sauf dans les centres, où s'établirent des gouvernements mixtes, les administrations urbaines furent animées d'un étroit égoïsme de caste, contraire à tout esprit de justice et de véritable égalité. Elles cherchèrent à monopoliser, tantôt en faveur de la bourgeoisie, tantôt en faveur du peuple, le pouvoir et les charges. Leur despotisme s'exerça ici, à l'encontre de la bourgeoisie riche, là, au détriment des artisans et des salariés. Les ouvriers eux-mêmes, quand ils furent les maîtres, non contents d'opprimer les bourgeois, se déchirèrent entre eux. Chaque classe gouverna dans son intérêt exclusif, essayant de régenter le travail, de régler la production et parfois la répartition de la richesse à son avantage. L'esprit d'intrigue et la soif de domination se manifestèrent chez les bourgeois comme chez les prolétaires. Les premiers donnèrent souvent plus d'importance à la fortune qu'aux talents dans l'attribution des dignités municipales. Les seconds eurent une foi aveugle dans les pires aventuriers et dans les bas démagogues ; elles mirent sur le pavois à Paris un écorcheur, à Gand un chanteur des rues, à Liége un paveur. Ils ne surent maintenir, ni les uns ni les autres, le bon ordre et la probité dans leur gestion.

Ils ne songèrent pas davantage à se dégager de l'esprit étroit de l'ancienne économie urbaine. Ils n'eurent qu'un idéal : la conservation et l'accroissement des privilèges particuliers de leur cité et de ses groupements. C'est pourquoi ils défendirent, même par les armes, leurs monopoles commerciaux et industriels. Bruges prétendit se réserver le commerce d'importation des laines et des épices aux Pays-

Bas, Gand celui des grains, Malines celui du sel et du poisson, Des rivalités économiques mirent aux prises Florence et Pise, Venise et Gênes, Bruges et l'Écluse, Gand et Bruges, Malines et Anvers, Dordrecht et Amsterdam, Paris et Rouen. Parfois, les villes aspirèrent à se créer un domaine colonial ou commercial exclusif, tel que celui des Vénitiens, des Génois et des Hanséates. Parfois, elles étendirent leur domination sur les petites villes voisines, comme le firent Gand, Ypres et Bruges en Flandres, Gênes en Ligurie, Florence en Toscane, Venise en Lombardie, Barcelone en Catalogne. Partout elles asservirent les campagnes voisines, prétendirent faire des paysans leurs pourvoyeurs dociles, en même temps qu'elles leur interdirent, pour le réserver aux métiers urbains, l'exercice de l'industrie.

L'extension du pouvoir princier dans les villes et les révolutions urbaines contre l'arbitraire monarchique. — Elles ouvrirent ainsi la voie aux empiétements du pouvoir princier qui se chargea de rétablir l'ordre et l'équilibre social dans les villes, en les soumettant à un contrôle de plus en plus étroit, mais qui y provoqua par sa partialité à l'égard des classes riches, par son fiscalisme envahissant, par l'arbitraire de ses agents administratifs, une nouvelle série de mouvements révolutionnaires. Les plus fameux furent ceux qui agitèrent les grands centres urbains de France et des Pays-Bas. A Paris, en 1356 et 1358, la révolution dont le chef fut le riche drapier Étienne Marcel eut pour principaux appuis la bourgeoisie marchande et les confréries d'artisans, qui l'aidèrent dans la fameuse journée du 22 février 1358 et qui inspirèrent certains articles de la grande ordonnance de réforme, par laquelle fut tentée la répression des abus de l'administration royale.

Vingt-deux ans plus tard, du Languedoc à la Picardie, depuis Montpellier, Carcassonne et Béziers, jusqu'à Orléans, Sens, Châlons, Troyes, Compiègne, Soissons, Laon, Rouen, Amiens, Saint-Quentin et Tournai, un vent de révolution,

qui a pour principal foyer Paris (1379-1382), jette encore contre le pouvoir central les classes urbaines, lasses du despotisme fiscal et administratif de la royauté. Le mouvement échoue ; les corporations sont frappées dans leurs privilèges politiques, et parfois, comme à Amiens, chassées des échevinages ; à Béziers, 40 ouvriers tisserands et cordonniers sont pendus. A Paris et à Rouen, on sévit contre les métiers. Une troisième tentative, la révolution parisienne de 1413, amène encore au pouvoir la démocratie ouvrière, alliée un moment à la bourgeoisie et aboutit à un nouvel essai de réforme administrative, l'ordonnance Cabochienne, rendu infructueux par la guerre civile et par la terreur, dont les chefs sont l'écorcheur Caboche et le bourreau Capeluche (1413-1418). Le gouvernement central l'emporte finalement, et la bourgeoisie communale assagie, le peuple des artisans pacifié, lui abandonnent désormais la direction de la politique urbaine, comme ils le font aux Pays-Bas, lorsque les ducs de Bourgogne ont réprimé les dernières rébellions particularistes de Bruges (1436-38), de Gand (1431-1436-1448), de Liège et de Dinant (1408-1466-1468). A cette époque, le moyen âge va finir, l'économie urbaine s'efface définitivement, sauf en Allemagne, devant l'économie nationale triomphante.

La croissance des villes et la floraison de la civilisation urbaine. — Toutefois, en dépit des révolutions et des conflits intérieurs, telle était la puissance du mouvement d'expansion commerciale et industrielle, que la vie urbaine, loin de fléchir, prit une nouvelle vigueur. En Orient, Byzance, Salonique, Athènes, jettent un dernier éclat. La France, quoique atteinte par les guerres anglaises, conserve de grands centres vivants, tels que Paris qui compta 300.000 âmes au XVe siècle, Lyon, Bordeaux, Reims, Rouen et Amiens. Au centre de l'Europe, Prague groupa peut-être 100.000 âmes ; Londres parvint au chiffre de 35.000 habitants. En Espagne, où abondèrent les petites

villes, Barcelone, la reine des cités ibériques, arriva à un total de 60 à 70.000 âmes, suivie de près par Valence et Palma.

Mais les principaux foyers de la vie urbaine furent surtout l'Italie, où Venise eut 190.000 habitants, où Florence en réunit 100.000, distançant de peu Milan et Gênes, régnant sur 120 autres cités moyennes et petites, et les Pays-Bas, où à côté de Bruges qui eut 100.000 âmes, Gand paraît en avoir eu 89.000 et Ypres 40.000. Les Flandres eurent l'aspect « d'une ville continue », tellement la population urbaine y dominait ; celle-ci constitua même, en Brabant, un quart de la population. Ce fut aussi l'âge d'or des républiques urbaines allemandes, des 96 villes libres germaniques dont les métropoles étaient Cologne, avec ses 40.000 âmes, Bâle, Strasbourg, Augsbourg, Nuremberg, Ratisbonne, Vienne, Constance, Spire, Trèves, Francfort Mayence, Magdebourg, Erfürth, Lubeck et Breslau, où la population varia d'ordinaire entre 5.000 et 20.000 habitants.

Les villes, surtout celles d'Occident, saisies d'une émulation généreuse, s'embellirent de magnifiques monuments, se dotèrent d'une foule d'établissements charitables, développèrent l'instruction à tous ses degrés, devinrent plus que jamais des foyers de culture littéraire et scientifique, et jouèrent un rôle éminent dans la renaissance intellectuelle et artistique du XIVe et du XVe siècle. Avant de s'effacer devant l'économie nationale et le régime monarchique, la civilisation urbaine jetait, grâce à l'activité économique des classes bourgeoises et ouvrières, un dernier et splendide éclat, avant-coureur de celui de la civilisation moderne.

CHAPITRE IV

Les vicissitudes de la colonisation et de la production agricoles ; les changements dans la répartition de la propriété foncière et dans la condition des classes rurales, a la fin du moyen age ; les jacqueries.

Les progrès de la colonisation et de la production agricoles. — Dans le domaine du travail agricole la fin du moyen âge est une période de contrastes marqués. Tandis que certaines régions se dépeuplent et s'appauvrissent, comme celles de l'ancien empire d'Orient, comme la Bohême et la Hongrie, ou ne peuvent sortir de la pauvreté, comme la Suède, l'Irlande ou l'Ecosse ; tandis que la France, le pays le plus prospère de l'Occident, devient « un monceau de ruines », suivant l'expression de Pétrarque en 1360, ne présente plus en 1440 de la Loire à la Somme, d'après l'évêque Thomas Basin, que « champs en friche, couverts de ronces et de buissons » et laisse sans culture un tiers de son territoire, d'autres zones plus favorisées poursuivent la mise en valeur de leur sol. En Italie, le Pô est endigué depuis son confluent avec l'Oglio ; nombre de marais (*polesine*, *corregie*) sont convertis en polders dans la Lombardie et la Toscane ; les canaux d'irrigation ou les rigoles dérivées du Naviglio grande et du Naviglio interno, outre ceux de Martesana, du Panarello, du Chiaro, fertilisent les campagnes lombardes et modenaises. Un travail analogue se poursuit en Espagne orientale.

Aux Pays-Bas, se continue l'œuvre de défense contre

la mer qui, en 1377 et en 1421, avait englouti 90 bourgs et agrandi le Zuiderzée. L'endiguement est renforcé à la fin du XVe siècle ; 1.100 kilomètres carrés de polders sont conquis. De la Vistule au Niémen, sous les auspices de l'Ordre teutonique, s'accélère la formation des *werder*. En Hongrie sous les Angevins, en Pologne sous les Jagellons, les défrichements progressent activement, de même que dans les territoires de la Baltique occupés par les Scandinaves. Enfin, à l'Est, les marchands de Novgorod, les moines et les paysans Grands Russes de Moscovie entreprennent à travers les forêts et les marécages la grande œuvre de colonisation des pays finnois et tartares, qui va rendre la Russie maîtresse de l'immense territoire compris entre la moyenne Volga, l'océan Arctique et l'Obi (1363-1489).

L'activité des populations tend à s'orienter vers les formes de production les plus avantageuses, à suivre les variations de la consommation et des marchés extérieurs, à se régler suivant les aptitudes naturelles de chaque région. Les populations maritimes du nord-ouest et de l'ouest de l'Europe, Norvégiens, Anglais, Écossais, Hanséates, Néerlandais, tirent de la pêche des revenus croissants, surtout de celle du hareng, l'aliment populaire par excellence. La Néerlande y emploie 40.000 bateaux ; elle bénéficie de la découverte d'un procédé nouveau de conservation du poisson favori des masses, la mise en caques ou tonneaux, qui facilite l'exportation, et qui est dû au Zélandais Gilles Beucholz. Du cap Nord à la Galice, les marins pourchassent la baleine, le phoque et surtout la morue qu'ils vont chercher, entraînés par le Gulf-Stream, jusqu'aux « terres-neuves ».

Tandis que le déboisement se poursuit en Angleterre, aux Bays-Bas, en Italie et en Espagne, les pays du Nord, du Centre et de l'Est tirent de plus en plus parti de leurs ressources forestières. Les haras princiers et seigneuriaux se multiplient en Italie et en Angleterre. L'élevage du cheval de trait, de bataille et de course prospère dans les régions

Travaux des champs, d'après un manuscrit du xve siècle.

riches en herbages, de même que celui des bêtes à cornes dans la zone alpine et dans les pays de l'Ouest, qui sont les fournisseurs de viande et de lard ou de graisse du reste de l'Europe. Aux Pays-Bas, on invente l'art d'engraisser le bétail au moyen des navets et des légumineuses. Ailleurs ce sont les races laitières qui dominent. La pénurie de main-d'œuvre, consécutive à la peste noire, la modicité du personnel et des frais qu'exige l'entretien du bétail ovin, la demande croissante et le haut prix des laines amènent un développement extraordinaire d'une des formes de la culture pastorale, l'élevage du mouton. Dans la plupart des pays européens, cet élevage retrouve un regain de faveur et les pâturages se substituent même aux céréales, en Italie méridionale, dans la Campagne Romaine, dans les Castilles et le Haut-Aragon, enfin en Angleterre. En Espagne, la grande association (la *Mesta*) des éleveurs s'organise et groupe au XVe siècle 2.694.000 bêtes à laine sur les 10 millions que possède alors la péninsule. En Angleterre, les grands propriétaires alléchés par un système d'économie rurale qui leur donne 8 à 12 fois plus de revenu que la production du blé, entretiennent des troupeaux de 4.000 à 25.000 têtes. Les Anglais exportent en 1400 jusqu'à 130.000 sacs de laines fines, pesant 364 livres chacun, et deviennent les maîtres du marché, au-dessus des Espagnols.

Des pays neufs de leur côté portent leurs efforts vers la culture des céréales. La Prusse, la Pologne, la Hongrie se placent désormais parmi les grands producteurs, à côté des anciens centres de production, tels que la France. Aux Pays-Bas et en Angleterre, où l'on applique les procédés de la culture intensive, on parvient à obtenir des rendements de sept pour un, au lieu de quatre pour un. L'horticulture, la floriculture, l'arboriculture se développent dans les régions riches de l'Occident, où commence la réputation des fleuristes flamands, des pépiniéristes de Nuremberg et d'Augsbourg.

La culture de la vigne tend à se localiser et à s'accroître en Italie, en Espagne, en France, en Rhénanie et en Hongrie. Les vins italiens et espagnols supplantent ceux d'Orient ; ceux de France gardent leur vogue. Bordeaux au début du xve siècle, exporte encore 28.000 à 30.000 tonneaux par an. La culture des plantes textiles et celle des plantes tinctoriales bénéficient des progrès de l'industrie.

Les variations de la valeur et de la répartition de la propriété foncière. La grande et la petite propriété. — Le déclin de la production dans une partie de l'Europe a été compensé par l'essor qu'elle a pris dans l'autre partie. La hausse du prix des produits agricoles a favorisé celle de la propriété foncière dans les régions privilégiées. Tandis que dans la France éprouvée par la guerre, la valeur de la terre a baissé de moitié et est même tombée en Normandie de 325 à 23 francs l'hectare, entre 1325 et 1450, elle a suivi une progression ascendante inverse dans les Etats des ducs de Bourgogne, en Italie, en Angleterre, aux Pays-Bas, dans l'Allemagne du Sud et l'Espagne orientale.

La répartition de la propriété foncière se poursuit, suivant les tendances qui prévalaient pendant la période antérieure. Le collectivisme agraire achève de disparaître, même dans les pays germaniques. Les communaux, encore nombreux dans les pays scandinaves, l'Europe orientale et centrale et les régions montueuses d'Occident, telles que la Haute-Italie, où ils couvrent un sixième ou un septième du sol, ou même dans l'Espagne du Nord, en rappellent seuls en général le souvenir. Partout la propriété commune est enclose et appropriée en majeure part. La grande propriété de l'État, de la haute aristocratie et de l'Église s'étend encore. Les princes essaient partout de reconstituer leurs domaines. En Moscovie, ils s'adjugent les trois cinquièmes des terres ; en Moldavie et Valachie la totalité. En France, les Valois, malgré leurs prodigalités, retirent des biens d'État 4 millions de livres de revenus, les ducs de Bour-

gogne 160.000 écus d'or. En Angleterre, les rois de la maison d'York ont mis la main (1460) sur le cinquième du sol. Mais les souverains ne savent pas maintenir l'intégrité de cette propriété, qui se morcelle au profit des grands et de l'Église.

Malgré les mesures prises partout contre l'extension des biens de mainmorte, la propriété ecclésiastique s'agrandit d'une façon monstrueuse, qui va provoquer partout l'appétit des sécularisations. Dans les Deux-Siciles, l'Italie du centre et du Nord, le clergé au XVe siècle détient les deux tiers et parfois les quatre cinquièmes des terres ; son capital foncier s'éleva dans l'État vénitien à 129 millions d'écus. Dans les Castilles, où il possède du tiers au cinquième du sol, il a un revenu de 10 millions de ducats. En France, ruiné par la guerre, il reconstitue en cinquante ans sa richesse foncière, au point qu'il a recouvré du quart à la moitié du territoire, et qu'il en retire un revenu supérieur à celui de l'État, à savoir 5 millions de livres tournois de revenu (100 millions de francs). Le revenu du clergé d'Angleterre est douze fois supérieur à celui du roi, et il détient à peu près la même proportion du sol qu'en France. Cette proportion s'élève du tiers ou de la moitié aux deux tiers en Allemagne, dans les pays scandinaves et en Europe orientale.

Une minorité de grands seigneurs, barons, landlords, magnats, seigneurs souverains (*landesherren*), possèdent parfois d'immenses domaines qu'ils nomment des États (*estados*, *estates*) en Espagne et en Angleterre, disséminés ou d'un seul tenant. Un Colonna au XVe siècle, en Italie, a 97 fiefs et 150.000 vassaux ; un Villena en Castille 30.000 censitaires et 100.000 ducats de revenus ; un duc d'Orléans 540.000 livres de rente ; un duc d'Anjou 400.000 ; un la Trémoille 336.000 ; un Rohan 280.000. Un lord Cromwell en Angleterre tire de ses biens 66.000 sterling de rente et les princes allemands la valeur de 240.000 marks en moyenne chacun, le dixième du revenu qu'aura Char-

les-Quint. Mais ils ne sont qu'à l'état d'infime minorité. La masse des gentilshommes, sauf dans quelques pays, tels que l'Angleterre, néglige la culture de ses biens et les aliène un à un pour payer ses dettes et suffire à ses dépenses.

C'est la bourgeoisie riche qui en hérite généralement et qui travaille à se constituer une fortune foncière qu'elle accroît par les accensements et les défrichements, aussi bien que par les achats. Elle a de belles fermes bien garnies de bétail, comme celle que possède à Gonesse le chancelier d'Orgemont (1358). Elle rivalise même parfois avec la haute noblesse. Jacques Cœur est possesseur de 25 seigneuries. Le chancelier Nicolas Rolin est un des plus grands propriétaires de la Bourgogne. Le trésorier de Philippe le Bon, Bladelin, emploie une bonne part de ses capitaux à dessécher des polders. A l'exemple des grands bourgeois, les moyens et les petits, jusqu'à des artisans urbains, convoitent la terre et s'en approprient, de même que les communes, de nombreuses parcelles. Un mercier de Londres au XVe siècle laisse ainsi plusieurs *manors* à ses enfants ; un cuisinier, un forgeron, un teinturier d'York ont de petits biens ruraux. Le fait est encore plus fréquent en France, aux Pays-Bas, en Italie, en Rhénanie, où il n'est pas de menu bourgeois, qui ne rêve d'un petit domaine et d'une maison des champs.

L'accroissement du nombre des petits propriétaires paysans et de la petite propriété rurale. — Parmi les classes rurales, le nombre des petits propriétaires va aussi s'accroissant, du moins en Occident, s'il diminue au contraire dans l'Europe orientale et septentrionale, où ils avaient été fort nombreux. Dans l'Europe occidentale, s'organise un tiers état rural, parfois favorisé, comme dans l'Italie du centre et du Nord, par les pouvoirs publics, qui lui réservent un droit de préemption pour l'achat des terres roturières. En France, le paysan est si avide de la terre, qu'au XIVe et au

XVe siècle, 60 p. 100 des mutations foncières en certaines provinces se font en sa faveur, et qu'il en arrive à occuper un cinquième, quelquefois même un tiers du sol. Ce sont, il est vrai, des propriétés de faible étendue qu'il parvient à constituer. Les propriétaires ruraux qui détiennent 10 à 50 hectares, avec plusieurs paires de bœufs, ne forment en quelques régions qu'un sixième de l'ensemble des populations paysannes. En Angleterre, ces *freeholders* ou *franklins*, dont Chaucer a fait revivre la joyeuse physionomie, vivent sur des domaines d'une étendue moyenne de 80 acres (26 à 27 hectares), qui leur donnent environ 20 livres sterling de revenu. Dans l'Allemagne rhénane la petite propriété paysanne ne comprend guère plus de 8 hectares 1/2 à 12 hectares 1/4 par tête. La plupart des petits propriétaires paysans n'ont que de médiocres revenus, que menace le morcellement croissant. Dans les pays rhénans, par exemple, l'étendue du manse à cette époque diminue des trois quarts. Il a fallu toute la ténacité et l'économie des paysans, pour empêcher la dissolution de cette petite propriété rurale qu'ils ont réussi pourtant à consolider et à étendre peu à peu.

Variété de la condition des tenanciers censitaires. — La grande masse des populations rurales se compose alors de tenanciers censitaires qui n'ont pas la propriété absolue de la terre, mais qui en possèdent l'usufruit perpétuel. Dans une partie de l'Europe, l'Occident, ils ont acquis la liberté, qu'on n'ose guère plus leur contester. En Angleterre, à peine 1 p. 100 des masses rurales ne jouit pas de ce bienfait. En France, c'est une maxime consacrée que celle qui fait naître libre tout Français. Aux Pays-Bas, les échevins d'Ypres déclarent fièrement que jamais, chez eux, on « n'entendit parler de gens de serve condition, ni de mortemain ». Les accensements se continuent avec une nouvelle activité, par exemple dans les régions françaises après la guerre de Cent ans, ainsi que dans toutes

celles où prévalent les anciens systèmes de culture variée qui exigent beaucoup de main-d'œuvre. Les tenanciers censitaires libres en arrivent dans diverses parties de la France à exploiter les cinq sixièmes du sol et en Angleterre le tiers. Il est rare qu'ils n'aient pas obtenu des conditions avantageuses, qui leur assurent, avec les diverses prérogatives de la liberté civile, la plupart des droits de la propriété utile, tels que ceux d'aliénation et de succession, tout en limitant leurs prestations, leurs corvées et leurs charges.

Mais, même en Occident, se produit une évolution sociale et économique qui leur est en partie défavorable. D'une part, en effet, à la faveur des troubles, les propriétaires, clercs, seigneurs, bourgeois essaient d'aggraver les obligations des tenanciers, ou de leur retirer les garanties et avantages concédés, au point de les menacer d'une rechute dans le vilainage ou le servage. D'un autre côté, ils enlèvent aux vilains la stabilité dont ceux-ci avaient joui. En effet, la substitution de la culture pastorale à la polyculture, celle du métayage, du fermage, du faire valoir direct à l'ancienne méthode des accensements, l'appropriation des biens communaux par les grands propriétaires qui les enclosent (système anglais de l'enclôture), toutes ces pratiques nouvelles contribuent à rendre moins indispensable le concours des tenanciers censitaires. Ils deviennent même bientôt gênants pour tous les détenteurs de grands domaines qui cherchent à accroître leurs revenus et à diminuer leurs frais de main-d'œuvre. Aussi travaille-t-on à les évincer, à profiter de leurs embarras, de l'inexécution des clauses de leurs contrats, de même que de leur appauvrissement ou de leur désertion, pour leur reprendre la tenure. Dans tout l'Occident, un nombre considérable de tenanciers censitaires, ainsi privés de la jouissance de la terre qu'ils cultivaient, vint grossir les rangs du salariat et du prolétariat agraire, notamment en Angleterre. Moins heureux encore, une foule d'autres, dans les

pays de l'Europe centrale et orientale tombèrent même dans la condition des vilains, voire des serfs de la période antérieure.

L'accroissement du fermage, du métayage et du salariat agricole en Occident. La naissance du prolétariat rural. — Dans l'Europe occidentale, où pareille régression n'était guère possible, en raison de l'état des mœurs et de la civilisation, ce furent des classes nouvelles qui s'accrurent aux dépens des tenanciers censitaires, les unes en pratiquant l'entreprise et l'association agricole, les autres en demandant au salariat leurs moyens d'existence.

L'entreprise libre de culture ou *fermage* devient une spéculation, à laquelle se livre volontiers la bourgeoisie riche qui loue l'exploitation à forfait des terres de l'Église et de la noblesse et qui se rend adjudicataire de fermes générales, c'est-à-dire de vastes domaines appartenant à des particuliers ou à des collectivités. Bientôt, la partie la plus entreprenante du tiers état rural prend goût à ce système, et, à côté des fermiers généraux, se multiplient les petits fermiers qui exploitent des biens fonciers d'étendue plus restreinte. En Italie, aux Pays-Bas, en Allemagne rhénane, en Angleterre, en France, où il se généralisa dans les provinces du bassin parisien, en Normandie, en Champagne, en Picardie, en Orléanais, dans les pays de l'Est, le fermage fit de grands progrès, sous ses deux formes, le bail à culture des terres et le bail d'élevage du bétail (à *cheptel* en France, *socida* en Italie). Ces derniers baux furent conclus pour un an, ou encore trois à cinq ans. Les premiers, consentis parfois à vie, parfois pour une ou plusieurs générations, tendirent à s'enfermer dans des limites de temps plus restreintes, soixante-dix ans en Angleterre, trente à cinquante ans en France, six à vingt-neuf ans en Italie. Tantôt, la rente payée par le fermier fut fixe, tantôt elle varia avec le produit de l'exploitation, et le taux en fut plus ou moins élevé

suivant les conventions. On le vit descendre au quart ou même au huitième de la rente foncière en Provence, à 3,13 p. 100 et à 2,33 p. 100 du revenu dans diverses régions françaises, tandis qu'en Angleterre, où les fermiers furent surtout de grands entrepreneurs d'élevage à partir du XVe siècle, ce taux haussa progressivement, enrichissant à la fois bailleurs et preneurs.

L'association de culture (*mezzadria, colonat partiaire, métayage*) prit une extension parfois plus considérable que le fermage, notamment en Italie, en France méridionale et occidentale, en Espagne orientale et dans les Pays Rhénans. Plus accessible aux paysans dépourvus de capitaux, elle leur assurait parfois, quand la demande de bras dépassait l'offre et quand il fallait mettre en valeur des terres incultes ou mal cultivées, des avantages appréciables. On voit, en Provence et en Italie, nombre de métayers astreints seulement à payer le cinquième, le quart, le dixième du produit de l'exploitation, ou même une rente variable avec ce produit. Mais le plus souvent aussi, ils paient rigoureusement la moitié de la rente foncière au maître, et leur indépendance économique est bien moindre que celle du fermier. En Toscane il leur est interdit d'émigrer à la ville, de quitter la terre sans avoir payé leurs dettes, et les pouvoirs disciplinaires du propriétaire à leur égard se rapprochent sensiblement de ceux que le seigneur exerçait jadis sur le vilain franc. Il est vrai que le métayer n'aliène sa liberté que pour une courte durée, un an, quelquefois davantage, par exemple dix ans en Provence, mais il n'a en revanche ni la stabilité de l'ancien tenancier censitaire, ni la situation privilégiée de l'entrepreneur de culture.

Plus encore que le fermage et que le métayage se développent à la fin du moyen âge les diverses formes du salariat agricole. Les journaliers libres, apparus pendant la période précédente, se grossissent des tenanciers censitaires évincés, aussi bien que des paysans sans autre ressource que la location de leur travail, ou que de ceux (les

kossaten allemands et anglais) auxquels la modicité de leur tenure (un hectare et demi parfois) ne permet pas de vivre exclusivement du revenu de leur propre fond. Louant leurs bras à la journée, ou à la semaine ou à la tâche, ces *brassiers*, ces *travailleurs de terre*, ces *serviteurs* (*laborers*, *servants*) ou *varlets*, comme on les nomme suivant les pays, mettent alors souvent à haut prix leurs services, quand la main-d'œuvre se raréfie, à la suite de quelque grande épidémie, telle que la peste noire. Mais ils sont encore, quoique pourvus de la liberté, soumis à des règlements rigoureux. Des lois draconiennes, édictées notamment en Italie, en France, en Espagne, en Angleterre, telles que les statuts municipaux italiens, l'ordonnance française de 1350, les fameux statuts des *travailleurs* britanniques (1350-1417), frappent d'amendes élevées et même de prison ceux qui refusent leurs services, permettent de les mettre en réquisition, de les enchaîner parfois s'ils quittent le travail, leur interdisant de changer de domicile, de mettre leurs fils en apprentissage et fixent le taux de leurs salaires. La liberté théorique des salariés ne les empêche pas d'être garrottés par les lois d'airain que les pouvoirs publics prétendent leur imposer et dont ils ne brisent les entraves, que lorsque le besoin de main-d'œuvre contraint les employeurs à capituler.

Fort accrus aussi en nombre, loués au mois ou à l'année, les domestiques jouissent d'une condition plus stable, à l'abri du chômage et de la hausse des produits nécessaires à la vie, puisqu'ils sont logés, nourris et habillés, mais la domesticité de ce temps, quoique fondée sur la liberté des contrats, est aussi singulièrement restreinte par les traditions autoritaires survivantes du passé, qui obligent le domestique à rester en service jusqu'à ce qu'il ait obtenu congé et qui confèrent au maître jusqu'au droit de correction corporelle.

Des éléments les plus indisciplinés, les plus aventureux, les moins aptes au travail, ou les moins laborieux, se

constitue enfin, dès lors, un prolétariat rural analogue au prolétariat urbain, et qui se livre, comme celui-ci, au vagabondage et à la mendicité. La société médiévale légue à l'ère moderne ces deux maux destinés à s'aggraver, et déjà se pose dans les campagnes avec autant d'acuité que dans les villes le redoutable problème du paupérisme.

La renaissance du servage et de l'esclavage en Europe. — Dans les pays d'Occident, à l'état sporadique, et dans ceux de l'Europe centrale, septentrionale et orientale, sur de vastes proportions, se produit même alors une véritable régression. Le servage, qui déclinait et qui semblait sur le point de s'éteindre, reprit une vigueur nouvelle, lorsque la pénurie de main d'œuvre se fit sentir. Il fut extirpé avec plus de difficultés dans les régions clairsemées de l'Europe occidentale où il avait survécu, et il s'établit ou progressa dans une grande partie du continent, à l'Est et au Nord.

En Occident, où il subsiste sous la forme atténuée de la main-morte qui pèse plus sur la terre que sur la personne, il se maintient obstinément dans le Frioul, le Montferrat, le Piémont, l'Aragon, les Baléares et la Haute-Catalogne, la Marche limousine, la Champagne, le Nivernais et diverses régions de la France de l'Est, dans le Luxembourg, le Namurois, la Drenthe, la Gueldre, l'Over-Yssel, et il compte 1 p. 100 de la population rurale de l'Angleterre. Dans les États espagnols, on réduisit même au servage les laborieuses populations musulmanes des *mudejares* et des Juifs, qui avaient, à l'époque antérieure, joui de franchises étendues.

Mais ce fut surtout dans le reste de l'Europe que se produisit une renaissance servile, favorisée par le progrès de l'influence des classes féodales. Dans l'Allemagne du Nord, notamment en Poméranie, en Mecklembourg, en Brandebourg, et même dans les pays autrichiens, Styrie, Carinthie, Carniole, non seulement les vieilles populations slaves, mais encore nombre de vilains (*hörigen*)

d'autre race tombèrent dans le servage (*leibeigenschaft*). Souvent il arriva qu'un séjour sur une terre serve suffit pour faire perdre la liberté. « L'air seul fait serf », disait un dicton allemand. Le paysan asservi, spolié de ses vieux droits d'usage et des communaux, en fut réduit, comme s'exprimait un proverbe de Brandebourg, à souhaiter longue vie aux chevaux du *juncker*, pour qu'il ne prît pas fantaisie à celui-ci d'obliger ses tenanciers à lui servir de monture.

En Hongrie, en Transylvanie, en Pologne, en Danemark, les populations rurales où dominaient auparavant les hommes libres furent réduites à la condition servile par des aristocraties envahissantes. Dans la Serbie, la Roumanie, la Bulgarie, et dans l'ancien empire d'Orient disparut de même la liberté paysanne, et le cultivateur assimilé au *paroikos* byzantin, devint le plus misérable des paysans d'Europe, le futur *raia* turc. En Moscovie seulement, les besoins de la colonisation valurent aux populations rurales de conserver une condition analogue à celle du vilain et du colon. Le servage russe a été une institution moderne.

Mais en revanche, les Moscovites, les Lithuaniens, les Polonais réduisirent en esclavage les prisonniers païens ou musulmans, finnois, tartares et turcs. En même temps, dans l'Europe méridionale, en Italie, en Espagne, jusque dans les provinces françaises du littoral méditerranéen, le commerce des esclaves refleurissait aux dépens des infidèles et fournissait aux propriétaires un contingent parfois considérable de cultivateurs. Majorque en compta jusqu'à 20.000, et les statuts italiens montrent qu'en Sicile, en Toscane, en Vénétie et en Istrie, la main-d'œuvre esclave suppléa plus p'une fois à la pénurie de la main-d'œuvre libre.

Les révolutions agraires en Europe. Les jacqueries en France, en Espagne, aux Pays-Bas, en Angleterre, en Bohême, en Allemagne, en Scandinavie. — Les crises de tout ordre qui signalèrent la fin du moyen âge et qui y provoquèrent, tantôt l'anarchie et la misère, tantôt

les conflits entre propriétaires et salariés, entre l'aristocratie et les paysans menacés du servage, ont amené dans le monde rural de cette époque une effervescence analogue à celle qui se produisait dans les villes. La seconde moitié du XIVe siècle et à un moindre degré, la première moitié du XVe ont été marquées par des soulèvements, le plus souvent sans programme, sans unité, sans direction, simples manifestations anarchiques et sanglantes des souffrances et des haines populaires.

Tel est en particulier le caractère de la fameuse révolte des paysans français, de ces *Jacques*, que la noblesse qui les méprisait et les raillait, poussa à bout par ses brigandages. Au printemps de 1358, au moment où le prestige nobiliaire venait d'être atteint par le désastre de Poitiers (1356) les populations rurales du nord de la France, de la Normandie, de l'Ile-de-France, de la Picardie, de la Brie, de la Champagne orientale et du Soissonnais se soulevèrent, mirent à leur tête un ancien soldat, Guillaume Cale, brûlèrent des centaines de châteaux, promenèrent partout le pillage, l'incendie, quelquefois le meurtre, et provoquèrent dans les villes, à Rouen, à Senlis, à Amiens, à Meaux, à Paris même les sympathies de la petite bourgeoisie (28 mai-16 juin). D'après Froissart, 100.000 hommes auraient pris les armes, mais les paysans écrasés à Meaux et à Clermont-sur-Oise par la noblesse retombèrent dans leur misère. Les classes aristocratiques se vengèrent en exécutant de sang-froid 20.000 malheureux et en écrasant d'amendes les villages rebelles. La Jacquerie ne semble avoir formulé aucune revendication précise. Il en fut de même, vingt ans après de la révolte des *Tuchins* qui s'étendit depuis la Haute-Italie jusqu'au Plateau central de France et au Poitou, mais dont le principal foyer fut le Languedoc. Paysans et ouvriers firent cause commune, organisèrent dans la brousse et les bois une sorte de *guerilla* qui dura six ans (1379-1385), maltraitèrent quiconque n'avait pas les mains

calleuses et succombèrent finalement sous une répression impitoyable. A leur tour, les Anglais, maîtres éphémères de la France de l'Ouest où ils ruinèrent les campagnes, provoquèrent ces jacqueries du Maine, du Cotentin et de la Normandie, dont la plus connue fut dirigée par le paysan Cantepie (1424-1432) et qu'ils noyèrent dans le sang.

D'autres révolutions rurales eurent un caractère plus défini et parfois une portée sociale bien plus haute que celles de France. En Espagne, les serfs (*pageses de remensa*) de la Haute-Catalogne prirent trois fois les armes de 1395 à 1479 contre les nobles et les clercs qui les opprimaient et finirent par leur arracher la liberté, grâce à l'intervention de la royauté. Moins heureux, les paysans (*foreros*) de Majorque, malgré quatre insurrections (1391-1477), dont la plus violente fut celle que dirigea le laboureur Tort Ballester, ne réussirent pas à empêcher l'accaparement de la propriété rurale par la bourgeoisie et à obtenir de meilleures conditions de travail pour les censitaires et les journaliers. Une partie fut massacrée ou émigra, le reste dut se soumettre.

Aux Pays-Bas, la jacquerie de la Flandre maritime qui dura de 1322 à 1328 avait déjà eu le caractère d'une lutte de classes qui mit aux prises les libres paysans, menacés du servage, avec la noblesse, et qui fut accompagnée de part et d'autre de violences inouïes. Les populations rurales quoique vaincues y gagnèrent de consolider leurs franchises. En soutenant dès lors le pouvoir princier contre les villes, elles accrurent encore leur influence et se firent octroyer la liberté de l'industrie campagnarde. Dans l'Est cependant, la principauté de Liège en 1458 offrit le spectacle de cette singulière révolte des *cluppelslagers* qui avaient pris pour emblème une charrue dont ils portaient l'effigie sur leur chapeau et qui se plaignaient des abus du fiscalisme et des justices féodales.

Les deux révolutions rurales les plus originales furent celles des journaliers (*travailleurs*) d'Angleterre et des

paysans de Bohême. La jacquerie anglaise, provoquée par la législation oppressive qui décrétait le travail forcé et la résidence obligatoire pour les manouvriers, fut attisée par les prédications des mystiques révolutionnaires, les pauvres prêtres, imbus des doctrines wyclifistes, John Ball et Jack Straw. Les propriétaires qui tentèrent de rétablir les corvées arbitraires des tenanciers jetèrent ceux-ci dans le mouvement. Le gouvernement, en décrétant un impôt progressif à rebours, la capitation, qui frappait les classes pauvres (1377-80), alluma le terrible incendie qui fit trembler de terreur les possédants. Un ouvrier de village, ancien soldat, Wat Tyler, dirigea les révoltés qui avaient soulevé les comtés de l'Est, du Sud-Est et même du Nord. Straw et Ball furent les théoriciens de la révolution. Ils préconisèrent au nom de la Bible la spoliation de la noblesse, du clergé et de la bourgeoisie, l'abolition du servage et de toutes les distinctions sociales, l'égalité des conditions et la communauté des biens. Mais les rebelles, dans la réalité, n'eurent ni programme commun, ni ligne de conduite uniforme ; ici, ils se bornèrent à faire supprimer les corvées seigneuriales et les clôtures des communaux; là, ils se compromirent par le pillage et les pratiques de l'anarchie. Un moment maîtres de Londres et du roi Richard II (13-14 juin 1380), ils se laissèrent désarmer par la promesse de chartes rurales d'affranchissement, et la révolution fondit en quelques jours, suivie d'une répression sanglante. La royauté, satisfaite d'avoir annulé les concessions arrachées par la violence, se contenta de faire exécuter les chefs révolutionnaires, mais n'eut pas toujours la force nécessaire pour arrêter une réaction aveugle. Le calme fut rétabli pour soixante ans. La courte jacquerie des paysans du Kent que dirigea l'aventurier Jack Cade (12 juin 1350) n'eut pas, malgré les excès qu'elle commit à Londres, la même gravité que celle de 1380.

Plus audacieuse encore, d'une durée autrement grande et d'une portée plus considérable fut la révolution hussite,

qui eut à la fois le caractère d'un mouvement religieux et d'un mouvement social. Sous le couvert de la réforme religieuse préconisée par Jean Huss et d'une réaction nationale contre leur aristocratie allemande, les paysans tchèques, coalisés avec la petite noblesse et conduits par deux illustres hommes de guerre, Zizka et Prokope le Grand, dominèrent pendant vingt ans en Europe centrale (1418-1437). Ils créèrent une démocratie puritaine qui proclama l'égalité de tous les hommes, la libération des campagnes du joug féodal et la sécularisation des biens du clergé. Mais cette démocratie se perdit en subissant l'influence du radicalisme extrémiste de la secte des Taborites, qui décréta le nivellement social absolu, l'abolition de toutes les distinctions nées de la fortune, de la naissance, de l'intelligence, l'émancipation totale des femmes, la suppression de la propriété, du mariage et de la famille, bref le communisme intégral. La révolution hussite, abandonnée par la bourgeoisie et la petite noblesse indigènes, qui l'avaient d'abord soutenue, fut alors écrasée à la bataille de Lipany, laissant le champ libre à la réaction féodale et au servage.

Elle avait provoqué au cœur de l'Europe une immense effervescence, jusque dans la France de l'Est, et surtout en Allemagne, où les paysans se soulevèrent sans succès, en Saxe, en Silésie, en Brandebourg, dans les pays rhénans (1432), dans la Carinthie et la Styrie et jusqu'en Transylvanie (1437). Enfin, dans les pays scandinaves, si les libres paysans de Suède, unis à la noblesse locale et dirigés par Engelbrechtson, réussirent par la révolte à empêcher l'établissement du servage (1437-40) et s'emparèrent même du pouvoir, en Danemark trois grandes jacqueries de 1340 à 1441 n'aboutirent qu'à faire appesantir davantage le joug de l'aristocratie allemande sur le paysan danois réduit au vilainage, puis au servage le plus dur.

Diversité de la condition matérielle des classes rurales à la fin du moyen âge. — Dans la plus grande partie de

l'Europe, soit par l'effet de ces transformations sociales, soit par celui des fléaux de la guerre et des épidémies, la condition des classes rurales paraît donc avoir empiré, spécialement dans l'est, le centre, le nord du continent, et même en quelques régions de l'Occident, en Écosse, en Irlande, en Navarre, en Aragon, spécialement en France. La plupart des provinces françaises furent ruinées ; la population diminua de moitié ; le Languedoc lui-même, quoique éloigné du foyer des hostilités, perdit le tiers de ses habitants. L'évêque de Lisieux décrit, au temps de Charles VII, la misère affreuse de nos campagnes du Nord, où erraient au milieu des friches, des paysans hâves, couverts de guenilles. L'anglais Fortescue triomphe en 1450 du contraste qu'offre ce dénument des cultivateurs du plus fertile pays du monde avec l'aisance des classes rurales d'Outre-Manche.

Mais en un petit nombre de pays, les campagnes jouirent d'une situation plus favorable, en Bohême par exemple avant les guerres hussites, en Pologne sous Casimir le Grand et sous les Jagellons. Ce furent surtout l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Angleterre qui parvinrent le mieux à conserver et à accroître la prospérité antérieure. Dans ces régions, les diverses classes des populations rurales jouirent en général d'une certaine aisance. Les journaliers eux-mêmes bénéficièrent de salaires plus élevés, doublés ou triplés en Italie, comme en France, en Angleterre et en Allemagne. Au delà de la Manche, ils ne voulurent plus être payés qu'en argent, travailler que cinq jours par semaine. Dans les pays rhénans et danubiens, le salaire agricole quotidien eut la valeur d'achat d'un porc ou d'un mouton, de neuf à sept livres de viande ou d'une paire de souliers, et les gages annuels du domestique, celle d'un bœuf ou de vingt moutons. En Angleterre les petits propriétaires paysans (*franklins*, *yeomen*) et les petits fermiers possédaient souvent un revenu annuel de 600 écus et envoyaient leurs fils aux col-

lèges. Les conditions de la vie matérielle s'étaient encore améliorées, sinon sous le rapport du logement et de l'ameublement, du moins sous ceux de l'habillement et surtout de la nourriture, qui était abondante et même plantureuse dans les campagnes anglaises, flamandes et rhénanes.

L'un des indices les plus frappants de cette prospérité des campagnes fut, dans ces zones privilégiées, la prompte reconstitution des populations. L'Italie, ce « moult bel et plaisant pays », atteignit, entre 1450 et 1500, à neuf ou onze millions d'âmes, dont le tiers pour les Deux-Siciles, plus d'un tiers pour la Haute-Italie, un dixième pour la Toscane. Les États castillans comptèrent 7 millions et demi d'habitants, la Catalogne et le Roussillon 300.000, toute la péninsule ibérique 10 millions environ. Les Pays-Bas du Sud, dont l'admirable fertilité et l'aisance frappaient tous les regards, eurent plus de 3 millions d'âmes, dont moitié dans les Flandres et le Brabant. L'Angleterre retrouva les 2 millions et demi d'habitants qu'elle avait avant la peste noire, et ses populations rurales figurèrent parmi les plus aisées d'Occident. Tandis que la Bohême pendant les guerres hussites perdait un demi-million d'âmes sur trois, l'Allemagne au XVe siècle en eut peut-être 12 millions et ne devait plus connaître pendant trois cent cinquante ans une pareille prospérité. Le progrès de cette partie de l'Occident suffit à conserver à l'Europe occidentale la suprématie économique qu'elle avait conquise auparavant dans le domaine du travail rural.

C'est là que devait, dans les temps modernes, se continuer l'évolution qui avait peu à peu tranformé le sort des classes laborieuses d'une manière si profonde, et dont la naissance et les progrès sont peut-être les événements capitaux de l'histoire du moyen âge.

CONCLUSION

L'histoire du travail au moyen âge avait commencép ar une crise bien plus terrible que celle qui marqua la fin de cette longue période. Celle-ci n'était qu'un accident de croissance, tandis que l'autre faillit être un arrêt complet de développement dans la marche de la civilisation. Les invasions barbares déchaînèrent un véritable désastre. En deux cents ans, l'édifice ordonnée de l'empire romain et chrétien, à l'abri duquel le travail avait grandi et prospéré, fut renversé de fond en comble en Occident et sapé d'une manière formidable en Orient. Les ruines s'accumulèrent ; l'anarchie remplaça l'ordre , le règne de la force, celui de la loi ; la production sous toutes ses formes fut arrêtée, le trésor de richesse accumulé par les générations antérieures fut gaspillé ; le progrès économique et social enrayé. Une œuvre de destruction aveugle fut accomplie par ces Barbares, dont la seule influence utile fut de provoquer une réaction salutaire parmi les élites qui conservaient la tradition et le dépôt de la civilisation.

C'est en Orient qu'elles reprirent l'œuvre de Rome. L'empire byzantin, opposant à la barbarie une barrière longtemps infranchissable, ramena les populations à la terre, donna à la colonisation, au commerce et à l'industrie un essor prodigieux, rouvrit les sources de la richesse, abolit l'esclavage, fixa les hommes au sol, ralluma le foyer des lumières. Il conquit en quatre siècles à la vie civilisée, les populations barbares de l'Europe orientale, et il servit d'éducateur à l'Occident, à demi retombé dans la barbarie. L'Occident lui-même entreprit une tâche

plus obscure, mais féconde en résultats. Il ébaucha la première colonisation agricole qui porta jusqu'à l'Elbe et à la Basse-Écosse les frontières de la nouvelle chrétienté. Dans le cadre de l'économie naturelle et domaniale, il essaya de faire revivre l'activité économique ; il substitua à l'esclavage le servage, et comme l'Orient, il établit dans les grands domaines, dans des conditions de stabilité et de sécurité relatives, la masse des populations. Mais il ne parvint pas à rendre aux échanges, à la production industrielle, à l'économie urbaine, la même vitalité que son émule.

De part et d'autre avait grandi l'aristocratie, qui s'attribuait la possession de la plus grande partie de la propriété, passée de la phase collective à la phase individuelle pour la majeure part. En Orient, cette aristocratie ne parvint pas à ajouter la plénitude du pouvoir politique à l'influence sociale et à la suprématie économique, En Occident, groupant toutes les formes d'autorité, elle devint une féodalité. La caste militaire et cléricale qui y sauva les populations du danger des dernières invasions au IXe et au Xe siècle, fit triompher une nouvelle forme d'organisation du travail, celle de l'économie féodale, dérivée de l'économie de la période antérieure et tout aussi oppressive. Au nom de la protection qu'elles prétendaient assurer aux masses, les classes féodales enchaînèrent les hommes à la terre ou à l'atelier, prétendirent régler toute activité, répartirent à leur gré les fruits du labeur, firent peser sur les multitudes le joug d'une autorité capricieuse et tyrannique, mais furent obligées de leur reconnaître un minimum d'avantages matériels. Au bout de deux siècles, la chrétienté sortit de l'isolement, où la maintenaient ces milliers de gouvernements locaux d'horizon rétréci, et les cadres de l'économie féodale craquèrent de toutes parts.

Ce fut alors l'âge d'or du moyen âge et l'une des plus belles époques de l'histoire du travail. Elle dura deux cent cinquante ans (XIIe-XIVe siècle). L'activité des

échanges rétablie et accrue d'une manière prodigieuse, de même que la production industrielle, donnèrent à la richesse mobilière et à la vie urbaine une impulsion extraordinaire. Les classes laborieuses, groupées dans les villes, mettant en œuvre la puissance irrésistible de leurs syndicats révolutionnaires, conquirent à la fois la liberté et le pouvoir. Elles donnèrent au travail la forte armature du métier libre et de la corporation jurée. Pour la première fois, des millions de travailleurs émancipés prirent conscience de la puissance formidable de l'association, firent reconnaître la valeur sociale de leur labeur, s'élevèrent à des conditions matérielles et morales d'existence que leurs devanciers n'avaient jamais connues.

A leur exemple, sous l'influence des besoins nouveaux, les classes rurales dont le concours assura le succès d'une des plus grandes œuvres dont l'histoire devrait garder le souvenir, la colonisation de l'Europe chrétienne, s'émancipèrent à leur tour, et conquirent l'ensemble des libertés civiles et économiques, dont elles avaient été dépourvues jusque-là. Elles commencèrent à accéder à la propriété, elles améliorèrent les conditions de leur vie, elles arrivèrent souvent à l'aisance et au bien-être. Elles furent associées à l'administration locale ; elles s'élevèrent dans la hiérarchie sociale. Reprenant enfin le rôle que l'Orient affaibli ne pouvait plus remplir, la civilisation de l'Occident transformait à son image le régime économique et social des jeunes pays du centre, du nord et de l'est de l'Europe, provinces nouvelles de la chrétienté.

Mais pendant les cent dernières années du moyen âge, une crise menace la solidité du nouvel édifice où prospérait le travail. Les nationalités et les États se heurtent ; l'anarchie reparaît ; l'économie nationale recueille, au milieu du désordre, l'héritage de l'économie féodale et de l'économie urbaine. De terribles fléaux, enlevant à l'Europe la moitié de sa population, amènent une raréfaction

momentanée de la main-d'œuvre. L'unité primitive des classes urbaines s'altère de plus en plus. La formation ou les nouveaux progrès de la bourgeoisie capitaliste, du grand commerce, de la grande industrie, accélèrent la production industrielle et les échanges, mais contribuent à poser les redoutables problèmes du salariat et du paupérisme. Les patrons et les compagnons séparent leurs intérêts, opposent syndicat à syndicat. La lutte des classes sévit dans les villes, où des révolutions éclatent, qui ont pour but, tantôt le redressement des abus de l'autorité, tantôt la conquête du pouvoir, tantôt une rénovation sociale. Elles s'éteignent peu à peu ; le pouvoir central rétablit l'ordre ; dans une partie de l'Europe, la hausse des salaires et l'essor de la richesse permettent aux masses, aux petits patrons et aux ouvriers de conserver ou de recouvrer la prospérité de l'époque précédente.

En même temps, la colonisation argicole, arrêtée dans un certain nombre de régions, troublées par la guerre ou l'anarchie, se poursuit dans d'autres. L'activité de la production est orientée parfois vers de nouvelles voies. Le sol achève de passer aux mains de l'Etat, des grands propriétaires, de la bourgeoisie, et même pour une petite part à la classe des paysans, tandis que la classe féodale s'appauvrit et que celle des tenanciers censitaires est évincée partiellement de la jouissance de la terre. Les nouvelles formes de l'exploitation, entreprise agricole ou fermage, association ou métayage, location de main-d'œuvre ou salariat rural, prennent une certaine extension. Le servage, qui s'éteint dans la partie la plus civilisée de l'Europe, se reconstitue dans l'autre. Le prolétariat et le paupérisme apparaissent dans les campagnes. Des jacqueries, révolutions aveuglss de la misère ou tentatives violentes de transformation sociale, éclatent de divers côtés, manifestations incohérentes et sans issue du malaise des classes rurales. Cependant le calme reparaît. Dans les régions privilégiées de l'Occident, la prospérité

des campagnes équivaut à celle des villes. Mais dans la majeure part de l'Europe, l'horizon s'est assombri et le monde du travail vit dans l'inquiétude, à la veille des nouvelles épreuves qui, aux temps modernes, vont retarder son ascension.

L'œuvre accomplie par la civilisation médiévale est pourtant restée presque intacte dans ses grandes lignes. Pendant ce millénaire, les deux tiers de l'Europe ont été conquis par la colonisation; la population a doublé; la production agricole s'est accrue dans de vastes proportions; la propriété individuelle, sous ses diverses formes, a remplacé le système primitif de la propriété de tribu, de village ou de famille. Les classes bourgeoises et rurales elles-mêmes ont accédé à la possession du capital foncier. La richesse mobilière, par suite de l'essor du commerce et de la production industrielle, a pris un développement nouveau et s'est disséminée en une foule de mains. Mais le fait capital qui s'est produit et qui donne à cette ère une importance inoubliable est l'avènement des classes urbaines et rurales à la liberté.

Pour la première fois, les multitudes, cessant d'être des troupeaux sans droits et sans pensée, sont devenues des associations d'hommes libres, fiers de leur indépendance, conscients de la valeur et de la dignité de leur travail, aptes à collaborer par leur activité intelligente dans tous les domaines, politique, économique et social, aux tâches que les aristocraties se croyaient seules capables de remplir. Non seulement par elles, la puissance du travail a été centuplée, mais encore la société a été régénérée par l'afflux incessant d'un sang jeune et vigoureux. La sélection sociale a été désormais mieux assurée. Les nations ont pris, grâce au dévouement et à l'esprit de sacrifice de ces foules médiévales, conscience d'elles-mêmes. Ces foules ont fait triompher la cause des grandes patries après celles des petites ; c'est le martyre d'une paysanne des marches de Lorraine qui a sauvé la première de toutes,

la patrie française, devenue, au moyen âge, le plus brillant foyer de la civilisation.

Elles ont fourni aux États modernes leurs premières armées, supérieures à celles de la chevalerie féodale. Elles ont surtout préparé l'avènement des démocraties et légué aux masses laborieuses les instruments de leur puissance, les principes de liberté et d'association. Le travail, jadis méprisé et déprécié, est devenu dans le monde une force incomparable, dont la valeur sociale s'est imposée de plus en plus. C'est du moyen âge que date cette évolution capitale, qui suffit à assurer à cette période si méconnue, où régna une activité confuse, mais singulièrement puissante, la première place dans l'histoire universelle du travail, avant la grande transformation dont le XVIIIe et le XIXe siècle ont été les témoins.

BIBLIOGRAPHIE

Les travaux relatifs à l'histoire économique du moyen âge se comptent par milliers. Pour la France et l'Espagne, on aura un aperçu de leur nombre par les deux bibliographies suivantes :

P. Boissonnade. *Les Études relatives à l'histoire économique de la France au moyen âge*, Paris, in-8°, 141 p., 1902. — *Les Etudes relatives à l'histoire économique de l'Espagne*, Paris. in-8°, 153 p., 1913.

On ne donnera ici qu'une sélection d'ouvrages.

Ouvrages d'ensemble. — K. Bücher. *Die Entstehung der Volkwirthschaft*, Leipzig, in-8°, 1906, traduction française par Hansay, Bruxelles, in-8°. — W. Cunningham, *Western Civilization in its economic aspects*, Cambridge, in-8°, 1908. — Salvioli. *Storia del diritto di proprietà*, Milan, in-8°, 1914. — E. de Girard. *Histoire de l'économie sociale jusqu'à la fin du XVI° siècle*, Paris, in-8°, 1900. — R. Altamira. *Historia de la Propiedad comunal*, Madrid, in-8°, 1891. — P. Lacombe. *Essai sur le passage de la propriété collective à la propriété privée*, Paris, in-16, 1900. — K. Ingram. *History of Slavery and Serfdom*, 1896, in-8°. — J. Beloch. *Die Bevölkerung Europa's im Mittelatter*, 1888. — M. Kovalevsky. *Die ökonomische Entwiekclung Europa's während des Mittelalters*, Leipzig, 6 vol. in-8°, 1896-1910 (ne concerne que les six grands pays d'Occident, ne traite guère que le côté juridique, exclut le commerce et les phénomènes de production ; cependant, le meilleur travail de ce genre). — R. Altamira. *Historia de España y de la civilizacion española*, Barcelone, 4 vol. in-18, 2e éd., 1909. — Ed. Sayous. *Histoire générale des Hongrois*, Paris, 6 vol. in-8°, 2° éd., 1895. — Xenopol. *Histoire des Roumains*, Paris, 2 vol. in-8°, 1896. — Caro. *Geschichte Polens*, Gotha, in-8°, 1840 et sq. — Allen. *Histoire du Danemark*, trad. Beauvois, Paris, 2 vol. in-8°, 1889. — Geijer. *Histoire de la Suède, traduction française*, Paris, in-4°, 1840. — A. Rambaud. *Histoire de la Russie*, 6e éd., Paris, in-18, 1913. — G. Alexinsky. *La Russie et l'Europe*, Paris, in-18, 1917. — L. Jirecek. *Geschichte der Bulgaren*, Vienne, 1876, in-8°. — L. Jirecek. *Geschichte Serbiens*, Vienne, 1912, in-8°. — A. Rambaud. *L'Empire grec au X° siècle*, 1870, in-8°. — Ch. Diehl. *Byzance*, Paris, in-18, 1919. — F. Chalandon. *Histoire de la domination normande en Italie*, Paris, 2 vol. in-8°, 1908. — Blok. *History of Netherlands*, Londres, t. I, 1904. — Traill. *Social England* (collection), t. I à III, Londres, in-8°, 1896 et sq. — H. Pirenne, *Histoire de la Belgique*, tomes I et II, Bruxelles, 2e édition, 1910-12.

Ouvrages relatifs à l'organisation de la propriété, à l'agriculture et aux classes rurales : ZACHARIÆ. *Historiæ juris graeco-romani delineatio*. Heidelberg, in 8°, 1839. — MORTREUIL. *Histoire du Droit byzantin*, Paris, 3 vol. in-8°, 1840. — PAPARIGOPOULOS. *Histoire de la civilisation byzantine*, Paris, in-8°, 1876. — NEUMANN *L'Empire byzantin et sa situation mondiale* (xe-xie siècle), trad. fr., Paris, in-8°, 1895. — P. MILIOUKOV. *Essai sur l'histoire de la civilisation russe*, Paris, in-8°, 1901. — D. ZAPOLSKI. *Histoire économique de la Russie*, t. I, ,Kiev, in-8°, 1911 (en langue russe). — NOVAKOVITCH. *La zadruga chez les Serbes*, Paris, in-8°, 1905. — WRAINATZ. *Die agrarverhältnisse mittelalterlichen Serbiens*, Iéna, in-8°, 1905. — H. MARCZALI. *Ungarische Verfassungsgeschichte*, Tubingen, in-8°, 1901. — P. NEGULESCO. *Histoire du Droit et des institutions de la Roumanie*, t. I, Paris, gr. in-8°, 1898. — J. BACHFAHL. *Zur altästen Wirthschaftstand und Socialgeschichte Böhmens*, Leipzig, in-8°, 1891. — E. DENIS. *Jean Huss et la guerre des hussites*, Paris, in-8°, 1878. — RAKOVSKI. *Entstehung des Grossgrundbesitzes in Polen*, Posen, in-8°, 1899. — L. BEAUCHET. *Histoire de la propriété foncière en Suède*, Paris, in-8°, 1914. — MEITZEN. *Siedelung und Agrarwesen der Germanen, Sklaven, Finnen und Römer*, Leipzig, 3 vol, in-8°, 1895 et sq. — INAMA STERNEGG. *Deutsche Withschaftgeschichte*, 2e éd , Leipzig, 6 vol. in-8°, 1909. — DÖPSCH. *Die Wirthschaftlischentwickelung der Karolingerzeit*, Innsbrück, in-8°, 1912. — K. LAMPRECHT. *Deutsche Withschaftgestchichte*, Leipzig, 3 vol. in-8°, 1879-99. — VON DER GOLTZ. *Geschichte des deutschen Landwirthschaft*, Leipzig, in-8°, 1909. — HANAUER. *Les campagnes d'Alsace au moyen âge*, Paris, in-8°, 1865. — L. VERRIEST. *Le servage en Hainaut*, Bruxelles, in-8°, 1910. — V. BRANTS. *Les classes rurales en Belgique au moyen âge*, Louvain-Paris, in-8°, 1880. — ET. MARTIN. *Histoire économique de l'Angleterre*, 2 vol. in-8°, 1912. — VINOGRADOFF. *English society in eleventh century*, Oxford, in-8°, 1908. — IDEM. *Growth of the manor*, in-8°, 1905. — IDEM. *Vilainage in England*, in-8°, 1910. — SEEBOHM. *The english village community*, in-8°, 1883. — IDEM. *Tribal system of Wales*, in-8°, 1880. — A. REVILLE et CH. PETIT-DUTAITTIS. *Le soulèvement des travailleurs d'Angleterre*, Paris, in-8°, 1898. — JOYCE. *Social Ireland*, in-8°, 1906. — ABRAM. *Social England in the XV century*, London, in-8°, 1909. — TH. ROGERS. *History of agriculture and prices in England*, Oxford, 6 vol. in-8°, 1880-1900. — MACKINTOSH. *History of Civilization in Scotland*, 2e édit. in-8°, 1900. — FUSTEL DE COULANGES. *Histoire des institutions de la France*, t. III à IV, Paris, in-8°, 1887-1890. — H. SÉE. *Les classes rurales en France et le régime du manial*, Paris, in-8°, 1901. — K. LAMPRECHT. *Etudes sur l'état économique de la France au XIe siècle*, trad. Marignan, Paris, in-8°, 1889. — J. BRUTAILS. *Les populations rurales du Roussillon au moyen âge*, in-8°, 1891. — L. DELISLE. *Etudes sur les conditions de l'agriculture et de la classe agricole en Normandie*, Paris, 2e éd., in-8°, 1912. — P. ALLARD. *Les origines du servage*, Paris, in-18, 1911. — LESNE. *La propriété ecclésiastique en France pendant la période mérovingienne*, Paris, in-8°, 1910. — S. LUCE. *la Jacquerie*, Paris, 2e éd., 1891. — R. GRAND. *Le contrat de complant*, Paris, in-8°, 1917. — CHENON. *Les Alleux en France*, in-8°, 1888. — K. HARTMANN. *Zur Wirthschaftgeschichte Italiens im früheren Mittelatter*, Gotha, in-8°, 1904. — G. SALVIOLI. *Storia economica d'Italia nel alto Medio evo*, Napoli, in-8°, 1913. — R. GAGGESE.

Classe e comuni rurali nel Medio evo Italiano, 2 vol. in-8°, 1909. — A. Palmieri. *Lavoratori del contado Bolognese durante le signorie*, in-8°, 1909. — Perez Pujol. *Historia de las institutiones sociales de la España Goda*, Valence, 4 vol. in-8°, 1896. — Cardenas. *Ensayo sobre la historia de la propiedad territorial en España*. Madrid, 2 vol. in-8°, 1875. — Ed. de Hinojosa. *El régimen señorial en Cataluña durante la edad Média*, Madrid, in-18, 1905. — J. Klein. *The Mesta, a study in spanisch economy*, in 8° 1890, Cambridge (U. S.).

Ouvrages relatifs à l'histoire du commerce : Cons. *Précis de l'histoire du Commerce*. t. I, Paris, in-8°, 1896. — Ad. Beer. *Allgemeine Geschichte des Welthandels*, t. I, Vienne, 5 vol. in-8°, 1850-84. — P. Pigeonneau. *Histoire du Commerce de la France*, Paris, t. I, in-8°, 1885. — W. Heyd. *Histoire du Commerce du Levant au moyen âge*, traduction française, Paris, 2 vol. in-8°, 1885-86. — J. Falke. *Geschichte des deutschen Handels*, Leipzig, 2 vol. in-8°, 1859-60. — Van Bruyssel. *Histoire du commerce et de la marine en Belgique*, Bruxelles, 1661-5, 2 vol. in-8°. — Peruzzi. *Storia del commercio e dei banchieri di Firenze*, in-8°, 1866. — Capmany. *Memorias sobre commercio y artes de Barcelona*, 4 vol. in-4°, 1779-92. — L. Levi. *History of British Commerce*, in-8°, 1880. — Ch. Diehl. *Venise*, Paris, 1918, in-18. — Canale. *Storia di Genova, del suo commercio*, 1 vol. in-8°, 1866. — P. Huvelin. *Essai historique sur le droit des foires et marchés*, in-8°, 1897. — L. Delisle. *Les opérations financières des Templiers*, in-4°, 1889. — Shaw. *A history of currency*, trad. française, Paris, in-8°, 1896. — A. Schaube. *Handelsgeschichte der romanischen Völker des Mittelmeeegebietes*, in-8°, 1906. — Barthold. *Die Geschichte der deutschen Hansa*, Magdebourg, 2 vol. in-8°, 1909. — Van der Linden. *Les gildes marchandes aux Pays-Bas au moyen âge*, in-8°, 1896.

Ouvrages relatifs à l'histoire de l'industrie et des classes industrielles : E. Levasseur. *Histoire de l'Industrie et des Classes ouvrières en France au moyen âge*, t. I, Paris, 1900; in 8°. — G. Fagniez. *Documents relatifs à l'histoire de l'Industrie et du Commerce de la France*, 2 vol. in-18, 1898-1901. — G. Fagniez. *L'Industrie et les classes industrielles à Paris au XIII° siècle*, in-8°, 1877. — E. Martin Saint-Léon. *Histoire des Corporations de métiers en France*, 2° éd., en-8°, 1909. — A. Eberstadt. *Das Französische Gewerberecht im Frankreich*, Leipzig, in-8°, 1902. — W. Cunningham. *Growth of english industry and commerce*, t. I, Cambridge, in-8°, 2° éd., 1910. — Ashley. *The Early history of english Woolen industry*, London, in-8°, 1881. — Ochenchowski. *Englands wirthschaftliche Entwickelung im Ausgange des Mittelalters*, Iéna, in-8°, 1879. — Espinas et Pirenne. *Recueil de Documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre*, Bruxelles, in-4°, t. I et II, 1906-1920. — G. des Marez. *L'organisation du travail à Bruxelles au XV° siècle*, in-8°, 1904. — J. Huyttens. *Recherches sur les corporations gantoises*, in-8°, 1861. — Huybrecht. *Histoire du commerce et de l'industrie en Belgique*, Bruges, in-8°, 1888. — Schanz. *Zur Geschichte der Gesellenverbande im Mittelalter*, Leipzig, in-8°, 1896. — T. Geering. *Handel und Industrie der Stadt Basel*, in-8°, 1886. — Stricker. *Studien zur Genesis des moderne Kapitalismus*, in-8°, 1908-1919. — R. Ebers-

TADT. *Der Ursprung der Zunftwesen*, Leipzig, in-8°, 1900. — SCHMOLLER. *Strassburger Tücher und Weberzunft*, in-8°, 1879. — C. PETTERKA. *Die Gewerberecht im Böhmen im XIV Jahrhundert*, Vienne, in-8°, 1909. — J. MUNDELLO. *Beiträge zur Geschichte der Arbeitslohn im Mittelatter*, Budapest, in-8°, 1903. — A. DOREN. *Das Florentiner Zunftwesen*, in-8°, 1908. — *Entwickelung und Organisation der Florentiner Zunfte*, in-8°, 1896. — G. RENARD. *Histoire du Travail à Florence*, Paris, 2 vol. in-8°, 1913, et *Syndicats, trade-unions et corporations*, Paris, 1 vol. in-16, 1909. — RODOCANACCHI. *Les corporations ouvrières à Rome*, Paris, 2 vol. in-8°, 1896. — GAMBIRASIO. *Le corporazioni Milanesi nel médio evo*, in-8°, 1897. — MICHELE. *Le corporazioni Parmensi*, in-8°, 1897. — GOGIOSO. *Il contratto di lavoro Ligure*, in-8°, 1899. — BOFARULL. *Documentos relativos à los gremios de Aragon*, in-4°, 1876-1910. — TRAMOYERES BLASCO. *Instituciones gremiales in Valencia*, in-8°, 1899. — J. VINTRO. *Historia de la industria lanera Catalana*, in-4°, 1904. — J. SARTHOU. *Las asociaciones obreras en España*, in-12, 1900.

Ouvrages relatifs à l'émancipation urbaine et au rôle social des classes commerçantes et industrielles : A. DOREN. *Untersuchungen zur Geschichte der Kaufmannsgilden im Mittelatter*, Leipzig, in-8, 1890. — K. HEGEL. *Städte und Gilden der indogermanischen Völker im Mittelatter*, Leipzig, 2 vol. in-8°, 1891-1892. — GROSS, *Gild Merchant of Middle Ages*, in-8°, 1890. — GREEN (J.). *Town Life in the XV century*, 2 vol. in-8°, 1894. — K. HEGEL. *Die Entstehung der Städtewesens*, in-8°, 1898. — K. LAMPRECHT. *Deutsches Städte Leben am Schlusse des Mittelatters*, Leipzig, in-8°, 1884. — A. GIRY. *Histoire de Saint-Omer*, in-8°, 1877. — G. ESPINAS. *La vie urbaine à Douai au moyen âge*, 4 vol. in-8°, 1912. — PIRENNE. *Histoire de Dinant*, in-8°, 1896. — L. VANDERKINDERE. *Le siècle des Artevelde*, in-8°, 1879. — H. PIRENNE. *Les démocraties urbaines aux Pays-Bas*, in-18, 1912. — L. HALPHEN. *Paris sous les premiers Capétiens*, in-8°, 1909. — MAUGIS. *Histoire de la commune d'Amiens*, in-8°, 1906. — BOURGIN. *La commune de Soissons*, in-8°, 1908. — A. GIRY. *Les Etablissements de Rouen*, 2 vol. in-8°, 1883-84. — A. LUCHAIRE. *Les communes françaises*, 2e édit., pp. Halphen. in-8°, 1911. — P. PERRENS. *Etienne Marcel*, in-8°, 1875. — L. MIROT. *Les insurrections urbaines au temps de Charles VI*, in-8°, 1900. — SOLMI. *Le classe sociali in Firenze*, in-8°, 1900. — G. ARIAS. *Il sistema delle costituzione économica e sociali dei comuni*. in-8°, 1905. — J. LUCHAIRE. *Les démocraties italiennes*, in-18, 1913. — GONZALEZ. *Coleccion de fueros concedidos à varios pueblos*, 2 vol. in-4°, 1833. — CARRERAS Y CANDI. *Hegemonia de Barcelona en Cataluña*, in-8°, 1893.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 1

LIVRE PREMIER

LE TRAVAIL DANS L'EUROPE CHRÉTIENNE PENDANT LE HAUT MOYEN AGE : LES INVASIONS; L'ŒUVRE DE DESTRUCTION ET LES ESSAIS DE RECONSTRUCTION (Ve-Xe SIÈCLE).

CHAPITRE PREMIER

L'Europe romaine et l'Europe barbare, l'organisation économique et sociale des peuples des invasions.

L'Empire romain à la fin du IVe siècle, supériorité de son organisation. Le Monde Barbare, les races ouralo-celtaïques et slaves, leur organisation économique et sociale; leur rôle. Les Germains, leur état social et économique au Ve siècle, leur rôle 1

CHAPITRE II

Les invasions et les établissements des Barbares dans l'Europe chrétienne : la ruine du régime social et économique romain (Ve-VIIe siècle).

L'infiltration des Barbares dans l'empire; caractères des invasions; établissements des Barbares. Les effets de l'établissement des Barbares; leur œuvre de destruction et de régression économique et sociale 18

CHAPITRE III

L'empire romain d'Orient et la restauration économique et sociale de l'Europe orientale du Ve au Xe siècle.

La supériorité de l'organisation de l'empire byzantin ; la colonisation et le développement de la production agricole. La répartition de la propriété foncière ; domaines de l'Etat, de l'Eglise et de l'aristocratie. Formation et progrès de la puissance de l'aristocratie byzantine. La moyenne et la petite propriété libre en Orient et la classe des petits propriétaires. Les classes agricoles dépendantes ; disparition du salariat, du fermage et du métayage libres ; abolition de l'esclavage ; diffusion du colonat et formation du servage 39

CHAPITRE IV

L'hégemonie commerciale et industrielle de l'empire d'Orient pendant le haut moyen age.

Persistance de l'économie urbaine et de l'activité industrielle en Orient. L'organisation des corporations et métiers urbains. La production industrielle et ses variétés dans l'empire byzantin. Organisation et suprématie mondiale du commerce byzantin. Activité et prospérité de la vie urbaine dans l'empire byzantin. 57

CHAPITRE V

L'influence économique et sociale de la civilisation byzantine en Orient et en Occident.

L'action de Byzance en Italie, dans les pays Roumains et Slaves du Sud. Influence de Byzance sur les Bulgares. L'action de la civilisation byzantine sur la Russie varègue. L'œuvre de Byzance dans l'histoire du travail. 72

CHAPITRE VI

L'action de l'Etat et de l'Eglise dans l'œuvre de réorganisation du travail et dans la restauration économique et sociale de l'Occident chrétien pendant le haut moyen age.

Les essais de reconstitution de l'Etat en Occident ; la politique économique et sociale des princes. L'action de l'Eglise dans la renaissance économique de l'époque carolingienne. 78

CHAPITRE VII

L'économie agraire de l'Occident chrétien ; le premier effort de la colonisation ; la production agricole et la repopulation du VIIIe au Xe siècle.

Les promoteurs, les méthodes et l'œuvre de la colonisation. Persistance de l'économie agraire primitive; terres incultes, forêts, culture pastorale ; faibles progrès des formes supérieures de culture, céréales, arboriculture, viticulture, cultures industrielles. Renaissance limitée de la production agricole ; reconstitution partielle des populations 84

CHAPITRE VIII

L'évolution du régime de la propriété en Occident du VIIe au Xe siècle ; les grands domaines et l'aristocratie; la crise de la petite propriété et des classes libres.

Déclin de la propriété collective et de la propriété familiale ; progrès de la propriété individuelle. Prédominance de la grande propriété princière, ecclésiastique et aristocratique. Formation de la noblesse foncière, le système de la vassalité et du bénéfice. Le grand domaine en Occident, son organisation pendant le haut moyen-Age. Le déclin de la petite propriété, des classes et du travail libres en Occident. 97

CHAPITRE IX

Les classes rurales dépendantes en Occident; leur organisation économique et sociale ; leur condition (VIIe-Xe siècle).

Les journaliers, les métayers, les fermiers; les hôtes et les tenanciers libres dépendants. La classe des colons en Occident. Disparition et transformation de l'esclavage. Formation et extension du servage de la glèbe. La vie matérielle et morale des classes rurales d'Occident du VIIe au Xe siècle 112

CHAPITRE X

La production industrielle et les échanges en Occident dans les derniers siècles du haut moyen age ; la renaissance partielle de l'économie urbaine.

Caractères de l'industrie de cette période ; industrie familiale et industrie domaniale. Organisation des ateliers mo-

nastiques. Disparition et survivances de l'artisanat urbain. La production industrielle ; ses variétés ; sa faible importance. La renaissance du commerce en Occident à l'époque carolingienne ; caractères du commerce ; les courants commerciaux. La première renaissance de la vie urbaine ; ses inégalités ; les populations urbaines ; l'aspect et le caractère des centres urbains 127

Conclusion du livre premier. — Les dernières invasions et l'œuvre du haut moyen âge dans l'histoire du travail. . . . 143

LIVRE SECOND

LA RESTAURATION, L'ÉMANCIPATION, L'ŒUVRE ET L'APOGÉE DU TRAVAIL DANS L'EUROPE CHRÉTIENNE DU MILIEU DU Xe SIÈCLE AU MILIEU DU XIVe.

CHAPITRE PREMIER

Le régime féodal en Occident, les classes gouvernantes et la propriété du sol.

Les fondements politiques, sociaux et économiques du régime féodal en Europe. Les modes de possession du sol ; la diminution de la propriété collective ; déclin de la petite propriété libre. La grande propriété ecclésiastique. Les domaines des princes souverains ; les domaines seigneuriaux et les terres nobles ; le morcellement en fiefs. Le grand domaine à l'époque féodale ; son organisation, son morcellement en tenures roturières 147

CHAPITRE II

L'organisation économique et sociale des campagnes d'Occident pendant la première ère féodale.

Les diverses catégories de paysans ; les vilains francs, leurs terres, leurs obligations et leurs droits. Les vilains serfs, la généralisation du servage ; catégories de serfs ; leurs obligations. Dureté de la condition des paysans sous le régime féodal. Etat arriéré de l'économie agricole à l'époque féodale. Avantages et précarité de la condition des paysans. La vie des vilains pendant la première époque féodale ; l'esprit de révolte 163

CHAPITRE III

L'Etat monarchique et l'Eglise, leur action sur la transformation du régime du travail.

La mauvaise organisation du gouvernement féodal et son influence sur la condition des masses laborieuses. L'ac-

tion des nouveaux gouvernements féodaux et des monarchies centralisatrices sur le travail. L'action de l'Eglise d'Occident sur le travail. 185

CHAPITRE IV

L'avènement de l'économie mobilière et l'essor du commerce de l'Occident.

Place infime de l'économie mobilière à l'époque primitive féodale. La renaissance du commerce ; ses causes ; l'organisation commerciale ; ses formes ; le grand commerce international, les grandes associations marchandes. La restauration des moyens de transport ; l'amélioration de la circulation monétaire et du crédit ; le développement des marchés et des foires. L'essor du commerce maritime ; prépondérance et prospérité du commerce de la Méditerranée ; progrès du commerce à l'ouest et au centre de l'Europe ; les puissances commerçantes. Les effets de la révolution commerciale 196

CHAPITRE V

La renaissance et l'essor de l'industrie dans l'Occident chrétien pendant l'âge d'or du moyen âge.

L'industrie pendant la période primitive féodale. Causes et caractères de la renaissance industrielle en Occident. Les formes principales d'industrie pendant l'âge d'or du moyen âge. La petite industrie. Les premières manifestations de la grande industrie. Ampleur de l'essor industriel en Occident depuis le XIe siècle ; industries minérales, métallurgiques, textiles ; industries du bois, de la terre, du verre ; industries d'art. Résultats de cette renaissance . . 220

CHAPITRE VI

L'émancipation des classes commerçantes et industrielles : leur rôle dans la renaissance urbaine en Occident du XIe au XIVe siècle.

La renaissance des villes du XIe au XIVe siècle ; la formation et les premiers progrès des classes commerçantes et industrielles (Xe-XIe siècle). Le mouvement d'émancipation de ces classes (XIe-XIIIe siècle). Caractère, étendue et limites de ce mouvement. Les libertés civiles et économiques des classes urbaines. Diversité des droits politiques de ces classes. Prédominance des préoccupations et des intérêts économiques dans l'Etat urbain. Les pouvoirs économiques de la communauté urbaine. Les résultats de l'émancipation, et l'influence de l'économie urbaine 236

CHAPITRE VII

L'organisation et la condition des classes commerçantes et industrielles en Occident (Xe-XIIIe siècle).

Formation, composition et puissance du patriciat et de la gilde marchande ; son œuvre dans les villes. La tyrannie économique et sociale du patriciat bourgeois ; son faste et son arrogance. Les origines, la formation et le développement des métiers libres et des corporations jurées. L'organisation des métiers libres et jurés ; le patronat, le compagnonnage ; l'apprentissage ; l'administration des métiers ; leurs privilèges, monopoles, règlements ; caractères et effets de ce régime. La conquête du pouvoir par les masses urbaines et la révolution démocratique et syndicaliste en Occident (XIIIe siècle — 1re moitié du XIVe). La condition matérielle des classes commerçantes et industrielles ; le travail et les salaires ; la vie matérielle ; la condition morale de ces classes. Résultats de cette transformation . . 253

CHAPITRE VIII

L'essor de la colonisation et de la production agricole, et le progrès du peuplement rural en Occident du XIe au XIVe siècle.

Grandeur de l'œuvre de colonisation ; ses promoteurs et ses auteurs ; ses méthodes. Les travaux de défense contre les eaux, de desséchement et d'irrigation. L'œuvre des défrichements en Occident. L'essor de la production agricole, les forêts, la pêche et la sylviculture ; les progrès de l'élevage. Progrès des méthodes de culture ; les céréales, l'horticulture ; l'arboriculture ; la vigne ; les cultures industrielles. Les résultats de la colonisation ; la prospérité agricole ; le progrès du peuplement rural. . . 279

CHAPITRE IX

Les transformations de la valeur et de la répartition de la propriété foncière ; l'émancipation des classes rurales en Occident.

La hausse de la valeur de la propriété, du revenu foncier et des produits agricoles. Nouvelle décadence de la propriété collective. La crise de la propriété seigneuriale. La reconstitution des domaines d'Etat. L'apogée de la fortune territoriale de l'Eglise. L'accession des communes et de la bourgeoisie urbaine à la propriété foncière rurale.

Le mouvement d'émancipation des classes rurales ; ses causes ; son caractère ; sa variété. Les libertés ou franchises des classes rurales émancipées. Les résultats de l'émancipation des classes rurales 296

CHAPITRE X

L'organisation et la condition des classes rurales en Occident du XIIe au XIVe siècle.

Formation du tiers-état rural et de la classe des petits propriétaires paysans. Les tenanciers censitaires et leur condition en Occident depuis le XIIe siècle. Caractères de la propriété paysanne ; sa faible étendue ; son morcellement. Les nouvelles catégories d'exploitants : fermiers, métayers ; formation de la classe des salariés agricoles, journaliers et domestiques. Les survivances du servage et de l'esclavage. L'amélioration de la condition matérielle des paysans ; revenus fonciers et salaires. La croissance du bien-être ; les conditions de la vie matérielle et morale des campagnes. 312

CHAPITRE XI

La chute de la suprématie économique de Byzance en Orient. Le régime du travail et son évolution dans les Etats Slaves, Magyars, Roumains et Scandinaves.

Le déclin de l'empire byzantin ; progrès du féodalisme et de la grande propriété. Décadence de la petite propriété libre ; extension du servage. Décadence de la bourgeoisie et de l'économie urbaine. — La rénovation de l'Europe orientale par l'action des civilisations byzantine et occidentale ; sa transformation économique et sociale. — La Scandinavie ; son état économique et social au Xe siècle. Influence de la civilisation occidentale dans les Etats Scandinaves ; leur transformation économique et sociale. 328

CONCLUSION DU LIVRE SECOND 343

LIVRE III

LA FIN DU MOYEN AGE : LA NAISSANCE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DU CAPITALISME ; LE SIÈCLE DES RÉVOLUTIONS (1340-1453).

CHAPITRE PREMIER

Les crises politiques, sociales et démographiques à la fin du moyen âge et la naissance de l'économie nationale.

La crise politique et sociale de l'Europe à la fin du moyen âge. L'économie nationale et l'Etat monarchique ; l'intervention croissante de l'Etat dans le domaine du travail. La crise du peuplement en Europe ; ses causes et ses effets. 347

CHAPITRE II

La transformation et le progrès du commerce et de l'industrie à la fin du moyen âge.

Progrès de l'organisation commerciale. Progrès du commerce maritime dans le Levant, la Méditerranée et l'Occident. Les grandes puissances commerçantes. L'évolution industrielle et ses formes à la fin du moyen âge. La spécialisation du travail industriel et le progrès de la technique. Le développement des diverses industries . . 356

CHAPITRE III

Les changements dans l'organisation des classes commerçantes et industrielles ; les révolutions urbaines et les progrès des villes à la fin du moyen âge.

Les progrès de la bourgeoisie capitaliste. Prépondérance de la moyenne et de la petite bourgeoisie, de la petite industrie et du petit commerce dans les villes. Prépondérance des petits métiers libres. Développement des corporations jurées. Les altérations de l'esprit du régime corporatif. Antagonisme et séparation des patrons et des ouvriers. Les compagnonnages et les confréries ouvrières. Le prolétariat urbain et ses éléments. Les salariés de la grande industrie ; les ouvriers nomades ; les chômeurs et les mendiants. La condition de la masse des classes urbaines ; la hausse des salaires. Les révolutions urbaines à la fin du moyen âge et les tentatives de conquête du pouvoir par les classes ouvrières. L'esprit des gouvernements urbains à la fin du moyen âge. L'extension du pouvoir

princier dans les villes et les révolutions urbaines contre l'arbitraire monarchique. La croissance des villes et la floraison de la civilisation urbaine. 372

CHAPITRE IV

Les vicissitudes de la colonisation et de la production agricole. Les changements dans la répartition de la propriété foncière et dans la condition des classes rurales à la fin du moyen âge ; les Jacqueries.

Les progrès de la colonisation et de la production agricole. Les variations de la valeur et de la répartition de la propriété foncière. La grande et la petite propriété. L'accroissement du nombre des petits propriétaires paysans et de la petite propriété rurale. Variété de la condition des tenanciers censitaires. L'accroissement du fermage, du métayage et du salariat agricole en Occident. La naissance du prolétariat rural. La renaissance du servage et de l'esclavage en Europe. Les révolutions agraires en Europe. Les Jacqueries en France, en Espagne, aux Pays-Bas, en Angleterre, en Bohême, en Allemagne, en Scandinavie. Diversité de la condition matérielle des classes rurales à la fin du moyen âge 393

Conclusion générale. 413

Bibliographie. 419

Table analytique des matières. 425

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY

HD
4847
B59
C.9

THE LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Santa Barbara

STACK COLLECTION

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW.

10m-10,'63(E1188s4)476D

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 710 078 7